J
103
H43
1939

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

DATE

F6616
400

No 1

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 12 janvier 1939

Le Sénat se réunit aujourd'hui, à deux heures et demie de l'après-midi, pour la quatrième session du dix-huitième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Harmer,	Macdonell,	Riley,
Beaubien,	Horner,	Marcotte,	Robicheau,
Bourgeois,	Horsey,	Marshall,	Sauvé,
Calder,	Hugessen,	McDonald	Sinclair,
Chapais	Hughes,	(Shediac),	Smith (Victoria-
(sir Thomas),	Jones,	McGuire,	Carleton),
Copp,	King,	McLennan,	Sutherland,
Coté,	Lambert,	Meighen,	Tanner,
Dandurand,	Laird,	Molloy,	Turgeon,
Dennis,	Léger,	Moraud,	Webster,
Duff,	L'Espérance,	Mullins,	White,
Foster,	Little,	Murdock,	Wilson
Gordon,	Lynch-Staunton,	Paquet,	(Rockcliffe).
Graham,	MacArthur,	Quinn,	

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général, pour lui apprendre que Son Excellence le Gouverneur général se rendrait à la Chambre du Sénat pour ouvrir la quatrième session du Parlement du Dominion, aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'une Commission, sous le Grand Sceau du Canada, a été délivrée à Leslie Clare Moyer, écuyer, le nommant Greffier du Sénat devant être connu et désigné sous le titre de Greffier des Parlements et Maître en Chancellerie.

Ladite Commission est alors lue comme suit:

CANADA

TWEEDSMUIR

(L.S.)

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Leslie-Clare Moyer, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, dans notre Dominion du Canada, écuyer, l'un de nos Conseillers versé dans la science du droit.

SALUT.

C.-P. PLAXTON,
Suppléant du Sous-ministre de la Justice,
Canada.

SACHEZ que plaçant Notre confiance dans votre loyauté, intégrité et habileté, Nous vous avons nommé et constitué, et nous vous nommons et constituons, vous, ledit Leslie-Clare Moyer, à la charge et fonction de Greffier du Sénat du Canada, et vous serez connu et désigné comme Greffier des Parlements et Maître en la Chancellerie de notre Dominion du Canada.

Pour posséder, tenir, exercer et en jouir, ladite fonction de Greffier du Sénat du Canada et être connu et désigné comme Greffier des Parlements et Maître en la Chancellerie de notre Dominion du Canada, vous, ledit Leslie-Clare Moyer, avec tous et chacun des droits, pouvoirs, autorités, privilèges, profits, émoluments et avantages appartenant à ladite charge et qui de droit doivent y appartenir durant Notre bon plaisir.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre nos lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Membre de Notre Très Honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce vingtième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil-neuf-cent-trente-huit, et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

Le Sous-secrétaire d'Etat:

E.-H. COLEMAN.

Ordonné que ladite Commission soit consignée aux Journaux.

Son Honneur le Président informe le Sénat que, d'après l'usage du Parlement, le Greffier du Sénat est tenu de prêter le serment d'office devant l'honorable Président du Sénat.

Le Greffier du Sénat prête et souscrit alors le serment suivant:—

Vous serez fidèle et garderez fidélité à Notre Souverain Seigneur George Six, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes, et à ses héritiers et ses successeurs. Vous n'apprendrez rien de préjudiciable à Son Altesse, sa couronne, ses biens et sa dignité royale, sans vous y opposer de tout votre pouvoir et sans en avertir en toute diligence Son Excellence le Gouverneur général ou du moins quelqu'un de son conseil, de manière qu'elle puisse en être instruite. Vous servirez bien et fidèlement Son Altesse dans la charge de Greffier du Sénat du Canada, auprès du Sénat de ce pays, tenant des procès-verbaux fidèles de ses actes et délibérations. Vous garderez le secret sur les affaires qui seront traitées au dit Sénat, et ne les révèlerez, avant qu'elles ne soient publiées, qu'à ceux à qui elles doivent être révélées; et généralement vous observerez et remplirez bien et fidèlement tous les devoirs imposés par les fonctions de Greffier du Sénat. Dieu vous soit en aide.

Le Greffier du Sénat:

L.-C. MOYER.

Assermenté, ce douzième jour de janvier mil-neuf-cent-trente-huit, devant moi.

Le Président du Sénat:

W.-E. FOSTER.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'une Commission sous le Grand Sceau a été délivrée à Leslie-Clare Moyer, écuyer, le nommant commissaire pour faire prêter le serment d'allégeance aux membres du Sénat et recevoir leur déclaration de qualité.

Ladite Commission est alors lue comme suit:

CANADA

TWEEDSMUIR
(L.S.)

GEORGE VI, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux qui les présentes verront,

SALUT:

C.-P. PLAXTON,
Suppléant du Sous-ministre de la Justice,
Canada.

Attendu que, par l'article cent-trente-huit d'un certain acte du Parlement du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la session tenue dans les trentième et trente-et-unième années du règne de feue Sa Majesté la reine Victoria et connu sous le nom de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, il est entre autres choses effectivement statué, que chaque membre du Sénat de Notre Puissance du Canada devra, avant d'y assumer sa charge,

prêter et souscrire, devant Notre Gouverneur général ou quelque personne à ce par lui autorisé, le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième annexe dudit acte, ainsi que la déclaration de qualité énoncée à ladite annexe;

Et attendu que Nous avons jugé à propos de nommer Leslie-Clare Moyer, écuyer, D.S.O., C.R., de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, Greffier du Sénat du Canada, connu et désigné sous le nom de Greffier des Parlements, Commissaire pour faire prêter le serment d'allégeance aux membres du Sénat du Canada, et recevoir leur déclaration de qualité;

SACHEZ maintenant, en conséquence, que, plaçant Notre confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habileté dudit Leslie-Clare Moyer, Nous, de Notre connaissance certaine et de notre bon vouloir, et de l'avis et sur l'avis de Notre Conseil privé du Canada, nous désignons, constituons et nommons par les présentes ledit Leslie-Clare Moyer, Commissaire pour faire prêter le serment d'allégeance aux membres du Sénat du Canada et recevoir leur déclaration de qualité, ainsi qu'il est requis comme susdit et pour recevoir leur serment et faire souscrire ladite déclaration.

Ledit Leslie-Clare Moyer possédera, tiendra et exercera ladite fonction de Commissaire, tel que susdit, et le pouvoir et l'autorité ci-haut mentionnés durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre Très fidèle et Très aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Membre de Notre Très honorable Conseil privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, le sixième jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur mil-neuf-cent-trente-neuf, et de Notre Règne la troisième.

Par ordre,

Le suppléant du Sous-secrétaire d'Etat:

W.-P.-J. O'MEARA.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la quatrième session du dix-huitième Parlement par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La nouvelle que Leurs Majestés le roi George VI et la reine Elizabeth ont gracieusement décidé de venir au Canada durant les mois de mai et de juin a été reçue avec joie par tout le Dominion. L'honneur d'accueillir leur roi et leur reine, en personne, sur leur sol, est un avantage dont se prévaudront avec enthousiasme et fierté tous les sujets canadiens de Sa Majesté. Cette visite sera la première d'un souverain régnant à l'un de ses dominions autonomes. Ce sera la première fois qu'un roi et une reine de Grande-Bretagne viendront en Amérique du Nord. Il y a lieu de se réjouir tout particulièrement de ce que le voyage de Leurs Majestés doivent s'étendre à toutes les provinces du Canada.

La visite officielle faite au Canada en août dernier par le Président des Etats-Unis a provoqué, des deux côtés de notre frontière commune, des démonstrations d'amitié et de bonne entente marquées d'une rare cordialité. Les citoyens de notre pays ont accueilli avec un plaisir particulier la nouvelle que le roi et la reine aient pu accepter l'invitation du Président à se rendre aux Etats-Unis avant la fin de leur séjour au Canada.

Mes ministres ont jugé nécessaire d'accorder une attention minutieuse et constante aux événements d'ordre international et à leurs répercussions au Canada. Nos relations avec les autres puissances restent amicales, mais la politique agressive poursuivie dans d'autres continents a eu inévitablement un effet pertubateur dans toutes les parties du monde.

Le Gouvernement a partagé le sentiment général de soulagement éprouvé au cours du mois de septembre dernier, quand le spectre terrifiant de la guerre qui menaçait l'Europe est disparu de l'horizon, ainsi que le désir de paix que cette crise a révélé chez tous les peuples. Il espère que le succès couronnera les efforts tentés actuellement pour trouver une solution aux différends qui causent le désaccord. Il reconnaît, néanmoins, que ces facteurs ne produiront leur effet qu'à la longue et que, dans l'intervalle, il importe d'envisager la possibilité de nouvelles difficultés. Vu ces circonstances, le Gouvernement a jugé que les incertitudes de l'avenir et les méthodes actuelles de la guerre rendaient nécessaire le renforcement substantiel des moyens de défense du Canada.

Il y a deux ans, le budget de la défense subissait un relèvement important et l'on inaugurait un programme de modernisation du matériel conçu en vue de protéger le pays contre les dangers d'attaque. Le Gouvernement se propose de poursuivre activement l'exécution de cette entreprise et de proposer au Parlement d'intensifier le programme de défense, et d'accorder une attention particulière à la défense aérienne.

Les Chambres seront saisies d'un projet de loi tendant à la création d'un Conseil des achats de la défense, qui sera chargé d'acheter le matériel destiné aux services de la défense et de veiller, lorsqu'il sera nécessaire de recourir à la fabrication privée, à ce que les bénéfices de ces entreprises soient justes et raisonnables et que l'intérêt général soit sauvegardé.

Tout en prenant les mesures nécessaires à la protection de notre intégrité nationale contre toute possibilité d'attaque de l'extérieur, le Gouvernement a cherché, par des moyens positifs, à favoriser les intérêts mutuels qui engendrent les relations amicales entre le Canada et les autres pays.

Vous serez invités à approuver l'accord commercial avec les Etats-Unis d'Amérique signé à Washington le 17 novembre 1938. Conformément à l'espoir exprimé dans le discours du trône de l'an dernier, cet accord confirme et accroît les avantages du pacte conclu en 1935 avec les Etats-Unis.

En même temps qu'intervenait le nouvel accord entre le Canada et les Etats-Unis, un traité de vaste portée était signé entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Les deux pactes, considérés ensemble, contribuent de façon pratique à l'amélioration de la situation mondiale. Le Gouvernement constate avec une vive satisfaction que ses efforts en vue d'accroître et de prolonger les avantages que les accords précédents avaient valus aux producteurs et aux consommateurs canadiens ont en même temps contribué à la bonne entente internationale.

Les accords entre le Canada et les Etats-Unis ont entraîné, outre un accroissement des débouchés offerts aux produits canadiens, une revision complète du tarif douanier du Canada en même temps qu'une réduction d'impôts commerciaux de beaucoup supérieure à tout ce que l'on avait fait au cours des législatures antérieures, ou dans tout autre pays en ces dernières années.

Avis a été donné à l'effet de mettre fin, le 31 décembre 1939, à l'accord conclu en 1925 entre le Canada et les Antilles. Mes ministres comptent voir s'ouvrir à bref délai des négociations tendant à un nouvel accord mutuellement avantageux aux colonies antillaises et au Canada. A ce propos, la Commission du tarif a reçu instructions d'examiner avec soin les droits et préférences sur le sucre.

Le chômage au Canada reçoit toujours l'attention constante des autorités locales, provinciales et fédérales. A cause de la répartition des pouvoirs et des obligations prévue par l'Acte de l'Amérique britannique du nord, la responsabilité quant au chômage et à la solution des problèmes qu'il pose est nécessairement partagée. A cet égard, le gouvernement fédéral a assumé une plus grande part d'obligations.

L'embauchage dans les industries de guerre et la conscription de multitudes d'hommes pour des fins militaires ont apparemment permis à certains pays de résoudre chez eux le problème du chômage. Le Canada a eu recours à d'autres méthodes pour en trouver la solution.

Le Gouvernement du Dominion s'est employé activement à stimuler l'embauchage dans l'industrie privée au moyen du programme de réfection des maisons, de la loi nationale sur le logement et de la loi pour favoriser les améliorations municipales. En exécution de ces mesures, il a pris à sa charge certains impôts locaux et consenti des prêts aux particuliers, sociétés et municipalités. Il a aboli la taxe de vente sur d'importants matériaux de construction. Il a accordé une aide spéciale à l'industrie minière sous la forme de subventions, d'exemptions de taxes et d'améliorations des moyens de transport. En même temps, il a augmenté l'embauchage direct en donnant un essor considérable aux travaux publics fédéraux et en prêtant main-forte aux provinces dans les domaines de la voirie, de la colonisation, d'entreprises favorisant l'emploi sur les fermes, et des travaux de protection forestière.

Le Gouvernement du Dominion a accordé aussi des subventions d'appoint aux provinces pour les aider à soulager les victimes du chômage et du marasme agricole.

Les diverses mesures adoptées pour stimuler l'embauchage et secourir les nécessiteux ont eu les résultats les plus heureux dans les provinces qui leur ont accordé leur entière adhésion.

Une suite de mauvaises récoltes dans les provinces de l'Ouest, en ces dernières années, et la grave crise économique ressentie dans d'autres parties du monde, l'année dernière, ont aggravé le problème du chômage au Canada. L'aggravation, résultant de ces causes et d'autres encore, a fait nettement ressortir les obstacles opposés à la solution de ce problème par la répartition existante des pouvoirs constitutionnels.

Le rapport de la Commission des relations entre le Dominion et les provinces sera présenté au Parlement au cours de la session et, conformément au pro-

gramme tracé à la Commission, ce rapport comprendra les éléments essentiels aux délibérations d'une conférence nationale, laquelle étudiera, entre autres sujets importants, la question du chômage et des services sociaux dans son ensemble. Le gouvernement s'en tient à l'avis que la solution définitive du problème comporte nécessairement un régime national d'assurance-chômage.

Mes ministres reconnaissent que la triste situation des sans-travail ne saurait attendre les modifications nécessaires à la constitution, ni la convocation d'une conférence. Aussi sont-ils disposés, nonobstant les obstacles d'ordre constitutionnel, à tenter avec les provinces un nouvel effort pour faire face aux exigences du moment.

A cet effet, le gouvernement se propose de donner plus d'ampleur à son programme à longue échéance de travaux publics. De plus, poursuivant sa politique d'encouragement effectif à l'embauchage, il entend, avec le concours des provinces, aider les munuicipalités qui voudront remplacer les secours directs par une extension de leurs programmes ordinaires de travaux.

Afin de fournir aux chômeurs célibataires l'occasion de s'occuper utilement et de servir leur pays, l'aide accordée à la conservation forestière sera étendue à d'autres entreprises d'importance nationale.

Les effets bienfaisants du programme d'éducation de la jeunesse ont démontré la sagesse de cette initiative. Aussi une mesure sera-t-elle présentée au cours de la session en vue d'en accroître l'efficacité et l'utilité.

Malgré les obstacles auxquels se sont heurtés les efforts pour résoudre le problème du chômage, on constate avec satisfaction une diminution appréciable, au cours de l'année écoulée du nombre des bénéficiaires de l'assistance agricole, ainsi qu'une réduction du nombre de ceux que le chômage et le marasme agricole avaient forcés de recourir à l'assistance publique. Au début de l'hiver actuel, le nombre de ces assistés était en régression de près de 40 p. 100 sur celui d'il y a deux ans. Durant la même période, le nombre des personnes employées a considérablement augmenté.

L'amélioration constante dans l'industrie de la pêche en général se révèle dans les accroissements annuels des recettes globales des pêcheurs depuis quelques années. Le ministère des Pêcheries accordera, comme par le passé, une attention très vive à l'organisation des marchés. Le gouvernement a aussi fourni des secours directs considérables aux pêcheurs.

Afin de préserver d'un désastre économique une importante partie de notre population, mes ministres, en conformité de la loi de la Commission des blés, ont approuvé le paiement initial proposé par la Commission pour la campagne agricile en cours.

L'exécution du programme du rétablissement agricole des Prairies se poursuivra, les résultats de l'année dernière ayant démontré qu'il contribue efficacement au relèvement des régions agricoles de l'Ouest.

Les Chambres seront saisies de projets de loi visant à réglementer les bourses des grains dans le sens qu'indique le rapport de la Commission royale d'enquête sur le commerce des céréales, à reviser la loi des grains du Canada et à aider davantage à la vente des produits agricoles.

Les lignes aériennes Trans-Canada inaugureront bientôt un service de passagers qui s'ajoutera aux services des postes et des messageries déjà en exploitation.

On continue activement à préparer l'inauguration du service aérien transatlantique avec la collaboration des gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande.

Pour faire suite aux conclusions de la Commission royale d'enquête sur le système pénal du Canada, les Chambres seront de nouveau priées d'examiner un projet de loi tendant à nommer une commission d'administration des pénitenciers.

Vous serez saisis d'autres mesures législatives en temps opportun.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En cette période critique des affaires du monde, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Dandurand présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu pour la première fois.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement pour l'année 1938.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Rapport du Bibliothécaire pour 1938

A l'honorable Président du Sénat,

A l'honorable Président de la Chambre des communes.

Le Bibliothécaire Général du Parlement a l'honneur de vous présenter le rapport de la bibliothèque pour l'année 1938.

On a procédé avec plus de célérité à la préparation du Supplément au Catalogue de la bibliothèque que contient la liste des livres achetés et reçus en don, et ce Supplément paraîtra plus tôt que d'habitude.

Le soussigné regrette d'avoir à mentionner le décès de l'honorable Martin Burrell, C.P., LL.D., Bibliothécaire Parlementaire, ancien Ministre de l'Agriculture et titulaire de trois autres ministères dans les divers Cabinets de Sir Robert Borden. M. Burrell est décédé, dans sa quatre-vingtième année, à sa résidence, le 20 mars dernier, après une courte maladie. Homme public remarquable, homme de lettres, orateur plein de verve et d'esprit, M. Burrell, disparaissant, laisse un vide vivement ressenti par tout le Dominion, et surtout par ceux qui ont vécu dans son intimité. En quittant l'arène politique, il devint Bibliothécaire Parlementaire. Vivant au milieu des livres, ses meilleurs amis, M. Burrell connut dans ses nouvelles fonctions le grand bonheur de sa vie. Il était tout à la fois ami dévoué, compagnon charmant, causeur exquis, auteur distingué, orateur remarquable, raconteur à la verve enjouée et captivante, amateur passionné de musique. Le personnel de la Bibliothèque du Parlement gardera longtemps le souvenir de sa bienveillance et de sa courtoisie.

Le 1er octobre dernier, M. Albert Beaudry, aide-bibliothécaire senior français, a été mis à sa retraite. Pendant cinquante-un ans il a rendu de précieux services à la Bibliothèque du Parlement. La Commission du Service Civil l'a remplacé par M. E.-E. Trudel, qui était déjà aide-bibliothécaire depuis 1920.

L'encombrement de la bibliothèque a été signalé à maintes reprises dans les rapports antérieurs des bibliothécaires. Le Bibliothécaire Général, s'inspirant des suggestions déjà émises par le Comité Conjoint de la bibliothèque, s'est abouché avec les autorités du Ministère des Travaux Publics qui nous ont allégé d'autant en mettant à notre disposition un espace considérable dans le nouvel Edifice des Archives. Le local ainsi offert si gracieusement sera pourvu de rayons susceptibles de recevoir, l'an prochain, environ 80,000 volumes de documents sessionnels. La question d'encombrement ne se trouvera pas réglée de ce fait, mais elle recevra une solution partielle, grâce à la redistribution de certains rayons trop chargés jusqu'ici.

Depuis bientôt trois ans on a commencé la transcription de l'index du Catalogue sur fiches: ouvrage de longue haleine puisqu'il faut soumettre 500,000 volumes à cette opération.

Nous nous sommes efforcés d'ajouter sur nos rayons tous les ouvrages récents et de quelque valeur traitant de questions économiques, politiques, sociales et constitutionnelles. De même aussi n'avons-nous rien négligé pour compléter et mettre à date nos collections de documents publiés par les différentes provinces et par les autres Dominions. Nous avons réussi à nous procurer les copies des rapports soumis par les gouvernements provinciaux et les différentes institutions publiques ou privées à la Commission Royale chargée d'enquêter sur les relations entre les provinces et le Dominion.

Au nombre des acquisitions importantes de l'année, signalons la première édition complète des "Mémoires de Greville, 1814-1860", publiés à 630 exemplaires seulement par Lytton Strachey et Roger Fulford; un volume de l'"Encyclopédie Française" et la "Nouvelle Encyclopédie pratique de l'Electricité" par Desarces.

En plus des achats ordinaires d'ouvrages se rapportant à l'histoire du Canada et des Etats-Unis, nous avons pu, lors d'une récente vente à l'encan de la bibliothèque d'un amateur de livres, enrichir nos collections de quelques incunables canadiens et autres ouvrages rares et précieux.

On nous a gratifié d'un volume additionnel du Catalogue de la Collection artistique de M. Frédéric J. Nettlefold. Pour ce don et pour d'autres aussi intéressants mentionnés dans les premières pages de ce Supplément, nous prions les généreux donateurs d'accepter le témoignage de notre plus sincère gratitude.

Respectueusement soumis,

(Signé) FELIX DESROCHERS,
Bibliothécaire Général.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, ce 12 janvier 1939.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat, et sur motion, il est
Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 17 janvier 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi 17 janvier 1939

No 1.

12 janvier—Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la quatrième session du dix-huitième Parlement. —(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 2

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 17 janvier 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Fauteux,	Little,	Quinn,
Ballantyne,	Foster,	Lynch-Staunton,	Rainville,
Beaubien,	Graham,	MacArthur,	Raymond,
Black,	Haig,	Macdonell,	Robicheau,
Blondin,	Hardy,	Marcotte,	Sauvé,
Bourgeois,	Harmer,	Marshall,	Sinclair,
Bourque,	Horner,	McGuire,	Smith (Victoria-Carleton),
Calder,	Horsey,	Meighen,	Spence,
Copp,	Hugessen,	Michener,	Sutherland,
Coté,	Hughes,	Molloy,	Tanner,
Dandurand,	Jones,	Moraud,	Turgeon,
Dennis,	King,	Mullins,	Webster,
Donnelly,	Lambert,	Murdock,	White,
Duff,	Laird,	Paquet,	Wilson (Rockcliffe).
Fallis,	Léger,	Parent,	
	L'Espérance,	Prévost,	

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est
Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat, et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est
Ordonné: Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les divers comités permanents de la présente session, savoir: Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Copp, Haig, Horsey, Meighen, Tanner, White et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table: Copies anglaise et française, de l'accord commercial conclu entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, à Washington, le 17 novembre 1938, ainsi que des documents suivants qui s'y rapportent:

Echange de Notes entre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique et le Ministre de Sa Majesté pour le Canada à Washington relatives à l'interprétation de l'Article 1er de l'Accord commercial du 17 novembre 1938.

Declaration sur le bois faite à Washington le 17 novembre 1938 au nom des Gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

Echange de lettres entre le Haut-Commissaire pour le Royaume-Uni et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures concernant les modifications convenues de l'Accord commercial de 1937 entre le Canada et le Royaume-Uni—Ottawa, le 16 novembre 1938.

Echange de lettres entre le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures et le Représentant Accrédité de l'Union Sud-Africaine concernant les modifications convenues de l'Accord commerial de 1932 entre le Canada et l'Union Sud-Africaine—Ottawa, le 16 novembre 1938.

Echange de lettres entre le Haut-Commissaire pour le Royaume-Uni et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures concernant les marges de préférence sur le fer forgé et sur les billes de certaines dimensions—Ottawa, le 16 novembre 1938.

Rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année close le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1937. (Anglais et français).

Rapport du Commissaire des brevets pour l'année close le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Rapport du département des impressions et de la papeterie publiques pour l'année close le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Ordonnances concernant le Territoire du Yukon rendues par le Conseil du Yukon en 1938.

Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année budgétaire close le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Règlements navals à la date du 1er août 1938 au 2 janvier 1939.

Règlements de la Milice et du Corps d'aviation royal canadien à la date du 15 juin au 15 décembre 1938.

Rapport des initiatives du ministère des Pensions et de la Santé nationale, la Commission canadienne des Pensions, la Cour d'appel des Pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants, pour l'année budgétaire se terminant le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Copie de l'arrêté en conseil pris à la date du 4 janvier 1939, C.P. 3275, modifiant les règlements—Département des Pensions et de la Santé nationale. (Anglais et français).

Rapport indiquant qu'il n'a pas été édicté de règlements sous l'empire de la Loi concernant les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. (Ministère des Pensions et de la Santé nationale).

Etat des recettes et dépenses intéressant les marins malades, pour l'année financière close le 31 mars 1938.—Département des Pensions et de la Santé nationale.

Rapport indiquant qu'il n'a pas été pris d'arrêté en conseil, ni promulgué de règlements au sujet de la santé en ce qui concerne les ouvrages publics.—(Ministère de les Pensions et de Santé nationale).

Rapport du ministère de l'Agriculture pour le Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Rapport concernant les mesures prises sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pour l'année financière terminée le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Rapport du ministère du Travail, pour l'année financière close le 31 mars 1938, (anglais et français), y compris les rapports des délibérations sous le régime des lois suivantes:

Loi du ministère du Travail,
Loi de la conciliation et du travail,
Loi sur les justes salaires et sur la journée de huit heures, 1935,
Loi des enquêtes en matière de différends industriels,
Loi des rentes viagères sur l'Etat,
Loi de coordination des bureaux de placement,
Loi d'enseignement technique,
Loi des enquêtes sur les coalitions,
Législation sur le secours aux chômeurs et à l'agriculture, 1937,
Loi concernant la Commission nationale de placement.

Rapport de l'Enregistrement national des récipiendaires de secours dont le gouvernement fédéral assume une portion, pour le mois de septembre 1938.

Rapport du ministère du Revenu national, contenant les comptes rendus de la recette et les états des importations, exportations, droits d'accise et impôts sur le revenu du Canada, pour l'année close le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Rapport indiquant les nominations effectuées sous l'empire de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année close le 31 mars 1938.

Rapport du ministère du Commerce pour l'année close le 31 mars 1938. (Anglais et français).

Rapport des délégués canadiens à la dix-neuvième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, du 12 au 30 septembre 1938. (Anglais et français).

Rapport du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1938. (Anglais et français).

Copie du règlement adopté par la Cour du Banc du Roi, province de Québec, relatifs aux appels dans les questions criminelles.

Rapport du Bureau de revision nommé pour faire enquête sur l'entrée illégale d'étrangers en Canada.

Rapport de la Société royale du Canada pour l'année 1938.

Rapport de l'honorable Henry Hague Davis, juge de la cour suprême du Canada, nommé en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 2251, en date du 7 septembre 1938, commissaire enquêteur d'après la Partie I de la loi des enquêtes, pour s'enquérir à fond des conversations et des négociations préliminaires qui ont abouti à la conclusion d'un certain contrat mis en œuvre le 31 mars 1938, et déposé en parlement le 29 juin 1938; ledit contrat ayant été conclu entre Sa Majesté le Roi représenté par l'honorable ministre de la défense nationale au Canada et la John Inglis Company Limited, contrat en vertu duquel la Compagnie s'engageait à fournir à Sa Majesté un certain nombre de mitrailleuses Bren destinées à l'usage des troupes de défense du Canada; et pour s'enquérir aussi de la répartition des actions et des transactions, le cas échéant, relatives aux actions et aux valeurs de ladite compagnie, et de la part prise, le cas échéant, par n'importe quel membre de la Chambre des communes aux discussions et aux négociations relatives à ce contrat ou aux affaires de ladite compagnie ou à la vente des actions ou des valeurs de ladite compagnie; et pour s'enquérir, en somme, de tout se qui se rattache audit contrat et aux affaires de ladite compagnie, et aux mesures prises pour protéger l'intérêt public; ainsi qu'une copie de l'arrêté en conseil C.P. 2251, en date du 7 septembre 1938, relatif à cette question. (Anglais et français).

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

De *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company.*

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'en reconnaissance des longs et fidèles services de M. Austin Ernest Blount, C.M.G., ci-devant greffier du Sénat, le titre d'Officier honoraire du Sénat lui soit donné, avec le privilège à la table aux jours des cérémonies.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement.

L'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Prévost, propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable baron Tweedsmuir d'Elfield, membre de notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 18 janvier 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour jeudi, le 19 janvier 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Black:—

17 janvier—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quel est le déficit total, s'il en est, des Chemins de fer nationaux du Canada, pour les neuf premiers mois de l'exercice financier en cours?

2. Y a-t-il quelque fondement aux nouvelles publiées dans les journaux du Canada et qui annoncent que les Chemins de fer nationaux du Canada doivent dépenser douze millions de dollars ou davantage à l'aménagement d'une nouvelle gare terminale de voyageurs dans la ville de Montréal?

3. Si ces nouvelles sont fondées, le Gouvernement approuve-t-il la dépense projetée, et de quelle source proviendront les fonds à fournir pour cette entreprise?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 18 janvier 1939

No 1.

17 janvier—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Marshall secondé par l'honorable sénateur Prévost, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour le gracieux discours qu'il a adressé aux deux Chambres du Parlement.—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 3

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 18 janvier 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen), Ballantyne, Beaubien, Black, Blondin, Bourgeois, Bourque, Calder, Copp, Coté, Dandurand, Dennis, Donnelly, Fallis, Fauteux, Foster, Gordon, Graham, Haig, Hardy, Harmer, Horner, Horsey, Hugessen, Hughes, Jones, King, Lambert, Laird, Léger, L'Espérance, Little, Logan, Lynch-Staunton, MacArthur, Macdonell, Marcotte, Marshall, McDonald (Shédiac), McGuire, Meighen, Michener, Molloy, Moraud, Mullins, Murdock, Paquet, Parent, Prévost, Quinn, Rainville, Raymond, Robicheau, Sauvé, Sinclair, Smith (Victoria-(Carleton), Spence, Sutherland, Tanner, Turgeon, Webster, White, Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Tanner, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

MERCREDI le 18 janvier 1939.

Le comité de sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:

Comité mixte de la Bibliothèque

Son Honneur le Président, les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Beaubien, Cantley, Chapais (Sir Thomas), Fauteux, Gillis, Gordon, Griesbach, Laird, Lambert, Logan, McLennan, O'Connor, Prévost, Taylor et Wilson (*Rockcliffe*).—17.

Comité mixte des Travaux d'impression

Les honorables sénateurs Bourgeois, Chapais (Sir Thomas), Dennis, Donnelly, Fallis, Graham, Green, Haig, Harmer, Horsey, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), McLennan, Moraud, Mullins, Parent, Pope, Prévost, Sinclair, Taylor et White.—21.

Comité mixte du Restaurant

Son Honneur le Président, les honorables sénateurs Beaubien, Hardy, McMeans, Michener, Mullins, Robinson et Taylor.—7.

Comité des Ordres permanents

Les honorables sénateurs Bourgeois, Buchanan, Coté, Duff, Hugessen, Jones, Macdonald (*St. Peters*), Macdonell et White.—9.

Comité des Banques et du Commerce

Les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Ballantyne, Beaubien, Black, Blondin, Coté, Dandurand, Dennis, Donnelly Farris,, Gordon, Graham, Griesbach, Hardy, Hugessen, Horsey, Hughes, King, Laird, L'Espérance, Little, Lynch-Staunton, McGuire, McLennan, McMeans, McRae, Meighen, Michener, Moraud, Parent, Raymond, Rhodes, Riley, Robinson, Sharpe, Sinclair, Smith (*Wentwort*), Tanner, Taylor, Webster, White et Wilson (*Sorel*).—42.

Comité des Chemins de fer, télégraphes et havres

Les honorables sénateurs Ballantyne, Barnard, Beaubien, Black, Bourque, Buchanan, Calder, Cantley, Copp, Dandurand, Dennis, Duff, Farris, Gillis, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Haig, Hardy, Harmer, Horner, Hugessen, Jones, Lacasse, Laird, Lambert, L'Espérance, MacArthur, Marcotte, McDonald (*Shédiac*), McGuire, McLennan, McRae, Meighen, Michener, Molloy, Moraud, Murdock, O'Connor, Parent, Pope, Rainville, Raymond, Robinson, Sharpe, Spence, Sutherland, Turgeon et Webster.—50.

Comité des Bills privés

Les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Barnard, Black, Cantley, Duff, Fauteux, Griesbach, Harmer, Lambert, Léger, Lynch-Staunton, Marshall, McGuire, McMeans, McRae, Mullins, Parent, Quinn, Rainville, Raymond, Sauvé, Smith (*Victoria-Carleton*), Spence, Tanner et Wilson (*Sorel*).—25.

Comité de Régie interne et des dépenses imprévues

Les honorables sénateurs Blondin, Cantley, Chapais (Sir Thomas), Dandurand, Foster (*Président*), Gordon, Haig, Horsey, King, Lacasse, Laird, L'Espérance, Little, Logan, MacArthur, Marcotte, McRae, Meighen, Michener, Murdock, Pope, Prévost, Quinn, Sharpe et White.—25.

Comité des Finances

Les honorables sénateurs Aseltine, Bourgeois, Buchanan, Farris, Hugessen, Lacasse, L'Espérance, MacArthur, Michener, Pope, Rhodes, Robichaud, Smith (*Wentworth*), Spence, Turgeon, Webster et Wilson (*Sorel*).—17.

Affaires extérieures

Les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Beaubien, Black, Buchanan, Calder, Chapais (Sir Thomas), Copp, Dandurand, Farris, Griesbach, Haig, Hardy, Horsey, Hugessen, King, Léger, Little, MacArthur, McGuire, McRae, Meighen, Prévost, Rainville, Tanner et White.—25.

Comité du Tourisme

Les honorables sénateurs Buchanan, Dennis, Green, Horner, MacArthur, Marshall, Murdock, Paquet, Parent, Rainville, Sharpe et Spence.—12.

Comité des Débats et des comptes rendus

Les honorables sénateurs Aseltine, Chapais (Sir Thomas), Farris, Fauteux, Gillis, Hugessen, Lacasse, Prévost et Sauvé.—9.

Comité des Divorces

Les honorables sénateurs Aseltine, Copp, Gillis, Haig, King, Little, Murdock, Riley et Robinson.—9.

Comité de l'Agriculture et des forêts

Les honorables sénateurs Black, Buchanan, Donnelly, Marshall, Raymond, Riley, Sinclair, Smith (*Wentworth*) et Sutherland.—9.

Comité de l'Immigration et du travail

Les honorables sénateurs Calder, Donnelly, Hughes, L'Espérance, Macdonell, McDonald (*Shédiac*), McMeans, Molloy et Murdock.—9.

Comité du Commerce et des relations commerciales du Canada

Les honorables sénateurs Fauteux, Haig, Macdonald (*Cardigan*), Macdonell, McLennan, Moraud, Riley, Robicheau et Wilson (*Sorel*).—9.

Comité de la Santé publiques et de l'inspection des aliments

Les honorables sénateurs Bourque, King, Lacasse, Léger, Macdonald (*St. Peters*), Molloy, Paquet, Riley et Wilson (*Rockcliffe*).—9.

Comité d'Administration du service civil

Les honorables sénateurs Copp, Griesbach, L'Espérance, Marcotte, McRae, Prévost, Quinn, Robinson et Wilson (*Rockcliffe*).—9.

Comité des Edifices et des terrains publics

Les honorables sénateurs Black, Harmer, Lambert, McGuire, McLennan, Sinclair, Smith (*Victoria-Carleton*), Smith (*Wentworth*) et Wilson (*Rockcliffe*). —9.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et le comité des ordres permanents est autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de régie interne et des dépenses imprévus ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et à l'égard de laquelle Son Honneur le Président n'a pas à intervenir aux termes de la Loi du service civil, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aylesworth (Sir Allen), Beaubien, Cantley, Chapais (Sir Thomas), Fauteux, Gillis, Gordon, Griesbach, Laird, Lambert, Logan, McLennan, O'Connor, Prévost, Taylor et Wilson (*Rockcliffe*), ont été constitué en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que les honorables sénateurs Bourgeois, Chapais (Sir Thomas), Dennis, Donnelly, Fallis, Graham, Green, Haig, Harmer, Horsey, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shédiac*), McLennan, Moraud, Mullins, Parent, Pope, Prévost, Sinclair, Taylor et White, ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien, Hardy, McMeans, Mullins, Robinson, et Taylor, ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membre du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

L'honorable sénateur Dandurand, dépose sur la Table:

Liste des permis autorisant l'entrée ou le séjour au Canada, délivrés au cours de l'année civile 1938, sous l'autorité du paragraphe (1) de l'article (4) de la Loi d'Immigration.

Relevé démontrant qu'aucun prêt n'a été consenti au cours de l'année civile 1938 à même le fond du Revenu consolidé du Canada, établi en conformité du paragraphe 1 de l'article 94 (*b*) de la Loi des Indiens.

Copie des règlements édictés par arrêté en Conseil sous le régime de la partie 1 de la Loi des Indiens.

Liste des Indiens admis à la jouissance des droits et privilèges de citoyens en vertu de la Loi des Indiens au cours de l'année close le 31 mars 1938, avec indication de l'allocation accordée à chaque Indien ainsi émancipé.

Liste des ventes et concessions de terres résiliées durant l'année 1938, conformément au paragraphe (5) de l'article (64) de la Loi des Indiens.

Copies des arrêtés en Conseil pris depuis le dernier rapport fait au Parlement, en vertu des dispositions de l'article 75 de la Loi des terres fédérales.

Liste des concessions, licences, permis ou autres autorisations annulés depuis le dernier rapport fait au Parlement, conformément à l'article 96 de la Loi des terres fédérales.

Copies des ordonnances rendues par le commissaire en Conseil des Territoires du Nord-Ouest.

Liste de permis délivrés au cours de l'année 1938 donnant d'emporter des spiritueux dans les Territoires du Nord-Ouest.

Copies des arrêtés en Conseil pris depuis le dernier rapport fait au Parlement, conformément à la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Copie de l'arrêté en Conseil pris sous l'empire du paragraphe 2 de l'article 64 de la Loi concernant l'établissement des Soldats.

Rapport démontrant qu'il n'a pas été exécuté de travaux de drainage sous le régime de la Loi de l'assainissement; et que, durant cette période, il n'a été perçu aucun loyer pour la vente ou la concession de terres fédérales assainies en vertu de la Loi de l'assainissement.

Liste des répartitions et des ajustements de dettes pour avances de graines de semence, fourrage et aide, avec indication détaillée des acquittements et libérations, etc., selon les prescriptions de la Loi concernant certaines créances de la Couronne.

Relevé des deniers remboursés par arrêté en Conseil, en vertu des dispositions de la Loi des Remboursements (Ressources naturelles).

Conformément à l'Ordre du jour, le Sénat passe à la suite de la discussion sur le discours prononçé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement et sur la motion de l'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Prévost; demandant:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le très honorable baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, et

La question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue par l'affirmative, et il est

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres de l'honorable Conseil privé.

La pétition suivante est présentée;

Par l'honorable sénateur King:

De *The Royal College of Physicians and Surgeons of Canada.*

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. P. GRAHAM,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, pour l'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GERALD V. WHITE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent de la Banque et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent de la Banque et du Commerce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent de l'Agriculture et des forêts demande permission de présenter le premier rapport de ce comité comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Wilson, du comité permanent des Edifices et des terrains publics, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent des Edifices et des terrains publics demande permission de présenter le premier rapport de ce comité, comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Bourque, du comité permanent de la Santé publique et de l'inspection des aliments, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent de la Santé publique et de l'inspection des aliments demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

T.-J. BOURQUE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Copp, du comité permanent des Divorces, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,
Président suppléant.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent des Bills privés demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Murdock, du comité permanent de l'Immigration et du travail, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent de l'Immigration et du travail demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES MURDOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui restera ajourné jusqu'au mardi, quatorzième jour de février prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 14 février 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, le 14 février 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Black:—

17 janvier—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quel est le déficit total, s'il en est, des Chemins de fer nationaux du Canada, pour les neuf premiers mois de l'exercice financier en cours?

2. Y a-t-il quelque fondement aux nouvelles publiées dans les journaux du Canada et qui annoncent que les Chemins de fer nationaux du Canada doivent dépenser douze millions de dollars ou davantage à l'aménagement d'une nouvelle gare terminale de voyageurs dans la ville de Montréal?

3. Si ces nouvelles sont fondées, le Gouvernement approuve-t-il la dépense projetée, et de quelle source proviendront les fonds à fournir pour cette entreprise?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

18 janvier—Qu'il demandera au Gouvernement:

Combien ont coûté aux gouvernements, et combien les gouvernements ont dépensé pour l'acquisition des immeubles et pour la construction d'autres ouvrages en la ville d'Ottawa, savoir:—

(*a*) L'immeuble du bureau de poste qui a été démoli en 1938, ainsi que le terrain où ce bureau de poste s'élevait et qui doit faire partie du Parc de la Confédération;

(*b*) La démolition de ce bureau de poste;

(*c*) L'acquisition d'autres terrains, pour l'établissement du Parc de la Confédération;

(*d*) L'acquisition des terrains sur lesquels doit être érigé le nouvel immeuble du bureau de poste, à l'angle des rues Sparks et Elgin;

(*e*) Le prix du contrat de ce nouvel immeuble du bureau de poste, en voie de construction;

(*f*) L'acquisition d'autres terrains pour l'établissement de parcs publics et pour embellir d'autres localités de la ville;

(*g*) L'achèvement des travaux de 1938 dans le voisinage des rues Sparks et Elgin;

(*h*) Le prix du contrat couvrant les travaux non encore terminés aux alentours du Monument de la Guerre;

(*i*) Ce Monument de la Guerre, y compris les travaux de fondation et les autres ouvrages que ne couvrent pas les questions précédentes;

(*j*) Le montant total des dépenses pour des fins d'amélioration et d'embellissement (non couvertes par les questions précédentes), faites sous la direction de la Commission du District Fédéral, ou par ses prédécesseurs, s'il en est, depuis le commencement de ces travaux jusqu'aujourd'hui.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 14 février 1939

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 4

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 14 février 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen), Ballantyne, Beaubien, Blondin, Bourgeois, Bourque, Calder, Chapais (sir Thomas), Coté, Dandurand, Donnelly, Duff, Fallis, Farris, Fauteux, Foster, Gillis, Green, Griesbach, Harmer, Horner, Horsey, Hugessen, Hughes, Jones, King, Lacasse, Laird, Léger, L'Espérance, Little, MacArthur, Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton), Macdonell, McGuire, McLennan, McRae, Meighen, Michener, Mullins, Murdock, Paquet, Pope, Prévost, Quinn, Rainville, Raymond, Rhodes, Riley, Robicheau, Robinson, Sauvé, Sinclair, Sutherland, Tanner, Taylor, Turgeon, White, Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

MARDI, le 14 février 1939.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Ahearn, Blackmore, Blair, Blanchette, Bonnier, Bothwell, Bouchard, Bradette, Brasset, Cameron (Hastings-Sud), Casselman, Clark (York-Sunbury), Duffus, Emmerson, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Grant, Green, Hamilton, Hyndman, Johnston (Lac Centre), Kuhl, Lennard, MacInnis, MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacLean (Cap-Breton-Victoria-Nord), MacLennan, MacNeil, Macphail (Mlle), McCallum, Mallette, Martin, Moore, Mutch, Parent (Québec-Ouest et Sud), Parent (Terrebonne), Raymond, Reid, Rennie, Ross (St. Paul's), St-Père, Spence, Walsh, Winkler et Young pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

MARDI, le 14 février 1939.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour constituer un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: messieurs Barry, Bertrand (Laurier), Casselman, Chevrier, Damude, Davidson, Denis, Douglas (Weyburn), Dussault, Elliott (Kindersley), Esling, Evans, Ferron, Fleming, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gauthier, Green, Hansell, Hurtubise, Hushion, Jean, Kirk, Lapointe (Matapédia-Matane), Leduc, Lennard, Little, MacInnis, MacKinnon (Edmonton-Ouest), MacLean (Prince), McGregor, McIntosh, McKenzie (Lambton-Kent), McNevin (Victoria, Ont.), Marsh, Marshall, Mills, Moore, Mullins, Mulock, Mutch, Pinard, Purdy, Reid, Ross (St. Paul's), Ross (Middlesex-Est), Rutherford, St-Père, Taylor (Nanaïmo), Thompson, Tucker, Tustin, Veniot, Weir et Winkler, agiront de la part de la Chambre comme membres dudit comité mixte.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

Son Honneur le Président informe le Sénat que, en conformité de la règle 103, le greffier a déposé sur la table les comptes et les pièces comptables du Sénat pour l'année financière close le 31 mars 1938.

Ordonné: Que lesdits comptes et pièces comptables soient renvoyés au Comité de la régie interne et des comptes imprévus du Sénat.

La pétition suivante est lue et reçue:

De *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*; demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de "*Toronto Mutual Life Insurance Company*".

L'honorable sénateur Rhodes, du comité permanent des Finances, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent des Finances demande permission de présenter le premier rapport de ce comité comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

R. H. RHODES.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McRae, du comité permanent des Relations extérieures, présentee le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent des Relations extérieures demande permission de présenter le premier rapport de ce comité comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

A. D. McRAE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McLennan, du comité permanent du Commerce et des relations commerciales du Canada, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent du Commerce et des relations commerciales du Canada demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J. S. McLENNAN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Gillis, du comité permanent des Débats et des comptes rendus, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent des Débats et des comptes rendus demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

A. B. GILLIS.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur L'Espérance, du comité permanent d'Administration du service civil, présente son premier rapport.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le comité permanent d'Administration du service civil demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

D. O. L'ESPERANCE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion, il est
Ordonné: Que le nom de l'honorable sénateur Wilson (Rockliffe) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Wilson (Sorel) sur le comité permanent des Banques et du commerce.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Règlements de la Milice canadienne, à la date du 17 décembre 1938 jusqu'au 15 janvier 1939.

Règlements du Corps d'aviation royale canadien, à la date du 31 décembre 1938.

Copie de l'arrêté en Conseil C.P. 113, pris à la date du 17 janvier 1939 et modifiant les règlements édictés en vertu de l'arrêté en Conseil 91, pris à la date de janvier 1936. (Ministère des Pensions et de la Santé nationale).

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 15 février 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, le 15 février 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Black:—

17 janvier—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quel est le déficit total, s'il en est, des Chemins de fer nationaux du Canada, pour les neuf premiers mois de l'exercice financier en cours?

2. Y a-t-il quelque fondement aux nouvelles publiées dans les journaux du Canada et qui annoncent que les Chemins de fer nationaux du Canada doivent dépenser douze millions de dollars ou davantage à l'aménagement d'une nouvelle gare terminale de voyageurs dans la ville de Montréal?

3. Si ces nouvelles sont fondées, le Gouvernement approuve-t-il la dépense projetée, et de quelle source proviendront les fonds à fournir pour cette entreprise?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

18 janvier—Qu'il demandera au Gouvernement:

Combien ont coûté aux gouvernements, et combien les gouvernements ont dépensé pour l'acquisition des immeubles et pour la construction d'autres ouvrages en la ville d'Ottawa, savoir:—

(*a*) L'immeuble du bureau de poste qui a été démoli en 1938, ainsi que le terrain où ce bureau de poste s'élevait et qui doit faire partie du Parc de la Confédération;

(*b*) La démolition de ce bureau de poste;

(*c*) L'acquisition d'autres terrains, pour l'établissement du Parc de la Confédération;

(*d*) L'acquisition des terrains sur lesquels doit être érigé le nouvel immeuble du bureau de poste, à l'angle des rues Sparks et Elgin;

(*e*) Le prix du contrat de ce nouvel immeuble du bureau de poste, en voie de construction;

(*f*) L'acquisition d'autres terrains pour l'établissement de parcs publics et pour embellir d'autres localités de la ville;

(*g*) L'achèvement des travaux de 1938 dans le voisinage des rues Sparks et Elgin;

(*h*) Le prix du contrat couvrant les travaux non encore terminés aux alentours du Monument de la Guerre;

(*i*) Ce Monument de la Guerre, y compris les travaux de fondation et les autres ouvrages que ne couvrent pas les questions précédentes;

(*j*) Le montant total des dépenses pour des fins d'amélioration et d'embellissement (non couvertes par les questions précédentes), faites sous la direction de la Commission du District Fédéral, ou par ses prédécesseurs, s'il en est, depuis le commencement de ces travaux jusqu'aujourd'hui.

Pour jeudi, le 16 février 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 2.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement d'Angleterre a-t-il conféré avec le gouvernement du Canada relativement aux conditions de la récente convention entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, particulièrement sur celles pouvant affecter directement ou indirectement les préférences de noter pays, comprises dans les Accords conclus à la Conférence d'Ottawa, en 1932?

2. Le gouvernement a-t-il donné son consentement à ces conditions?

3. Le gouvernement a-t-il fait des concessions à la demande de l'Angleterre?

4. En a-t-il fait à la demande des Etats-Unis?

5. Dans les considération de ces conditions ou de ces concessions, le gouvernement d'Angleterre a-t-il signalé l'importance des Etats-Unis d'Amérique comme alliés militaires?

No 3.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Canada a-t-il déjà participé à une guerre en dehors de son territoire sans en avoir été autorisé par son parlement?

2. Dans l'affirmative en quelle année?

3. En quelle année a-t-il participé pour la première fois avec l'autorisation du parlement? Combien de fois ensuite?

Pour mardi, le 28 février 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le coût estimatif de l'établissement d'aménagements de port et de têtes de lignes, (*a*) à Woods-Island, Ile-du-Prince-Edouard, et (*b*) à Caribou, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, pour les fins du service de traversiers à vapeur que l'on se propose d'établir entre ces points?

2. Quelle est la distance de navigation entre ces deux points?
3. Quelle est la distance, par la grande route, entre les têtes de lignes que l'on se propose d'établir à Caribou et les têtes de lignes des Chemins de fer nationaux dans la ville de Pictou?
4. Quelles facilités de transport le gouvernement va-t-il établir entre les têtes de lignes de Caribou et les têtes de lignes de chemins de fer à Pictou?
5. Le gouvernement a-t-il approuvé les navires proposés pour ce service de traverse?
6. Quelle est la capacité exigée de ces navires, par stipulation, pour le transport des automobiles et des camions?
7. Quel nombre de traverses aller et retour a-t-il été stipulé qu'un pareil navire doit faire, ou a-t-on l'intention de lui faire faire, par vingt-quatre heures?
8. Quelle subvention le gouvernement doit-il payer annuellement pour ce service projeté de traversiers?
9. Quelle est la distance de navigation, entre les têtes de lignes que l'on se propose d'établir à Woods-Islands et les têtes de lignes des Chemins de fer nationaux en la ville de Pictou?
10. Combien pouvait transporter d'automobiles et de camions le navire que le gouvernement subventionnait les années passées pour faire le service entre Charlottetown et Pictou?
11. Combien ce navire a-t-il transporté d'automobiles et de camions, dans chaque direction, entre Charlottetown et Pictou, durant la saison de 1938?
12. Combien de jours et dans quelle mesure des automobiles et camions ont-ils dû attendre d'être transportés, faute d'espace dans le navire, durant la saison 1938?
13. Quelle subvention paie annuellement le gouvernement pour le service entre Charlottetown et Pictou?
14. Le gouvernement a-t-il reçu, depuis 1935, par écrit ou verbalement, quelque offre ou proposition d'affecter à ce service un navire disposant de plus d'espace que celui qui faisait le service entre Charlottetown et Pictou?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:
1. Combien chacun des traversiers de l'Ile-du-Prince-Edouard peut-il transporter d'automobiles et de camions?
2. Quelle est la distance de navigation entre Tormentine et Borden?
3. Quel a été le coût de grément desdits traversiers en vue de ce genre de transport?
4. Combien d'automobiles et de camions lesdits traversiers ont-ils transportés pendant chaque mois, en 1936, 1937 et 1938?
5. (*a*) Combien de jours, et dans quelle mesure, en 1938, le nombre des automobiles et camions attendant d'être transportés a-t-il excédé la capacité des traversiers?
(*b*) Dans ces cas, comment a-t-on résolu le problème de la congestion?
6. (*a*) Quel est le tarif de transport des automobiles et des camions?
(*b*) Quelle réduction a-t-on opérée en 1934, si une réduction a été opérée?
(*c*) Quelles ont été les recettes de cette source en 1938?
7. Quel fut (*a*) l'excédent, ou (*b*) le déficit des opérations des traversiers pour automobiles pour chacune des années 1936, 1937 et 1938?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 15 février 1939

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 5

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 15 février 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McRae,
Meighen,
Michener,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément par l'honorable président du comité des divorces:

De Gertrude Saul Baker, d'Outremont, Québec, secrétaire privée; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Baker.

De Mabel Gertrude Marks Lamoureux, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wilfrid Lamoureux.

De William Percy Kemball, de Montréal, Québec, vendeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Treboutat Kemball.

De Herbert John Butler, de Montréal, Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gwendoline Emily Bulter.

De Lilias Augusta Sheperd Harris, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Roland Fraser Harris.

De Earl Keith Drennan, de la ville de Hampstead, Québec, vendeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Winnifred Hubbell Drennan.

De Stephano Guilio Luciano Roncari, de Montréal, Québec, hôtelier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emilie Leocadie Martin Roncari.

De Anna Lasnier Blain, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Antoine Blain.

De Leslie William Bond, de Montréal, Québec, officier de banque; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isobel Maxwell Bond.

De Annie March Breakey Coburn, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Harold Douglas Coburn.

De Marie Louise Rosetti Dei Rosa, de la cité de Montréal, Québec, demeurant actuellement en la cité de Sudbury, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Antonio Dei Rosa, de ladite cité de Montréal.

De Thomas McDade, de Montréal, surveillant; demandant le remboursement des taxes parlementaires payées au cours de la dernière session du Parlement concernant sa pétition pour un bill de divorce.

De Mary Frances Todd Lister Cardwell, de Montréal, Québec, sténographe; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cyrill Law Cardwell.

De Marjorie Burke Atkinson, du village de Pont Etchemin, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stuart Atkinson.

De Helen Karr Hogg Molson, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hartland de Montarville Molson.

De Edith Cecilia Shaw Mayne, de Westmont, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh Cecil Mayne.

De Constance Mais Pocock, de Westmount, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Innes Pocock.

De Dorothy Boretsky Pozomick, d'Outremont, Québec, sténographe; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hy David Pozomick, autrement connu sous le nom de Hy David Singer.

De Helen Kathleen Yuill, de la cité de Montréal, Québec, demeurant actuellement en la cité de Toronto, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Hector Yuill, de ladite cité de Montréal.

De Jeanne Beauregard Desnoyers, d'Outremont, Québec, employée de salon de beauté; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edouard Desnoyers.

De Winnifred May Routledge Nilsson, de Montréal, Québec, sténographe; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Finn Deleuran Nilsson.

De Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond, de la cité de Montréal, province de Québec, et demeurant en la cité de Lausanne, République de Suisse; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Arthur Drummond.

De Per Ernst Martinsson, de Montréal, Québec, surintendant d'exploitation forestière; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Juana Louisa Monrad Martinsson.

De Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dave Yaun.

De Harold Morris, de Montréal, Québec, musicien; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeannette Gold Morris.

De Agnes Bigelow Reddy, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Reddy.

De Elsie Victoria Oliver, de la cité de Montréal, Québec, et demeurant actuellement en la cité de Toronto, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Archie Oliver, de ladite cité de Montréal.

De Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Norman Higginbotham.

De Clara Doe Durrell, du village de Fulford, comté de Brome, district de Bedford, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry William Durrell.

De Jean Winnifred Hunter Urquhart, de Westmount, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Grant Urquhart.

De Ethel Rothpan Staroselsky, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Staroselsky, autrement connu sous le nom de Jack Starr.

De Joseph Maurice Durieux, de Montréal, Québec, musicien; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Laurence Lavoie Durieux.

De Sarrah Sherry Miller, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Leslie Miller.

La pétition suivante est présentée:

Du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de délivrer des certificats spéciaux, et à d'autres fins.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente le deuxième rapport dudit comité:

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 15 février 1939.

Le comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le Comité a étudié un rapport de la Commission du Service civil proposant une modification du traitement attaché aux postes de "Greffier des comités et Greffier des Procès-verbaux et des Journaux du Sénat, et Greffier des Procès-verbaux et des Journaux français du Sénat" conçu en ces termes:

"En vertu des articles 12 et 61 de la Loi du Service civil, la Commission du Service civil, à la demande du Greffier du Sénat, propose les modifications sui-

vantes des traitements à l'approbation du Sénat, à compter de la date à laquelle ces modifications seront approuvées:

Greffier des comités et Greffier des Procès-verbaux et des Journaux du Sénat

La Commission recommande que le traitement de cette classe qui s'établit actuellement comme suit:

Traitement annuel: $2,220, $2,340, $2,460, $2,580, $2,700 soit modifié comme suit:

Traitement annuel: $2,520, $2,640, $2,760, $2,880, $3,000, $3,120.

Greffier des Procès-verbaux et des Journaux français du Sénat

La Commission recommande que le traitement de cette classe, qui s'établit actuellement comme suit:

Traitement annuel: $1,920, $2,040, $2,160, $2,280, $2,400, soit modifié comme suit:

Traitement annuel: $2,520, $2,640, $2,760, $2,880, $3,000, $3,120.

La Commission a constaté que la rémunération actuelle des deux classes susmentionnées était insuffisante eu égard aux fonctions des titulaires. Cette modification comportera une augmentation immédiate de $660 et une augmentation éventuelle de $1,140.

Le Comité recommande ledit rapport à l'approbation du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Ordonné: Que ledit rapport soit consigné au Feuilleton pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur White, pour l'honorable sénateur Jones, du Comité permanent des Ordres permanents, présente le premier rapport dudit comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 18 janvier 1939.

Le Comité permanent des Ordres permanents demande la permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre Comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

GEO. P. JONES.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, pour l'honorable sénateur Jones, du Comité permanent des ordres permanents, présente le deuxième rapport dudit comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 15 février 1939.

Le comité permanent des ordres permanents demande la permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Le Comité recommande:

(1) Que le délai de réception des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 31 mars 1939.

(2) Que le délai de présentation des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 14 avril 1939.

(3) Que le délai de réception des rapports de tout comité permanent ou comité spécial sur un bill privé soit prolongé jusqu'au vendredi 28 avril 1939.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

GEO. P. JONES.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, pour l'honorable sénateur Jones, du Comité permanent des ordres permanents, présente le troisième rapport dudit comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 15 février 1939.

Le comité permanent des ordres permanents demande la permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Votre comité a étudié la pétition suivante et constate que les exigences des règles du Sénat ont été observées à tous égards d'importance, savoir:

De l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de "*Toronto Mutual Life Insurance Company*".

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

GEO. P. JONES.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente le deuxième rapport dudit comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 15 février 1939.

Le comité permanent des divorces demande la permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de siéger durant tous les ajournements du Sénat, ainsi que durant les séances du Sénat.
2. Qu'en sus d'un président, le comité ait le pouvoir de se nommer, en tout temps, un président suppléant, et que ce dernier ait les mêmes pouvoirs que le président.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Murdock, pour le très honorable sénateur Meighen:

De l'*United Church of Canada.*

Par l'honorable sénateur Duff:

De John Forbes Michie, et autres, de la cité de Toronto, Ontario, et William Barclay, de la cité de Hamilton, Ontario (*The Trustee Board of The Presbyterian Church in Canada*).

Par l'honorable sénateur King:

De Henry J. Pflum, Jr., de Buffalo, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, et autres d'autres lieux (*The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada).)

Par l'honorable sénateur Griesbach:

De Roy Cecil Darnbrough, de Vancouver, Colombie-Britannique et autres d'autres lieux (*The Associated Canadian Travellers*).

Par l'honorable sénateur Tanner:

De La Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba.*

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Le rapport de la Commission des transports du Canada pour l'année civile terminée le 31 décembre 1938.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'au mardi sept mars prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 7 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, le 7 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Black:—

17 janvier—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quel est le déficit total, s'il en est, des Chemins de fer nationaux du Canada, pour les neuf premiers mois de l'exercice financier en cours?

2. Y a-t-il quelque fondement aux nouvelles publiées dans les journaux du Canada et qui annoncent que les Chemins de fer nationaux du Canada doivent dépenser douze millions de dollars ou davantage à l'aménagement d'une nouvelle gare terminale de voyageurs dans la ville de Montréal?

3. Si ces nouvelles sont fondées, le Gouvernement approuve-t-il la dépense projetée, et de quelle source proviendront les fonds à fournir pour cette entreprise?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

18 janvier—Qu'il demandera au Gouvernement:

Combien ont coûté aux gouvernements, et combien les gouvernements ont dépensé pour l'acquisition des immeubles et pour la construction d'autres ouvrages en la ville d'Ottawa, savoir:—

(*a*) L'immeuble du bureau de poste qui a été démoli en 1938, ainsi que le terrain où ce bureau de poste s'élevait et qui doit faire partie du Parc de la Confédération;

(*b*) La démolition de ce bureau de poste;

(*c*) L'acquisition d'autres terrains, pour l'établissement du Parc de la Confédération;

(*d*) L'acquisition des terrains sur lesquels doit être érigé le nouvel immeuble du bureau de poste, à l'angle des rues Sparks et Elgin;

(*e*) Le prix du contrat de ce nouvel immeuble du bureau de poste, en voie de construction;

(*f*) L'acquisition d'autres terrains pour l'établissement de parcs publics et pour embellir d'autres localités de la ville;

(*g*) L'achèvement des travaux de 1938 dans le voisinage des rues Sparks et Elgin;

(*h*) Le prix du contrat couvrant les travaux non encore terminés aux alentours du Monument de la Guerre;

(*i*) Ce Monument de la Guerre, y compris les travaux de fondation et les autres ouvrages que ne couvrent pas les questions précédentes;

(*j*) Le montant total des dépenses pour des fins d'amélioration et d'embellissement (non couvertes par les questions précédentes), faites sous la direction de la Commission du District Fédéral, ou par ses prédécesseurs, s'il en est, depuis le commencement de ces travaux jusqu'aujourd'hui.

No 3.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 4.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement d'Angleterre a-t-il conféré avec le gouvernement du Canada relativement aux conditions de la récente convention entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, particulièrement sur celles pouvant affecter directement ou indirectement les préférences de noter pays, comprises dans les Accords conclus à la Conférence d'Ottawa, en 1932?

2. Le gouvernement a-t-il donné son consentement à ces conditions?

3. Le gouvernement a-t-il fait des concessions à la demande de l'Angleterre?

4. En a-t-il fait à la demande des Etats-Unis?

5. Dans les considération de ces conditions ou de ces concessions, le gouvernement d'Angleterre a-t-il signalé l'importance des Etats-Unis d'Amérique comme alliés militaires?

No 5.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Canada a-t-il déjà participé à une guerre en dehors de son territoire sans en avoir été autorisé par son parlement?

2. Dans l'affirmative en quelle année?

3. En quelle année a-t-il participé pour la première fois avec l'autorisation du parlement? Combien de fois ensuite?

No 6.

Par l'honorable sénateur Tanner:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le coût estimatif de l'établissement d'aménagements de port et de têtes de lignes, (*a*) à Woods-Island, Ile-du-Prince-Edouard, et (*b*) à Caribou, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, pour les fins du service de traversiers à vapeur que l'on se propose d'établir entre ces points?

2. Quelle est la distance de navigation entre ces deux points?

3. Quelle est la distance, par la grande route, entre les têtes de lignes que l'on se propose d'établir à Caribou et les têtes de lignes des Chemins de fer nationaux dans la ville de Pictou?

4. Quelles facilités de transport le gouvernement va-t-il établir entre les têtes de lignes de Caribou et les têtes de lignes de chemins de fer à Pictou?

5. Le gouvernement a-t-il approuvé les navires proposés pour ce service de traverse?

6. Quelle est la capacité exigée de ces navires, par stipulation, pour le transport des automobiles et des camions?

7. Quel nombre de traverses aller et retour a-t-il été stipulé qu'un pareil navire doit faire, ou a-t-on l'intention de lui faire faire, par vingt-quatre heures?

8. Quelle subvention le gouvernement doit-il payer annuellement pour ce service projeté de traversiers?

9. Quelle est la distance de navigation, entre les têtes de lignes que l'on se propose d'établir à Woods-Islands et les têtes de lignes des Chemins de fer nationaux en la ville de Pictou?

10. Combien pouvait transporter d'automobiles et de camions le navire que le gouvernement subventionnait les années passées pour faire le service entre Charlottetown et Pictou?

11. Combien ce navire a-t-il transporté d'automobiles et de camions, dans chaque direction, entre Charlottetown et Pictou, durant la saison de 1938?

12. Combien de jours et dans quelle mesure des automobiles et camions ont-ils dû attendre d'être transportés, faute d'espace dans le navire, durant la saison 1938?

13. Quelle subvention paie annuellement le gouvernement pour le service entre Charlottetown et Pictou?

14. Le gouvernement a-t-il reçu, depuis 1935, par écrit ou verbalement, quelque offre ou proposition d'affecter à ce service un navire disposant de plus d'espace que celui qui faisait le service entre Charlottetown et Pictou?

No 7.

Par l'honorable sénateur Tanner:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Combien chacun des traversiers de l'Ile-du-Prince-Edouard peut-il transporter d'automobiles et de camions?

2. Quelle est la distance de navigation entre Tormentine et Borden?

3. Quel a été le coût de grément desdits traversiers en vue de ce genre de transport?

4. Combien d'automobiles et de camions lesdits traversiers ont-ils transportés pendant chaque mois, en 1936, 1937 et 1938?

5. (*a*) Combien de jours, et dans quelle mesure, en 1938, le nombre des automobiles et camions attendant d'être transportés a-t-il excédé la capacité des traversiers?

(*b*) Dans ces cas, comment a-t-on résolu le problème de la congestion?

6. (*a*) Quel est le tarif de transport des automobiles et des camions?

(*b*) Quelle réduction a-t-on opérée en 1934, si une réduction a été opérée?

(*c*) Quelles ont été les recettes de cette source en 1938?

7. Quel fut (*a*) l'excédent, ou (*b*) le déficit des opérations des traversiers pour automobiles pour chacune des années 1936, 1937 et 1938?

No 8.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

15 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Depuis l'institution de la Société des Nations combien de pays qui en faisaient partie se sont retirés?

2. Est-il vrai qu'en signant pour être membre de la Société des Nations le Canada s'est engagé à participer à la défense des pays de ladite Société qui seraient attaqués?

MOTION

Pour mardi, le 7 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Beaubien:

15 février—Qu'il présentera la résolution suivante:

"Que, en vue de compléter l'enquête poursuivie au cours de la dernière session par le comité spécial du Sénat sur les chemins de fer, et de préparer et présenter un rapport suffisant de cette enquête, ce comité spécial soit institué de nouveau pour s'enquérir et faire rapport sur les meilleurs moyens de soulager le pays de la situation extrêmement grave des chemins de fer, ainsi que du fardeau financier qui en résulte; que ce comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, de faire produire des pièces et documents; qu'il se compose du même personnel et soit par conséquent formé des sénateurs Beaubien, Black, Buchanan, Calder, Cantley, Coté, Dandurand, Graham, Haig, Hugessen, Horsey, Jones, Hardy, McRae, Meighen, Murdock, Parent, Robinson, Sharpe et Sinclair".

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 7 mars 1939

No 1.

15 février—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.—(L'honorable sénateur White).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 6

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 7 mars 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Cantley,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
Meighen,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Taylor,
Turgeon,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

VENDREDI, le 24 février 1939.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur l'Orateur et messieurs Barber, Bertrand, (Prescott), Fafard, Fraser, Grey, Hill, Landeryou, MacInnis, MacMillan, Macphail (Mlle), Moore, O'Neill, Pinard, Purdy, Rhéaume, Roberge, Spence, Taylor (Norfolk), et Tustin pour former un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres d'un comité mixte du restaurant.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Little:
De *Central Finance Corporation.*

Par l'honorable sénateur Hugessen:
De Boisdoré Panet-Raymond, et autres, de Montréal, Québec; et autres de Toronto, Ontario, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi pour constituer en corporation l'Association des Clubs canadiens.

Par l'honorable sénateur Parent:
De *Sterling Insurance Company of Canada.*

De Jenni Kalmanowitz Rittner, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hymie Rittner.

De Blanche Anna Bousquet Pepin, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Hoyt Pepin.

De Sarah Theresa Norman, de la cité de Montréal, Québec, demeurant actuellement en la cité d'Ottawa, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Barr Norman, de ladite cité de Montréal.

De Rachel Ruth Levenstein Schwartz, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lorne Schwartz.

De Margaret Maud Turner Bell, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Bell.

De Doris Mabel Casselman, de la cité de Montréal, Québec, demeurant actuellement en la cité de Liverpool, Angleterre; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Farlinger Casselman, de ladite cité de Montréal.

De Lalo Margaret Miller Atkinson, de la cité de Québec, province de Québec, et demeurant actuellement au Sault- Ste-Marie, province d'Ontario; demandant l'adoption d'un loi qui dissolve son mariage avec Frederick Temple Atkinson, de ladite cité de Québec.

De Myrtle Jane Ramsay Fox, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William James Leslie Fox.

De Bruce Arthur Page, de Westmount, Québec, courtier en assurance; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Turnbull Page.

De Roberta Copeland Cool Roberts, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clarence Macgregor Roberts.

De Zeno Bruck, de Montréal, Québec, peintre; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Yvette Taillefer Bruck.

De Ambrose Tibbits Aston, de Sherbrooke, Québec, fileur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jessie May Petts Aston.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu comme suit:

MERCREDI, le 15 février 1939.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son troisième rapport, comme suit:

1. Concernant la pétition de Thomas McDade, de Montréal, Québec; demandant le remboursement des taxes parlementaires payées au cours de la dernière session en rapport avec sa pétition pour un bill de divorce.

2. Le comité recommande que la requête du pétitionnaire ne soit pas accordée.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour étude jeudi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 17 février 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Edythe Marjorie Burke Atkinson, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Stuart Atkinson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 17 février 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Marie Louise Rossetti Di Rosa, de la cité de Sudbury, province d'Ontario, servante de table; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Antonio Di Rosa, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 21 février 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Stefano Guilio Luciano Roncari, de la cité de Montréal, province de Québec, hôtelier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emilie Léocadie Martin Roncari, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Règlements pour la Marine royale canadienne, en date du 1er février 1939.

Règlements pour la Milice canadienne, en date du 1er février 1939.

Règlements pour l'Aéronautique royale canadienne, en date du 31 janvier 1939.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (22), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (25), intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Première lecture de ce bill ayant été faite,
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Première lecture de ce bill ayant été faite,
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (33), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'enseignement technique", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Première lecture de ce bill ayant été faite,
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (28), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Première lecture de ce bill ayant été faite,
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (13), intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Première lecture de ce bill ayant été faite,
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, appuyé par l'honorable sénateur Ballantyne, il est:
Résolu: Que, en vue de compléter l'enquête poursuivie au cours de la dernière session par le comité spécial du Sénat sur les chemins de fer, et de préparer et présenter un rapport suffisant de cette enquête, ce comité spécial soit institué

de nouveau pour s'enquérir et faire rapport sur les meilleurs moyens de soulager le pays de la situation extrêmement grave des chemins de fer, ainsi que du fardeau financier qui en résulte; que ce comité ait le pouvoir d'assigner des personnes, de faire produire des pièces et documents qu'il se compose du même personnel et soit par conséquent formé des honorables sénateurs Beaubien, Black, Buchanan, Calder, Cantley, Coté, Dandurand, Graham, Haig, Hugessen, Horsey, Jones, Hardy, McRae, Meighen, Murdock, Parent, Robinson, Sharpe et Sinclair.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du deuxième rapport du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 8 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, le 8 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 2.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement d'Angleterre a-t-il conféré avec le gouvernement du Canada relativement aux conditions de la récente convention entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, particulièrement sur celles pouvant affecter directement ou indirectement les préférences de notre pays, comprises dans les Accords conclus à la Conférence d'Ottawa, en 1932?

2. Le gouvernement a-t-il donné son consentement à ces conditions?

3. Le gouvernement a-t-il fait des concessions à la demande de l'Angleterre?

4. En a-t-il fait à la demande des Etats-Unis?

5. Dans les considération de ces conditions ou de ces concessions, le gouvernement d'Angleterre a-t-il signalé l'importance des Etats-Unis d'Amérique comme alliés militaires?

No 3.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Canada a-t-il déjà participé à une guerre en dehors de son territoire sans en avoir été autorisé par son parlement?

2. Dans l'affirmative en quelle année?

3. En quelle année a-t-il participé pour la première fois avec l'autorisation du parlement? Combien de fois ensuite?

No 4.

Par l'honorable sénateur Black:

7 mars—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la réponse donnée à son interpellation du 17 janvier 1939 concernant les chemins de fer nationaux du Canada.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 8 mars 1939

No 1.

7 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Edythe Marjorie Burke Atkinson avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

7 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Marie Louise Rossetti Di Rosa avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

7 mars—Prise en considération du sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Stefano Guilio Luciano Roncari avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

7 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill No 13, intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues",.—(L'honorable sénateur King).

No 5.

7 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill No 22, intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

7 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill No 25, intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 7.

7 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill No 27, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 8.

7 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill No 28, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 9.

7 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill No 33, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'enseignement technique".—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour jeudi, le 9 mars 1939

No 1.

7 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Thomas McDade pour remise de la taxe parlemenetaire.—(L'honorable sénateur Robinson).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 7

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 8 mars 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Cantley,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président du comité des Divorces.

De Adèle Adfeldt Grunau, de Montréal, Québec demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Martin Grunau.

De Esther Steinberg Soloway, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moe Soloway.

De Anne Ver Trees Hart Acena, O, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jose Guillermo Acena, O.

De Ethel Jean Peters, de la cité de Montréal, province de Québec, demeurant actuellement en la cité de Londres, Angleterre; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Ernest Vieregge Peters, de ladite cité de Montréal.

Par l'honorable sénateur L'Espérance:

De la compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues séparément.

De Roy Cecil Darnbrough, de Vancouver, Colombie-Britannique, et autres d'autres endroits, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *The Associated Canadian Travellers.*

De la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba,* demandant l'adoption d'une loi sanctionnant et ratifiant une entente intervenue le 1er octobre 1935, et couvrant l'usage en commun de certaines voies ferrées et propriétés appartenant à la compagnie de Chemin de fer canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba.

De Henry J. Pflum, fils, de Buffalo, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique et autres, d'autres endroits, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada).

De John Forbes Michie, et autres, de la cité de Toronto, Ontario, et William Barclay, de la cité de Hamilton, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *The Trustee Board of the Presbyterian Church in Canada.*

De l'Eglise-unie du Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi de constitution, afin de permettre aux membres et adhérents de l'Eglise presbytérienne au Canada qui ne se sont joints, à la date du 10 juin 1925, à l'Eglise-unie du Canada, et aux personnes qui, depuis cette date, se sont jointes ou pourront se joindre à eux comme membres ou adhérents, de se servir du nom de l'Eglise presbytérienne au Canada.

L'honorabre sénateur White, du comité des Ordres permaments présente le quatrième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI le 8 mars 1939.

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, à savoir:

Du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de délivrer des certificats spéciaux, et à d'autres fins.

De Roy Cecil Darnbrough, de Vancouver, Colombie-Britannique, et autres, d'autres endroits, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *The Associated Canadian Travellers.*

De la compagnie de Chemin de fer canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba,* demandant l'adoption d'une loi sanctionnant et ratifiant une entente intervenue le 1er octobre 1935, et couvrant l'usage en commun de certaines voies ferrées et propriétés appartenant à la compagnie de Chemin de fer canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba.

De Henry J. Pflum, fils, de Buffalo, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique et autres, d'autres endroits, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada).

De l'Eglise-unie du Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi de constitution, afin de permettre aux membres et adhérents de l'Eglise presbytérienne au Canada qui ne se sont joints, à la date du 10 juin 1925, à l'Eglise-unie du Canada, et aux personnes qui, depuis cette date, se sont jointes ou pourront se joindre à eux comme membres ou adhérents, de se servir du nom de l'Eglise presbytérienne au Canada.

De John Forbes Michie, et autres, de la cité de Toronto, Ontario et William Barclay, de la cité de Hamilton, demondant d'être constitués en une corporation portant nom *The Trustees Board of the Presbyterian Church in Canada.*

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant.

GERALD V. WHITE.

Ordonné: Que ledit rapport reste déposé sur la table.

L'honorable sénateur McMeans présente au Sénat un bill (B), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba,* de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Lynch-Staunton présente au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Griesbach présente au Sénat un bill (F) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Black attire l'attention du Sénat sur la réponse donnée à son interpellation du 17 janvier 1939 concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada.

Débat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Edythe Marjorie Burke Atkinson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Marie Louise Rossetti Di Rosa, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Stefano Guilio Luciano Roncari, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (C), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (D), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (13), intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues", il est

Ordonné: Que ce bill soit renvoyé au comité permanent de la Santé publique et de l'inspection des aliments.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (22), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (25), intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêts", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (28), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (33), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'enseignement technique", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (34), intitulé: "Loi concernant les pénitenciers",.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 9 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, le 9 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 2.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement d'Angleterre a-t-il conféré avec le gouvernement du Canada relativement aux conditions de la récente convention entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, particulièrement sur celles pouvant affecter directement ou indirectement les préférences de notre pays, comprises dans les Accords conclus à la Conférence d'Ottawa, en 1932?

2. Le gouvernement a-t-il donné son consentement à ces conditions?

3. Le gouvernement a-t-il fait des concessions à la demande de l'Angleterre?

4. En a-t-il fait à la demande des Etats-Unis?

5. Dans les considération de ces conditions ou de ces concessions, le gouvernement d'Angleterre a-t-il signalé l'importance des Etats-Unis d'Amérique comme alliés militaires?

No 3.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Canada a-t-il déjà participé à une guerre en dehors de son territoire sans en avoir été autorisé par son parlement?

2. Dans l'affirmative en quelle année?

3. En quelle année a-t-il participé pour la première fois avec l'autorisation du parlement? Combien de fois ensuite?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 9 mars 1939

No 1.
8 mars—Troisième lecture d'un projet de loi Bill No 22, intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.
8 mars—Troisième lecture d'un projet de loi Bill No 25, intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.
8 mars—Troisième lecture d'un projet de loi Bill No 27, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.
8 mars—Troisième lecture d'un projet de loi Bill No 28, intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.
8 mars—Troisième lecture d'un projet de loi Bill No 33, intitulé: "Loi modifiant la Loi d'enseignement technique".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.
7 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Thomas McDade pour remise de la taxe parlementaire.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.
8 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill B, intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba* de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Winnipeg, Manitoba.—(L'honorable sénateur McMeans).

No 8.
8 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill C, intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.
8 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill D, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rosetti Di Rosa".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.
8 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill E, intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*".—(L'honorable sénateur Lynch-Staunton).

No 11.

8 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill F, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadien Travellers*".—(L'honorable sénateur Griesbach).

No 12.

8 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill 34, intitulé: "Loi concernant les pénitenciers".—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 8

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 9 mars 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine, Aylesworth (sir Allen), Ballantyne, Barnard, Beaubien, Black, Blondin, Bourque, Calder, Cantley, Copp, Coté, Dandurand, Donnelly, Duff, Fallis, Farris, Fauteux, Foster, Gillis, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Harmer, Horner, Horsey, Hugessen, Hughes, King, Lacasse, Lambert, Laird, Léger, L'Espérance, Little, Lynch-Staunton, MacArthur, Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdonald (Cardigan), Macdonell, Marshall, McGuire, McLennan, McMeans, Meighen, Molloy, Moraud, Mullins, Murdock, Paquet, Parent, Pope, Prévost, Quinn, Rainville, Raymond, Riley, Robicheau, Robinson, Sauvé, Sinclair, Smith (Victoria-Carleton), Sutherland, Tanner, Taylor, Turgeon, White, Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président du comité des divorces.

De Lucy Violet Siggins Hopson, du village de Val Tétreau, comté de Hull, province de Québec, demeurant actuellement en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Hopson, dudit village de Val Tétreau.

De Mary Hope Beers Ross, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Percival Alvin Ross.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues séparément:

De *Central Finance Corporation,* demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de "La Corporation canadienne de la Finance du Ménage", augmente son capital social et varie et clarifie ses pouvoirs à certains égards.

De la *Sterling Insurance Company of Canada,* demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai au cours duquel le ministre des Finances peut accorder à ladite compagnie un permis de faire des opérations.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 7 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Gertrude Saul Baker, de la cité d'Outremont, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Baker, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 7 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Mary Frances Todd Lister Cardwell, de la cité de Montréal, province de Québec, teneuse de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cyrill Law Cardwell, le comité a constaté

que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 7 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Herbert John Butler, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gwendoline Emily Butler, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le dixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 7 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition d'Anna Lasnier Blain, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Antoine Blain, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 7 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition d'Annie March Breakey Coburn, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Harold Douglas Coburn, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le douzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MARDI, 7 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Mabel Gertrude Marks Lamoureux, de la cité de Montréal, province de Québec, adjoint de bureau, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wilfrid Lamoureux, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur Beaubien, du comité spécial constitué pour faire enquête et rapport sur les meilleurs moyens de soulager le pays des conditions extrêmement graves des chemins de fer, et d'alléger les lourdes charges financières qui en découlent, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le Greffier comme suit:

Le JEUDI 9 mars 1939.

Le comité spécial nommé pour faire enquête et rapport sur les meilleurs moyens de soulager le pays des conditions extrêmement graves des chemins de fer au pays, et d'alléger les lourdes charges qui en découlent, présente son premier rapport comme suit:

1. Le comité recommande l'impression de 1,000 exemplaires anglais et de 200 exemplaires français de ses délibérations pour la distribution générale, et que le règlement 100 soit suspendu dans la mesure où il s'applique à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis,

Les présidents conjoints:

GEO. P. GRAHAM.
C. P. BEAUBIEN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Beaubien, du comité spécial nommé pour faire enquête et rapport sur les meilleurs moyens de soulager le pays des conditions extrêmement graves des chemins de fer, et d'alléger les lourdes charges financières qui en découlent, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le Greffier comme suit:

Le JEUDI 9 mars 1939.

Le comité spécial nommé pour faire enquête et rapport sur les meilleurs moyens de soulager le pays des conditions extrêmement graves des chemins de fer au pays, et d'alléger les lourdes charges qui en découlent, présente son deuxième rapport comme suit:

1. Le comité recommande que M. O. M. Biggar, C.R., soit nommé Conseil du comité et qu'il soit rémunéré au taux de $100.00 par jour lorsqu'il s'occupera des travaux du comité.

Le tout respectueusement soumis,

Les présidents conjoints:

GEO. P. GRAHAM,
C. P. BEAUBIEN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président du comité des divorces présente au Sénat un bill (G), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari.

Ledit bill ayant été, sur division, lu pour la première fois, il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (H), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable sénateur Duff présente au Sénat un bill (I), intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil d'administration de l'Eglise presbytérienne au Canada".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (22), intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (25), intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (28), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (33), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'enseignement technique", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Thomas McDade, demandant la remise de la taxe parlementaire.

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit renvoyé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (B), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba", est lu pour la deuxième fois, et

Déféré au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson est lu pour la deuxième fois, sur division, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa", est lu pour la deuxième fois, sur division, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour recevoir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*", est lu pour la deuxième fois, et

Déféré au comité permanent des bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*", est lu pour la deuxième fois, et

Déféré au comité permanent des bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (34), intitulé: "Loi concernant les pénitenciers", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit déféré au comité plénier à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 14 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, le 14 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 2.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement d'Angleterre a-t-il conféré avec le gouvernement du Canada relativement aux conditions de la récente convention entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, particulièrement sur celles pouvant affecter directement ou indirectement les préférences de notre pays, comprises dans les Accords conclus à la Conférence d'Ottawa, en 1932?

2. Le gouvernement a-t-il donné son consentement à ces conditions?

3. Le gouvernement a-t-il fait des concessions à la demande de l'Angleterre?

4. En a-t-il fait à la demande des Etats-Unis?

5. Dans les considération de ces conditions ou de ces concessions, le gouvernement d'Angleterre a-t-il signalé l'importance des Etats-Unis d'Amérique comme alliés militaires?

No 3.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Canada a-t-il déjà participé à une guerre en dehors de son territoire sans en avoir été autorisé par son parlement?

2. Dans l'affirmative en quelle année?

3. En quelle année a-t-il participé pour la première fois avec l'autorisation du parlement? Combien de fois ensuite?

No 4.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

9 mars—Qu'il demandera au Gouvernement: 1. Un avion militaire du Gouvernement américain a-t-il été démoli près de London, Ontario, au cours des dernières semaines?

2. Dans l'affirmative, cet avion était-il armé?

3. Dans l'affirmative, quelles mesures le Gouvernement prend-il pour empêcher les avions armés d'une puissance étrangère de survoler le territoire canadien?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 14 mars 1939

No 1.
9 mars—Troisième lecture d'un projet de loi Bill C, intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.
9 mars—Troisième lecture d'un projet de loi Bill D, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rosetti Di Rosa".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.
7 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Thomas McDade pour remise de la taxe parlementaire.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.
9 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill G, intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.
9 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill H, intitulé: "Loi concernant *The United Church of Canada*".—(Le très honorable sénateur Meighen).

No 6.
9 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi Bill I, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Trustee Board of The Presbyterian Church in Canada*". —(L'honorable sénateur Duff).

No 7.
9 mars—Prise en considération du septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Gertrude Saul Baker, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.
9 mars—Prise en considération du huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mary Frances Todd Lister Cardwell, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.
9 mars—Prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Herbert John Butler, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.
9 mars—Prise en considération du dixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Anna Lasnier Blain, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 11.

9 mars—Prise en considération du onzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Annie March Breakey Coburn, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 12.

9 mars—Prise en considération du douzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mabel Gertrude Marks Lamoureux, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 13.

9 mars—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi, Bill 34, intitulé: "Loi concernant les pénitenciers".—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 9

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 14 mars 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Cantley,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et reçue:

De la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec; demandant l'adoption d'une loi déclarant et définissant ses pouvoirs en ce qui concerne la mise en opération d'autobus et d'autres véhicules.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le treizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

VENDREDI, le 10 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces demande la permission de présenter son treizième rapport comme suit:

Le comité recommande que la limite du temps fixée pour la réception des pétitions concernant les bills de divorces soit prolongée au vendredi 31 mars 1939.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur King présente au Sénat un bill (J), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur King présente au Sénat un bill (K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada)".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi du dimanche", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération du troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétitions de Thomas McDade; demandant la remise des taxes parlementaires payées concernant sa pétition pour un bill de divorce.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (H), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (I), intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil d'administration de l'Eglise presbytérienne au Canada", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (G), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Gertrude Saul Baker, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Mary Frances Todd Lister Cardwell, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Herbert John Butler, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du dixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Anna Lasnier Blain, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Annie March Breakey Coburn, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Mabel Gertrude Marks Lamoureux, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (L), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell",

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler",

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (O), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain",

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude en comité plénier du bill (34), intitulé: "Loi concernant les pénitenciers", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:
Rapport annuel du Conseil des ports nationaux pour l'année 1938.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 15 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, le 15 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 2.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement d'Angleterre a-t-il conféré avec le gouvernement du Canada relativement aux conditions de la récente convention entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, particulièrement sur celles pouvant affecter directement ou indirectement les préférences de notre pays, comprises dans les Accords conclus à la Conférence d'Ottawa, en 1932?

2. Le gouvernement a-t-il donné son consentement à ces conditions?

3. Le gouvernement a-t-il fait des concessions à la demande de l'Angleterre?

4. En a-t-il fait à la demande des Etats-Unis?

5. Dans les considération de ces conditions ou de ces concessions, le gouvernement d'Angleterre a-t-il signalé l'importance des Etats-Unis d'Amérique comme alliés militaires?

No 3.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Canada a-t-il déjà participé à une guerre en dehors de son territoire sans en avoir été autorisé par son parlement?

2. Dans l'affirmative en quelle année?

3. En quelle année a-t-il participé pour la première fois avec l'autorisation du parlement? Combien de fois ensuite?

Pour jeudi, le 16 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

14 mars—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quel est le nombre des fonctionnaires, s'il en est, qui ont pris place dans les cadres du service civil du Canada depuis 1930?

2. Quel est le nombre de fonctionnaires ajouté à chaque ministère du Gouvernement au cours des années 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938?

3. De quel montant, s'il en est, le coût d'administration de chacun de ces ministères s'est-il trouvé augmenté au cours de chacune des années précitées?

4. Combien de commissions permanentes, s'il en est, ont été créées au cours desdites années?

5. Quel a été le coût d'administration de chacune des commissions ainsi créées pour chacune desdites années?

6. Quel est le personnel total actuel de ces commissions permanentes?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 15 mars 1939

No 1.

14 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill G), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

14 mars—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi, Bill 34, intitulé: "Loi concernant les pénitenciers".—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour jeudi, le 16 mars 1939

No 1.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill J), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Royal College of Physicians and Surgeon of Canada*".—(L'honorable sénateur King).

No 2.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada)".—(L'honorable sénateur King).

No 3.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill L), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill M), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill N), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill P), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".—(L'honorable sénateur Robinson).

Pour mardi, le 21 mars 1939

No 1.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi du dimanche".—(L'honorable sénateur Bourgeois).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 10

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 15 mars 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Cantley,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président du comité permanent des Divorces.

De Rose Edith Winer Bazar, d'Outremont, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lewis W. Bazar.

D'Ernest James Feasey, de Westmount, Québec, ingénieur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Sarah Skepper Feasey.

D'Emile Collette, de Montréal, Québec, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laure Ernestine Collette.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quatorzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 10 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Earl Keith Drennan, de la ville de Hampstead, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Winnifred Hubbell Drennan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quinzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 14 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Per Ernst Martinsson, de la cité de Montréal, province de Québec, surintendant forestier, demandant l'adoption d'une loi qui dissouve son mariage avec Juana Louisa Monrad Martinsson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur White, du comité permanent des Ordres permanents présente le cinquième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, le 15 mars 1939.

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, à savoir:

De Boisdoré Panet-Raymond et d'une autre personne de Montréal, Québec, et d'autres personnes de Toronto, Ontario, et autres endroits, demandant leur constitution en une corporation portant nom *The Association of Canadian Clubs*.

De la *Central Finance Corporation*, demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de "La Corporation canadienne de la Finance du Ménage", augmente son capital social et varie et clarifie ses pouvoirs à certains égards.

De la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec, demandant l'adoption d'une loi déclarant et définissant ses pouvoirs en ce qui concerne la mise en service d'autobus et d'autres véhicules.

Le tout respectueusement soumis.

Le président intérimaire,

GERALD V. WHITE.

Ordonné: Que ledit rapport reste déposé sur la table.

L'honorable sénateur Bourque, du comité permanent de la Santé publique et de l'inspection des aliments, auquel a été renvoyé le bill (13), intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (8), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des chemins de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (G), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir, puis se forme en comité plénier pour étudier le bill (34), intitulé: "Loi concernant les pénitenciers".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

Les clauses 1 à 4, toutes deux comprises, sont lues séparément et agréées.

La clause 5 est lue et amendée, comme suit:

1. Page 2, ligne 29. Insérer ce qui suit comme paragraphe deux de l'article cinq:

"(2) Aucune disposition de la présente loi n'est censée s'étendre ou s'appliquer à la prérogative de grâce royale, ou au service des recours en grâce du ministère de la Justice, ni altérer ou amoindrir, ni permettre d'altérer ou d'amoindrir la juridiction immédiate que le ministre de la Justice possède actuellement sur ce service."

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Clauses 6 à 10, toutes deux comprises, sont lues séparément et agréées.

La Clause 11 est lue et il est proposé qu'elle soit amendée, comme suit:

2. Page 4, ligne 1. Après le mot "Commission" insérer les mots, "sur la recommandation du directeur".

Etant posée la question d'agrément sur la motion en amendement,

Le Comité se divise comme suit:

Pour, 30—Contre, 17.

Elle est alors résolue par l'affirmative.

Ladite clause, telle qu'amendée, est alors lue et agréée.

Les clauses 12 à 24, toutes deux comprises, sont lues séparément et agréées.

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec deux amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, ainsi modifié, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec deux amendements, pour lequel il sollicite son agrément.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 16 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, le 16 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 2.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le gouvernement d'Angleterre a-t-il conféré avec le gouvernement du Canada relativement aux conditions de la récente convention entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, particulièrement sur celles pouvant affecter directement ou indirectement les préférences de notre pays, comprises dans les Accords conclus à la Conférence d'Ottawa, en 1932?

2. Le gouvernement a-t-il donné son consentement à ces conditions?

3. Le gouvernement a-t-il fait des concessions à la demande de l'Angleterre?

4. En a-t-il fait à la demande des Etats-Unis?

5. Dans les considération de ces conditions ou de ces concessions, le gouvernement d'Angleterre a-t-il signalé l'importance des Etats-Unis d'Amérique comme alliés militaires?

No 3.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Le Canada a-t-il déjà participé à une guerre en dehors de son territoire sans en avoir été autorisé par son parlement?

2. Dans l'affirmative en quelle année?

3. En quelle année a-t-il participé pour la première fois avec l'autorisation du parlement? Combien de fois ensuite?

No 4.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

14 mars—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quel est le nombre des fonctionnaires, s'il en est, qui ont pris place dans les cadres du service civil du Canada depuis 1930?

2. Quel est le nombre de fonctionnaires ajouté à chaque ministère du Gouvernement au cours des années 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, ou qui ont été mis à la retraite, révoqués ou congédiés?

3. De quel montant, s'il en est, le coût d'administration de chacun de ces ministères s'est-il trouvé augmenté au cours de chacune des années précitées?

4. Combien de commissions permanentes, s'il en est, ont été créées au cours desdites années?

5. Quel a été le coût d'administration de chacune des commissions ainsi créées pour chacune desdites années?

6. Quel est le personnel total actuel de ces commissions permanentes?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 16 mars 1939

No 1.
14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill J), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Royal College of Physicians and Surgeon of Canada*".—(L'honorable sénateur King).

No 2.
14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada)".—(L'honorable sénateur King).

No 3.
14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill L), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.
14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill M), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.
14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill N), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.
14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.
14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill P), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.
14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.
15 mars—Prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Earl Keith Drennan, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.
15. mars—Prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Per Ernst Martinsson, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

Pour mardi, le 21 mars 1939

No 1.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi du dimanche".—(L'honorable sénateur Bourgeois).

No 2.

15 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 8), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec".—(L'honorable sénateur L'Espérance).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 11

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 16 mars 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Cantley,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (J), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada)", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (L), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lester Cardwell" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (O), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétitions d'Earl Keith Drennan, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Per Ernst Martinsson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité des Divorces présente au Sénat un bill (R), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité des Divorces présente au Sénat un bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 21 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, le 21 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 2.

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

14 mars—Qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quel est le nombre des fonctionnaires, s'il en est, qui ont pris place dans les cadres du service civil du Canada depuis 1930?

2. Quel est le nombre de fonctionnaires ajouté à chaque ministère du Gouvernement au cours des années 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, ou qui ont été mis à la retraite, révoqués ou congédiés?

3. De quel montant, s'il en est, le coût d'administration de chacun de ces ministères s'est-il trouvé augmenté au cours de chacune des années précitées?

4. Combien de commissions permanentes, s'il en est, ont été créées au cours desdites années?

5. Quel a été le coût d'administration de chacune des commissions ainsi créées pour chacune desdites années?

6. Quel est le personnel total actuel de ces commissions permanentes?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 21 mars 1939

No 1.

16 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill L), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

16 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill M), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

16 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill N), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

16 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill O), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

16 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill P), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

16 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

14 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 7), intitulé: "Loi modifiant la Loi du dimanche".—(L'honorable sénateur Bourgeois).

No 8.

15 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 8), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec".—(L'honorable sénateur L'Espérance).

No 9.

16 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill R), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

16 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill S), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson".—(L'honorable sénateur Robinson).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 12

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 21 mars 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Cantley,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Webster,
White.

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (34), intitulé: "Loi concernant les pénitenciers", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

L'honorable sénateur Hugessen présente au Sénat un bill (T), intitulé: "Loi concernant la constitution en corporation de *The Association of Canadian Clubs*".

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Qu'il soit émis un ordre du Sénat pour la production d'un état indiquant:

1. Quel est le nombre des fonctionnaires, s'il en est, qui ont pris place dans les cadres du service civil du Canada, à chaque année financière, depuis le 1er avril 1929?
2. Quel est le nombre de fonctionnaires ajouté à chaque ministère du Gouvernement au cours des années financières 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, ou qui ont été mis à la retraite, révoqués ou congédiés?
3. De quel montant, s'il en est, le coût d'administration de chacun de ces ministères s'est-il trouvé augmenté au cours de chacune des années financières précitées?
4. Combien de commissions permanentes, s'il en est, ont été créées au cours desdites années financières?
5. Quel a été le coût d'administration de chacune des commissions ainsi créées pour chacune desdites années financières?
6. Quel est le personnel total actuel de ces commissions permanentes?

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (35), intitulé: "Loi créant une Commission nationale du cinématographe".

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ledit bill soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat, et,

Sur motion de l'honorable sénateur Murdock, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (L), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn", est sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux, est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Bourgeois propose que le bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi du dimanche", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, et

Etant posée la question d'agrément, sur ladite motion,

Le Sénat se divise, comme suit:

Pour, 11—Contre, 21.

Elle est alors résolue par la négative.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (8), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec", est lu pour la deuxiième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (R), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 22 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mercredi, le 22 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 22 mars 1939

No 1.

21 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill R), intitulé: 'Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

21 mars—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill S), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

21 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill T), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*".—(L'honorable sénateur Hugessen).

No 4.

21 mars—Reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 35), intitulé: "Loi créant une Commission nationale du cinématographe".—(L'honorable sénateur Murdock).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 13

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 22 mars 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Cantley,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée par l'honorable Président du comité des divorces:

D'Iris Ester Westerberg Duffy, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec St. Clair Cyrus Duffy.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le seizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 21 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Jean Winifred Hunter Urquhart, de la cité de Westmount, province de Québec, garde-malade, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Grant Urquhart, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le dix-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 21 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Sarah Theresa Norman, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Barr Norman, autrefois de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le dix-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 21 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Helen Kathleen Yuill, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Hector Yuill, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le dix-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 21 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond, de la cité de Lauzanne, Suisse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Arthur Drummond, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, auquel a été déféré le bill (E), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*" fait rapport que le comité a étudié ledit bill et l'a prié d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son assentiment.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, auquel a été déféré le bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*", fait rapport que le comité a étudié ledit bill et l'a prié d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son assentiment.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, auquel a été déféré le bill (H), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada", fait rapport que le comité a étudié ledit bill et l'a prié d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement, qui ne concerne que la version anglaise.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son assentiment.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, auquel a été déféré le bill (I), intitulé: "Loi constituant en corporation le Bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada", fait rapport que le comité a étudié ledit bill, et l'a prié d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre au Sénat lorsque celui-ci sera disposé à le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 7, ligne 44. A la suite de l'article 22 du bill ajouter ce qui suit comme article 23:

"23. La présente loi entrera en vigueur à la date que le gouverneur en conseil peut fixer par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*".

Ledit amendement est adopté.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son assentiment.

L'honorable sénateur White, du comité permanent du comité des ordres permanents, présente le sixième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 22 mars 1939.

Le comité permanent des ordres permanents demande la permission de présenter son sixième rapport comme suit:

Votre comité a examiné la pétition suivante et constate qu'elle est conforme aux Règles du Sénat, à tous égards d'importance, savoir:

De la *Sterling Insurance Company of Canada;* demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai au cours duquel le ministre des Finances peut accorder à ladite compagnie un permis pour pratiquer ses opérations.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

GERALD WHITE.

Ordonné: Que ce rapport soit déposé sur la table.

L'honorable sénateur Parent présente au Sénat un bill (U), intitulé: "Loi concernant la *Sterling Insurance Company of Canada*".

Ledit bill est alors lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Déféré au comité permanent des banques et du commerce.

Un message est transmis par le greffier de la Chambre des communes avec un bill (36), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies".

Ledit bill est lu pour la première fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit au feuilleton pour recevoir sa deuxième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (R), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (T), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*" est lu pour la deuxième fois, et

Déféré au comité permanent des bills privés.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion visant la deuxième lecture du bill (35), intitulé: "Loi créant une Commission nationale du cinématographe".

Après plus ample débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, sur division, et

Déféré au comité permanent des banques et du commerce.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Règlement de la Milice canadienne aux dates du 15 février et du 1er mars 1939.

Règlements de l'Aéronautique royale canadienne aux dates des 15 et 28 février 1939.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 28 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, le 28 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Sauvé:

14 février—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

No 2.

Par l'honorable sénateur Hughes:

22 mars—1. A quelle date M. H. F. Gordon fut-il nommé administrateur de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers?

2. Quel était son traitement au moment de sa nomination?

3. A quelles dates, s'il y a lieu, a-t-il reçu une augmentation de traitement?

4. A quelle date la dernière augmentation lui a-t-elle été accordée?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 28 mars 1939

No 1.

22 mars—Prise en considération du seizième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Jean Winifred Hunter Urquhart, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

22 mars—Prise en considération du dix-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Sarah Theresa Norman, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

22 mars—Prise en considération du dix-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Helen Kathleen Yuill, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

22 mars—Prise en considération du dix-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Zdenka Pauline Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, avec les témoignages rendus devant ledit comité. —(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

22 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 36), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies".—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 14

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 28 mars 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Calder,
Cantley,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président du comité des Divorces.

De John Roy Fumerton, de la ville de Timiskaming, dans le comté de Pontiac, province de Québec, surintendant; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ines Marie Ray Fumerton.

De Jack Freidman, de Montréal, Québec, chimiste fabricant; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertie Shulman Friedman.

D'Audrey Elizabeth Logan Williams, de Montréal, Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Harold Williams.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingtième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 24 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Constance Lillian Talbot Mais Pocock, de la cité de Westmount, province de Québec, dessinatrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Innes Pocock, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 24 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Edith Cecilia Shaw Mayne, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hugh Cecil Mayne, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 24 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Leslie William Bond, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant de banque, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isobel Maxwell Bond, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants éagrds.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

Avec la permission du Sénat, et,

Sur motion, il est

Ordonné: Qu'il soit émis un ordre du Sénat pour la production d'un état en réponse à la question suivantes:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommée par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

L'honorable sénateur Dandurand dépose immédiatement sur la table ledit état.

L'honorable président dépose sur la table:

Rapport du Conseil parlementaire du Sénat relatif à la promulgation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, rédigé conformément à une résolution du Sénat, à la date du 30 juin 1938.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (40), intitulé: "Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Dandurand présente au Sénat un bill (Z), intitulé: "Loi concernant les petits prêts".

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit sur l'Ordre du jour pour deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Jean Winnifred Hunter Urquhart, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Sarah Theresa Norman, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Helan Kathleen Yuill, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (V), intitulé:: "Loi pour faire droit à Jean Winnifred Hunter Urquhart".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummand".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (36), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies", est lu pour la deuxième fois, et,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit immédiatement renvoyé à un comité plénier.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Léger, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que les taxes parlementaires payées relativement au bill (H), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada", soient remboursées à M. George F. Macdonell, C.R., procureur des pétitionnaires, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 29 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, le 29 mars 1939

Par l'honorable sénateur Hughes:

No 1.

22 mars—1. A quelle date M. H. F. Gordon fut-il nommé administrateur de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers?

2. Quel était son traitement au moment de sa nomination?

3. A quelles dates, s'il y a lieu, a-t-il reçu une augmentation de traitement, et

4. Quel a été le montant de chaque augmentation?

Pour jeudi, le 30 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur MacArthur:

28 mars—1. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où Simpsons Limited étaient les créanciers dans la province de la Nouvelle-Ecosse?

2. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où la maison Eaton était la créancière dans la province du Nouveau-Brunswick?

3. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où Holmans Limited, de Sunnyside (Ile-du-Prince-Edouard), étaient les créanciers?

4. Combien de demandes ont été reçues sous l'autorité de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre?

No 2.

Par l'honorable sénateur McMeans:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quels montants sont payés aux fonctionnaires du service civil retraités, sous forme de pensions?

2. Quels montants sont payés aux fonctionnaires retirant une pension du service civil et qui ne résident pas au Canada?

No 3.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Un quai a-t-il été construit à Murray-Harbour, comté de Kings, province de l'Ile-du-Prince-Edouard, en 1937?
2. De qui l'emplacement a-t-il été acheté?
3. Quel prix a été payé pour cet emplacement?
4. Quel a été le coût total du quai?

No 4.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel montant a été payé aux trois séquestres officiels de l'Ile-du-Prince-Edouard sous l'autorité de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, au cours de chacune des années 1937 et 1938?
2. Indiquer les noms de ces trois séquestres officiels, ainsi que les montants payés à chacun d'eux, en détaillant les totaux: salaires, honoraires, dépenses, etc.?
3. Ces hommes occupent-ils encore leur position officielle?

No 5.

Par l'honorable sénateur Tanner:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Existe-t-il une étendue boisée formant partie de la propriété connue sous le nom de Rifle Range, non loin de la ville de Truro, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse? Quelle en est la superficie?
2. Le privilège d'abattre et d'enlever des arbres croissants sur cette étendue boisée a-t-il été accordé à quelque personne au cours des deux dernières années? Dans l'affirmative, à quelle personne ou à quelles personnes pareil privilège a-t-il été accordé? Quel est le lieu de domicile et l'occupation de toute personne ainsi autorisée?
3. Quelles conditions et sous l'autorité de quels règlements relatifs au diamètres des arbres pouvant être abattus, au paiement des droits de coupe et d'enlèvement, ainsi qu'à l'inspection des coupes, ce privilège a-t-il été accordé?
4. A-t-il été permis aux Indiens de la réserve de Truro, cet hiver, comme dans le passé, de se pourvoir de bois de chauffage dans la partie boisée de la propriété connue sous le nom de Rifle Range? Quelles conditions régissent cette question?

MOTIONS

Pour mercredi, le 29 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Moraud:

28 mars—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.

Pour jeudi, le 30 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

28 mars—Qu'un ordre du Sénat soit émis pour faire déposer par le Gouvernement un rapport contenant:

1. Copies des rapports des ingénieurs et des estimés relatifs à l'établissement d'un port de facilités terminales à Cariboo, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, en vue du service de traversier projeté entre Cariboo et Wood Islands, Ile-du-Prince-Edouard?

2. Une description et la superficie des terrains acquis ou à acquérir en vue de l'établissement de ce port et de ces facilités terminales; les noms des personnes de qui pareils terrains sont acquis ou à acquérir et les prix de ces terrains?

3. Une description des quais, bâtiments, lumières de navigation et autres structures et ouvrages qui doivent être établis en vue de l'aménagement dudit port et des facilités terminales, et le coût estimatif de chacun de ces ouvrages??

4. Copies du cahier des charges et du contrat de dragage à Cariboo?

5. Copies des communications et représentations adressées au gouvernement ou à quelque ministère du gouvernement par le conseil de la ville de Pictou et par le Board of Trade de cette ville relativement à l'établissement du service de traversier et à l'aménagement du port et du terminus?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 30 mars 1939

No 1.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill V), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Hunter Urquhart".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill W), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill X), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Z), intitulé: "Loi concernant les petits prêts".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 40), intitulé: "Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agricutlure et en changeant le titre".—(L'honorable sénateur Dandurand).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 15

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 29 mars 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Calder,
Cantley,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 28 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Helen Kerr Hogg Molson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hartland de Montarville Molson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 28 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Adèle Alfeldt Grunau, de la cité de Montréal, province de Québec, instructeur en tissage, demandant l'adoption d'une loi dissolve son mariage avec Martin Grunau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 28 mars 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Jeanne Beauregard Desnoyers, de la cité d'Outremont, province de Québec, employé de salon de beauté, demandant

l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edouard Desnoyers, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Tanner, au nom du Comité permanent des Bills d'intérêt privé, auquel a été référé le Bill (K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America* (Canada)", fait rapport que le Comité a étudié ledit Bill et lui a donné instructions d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il est prêt à soumettre du moment que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 15. A la clause 1 du Bill, substituer la suivante:

"1. Les membres du comité exécutif du conseil d'administration de *The Board of America Missions of the United Lutheran Church in America,* savoir: Henry-Jacob Pflum, fils, de Buffalo, Etat de New-York, ecclésiastique, Addison Horner Durboraw, de Narbeth, Etat de Pennsylvanie, officier d'administration, Hamilton Torrey Walker, de Philadelphie, Etat de Pennsylvanie, trésorier, Emil William Weber,, de Pottsville, Etat de Pennsylvanie, ecclésiastique, Chester Stewart Simonton, de Harrisburg, Etat de Pennsylvanie, ecclésiastique, John Edward Harms, de Hagerstown, Etat de Maryland, ecclésiastique, William Eck, d'Albany, Etat de New-York, directeur de funérailles, John Jacob Scherer, fils, de Richmond, Etat de Virginie, ecclésiastique, Franklin Clark Fry, d'Akron, Etat d'Ohio, ecclésiastique, tous ces Etats faisant partie des Etats-Unis d'Amérique; et John Schmeider, de Kitchener, province d'Ontario, Canada, ecclésiastique, ainsi que les autres personnes qui pourront être par la suite nommées administrateurs de la Corporation, sont par la présente constituées en une corporation portant nom *"The Canada Board of American Missions of the United Lutheran Church in America"*, dans la présente loi dénommée "la Corporation"."

2. Page 2, ligne 1. A la clause 2 du Bill, substituer la suivante:

2. Les objets de la Corporation sont:

a) De favoriser, maintenir, surveiller et continuer, n'importe où au Canada, conformément aux lois doctrinales, à la constitution, aux actes et règles de *The United Lutheran Church in America,* l'une quelconque ou toutes les entreprises de missions domestiques et d'expansion religieuse de cette église;

b) D'organiser, maintenir et continuer, n'importe où au Canada, des œuvres de charité et des missions et d'y ériger des églises, écoles, collèges, orphelinats et hôpitaux;

c) D'activer, par d'autres moyens légitimes, l'éducation, la religien, la charité et la bienfaisance;

d) D'organiser et d'exercer, n'importe où au Canada, pour la poursuite des objets légitimes de la Corporation, et non autrement, des opérations d'impression et de publication.

3. Page 2, ligne 19. Un amendement ne concerne que la version anglaise.

4. Page 2, ligne 23. Un amendement ne concerne que la version anglaise.

5. Page 2, ligne 28. Au mot "ladite", substituer le mot "cette".

6. Page 2, ligne 28. Ajouter ce qui suit comme sous-clauses (2), (3) et (4) de la clause 3 du Bill:

"(2) La Corporation nommera et maintiendra en fonctions, comme son agent officiel au Canada, l'un de ses administrateurs qui devra être un sujet britannique et résider au Canada.

(3) Tous brefs, réclamations, avis ou autres documents, dans le cas d'actions en justice, de poursuites ou autrement, lorsqu'ils auront été servis à cet agent officiel et comme tel, seront censés avoir été servis à la Corporation, et pour les fins de telles actions, poursuites et autres procédures judiciaires, cet agent officiel pourra être considéré par le tribunal ou par un juge résidant dans la province ou dans une autre partie du Canada où pareilles actions, poursuites ou autres procédures auront été intentées.

(4) La Corporation doit notifier par écrit au Secrétaire d'Etat du Canada, de même qu'au Secrétaire Provincial ou autre dignitaire remplissant un office équivalant dans chaque province du Canada, le nom, l'adresse et l'état d'un tel agent officiel, et de temps à autre et selon l'occasion, le nom, l'adresse et l'état de tout agent officiel substitué."

7. Page 2, ligne 32. Aux mots "lesdits", substituer "ses".

8. Page 2, ligne 33. Aux mots "la Corporation", substituer "qu'elle".

9. Page 2, ligne 35. Aux mots "aura plein pouvoir et autorité pour", substituer "pourra".

10. Page 2, lignes 36 et 37. Aux mots "que la Corporation pourra juger", substituer "qu'elle trouvera".

11. Page 2, lignes 38 et 39. Aux mots "être conférés à la Corporation", substituer "lui être conférés".

12. Page 2, ligne 39. Un amendement ne concerne que la version anglaise.

13. Page 3, ligne 19. Un amendement ne concerne que la version anglaise.

14. Page 4, ligne 39. A la clause 9 du Bill, ajouter ce qui suit comme sous-clause (6):

(6) Le présent article s'applique seulement aux terrains et aux biens, ou aux intérêts y afférents, qui, à cause de leur situation ou pour d'autres motifs, sont assujétis à l'autorité législative du Parlement du Canada.

15. Page 5, ligne 9. A la clause 12 du Bill, substituer la suivante:

12. Tout acte ou autres instruments se rapportant à des biens immeubles ou à des intérêts y afférents, sera censé être régulièrement exécuté si le sceau de la Corporation y est apposé avec la signature d'un officier de la Corporation dûment autorisé à cette fin, ou la signature de son fondé de pouvoirs accrédité.

16. Page 6, ligne 3. Supprimer les mots "Dominion du".

17. Page 6, ligne 3. Au mot "ladite", substituer "la".

18. Page 6, ligne 11. Aux mots "du Dominion du", substituer "au".

19. Page 6, lignes 12 et 13. Supprimer les mots "du Dominion".

20. Page 6, ligne 15. Supprimer les mots "Dominion du".

21. Page 6, ligne 28. Supprimer les mots "Dominion du".

22. Page 6, ligne 33. Supprimer les mots "Dominion du".

23. Page 6, ligne 33. Ajouter ce qui suit comme clause 18 du Bill:

18. Aucune disposition de la présente loi n'est censée affecter ou amoindrir la moindre stipulation du chapitre trente-deux des Statuts de 1885, *Loi constituant en corporation le Synode de l'Eglise Evangélique Luthérienne au Canada.*

Dans le titre

Au titre du Bill substituer le suivant:

"Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of The United Lutheran Church in America*".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Moraud propose: Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill (H), "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 30 mars 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, le 30 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Hughes:

22 mars—1. A quelle date M. H. F. Gordon fut-il nommé administrateur de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers?

2. Quel était son traitement au moment de sa nomination?

3. A quelles dates, s'il y a lieu, a-t-il reçu une augmentation de traitement, et

4. Quel a été le montant de chaque augmentation?

No 2.

Par l'honorable sénateur MacArthur:

28 mars—1. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où Simpsons Limited étaient les créanciers dans la province de la Nouvelle-Ecosse?

2. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où la maison Eaton était la créancière dans la province du Nouveau-Brunswick?

3. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où Holmans Limited, de Sunnyside (Ile-du-Prince-Edouard), étaient les créanciers?

4. Combien de demandes ont été reçues sous l'autorité de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre?

No 3.

Par l'honorable sénateur McMeans:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quels montants sont payés aux fonctionnaires du service civil retraités, sous forme de pensions?

2. Quels montants sont payés aux fonctionnaires retirant une pension du service civil et qui ne résident pas au Canada?

No 4.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Un quai a-t-il été construit à Murray-Harbour, comté de Kings, province de l'Ile-du-Prince-Edouard, en 1937?
2. De qui l'emplacement a-t-il été acheté?
3. Quel prix a été payé pour cet emplacement?
4. Quel a été le coût total du quai?

No 5.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel montant a été payé aux trois séquestres officiels de l'Ile-du-Prince-Edouard sous l'autorité de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, au cours de chacune des années 1937 et 1938?
2. Indiquer les noms de ces trois séquestres officiels, ainsi que les montants payés à chacun d'eux, en détaillant les totaux: salaires, honoraires, dépenses, etc.?
3. Ces hommes occupent-ils encore leur position officielle?

No 6.

Par l'honorable sénateur Tanner:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Existe-t-il une étendue boisée formant partie de la propriété connue sous le nom de Rifle Range, non loin de la ville de Truro, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse? Quelle en est la superficie?
2. Le privilège d'abattre et d'enlever des arbres croissants sur cette étendue boisée a-t-il été accordé à quelque personne au cours des deux dernières années? Dans l'affirmative, à quelle personne ou à quelles personnes pareil privilège a-t-il été accordé? Quel est le lieu de domicile et l'occupation de toute personne ainsi autorisée?
3. Quelles conditions et sous l'autorité de quels règlements relatifs au diamètres des arbres pouvant être abattus, au paiement des droits de coupe et d'enlèvement, ainsi qu'à l'inspection des coupes, ce privilège a-t-il été accordé?
4. A-t-il été permis aux Indiens de la réserve de Truro, cet hiver, comme dans le passé, de se pourvoir de bois de chauffage dans la partie boisée de la propriété connue sous le nom de Rifle Range? Quelles conditions régissent cette question?

Pour vendredi, le 31 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Léger:

29 mars—1. Le ou vers le 23 mai 1938, un contrat de livraison de la poste rurale a-t-il été conclu entre Anibert LeBlanc et le ministre des Postes du Canada, pour le transport de la poste de Sa Majesté sur la route rurale de Moncton No 2?

2. Ledit contrat a-t-il été exécuté par écrit?
3. Ledit contrat est-il encore en vigueur? S'il a été annulé, à quelle date et pour quels motifs a-t-il été annulé?
4. Ledit contrat prévoit-il un avis préalable écrit de trois mois?
5. Ledit avis a-t-il été signifié?
6. Le contractant touchera-t-il une somme pour cet avis de trois mois?
7. Déposera-t-on, pour l'information du Sénat, copies du contrat et de tous rapports, correspondance, requêtes, lettres, télégrammes et autres documents sur la foi desquels le ministre ou des fonctionnaires de son ministère sont intervenus?

MOTIONS

Pour jeudi, le 30 mars 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

28 mars—Qu'un ordre du Sénat soit émis pour faire déposer par le Gouvernement un rapport contenant:

1. Copies des rapports des ingénieurs et des estimés relatifs à l'établissement d'un port de facilités terminales à Cariboo, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, en vue du service de traversier projeté entre Cariboo et Wood Islands, Ile-du-Prince-Edouard?

2. Une description et la superficie des terrains acquis ou à acquérir en vue de l'établissement de ce port et de ces facilités terminales; les noms des personnes de qui pareils terrains sont acquis ou à acquérir et les prix de ces terrains?

3. Une description des quais, bâtiments, lumières de navigation et autres structures et ouvrages qui doivent être établis en vue de l'aménagement dudit port et des facilités terminales, et le coût estimatif de chacun de ces ouvrages??

4. Copies du cahier des charges et du contrat de dragage à Cariboo?

5. Copies des communications et représentations adressées au gouvernement ou à quelque ministère du gouvernement par le conseil de la ville de Pictou et par le Board of Trade de cette ville relativement à l'établissement du service de traversier et à l'aménagement du port et du terminus?

No 2.

Par l'honorable sénateur Duff:

29 mars—Que les taxes parlementaires payées au sujet du Bill (I), intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada", soient remboursées à M. George-F. Macdonnell, C.R., procureur des impétrants, moins les frais de traduction et d'impression.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 30 mars 1939

No 1.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill V), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Hunter Urquhart".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill W), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill X), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill Z), intitulé: "Loi concernant les petits prêts".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

28 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 40), intitulé: "Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agricutlure et en changeant le titre".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 7.

29 mars—Prise en considération du vingt-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été référée la pétition de Helen Kerr Hogg Molson, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

29 mars—Prise en considération du vingt-quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été référée la pétition de Adèle Adfeldt Grunau.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

29 mars—Prise en considération du vingt-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été référée la pétition de Jeanne Beauregard Desnoyers.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 10.

29 mars—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Sinclair).

No 11.

29 mars—Prise en considération des amendements proposés par le comité permanent des Bills privés au projet de loi (Bill K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Board of American Missions of the United Lutheran Church in America*, (Canada)".—(L'honorable sénateur Tanner).

Pour vendredi, le 31 mars 1939

No 1.

29 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

29 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

29 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond".—(L'honorable sénateur Robinson).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 16

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 30 mars 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Calder,
Cantley,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été déféré le bill (8), intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec" fait rapport que le comité a examiné ledit bill et l'a chargé de le présenter au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été déféré le bill (B), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba" fait rapport que le comité a examiné ledit bill et l'a chargé de le présenter au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, et demande son assentiment.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré la bill (U), intitulé: "Loi concernant *The Sterling Insurance Company of Canada*, fait rapport que le comité a examiné ledit bill et l'a chargé de le présenter au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, et demande son assentiment.

L'honorable sénateur Aseltine, du comité permanent des débats et comptes rendus, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LE MERCREDI, 29 mars 1939.

Le comité permanent des débats et comptes rendus demande la permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que MM. Thomas Green et J.-A. Fortier du personnel des comptes rendus du Sénat demeurent en fonctions, au cours de la présente session, du Parlement aux mêmes termes et conditions que ceux qui ont été approuvés dans le rapport du Comité des débats et comptes rendus en date du 3 juin 1913, et conformément à une recommandation subséquente adoptée par le Sénat le 30 juin 1938.

2. Que l'édition non revisée des Débats du Sénat soit fournie aux quotidiens et hebdomadaires canadiens de la même manière et aux mêmes conditions que pour les Débats de la Chambre des communes.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

W. M. ASELTINE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La pétition suivante est présentée:

Par le très honorable sénateur Meighen:

De R. M. Willes Chitty, et autres, de la cité de Toronto, Ontario (*Universal Eucozone Limited*).

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Le rapport annuel des Chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1938. (En anglais et en français).

Le rapport annuel des Canadian National (West Indies) Steamships, Limited, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1938. (En anglais et en français).

Le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1938. (En anglais et en français).

Le rapport annuel du Trust des Titres des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1938. (En anglais et en français).

Le rapport annuel de George A. Touche & Company, vérificateurs des comptes du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1938. (En anglais et en français).

Sur motion de l'honorable sénateur Tanner, il est

Ordonné: Qu'un ordre du Sénat soit émis pour faire déposer par le Gouvernement un rapport contenant:

1. Copies des rapports des ingénieurs et des estimés relatifs à l'établissement d'un port de facilités terminales à Cariboo, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, en vue du service de traversier projeté entre Cariboo et Wood Islands, Ile-du-Prince-Edouard?

2. Une description et la superficie des terrains acquis ou à acquérir en vue de l'établissement de ce port et de ces facilités terminales; les noms des personnes de qui pareils terrains sont acquis ou à acquérir et les prix de ces terrains?

3. Une description des quais, bâtiments, lumières de navigation et autres structures et ouvrages qui doivent être établis en vue de l'aménagement dudit port et des facilités terminales, et le coût estimatif de chacun de ces ouvrages?

4. Copies du cahier des charges et du contrat de dragage à Cariboo?

5. Copies des communications et représentations adressées au gouvernement ou à quelque ministère du gouvernement par le conseil de la ville de Pictou et par le Board of Trade de cette ville relativement à l'établissement du service de traversier et à l'aménagement du port et du terminus?

Sur motion de l'honorable sénateur Murdock, de la part de l'honorable sénateur Duff, il est

Ordonné: Que les taxes parlementaires payées au sujet du Bill (I), intitulé: "Loi constituant en corporation le Conseil de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada", soient remboursées à M. George-F. Macdonnell, C.R., procureur des impétrants, moins les frais de traduction et d'impression.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Winnifred Hunter Urquhart" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (Z), intitulé: "Loi concernant les petits prêts", il est déféré au comité permanent des banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (40), intitulé: "Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre", il est déféré au comité permanent de l'agriculture et des forêts.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Helen Kerr Hogg Molson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Adèle Adfeldt Grunau, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Jeanne Beauregard Desnoyers, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'Ordre du jour appelant la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des bills d'intérêt privé au bill (K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of the United Lutheran Church in America*".

Lesdits amendements sont adoptés.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 5 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, le 5 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Hughes:

22 mars—1. A quelle date M. H. F. Gordon fut-il nommé administrateur de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers?

2. Quel était son traitement au moment de sa nomination?

3. A quelles dates, s'il y a lieu, a-t-il reçu une augmentation de traitement, et

4. Quel a été le montant de chaque augmentation?

No 2.

Par l'honorable sénateur MacArthur:

28 mars—1. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où Simpsons Limited étaient les créanciers dans la province de la Nouvelle-Ecosse?

2. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où la maison Eaton était la créancière dans la province du Nouveau-Brunswick?

3. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, combien de cas ont été examinés où Holmans Limited, de Sunnyside (Ile-du-Prince-Edouard), étaient les créanciers?

4. Combien de demandes ont été reçues sous l'autorité de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre?

No 3.

Par l'honorable sénateur McMeans:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quels montants sont payés aux fonctionnaires du service civil retraités, sous forme de pensions?

2. Quels montants sont payés aux fonctionnaires retirant une pension du service civil et qui ne résident pas au Canada?

No 4.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Un quai a-t-il été construit à Murray-Harbour, comté de Kings, province de l'Ile-du-Prince-Edouard, en 1937?
2. De qui l'emplacement a-t-il été acheté?
3. Quel prix a été payé pour cet emplacement?
4. Quel a été le coût total du quai?

No 5.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel montant a été payé aux trois séquestres officiels de l'Ile-du-Prince-Edouard sous l'autorité de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, au cours de chacune des années 1937 et 1938?
2. Indiquer les noms de ces trois séquestres officiels, ainsi que les montants payés à chacun d'eux, en détaillant les totaux: salaires, honoraires, dépenses, etc.?
3. Ces hommes occupent-ils encore leur position officielle?

No 6.

Par l'honorable sénateur Tanner:

28 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Existe-t-il une étendue boisée formant partie de la propriété connue sous le nom de Rifle Range, non loin de la ville de Truro, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse? Quelle en est la superficie?
2. Le privilège d'abattre et d'enlever des arbres croissants sur cette étendue boisée a-t-il été accordé à quelque personne au cours des deux dernières années? Dans l'affirmative, à quelle personne ou à quelles personnes pareil privilège a-t-il été accordé? Quel est le lieu de domicile et l'occupation de toute personne ainsi autorisée?
3. Quelles conditions et sous l'autorité de quels règlements relatifs au diamètres des arbres pouvant être abattus, au paiement des droits de coupe et d'enlèvement, ainsi qu'à l'inspection des coupes, ce privilège a-t-il été accordé?
4. A-t-il été permis aux Indiens de la réserve de Truro, cet hiver, comme dans le passé, de se pourvoir de bois de chauffage dans la partie boisée de la propriété connue sous le nom de Rifle Range? Quelles conditions régissent cette question?

No 7.

Par l'honorable sénateur Léger:

29 mars—1. Le ou vers le 23 mai 1938, un contrat de livraison de la poste rurale a-t-il été conclu entre Anibert LeBlanc et le ministre des Postes du Canada, pour le transport de la poste de Sa Majesté sur la route rurale de Moncton No 2?

2. Ledit contrat a-t-il été exécuté par écrit?
3. Ledit contrat est-il encore en vigueur? S'il a été annulé, à quelle date et pour quels motifs a-t-il été annulé?
4. Ledit contrat prévoit-il un avis préalable écrit de trois mois?
5. Ledit avis a-t-il été signifié?
6. Le contractant touchera-t-il une somme pour cet avis de trois mois?
7. Déposera-t-on, pour l'information du Sénat, copies du contrat et de tous rapports, correspondance, requêtes, lettres, télégrammes et autres documents sur la foi desquels le ministre ou des fonctionnaires de son ministère sont intervenus?

No 8.

Par l'honorable sénateur Hughes:

30 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand pouvons-nous attendre la réception du rapport annuel de la Loi d'engagement entre cultivateurs et créanciers?

2. Un effort va-t-il être tenté pour le faire déposer à la Chambre aussitôt que possible après les vacances de Pâques?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 5 avril 1939

No 1.

29 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.

29 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.

29 mars—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

30 mars—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(Le très honorable sénateur Meighen).

ÔTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 17

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 5 avril 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Barnard,	Green,	Little,	Rhodes,
Beaubien,	Griesbach,	Macdonell,	Robicheau,
Blondin,	Harmer,	Marcotte,	Sauvé,
Buchanan,	Horsey,	McDonald (Shédiac),	Smith (Victoria-Carleton),
Calder,	Hugessen,	McGuire,	Tanner,
Coté,	King,	Meighen,	Turgeon,
Dandurand,	Lacasse,	Michener,	Webster,
Fauteux,	Lambert,	Murdock,	White,
Foster,	Laird,	Rainville,	Wilson (Rockcliffe).
Graham,	L'Espérance,		

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 4 avril 1939.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, en sa qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le mercredi, 5 avril, à 5 heures 30 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le Secrétaire du Gouverneur général,

F. L. C. PEREIRA.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposé sur la table.

L'honorable sénateur Murdock, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MARDI, le 4 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces demande la permission de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:

1. Le comité recommande que la limite du temps fixé pour la réception des pétitions concernant les bills de divorces soit prolongée au jeudi, 27 avril 1939.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

JAMES MURDOCK.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable président suppléant du comité des Divorces:

De George Catton, de la ville de Ste-Thérèse, dans le comté de Terrebonne, province de Québec, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Corinne Auger Catton.

De Muriel Suckling Brown, de Westmount, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Howard Brown.

D'Eugène Bélanger, de la ville de Magog, comté de Stanstead, province de Québec, propriétaire de garage, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Alma Beatrice Vincelette Bélanger.

L'honorable président suppléant du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable président suppléant du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle Adfeldt Grunau".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable président suppléant du comité permanent des Divorces présente au Sénat un bill (F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Règlements pour la Milice canadienne en vigueur à la date du 1er avril 1939.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Qu'il soit émis un ordre du Sénat pour la production d'un état en réponse aux questions suivante:

1. Le ou vers le 23 mai 1938, un contrat de livraison de la poste rurale a-t-il été conclu entre Anibert LeBlanc et le ministre des Postes du Canada, pour le transport de la poste de Sa Majesté sur la route rurale de Moncton No 2.
2. Ledit contrat a-t-il été exécuté par écrit.
3. Ledit contrat est-il encore en vigueur. S'il a été annulé, à quelle date et pour quels motifs a-t-il été annulé.
4. Ledit contrat prévoit-il un avis préalable écrit de trois mois.
5. Ledit avis a-t-il été signifié.
6. Le contractant touchera-t-il une somme pour cet avis de trois mois.
7. Copies du contrat et de tous rapports, correspondance, requêtes, lettres, télégrammes et autres documents sur la foi desquels le ministre ou des fonctionnaires de son ministère sont intervenus.

L'honorable sénateur Dandurand dépose immédiatement sur la table ledit état.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C), intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (G), intitulé: "Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (M), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (N), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert John Butler", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (O), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (R), intitulé: "Loi pour faire droit à Earl Keith Drennan", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendeemnt.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

MERCREDI, le 5 avril 1939.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre les témoignages rendus et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des Divorces auxquels ont été référées les pétitions respectives d'Edythe Marjorie Burke Atkinson, Marie Louise Rossetti Di Rosa, Stefano

Guilio Luciano Roncari, Gertrude Saul Baker, Mary Frances Todd Lister Cardwell, Herbert John Butler, Anna Lasnier Blain, Annie March Breakey Coburn, Mabel Gertrude Marks Lamoureux, Earl Keith Drennan et Per Ernst Martinsson, respectivement, demandant l'adoption de bills de divorces, ainsi que les autres documents soumis en preuve.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

Le Greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (H), intitulé: "Loi concernant l'Eglise-unie du Canada", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 25. Supprimer la clause 2.

Ledit amendement est agréé, et

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agrée, sans y en apporter d'autre, l'amendement de la Chambre des communes audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (I), intitulé: "Loi constituant en corporation le Bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 7, ligne 41. Supprimer la clause 23.

Ledit amendement est agréé, et

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat agrée, sans y en apporter d'autre, l'amendement de la Chambre des communes audit bill.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que soit autorisée l'impression de 1,000 copies en Anglais et 300 copies en Français du rapport du Conseiller juridique du Sénat relatif à la promulgation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et que la règle 100 soit suspendue en ce qu'elle concerne ladite impression.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (64), intitulé: "Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour suite du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

Que les taxes parlementaires payées au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la corporation, moins les frais de traduction et d'impression, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (73), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.
Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Lyman P. Duff, Juge-en-chef du Canada, substitut du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône, Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

"C'est le désir du très honorable substitut du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat".

La Chambre des communes étant venue,

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner comme suit:

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.
Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.
Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt.
Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.
Loi modifiant la Loi d'enseignement technique.
Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.
Loi concernant les pénitenciers.
Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.
Loi modifiant la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.
Loi pour faire droit à Edythe Marjorie Burke Atkinson.
Loi pour faire droit à Marie Louise Rossetti Di Rosa.
Loi pour faire droit à Stefano Guilio Luciano Roncari.
Loi pour faire droit à Gertrude Saul Baker.
Loi pour faire droit à Mary Frances Todd Lister Cardwell.
Loi pour faire droit à Herbert John Butler.
Loi pour faire droit à Anna Lasnier Blain.
Loi pour faire droit à Annie March Breakey Coburn.
Loi pour faire droit à Mabel Gertrude Marks Lamoureux.
Loi pour faire droit à Earl Ketith Drennan.
Loi pour faire droit à Per Ernst Martinsson.
Loi concernant l'Eglise-unie du Canada.
Loi constituant en corporation le Bureau de fiducie de l'Eglise presbytérienne au Canada.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable substitut du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable substitut du Gouverneur général commes uit:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le très honorable substitut du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît au très honorable substitut du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion, il est
Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi le dix-huitième jour d'avril, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 18 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mardi, le 18 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Hughes:

30 mars—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand pouvons-nous attendre la réception du rapport annuel de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers?

2. Un effort va-t-il être tenté pour le faire déposer à la Chambre aussitôt que possible après les vacances de Pâques?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 18 avril 1939

No 1.

5 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 64), intitulé: "Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique". —(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

5 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 3.

5 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Adfeldt Grunau".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 4.

5 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 5.

5 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 18

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 18 avril 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Buchanan,
Calder,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Turgeon,
Webster,
White.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et reçue:

De R. M. Willes Chitty et autres, de Toronto, Ontario, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *"Universal Eucozone Limited"*.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (38), intitulé: "Loi constituant un Conseil de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (39), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (53), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (54), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (60), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (61), intitulé: "Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans la dite Convention, sous réserve

d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (75), intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires (Poisson et coquillages)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (80), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (86), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (64), intitulé: "Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique", est lu pour la deuxième fois, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson", est sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle Adfeldt Grunau", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour suite du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

Que les taxes parlementaires payées au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la corporation, moins les frais de traduction et d'impression, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit pris en considération mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 19 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

Pour mercredi, le 19 avril 1939

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 19 avril 1939

No 1.

18 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 2.

18 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Adfeldt Grunau".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 3.

18 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 4.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 38), intitulé: "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 5.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 39), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 6.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 53), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 7.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 54), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 8.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 9.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 61), intitulé: "Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 10.
18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 11.
18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 75), intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires (Poisson et coquillages)".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 12.
18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 13.
18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 80), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company*".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 14.
18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 15.
18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 86), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi, le 25 avril 1939

No 1.
18 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 19

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 19 avril 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shediac),
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Turgeon,
Webster,
White.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Robinson:
De la *New Brunswick Railway Company.*

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Robinson,
La pétition de la *New Brunswick Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi pourvoyant à une extension et une augmentation de ses pouvoirs d'emprunt, est lue et reçue.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 19 avril 1939.

Le comité permanent des Ordres permanents demande la permission de présenter son septième rapport, comme suit:

Le comité recommande:

(1) Que le délai fixé pour la réception des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 28 avril 1939.

(2) Que le délai fixé pour la présentation des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi 5 mai 1939.

(3) Que le délai fixé pour la réception des rapports de tout comité permanent ou spécial sur un bill privé soit prolongé jusqu'au mardi 9 mai 1939.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

W. A. BUCHANAN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le huitième rapport de ce comité.

Le rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 19 avril 1939.

Le comité permanent des Ordres permanents demande la permission de présenter son huitième rapport, comme suit:

(1) Concernant la pétition de R. M. Willes Chitty et autres, de Toronto, Ontario, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *"Universal Eucozone Limited"*.

(2) Le comité a constaté que l'avis d'intention de s'adresser au Parlement a été publié une fois par semaine durant trois semaines consécutives, alors que la Règle 107 prescrit pareille publication une fois par semaine durant cinq semaines consécutives.

(3) Le comité est convaincu qu'aucun intérêt ne sera lésé si la procédure relative à ce bill est continuée, et il recommande que la publication de l'avis durant trois semaines soit considéré comme répondant dans une mesure suffisante aux exigences de la Règle 107.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

W. A. BUCHANAN.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (G2), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Universal Eucozone Limited*".

Ledit bill est lu la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en ce qu'elle concerne le bill (G2), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Universal Eucozone Limited*".

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (35), intitulé: "Loi créant une Commission nationale du cinématographe", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (Z), intitulé: "Loi concernant les petits prêts, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit bill est alors lu par le greffier comme suit:

Page 4, ligne 26. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (7) de la clause 5:

"(7) Aucun porteur de permis ne devra annoncer, par communications radiophoniques, en tout ou en partie, ses opérations autorisées par la présente loi."

Etant posée la question d'agrément sur la motion en amendement, le Sénat se divise comme suit:

Pour, 22—Contre, 29.

Elle est alors résolue par la négative.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle sst résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Adfeldt Grunau" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (38), intitulé: "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (39), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports" est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (53), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932", est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (54), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (60), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935", il est

Ordonné: Que cette deuxième lecture soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (61), intitulé: "Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international au sens de la Convention ainsi qu'à des fins connexes", il est

Ordonné: Que cette deuxième lecture soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité plénier demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (75), intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires (Poisson et coquillages)", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié immédiatement en comité plénier.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir, puis se forme en comité plénier pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

Les clauses 1 et 2 sont lues et agréées.

Le préambule est lu à nouveau et agréé.

Le titre est à nouveau lu et modifié en retranchant les mots "(Poisson et coquillages)".

Le titre, tel que modifié, est à nouveau lu et agréé.

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Murdock, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ledit amendement est agréé, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, ainsi modifié, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posé la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté.

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux", il est

Ordonné: Que cette deuxième lecture soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (80), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company*", il est

Ordonné: Que cette deuxième lecture soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme", il est

Ordonné: Que cette deuxième lecture soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (86), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur la motion ajournée soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 20 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour vendredi, le 21 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

19 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quelle était, en 1921 et en 1931, et quelle est en 1939 la population canadienne de personnes d'origine allemande, dans chaque province?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 20 avril 1939

No 1.

19 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 35), intitulé: "Loi créant une Commission nationale du cinématographe".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

19 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 53), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

19 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 54), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 4.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 5.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 61), intitulé: "Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 6.

19 avril—La Chambre en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 7.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 8.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 80), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company*".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 9.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme".—(L'honorable sénateur Marshall.)

No 10.

18 avril—Reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 86), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi, le 25 avril 1939

No 1.

18 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 20

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 20 avril 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Webster,
White.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:

JEUDI, le 20 avril 1939.

Le comité permanent des Ordres permanents demande la permission de présenter son neuvième rapport, comme suit:

Votre comité a examiné la pétition suivante et a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, à savoir:

De *New Brunswick Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi pourvoyant à une extension et une augmentation de ses pouvoirs d'emprunt.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

W. A. BUCHANAN.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (T), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 25. Aux mots "fonctionnaire civil", substituer "écuyer".

2. Page 2. A la clause 2 du Bill, substituer la suivante:

"2. Les fins de l'Association consistent à poursuivre et mettre à exécution les objets suivants, savoir: Susciter par tout le Canada l'intérêt pour les affaires publiques et y cultiver l'attachement aux institutions canadiennes et, à cet effet, encourager l'organisation de "Canadian Clubs", assister individuellement les clubs en leur procurant des orateurs et en leur rendant des services, faciliter l'échange de privilèges de clubs et le transfert de membres entre les "Canadian Clubs", échanger des renseignements et des publications et, de façon générale, étendre l'influence et accroître l'efficacité des "Canadian Clubs"."

3. Page 4. Retrancher les alinéas (*e*), (*f*), (*i*), (*k*) et relettrer par ordre les alinéas restants.

4. Page 4, ligne 45. Retrancher les mots "non immédiatement requis".

5. Page 5, ligne 12. Disjoindre l'alinéa (*n*).

6. Page 5. A la clause 11 du Bill, substituer la suivante:

"11. Aucun club ou autre organisation similaire qui ne s'est pas jusqu'à présent servie du nom "Canadian Clubs", ne doit se servir des mots "Canadian Club" pour désigner son nom ou son titre, ou partie de son nom ou de son titre, à moins d'être admis ou admise comme membre de l'Association."

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, auquel a été renvoyé le bill (40), "Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 19. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.

2. Page 1, ligne 20. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.

3. Page 1, ligne 27. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.

4. Page 3, ligne 1. Supprimer les mots "s'il en est".

5. Page 3, ligne 5. Après le mot "renseignements" insérer le mot "pertinents".

6. Page 4, lignes 25 et 26. Aux mots "des articles suivants", substituer les mots "de l'article suivant".

7. Page 4, lignes 36 à 43, inclusivement. Disjoindre la clause 21B projetée.

8. Page 4, ligne 43. Ajouter ce qui suit comme clause 11.

"11. Est de plus modifiée ladite loi comme suit:

(*a*) en retranchant le mot "poison" des lignes trente et un et trente-six de l'article deux, des lignes quatre et treize de l'article trois, des lignes un, cinq et neuf de l'article cinq, des lignes un, onze et quatorze de l'article six, de la ligne cinq de l'article sept, de la ligne un de l'article huit, des lignes trois, quatre et dix-neuf de l'article neuf, des lignes dix-sept, trente et un, quarante-cinq et cinquante-six de l'article douze, des lignes un et deux de l'article treize, des lignes trois, six, sept, neuf, onze, quinze et vingt-quatre de l'article dix-huit et des lignes cinq et sept de l'article dix-neuf, et en substituant au mot "poison" dans chaque cas, les mots "produit antiparasite".

(*b*) en retranchant le mot "poisons" du titre entre les articles deux et trois ainsi que des lignes deux et trois de l'article dix, des lignes huit, dix, quatorze, vingt, vingt-deux et quarante-deux de l'article douze, de la ligne quatre de l'article quinze et de la ligne deux de l'article seize, et en substituant au mot "poisons" dans chaque cas les mots "produits antiparasites"; et

(*c*) en retranchant les mots "analyse garantie" des lignes quatre et sept de l'article cinq, de la ligne treize de l'article six, de la ligne quinze de l'article neuf et de la ligne vingt-quatre de l'article douze, en substituant aux mots "analyse garantie", dans chaque cas, les mots "garantie".

Lesdits amendements sont agréés, et

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du jour, pour sa troisième lecture, demain.

L'honorable sénateur Robinson, présente au Sénat un bill (H2), intitulé: "Loi concernant la *New Brunswick Railway Company*".

Première lecture dudit bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Robinson, il est

Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en ce qu'elle concerne ledit bill (H2), intitulé: "Loi concernant la *New Brunswick Railway Company*".

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (35), intitulé: "Loi créant une Commission nationale du cinématographe", soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (53), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (54), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (60), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935", il est

Ordonné: Que cette deuxième lecture soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (61), intitulé: "Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international au sens de la Convention ainsi qu'à des fins connexes", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un messame soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier le bill (72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac".

(*En comité*)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Duff, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour plus ample étude, en comité plénier, lundi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux", est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour, pour troisième lecture, demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (80), intitulé: "Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company*", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion pour deuxième lecture du bill (86), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".

Après plus ample débat, et

Etant posée la question d'agrément sur la motion pour deuxième lecture dudit bill,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

Buchanan,	Harmer,	Little,	Parent,
Copp,	Horsey,	MacArthur,	Riley,
Dandurand,	Hugessen,	Marshall,	Robinson,
Duff,	Hughes,	McMeans,	Sinclair—19.
Graham,	Lambert,	Murdock,	

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Donnelly,
Fauteux,
Green,
Haig,
Jones,
Lacasse,
Léger,
Lynch-Staunton,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McRae,
Meighen,
Moraud,
Mullins,
Paquet,
Quinn,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Webster,
White—30.

Elle est résolue par la négative.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 21 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour vendredi, le 21 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

19 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quelle était, en 1921 et en 1931, et quelle est en 1939 la population canadienne de personnes d'origine allemande, dans chaque province?

MOTION

Pour vendredi, le 21 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur King:

Que la taxe parlementaire versée relativement au bill (K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of The United Lutheran Church in America* soit remboursée à MM. Long et Daly, avocats des impétrants, moins les frais d'impression et de traduction.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, le 21 avril 1939

No 1.

20 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 40), intitulé: "Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

20 avril—Reprise du débat sur la motion pour la troisième lecture d'un projet de loi (Bill 35), intitulé: "Loi créant une Commission nationale du cinématographe".—(Le très honorable sénateur Meighen.)

No 3.

19 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 4.

18 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 60), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour lundi, le 24 avril 1939

No 1.

19 avril—La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi, le 25 avril 1939

No 1.

18 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 21

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 21 avril 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Turgeon,
Webster,
White.

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 19 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Blanche Anna Bousquet Pepin, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Hoyt Pepin, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

G. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 19 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Agnes Keating Bigelow Reddy, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eric Beresford Fleming Reddy, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

G. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 19 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ethel Rothpan Staroselsky, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Staroselsky, autrement connu sous le nom de Jack

Starr, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

G. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trentième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 19 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Myrtle Jane Ramsay Fox, de la cité de Montréal, province de Québec, cuisinière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William James Leslie Fox, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

G. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, le 19 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Joseph Maurice Durieux, de la cité de Montréal, province de Québec, musicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Laurence Eliane Aurette Lavoie Durieux, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

G. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable sénateur Black, de la part du Comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été référé le Bill (H2), intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick", rapporte que le Comité a examiné ledit Bill et qu'il l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Black, de la part du Comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été référé le bill (G2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Universal Eucozone Limited*", rapporte que le comité a examiné ledit bill et qu'il l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec un amendement qu'il est prêt à soumettre lorsqu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 15. Après le mot "McMurtry", insérer "James Edwin Ganong fils".

Ledit amendement est agréé, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Sur motion de l'honorable sénateur Horsey, de la part de l'honorable sénateur King, il est

Ordonné: Que la taxe parlementaire versée relativement au bill (K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of The United Lutheran Church in America* soit remboursée à MM. Long et Daly, avocats des impétrants, moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable sénateur Dandurand, présente au Sénat le bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933".

Ledit bill est lu pour la première fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour recevoir sa deuxième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (40), intitulé: "Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre" est lu pour la troisième fois tel qu'amendé.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier reporte ce bill à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat l'a adopté avec des amendements auxquels il demande son concours.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion en troisième lecture du bill (35), intitulé: "Loi créant une Commission nationale du cinématographe".

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du bill (76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (60), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935" soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 24 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi, le 24 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

19 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quelle était, en 1921 et en 1931, et quelle est en 1939 la population canadienne de personnes d'origine allemande, dans chaque province?

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, le 24 avril 1939

No 1.

19 avril—La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude d'un projet de loi (Bill 72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi, le 25 avril 1939

No 1.

18 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

21 avril—Deuxième lecture du bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mercredi, le 26 avril 1939

No 1.

21 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 22

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 24 avril 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horsey,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McGuire,
McMeans,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Webster,
White.

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 21 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dave Yaun, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 21 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lola Margaret Miller Atkinson, de la cité du Sault Ste-Marie, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Temple Atkinson, de la cité de Québec, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 21 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Zeno Bruck, de la cité de Montréal, province de Québec, peintre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage

avec Yvette Taillefet Bruck, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 21 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Esther Steinberg Soloway, de la cité de Montréal, province de Québec, femme-tailleur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moe Soloway, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 21 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Sarah Sherry Miller, de la cité de Montréal, province de Québec, servante, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Leslie Miller, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (J2), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bosquet Pepin".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (N2), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (75), intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires (Poisson et coquillages)", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

L'honorable sénateur Hughes présente au Sénat un bill (O2), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture mercredi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier le bill (72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

Les clauses 1, 2 et 3 sont lues et agréées,

La clause 4 est lue et une modification y est apportée pour ce qui concerne la version anglaise seulement.

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Les clauses 5 et 6 sont agréées.

La clause 7 est lue et modifiée comme suit:

Page 2, lignes 29 et 30. Aux mots "toutes les procédures nécessaires et appropriées", substituer "toute procédure nécessaire et appropriée".

Ladite clause, telle qu'amendée est lue et agréée.

La clause 8 est lue et agréée.

Le préambule est lu à nouveau et agréé.

Le titre est à nouveau lu et agréé.

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Duff, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements, qu'il est prêt à soumettre au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 25 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi, le 28 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 1 de Scotsburn, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?
4. James B. Ross a-t-il obtenu un contrat pour ce service, à commencer au 1er avril 1938 pour durer quatre années après cette date?
5. Ledit Ross a-t-il signé et remis un contrat portant les termes mentionnés dans la question précédente?
6. Pareil contrat avec Ross a-t-il été par la suite annulé et, s'il a été annulé, pour quels motifs l'a-t-il été?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 1 de Westville, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?

No 3.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 2 de Westville, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?

MOTION

Pour jeudi, le 27 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

24 avril—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 25 avril 1939

No 1.
24 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.
18 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:
—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.
21 avril—Deuxième lecture du bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 4.
24 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill J2), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pépin".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 5.
24 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigalow Reddy".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 6.
24 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 7.
24 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 8.
24 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill N2), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux".—(L'honorable sénateur Robinson.)

Pour mercredi, le 26 avril 1939

No 1.
21 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.
24 avril—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 3.

24 avril—Prise en considération du trente-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Lola Margaret Miller Atkinson avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 4.

24 avril—Prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Zeno Bruck avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 5.

24 avril—Prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Esther Steinberg Soloway avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 6.

24 avril—Prise en considération du trente-sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Sarah Sherry Miller avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 7.

24 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O2), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Hughes.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 23

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 25 avril 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White.

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (40), intitulé: "Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporte d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (84), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (91), intitulé: "Loi concernant le juge en chef du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (96), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole", pour lequel elle sollicite son l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac", est lu pour la troisième fois, tel qu'amendé.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté, tel qu'amendé,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec deux amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

"Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielles", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression", il est

Ordonné: Que l'étude dudit Ordre du jour soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Dandurand propose que le bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", soit maintenant lu une deuxième fos.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (J2), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bosquet Pepin" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy", est sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (N2), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 26 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi, le 28 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 1 de Scotsburn, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?
4. James B. Ross a-t-il obtenu un contrat pour ce service, à commencer au 1er avril 1938 pour durer quatre années après cette date?
5. Ledit Ross a-t-il signé et remis un contrat portant les termes mentionnés dans la question précédente?
6. Pareil contrat avec Ross a-t-il été par la suite annulé et, s'il a été annulé, pour quels motifs l'a-t-il été?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 1 de Westville, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?

No 3.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 2 de Westville, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?

MOTION

Pour jeudi, le 27 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

24 avril—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 26 avril 1939

No 1.
21 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill 76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.
25 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill J2), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pépin".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 3.
25 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigalow Reddy".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 4.
25 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 5.
25 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 6.
25 avril—Troisième lecture d'un projet de loi (Bill N2), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 7.
24 avril—Prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 8.
24 avril—Prise en considération du trente-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Lola Margaret Miller Atkinson avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 9.
24 avril—Prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Zeno Bruck avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 10.
24 avril—Prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Esther Steinberg Soloway avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 11.

24 avril—Prise en considération du trente-sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Sarah Sherry Miller avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 12.

24 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O2), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Hughes.)

No 13.

25 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 84), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 14.

25 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 91), intitulé: "Loi concernant le juge en chef du Canada".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 15.

25 avril—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 96), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 16.

21 avril—Deuxième lecture du bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 17.

18 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 24

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 26 avril 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Wentworth),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Winifred Hunter Urquhart", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (A2), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Lillian Talbot Mais Pocock", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie ledit bill (B2), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Cecilia Shaw Mayne", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

MARDI, le 25 avril 1939.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre les témoignages rendus et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des Divorces auquel ont été référées les pétitions respectives de Jean Winifred Hunter Urquhart, Sarah Theresa Norman, Helen Katheleen Yuill, Constance Lillian Talbot Mais Pocock, Edith Cecilia Shaw Mayne, respectivement, demandant l'adoption de bills de divorces, ainsi que les autres documents soumis en preuve.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

Le Greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (E), intitulé: "Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (K), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of the United Lutheran Church in America*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (U), intitulé: "Loi concernant la *Sterling Insurance Company of Canada*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (88), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (95), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (76), intitulé: "Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (J2), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pepin" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui

communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (N2), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Lola Margaret Miller Atkinson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Zeno Bruck, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Esther Steinberg Soloway, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-sixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Sarah Sherry Miller, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (P2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Q2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (R2), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (S2), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président présente au Sénat un bill (T2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hughes propose que le bill (O2), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur la motion ajournée soit remis à vendredi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (84), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière", est lu une deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (91), intitulé: "Loi concernant le juge en chef du Canada", est, sur division, lu une deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (96), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole", est lu une deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion pour deuxième lecture du bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933".

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur la motion ajournée soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

"Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielles", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression", il est

Ordonné: Que l'étude dudit Ordre du jour soit remise à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 27 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi, le 28 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 1 de Scotsburn, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?
4. James B. Ross a-t-il obtenu un contrat pour ce service, à commencer au 1er avril 1938 pour durer quatre années après cette date?
5. Ledit Ross a-t-il signé et remis un contrat portant les termes mentionnés dans la question précédente?
6. Pareil contrat avec Ross a-t-il été par la suite annulé et, s'il a été annulé, pour quels motifs l'a-t-il été?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 1 de Westville, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?

No 3.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 2 de Westville, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?

MOTION

Pour jeudi, le 27 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

24 avril—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 27 avril 1939

No 1.

26 avril—Deuxième lecture du Bill (88), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries".—(L'honorable sénateur Marshall.)

No 2.

26 avril—Deuxième lecture du Bill (95), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

26 avril—Deuxième lecture du Bill (P2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 4.

26 avril—Deuxième lecture du Bill (Q2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 5.

26 avril—Deuxième lecture du Bill (R2), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 6.

26 avril—Deuxième lecture du Bill (S2), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 7.

26 avril—Deuxième lecture du Bill (T2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 8.

26 avril—Reprise du débat sur la deuxième lecture du Bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933".—(L'honorable sénateur Haig.)

Pour vendredi, le 28 avril 1939

No 1.

26 avril—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O2), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi, le 2 mai 1939

No 1.

26 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 25

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 27 avril 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonall,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Z), intitulé: "Loi concernant les petits prêts", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:

Page 6, ligne 1. Ajouter la clause 10, comme suit:

10. Le surintendant doit établir chaque année une cotisation à l'égard de chaque détenteur de permis aux termes de la présente loi, afin d'acquitter les dépenses subies par le Gouvernement pour ou concernant l'application de la présente loi, et les dispositions des articles six et huit de la *Loi du département des assurances*, chapitre quarante-cinq des Statuts de 1932, s'appliqueront *mutatis mutandis* dans le cas de chaque détenteur de permis, tout comme si le titre de la présente loi était inséré dans l'annexe de la *Loi du département des assurances*.

Ordonné: Que ledit amendement soit pris en considération demain.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Donnelly, pour l'honorable sénateur Little:—

De William Mossman Dubrule et autres de Prescott, Ontario, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *"Prescott and Ogdensburg Bridge Company"*.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 25 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Roberta Copeland Cool Roberts, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clarence MacGregor Roberts, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président.

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 25 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Margaret Maud Turner Bell, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son

mariage avec William Bell, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le trente-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 25 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Janni Kalmanowitz Rittner, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hymie Rittner, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant la paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarantième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 25 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarantième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ambrose Tibbitts Aston, de la cité de Sherbrooke, province de Québec, tricoteur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jessie May Petts Aston, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président.

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 25 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Anne Ver Trees Hart Acena, O., de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jose Guillermo Acena, O., le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 4, ligne 13. Au mot "obtenir", substituer "de faire tout en son possible pour obtenir".

2. Page 4, ligne 39. Aux mots "doit avoir l'occasion d'être entendue", substituer "ou l'un de ses membres doit avoir l'occasion d'être entendu".

3. Page 5, ligne 31. Après le mot "grain", ajouter "sauf en vue de clore des opérations alors en cours".

4. Page 5, ligne 44, et page 6, lignes 1 et 2. A la sous-clause (2) de la clause 8, substituer la suivante:

"(2) Lorsqu'elle estime qu'une règle ou un règlement de la Bourse des grains de Winnipeg a créé ou menace de créer une situation préjudiciable à l'intérêt public dans les négociations des marchés de grain à terme, la Commission peut, après avoir entendu les représentations, s'il en est présenté de la part de la Bourse, par ordonnance révoquer ou modifier tout pareille règle ou règlement. Toutefois, le présent paragraphe n'autorise pas la fermeture du marché de grain à terme, ni d'autre limitation des opérations à terme que celle qu'énonce le premier paragraphe du présent article."

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Règlements pour la Marine canadienne royale, à la date du 1er mars 1939.

Règlements pour la Milice canadienne, aux dates du 15 mars au 1er avril 1939.

Règlements pour la Royale force aérienne du Canada, aux dates du 15 mars au 31 mars 1939.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (88), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries", est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (95), intitulé: "Loi concernant les commissaires du havre de Toronto", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (P2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Q2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (R2), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (S2), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (T2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour deuxième lecture du bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933".

Après plus ample débat,

Ledit bill est lu une deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 28 avril 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi, le 28 avril 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 1 de Scotsburn, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?
4. James B. Ross a-t-il obtenu un contrat pour ce service, à commencer au 1er avril 1938 pour durer quatre années après cette date?
5. Ledit Ross a-t-il signé et remis un contrat portant les termes mentionnés dans la question précédente?
6. Pareil contrat avec Ross a-t-il été par la suite annulé et, s'il a été annulé, pour quels motifs l'a-t-il été?

No 2.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 1 de Westville, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?

No 3.

Par l'honorable sénateur Tanner:

24 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quand des soumissions ont-elles été demandées en dernier lieu pour le service de la route rurale No 2 de Westville, comté de Pictou, N.-E.?
2. Quelles personnes ont soumissionné, et quel était le montant de chaque soumission?
3. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, pour quel montant et pour quelle période de temps?

MOTION

Pour lundi, le 1er mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

24 avril—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, le 28 avril 1939

No 1.

27 avril—Troisième lecture du Bill (88), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries".—(L'honorable sénateur Marshall.)

No 2.

27 avril—Troisième lecture du Bill (P2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 3.

27 avril—Troisième lecture du Bill (Q2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 4.

27 avril—Troisième lecture du Bill (R2), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 5.

27 avril—Troisième lecture du Bill (S2), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 6.

27 avril—Troisième lecture du Bill (T2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 7.

26 avril—Reprise du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill O2), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 8.

27 avril—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des communes au bill Z intitulé: "Loi concernant les petits prêts".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 9.

27 avril—Prise en considération du rapport du comité permanent des Banques et du commerce au sujet d'un projet de loi (Bill 81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme".—(L'honorable sénateur Black.)

No 10.

27 avril—Prise en considération du trente-septième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Roberta Copeland Cool Roberts, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 11.

27 avril—Prise en considération du trente-huitième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Maud Turner Bell, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 12.

27 avril—Prise en considération du trente-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Janni Kalmonowitz Rittner, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 13.

27 avril—Prise en considération du quarantième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Ambrose Tibbitts Aston, avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 14.

27 avril—Prise en considération du quarante-unième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Anne Ver Trees Hart Acena, O., avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson.)

Pour mardi, le 2 mai 1939

No 1.

26 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 26

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 28 avril 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Ballantyne,
Black,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Cantley,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
McMeans,
Michener,
Molloy,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un Bill (90), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel" et pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit Bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit Bill avec deux amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

Page 4, ligne 40. Avant le mot "assumer", insérer "dans le cas d'une acquisition, elle doit".

Page 4, ligne 3. Après le mot "Association", ajouter "et au cas où lesdits biens ne seraient pas suffisants pour liquider ces dettes et obligations, le déficit sera comblé à même ladite caisse générale de l'Association".

Avec la permission du Sénat,

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé, sans aucune modification, les amendements apportés audit Bill par la Chambre des communes.

Suivant l'Ordre du jour, le Bill (88), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries" est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce Bill, sans aucun amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (P2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Ellet est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Q2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Ellet est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (R2), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Ellet est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (S2), intitutlé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Ellet est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (T2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Ellet est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion en deuxième lecture du bill (O2), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934".

Après débat, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est retiré.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat entreprend l'étude de l'amendement apporté par la Chambre des communes au bill (Z), intitulé: "Loi concernant les petits prêts".

Ledit amendement est agréé.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé l'amendement apporté par la Chambre des communes audit bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat entreprend l'étude des amendements apportés par le comité permanent des banques et du commerce au bill (81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme".

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec des amendements auxquels il demande son concours.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Roberta Copeland Cool Roberts, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Margaret Maud Turner Bell, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Janni Kalmanowitz Rittner, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarantième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Ambrose Tibbitts Aston, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante et unième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Anne Ver Trees Tart Acena, O., ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (U2), intitulé: "Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (V2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell'.

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (W2), intitulé: "Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (X2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Y2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir (heure avancée).

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 1er mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour lundi, le 1er mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

MOTION

Pour lundi, le 1er mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

24 avril—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, le 1er mai 1939

No 1.

28 avril—Deuxième lecture du Bill 90, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".—(L'honorable sénateur Danduranl.)

No 2.

28 avril—Deuxième lecture du bill U2 intitulé: "Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 3.

28 avril—Deuxième lecture du bill V2 intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 4.

28 avril—Deuxième lecture du bill W2 intitulé: "Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 5.

28 avril—Deuxième lecture du bill X2 intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston".—(L'honorable sénateur Robinson.)

No 6.

28 avril—Deuxième lecture du bill Y2 intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O."—(L'honorable sénateur Robinson.)

Pour mardi, le 2 mai 1939

No 1.

26 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 27

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 1er mai 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lambert,
Laird,
Léger,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
McMeans,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sanvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (H2), intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba*, de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La pétition suivante est lue et reçue:

De William Mossman Debrule et autres de Prescott, Ontario, demandant d'être constitués en une corporation portant nom *"Prescott and Ogdensburg Bridge Company"*.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 28 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Dorothy Boretsky Pozomick, de la cité d'Outremont, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hy David Pozomick, autrement connu sous le nom de Hy David Singer, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 28 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Elsie Victoria Oliver, de la cité de Toronto, province d'Ontario, commise, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Archie Oliver, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 28 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Doris Mabel Casselman, de la cité de Liverpool, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred Farlinger Casselman, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 28 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Norman Higginbotham, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, le 28 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Rose Edith Winer Bazar, de la cité d'Outremont, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lewis W. Bazar, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlemenetaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné, sur division: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le quarante-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

SAMEDI, le 29 avril 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-septième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de George Herbert Catton, de la ville de Ste-Thérèse, province de Québec, gérant de manufacture, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Corinne Auger Catton, le comité constate que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que cette pétition ne soit pas agréée, puisque, de l'avis dudit comité, l'allégation y contenue dans la clause 5 n'a pas été établie à sa satisfaction.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Ordonné: Que ledit rapporrt soit inscrit à l'Ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Griesbach attire l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (90), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", est lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité plénier demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (U2), intitulé: "Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et, avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (V2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell', est, sur division, lu pour la deuxième fois, et, avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (W2), intitulé: "Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et, avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (X2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et, avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Y2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O.", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et, avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 2 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mardi, le 2 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 2 mai 1939

No 1.

26 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

1er mai—La Chambre en comité plénier pour l'étude du Bill 90, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 3.

1er mai—Prise en considération du quarante-deuxième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Dorothy Boretsky Pozomick avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.

1er mai—Prise en considération du quarante-troisième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Elsie Victoria Oliver avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.

1er mai—Prise en considération du quarante-quatrième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Doris Mabel Casselman avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.

1er mai—Prise en considération du quarante-cinquième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 7.

1er mai—Prise en considération du quarante-sixième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Rose Edith Winer Bazar avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 8.

1er mai—Prise en considération du quarante-septième rapport du comité permanent des divorecs, auquel a été référée la pétition de George Herbert Catton avec les témoignages rendus devant ledit comité.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 9.

1er mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: —Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.—(L'honorable sénateur Ballatyne).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 28

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 2 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 2 mai 1939.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, agissant comme substitut du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le mardi, 2 mai, à 5 heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le Secrétaire du Gouverneur général,

F. L. C. PEREIRA.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la table.

L'honorable sénateur White, du comité permanent des Ordres permanents présente le dixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 2 mai 1939.

Le comité permanent des Ordres permanents demande la permission de présenter son dixième rapport comme suit:

1. A l'égard de la pétition de William Mossman Dubrule et autres, de Prescott, Ontario; demandant d'être constitués en une corporation portant nom *Prescott and Ogdensburg Bridge Company* et demandant que cette entreprise soit déclarée dans l'intérêt général du Canada;

2. Le comité est d'avis que les exigences de la Règle 107, relative à la publication de l'avis d'intention d'adresser une requête au Parlement ont été pleinement observées, et qu'une copie de l'avis a été dûment adressée au Secrétaire provincial de la province d'Ontario, ainsi qu'aux greffiers des comtés et conseils municipaux intéressés.

3. Le comité constate qu'il ne s'est écoulé qu'un délai de trois semaines entre la date d'envoi par la poste d'une copie de l'avis au greffier du canton d'Augusta et au greffier du canton d'Edwardsburg, alors que la Règle 107 prescrit un délai de cinq semaines entre la date d'envoi par la poste de l'avis et la prise en considération par le comité.

4. Etant donné que lorsque le bill sera étudié par le comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, les intéressés pourront formuler leurs objections au bill, le comité recommande que ce qui a été accompli soit considéré et jugé suffisant pour satisfaire aux exigences de la règle 107, et que le bill soit étudié.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Horsey, pour l'honorable sénateur Little, présente au Sénat un bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.

Il est ordonné: Que l'étude dudit Ordre du jour soit remise à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier le bill (90), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 à 6, toutes deux inclusivement, sont lues et agréées.

La clause 7 est lue et modifiée, comme suit:

Page 3, ligne 12. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.

Page 3, ligne 13. Cet amendement ne concerne que le texte anglais.

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Les clauses 8 à 10, toutes deux inclusivement, sont lues et agréées.

La clause 11 est lue et modifiée, comme suit:

Page 5, ligne 12. Au mot "par" substituer les mots "en causant".

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Les clauses 12 à 26, toutes deux inclusivement, sont lues et agréées.

Le préambule est de nouveau lu et agréé.

Le titre est de nouveau lu et agréé.

Après quelque temps, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Duff, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné le dit bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, ainsi modifié, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Dorothy Boretsky Pozomick, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comit.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Elsie Victoria Oliver, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Doris Mabel Casselman, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-sixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Rose Edith Winer Bazar, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de George Herbert Catton, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Le rapport est adopté.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (A3), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une deuxième fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (B3), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une deuxième fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (C3), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une deuxième fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (D3), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une deuxième fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (E3), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une deuxième fois, et

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la question soulevée par l'honorable sénateur Griesbach attirant l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, substitut du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que "C'est le désir de l'honorable substitut du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat".

La Chambre des communes étant venue,

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Loi ayant pour objet de donner effet à une Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international, de pourvoir à l'application des règles contenues dans ladite Convention, sous réserve d'exceptions, adaptations et modifications, au transport aérien qui n'est pas international au sens de la Convention, ainsi qu'à des fins connexes.

Loi concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la Compagnie de chemin de fer d'Ontario et Québec, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la *Toronto Terminals Railway Company.*

Loi créant une Commission nationale du cinématographe.

Loi modifiant la Loi sur la Commission fédérale du commerce et de l'industrie, 1935.

Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.

Loi modifiant la Loi contre les parasites de l'agriculture et en changeant le titre.

Loi pour faire droit à Jean Winnifred Hunter Urquhart.

Loi pour faire droit à Sarah Theresa Norman.

Loi pour faire droit à Helen Kathleen Yuill.

Loi pour faire droit à Constance Lillial Talbot Mais Pocock.

Loi pour faire droit à Edith Cecília Shaw Mayne.

Loi à l'effet de changer le nom de l'*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company* en celui de *Toronto Mutual Life Insurance Company.*

Loi constituant en corporation *The Canada Board of American Missions of The United Lutheran Church in America.*

Loi concernant la *Sterling Insurance Company of Canada.*

Loi pourvoyant au scellage des instruments royaux.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

Loi concernant le juge en chef du Canada.

Loi ayant pour objet d'aider à remédier au chômage et à la crise agricole.

Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

Loi constituant en corporation *The Associated Canadian Travellers.*

Loi ayant pour objet d'encourager l'amélioration du fromage et des fromageries.

Loi concernant les petits prêts.

Loi concernant la Compagnie de Chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Loi ratifiant et sanctionnant la convention relative à l'usage en commun, par la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique et *The Midland Railway Company of Manitoba,* de certaines voies ferrées et propriétés de la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Winnipeg, Manitoba.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable substitut du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills".

Après quoi, il plaît à l'honorable substitut du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (38), intitulé: "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant

les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins", rapporte que le comité ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 2, ligne 17. Au mot "quatre", substituer "d'au plus quatre".

2. Page 2, ligne 18. Au mot "trois", substituer "au plus trois".

3. Page 2, lignes 32 à 36 inclusivement. Aux mots "ni actionnaire d'aucune corporation ou compagnie qui fabrique des mitrailleuses, canons, armes portatives, munitions, navires de guerre, aéronefs militaires ou autres approvisionnements ou matériel employés exclusivement ou principalement à des fins de guerre", substituer "Il sera *ex officio* membre du Conseil de défense du ministère de la Défense nationale".

4. Page 2, ligne 48. Aux mots "deux autres membres", substituer "un autre membre".

5. Page 3, ligne 24. Après le mot "Majesté", ajouter "Le Conseil a aussi le pouvoir exclusif de surveiller et de faire observer tous contrats au sens de l'article deux de la présente loi, y compris les contrats jusqu'à présent négociés, exécutés ou partiellement remplir à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, conformément aux termes respectifs de ces contrats, et non autrement, mais subordonnément aux variations apportées à ces termes par consentement mutuel de la même manière que si ces variations étaient stipulées dans un contrat négocié après l'entrée en vigueur de la présente loi".

6. Page 4, lignes 47 et 48. Aux mots "en conformité des dispositions de la présente Partie", substituer "sous l'autorité de la présente Partie ou déjà négociés, exécutés ou partiellement remplis à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi".

7. Page 5, ligne 40. Ajouter ce qui suit comme alinéa (*c*) de la sous-clause trois de la clause onze:

"(*c*) Pour la détermination du bénéfice net, le Conseil appliquera les principes et méthodes de comptabilité qui servent d'autre part à déterminer le revenu imposable en vertu de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu."

8. Page 6, ligne 36. Au mot "ni *b*)", substituer "ni *b*) des contrats ou sous-contrats déjà conclus à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, ni *c*)".

9. Page 7, ligne 35. Après le chiffre 10 (1)", insérer "Subordonnément au paragraphe premier de l'article trois,".

10. Page 7, ligne 36. Aux mots "auprès du personnel", substituer "mettre au service".

11. Page 7, ligne 38. Après le mot "Conseil", insérer "pour le temps qui peut être spécifié".

12. Page 7, lignes 38 et 39. Aux mots "au personnel", substituer "mettre au service".

13. Page 7, ligne 48. Au mot "personnel", substituer "service".

14. Page 8, ligne 8. Aux mots "dans le personnel", substituer "au service".

15. Page 8, ligne 19. Au mot "personnel", substituer "service".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 3 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mercredi, le 3 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

MOTIONS

Pour mercredi, le 3 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Hugessen:

2 mai—Que les taxes parlementaires payées pour le bill (T), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*" soient remboursées aux impétrants, moins les frais d'impression et de traduction.

Pour jeudi, le 4 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Little:

2 mai—Que la Règle 110 soit suspendue dans la mesure où elle s'applique au bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 3 mai 1939

No 1.
2 mai—Troisième lecture du Bill (A3), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 2.
2 mai—Troisième lecture du Bill (B3), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 3.
2 mai—Troisième lecture du Bill (C3), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 4.
2 mai—Troisième lecture du Bill (D3), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham",.—(L'honorable sénateur Robinson).

No 5.
2 mai—Troisième lecture du Bill (E3), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar".—(L'honorable sénateur Robinson).

No 6.
2 mai—Prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au projet de loi (Bill 38), intitulé: "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins".—(L'honorable sénateur Black).

Pour jeudi, le 4 mai 1939

No 1.
2 mai—Deuxième lecture du Bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".—(L'honorable sénateur Little).

No 2.
2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: —Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.—(L'honorable sénateur Sauvé).

Pour mardi, le 9 mai 1939

No 1.
2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 29

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 3 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville.
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, il est

Ordonné: Que les taxes parlementaires payées au sujet du Bill (T), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*" soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (A3), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (B3), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (C3), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (D3), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (E3), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au bill (38), intitulé: "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égards desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins".

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 4 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour jeudi, le 4 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

MOTION

Pour jeudi, le 4 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Little:

2 mai—Que la Règle 110 soit suspendue dans la mesure où elle s'applique au bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 4 mai 1939

No 1.

3 mai—Reprise du débat sur la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au projet de loi (Bill 38), intitulé: "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard des dits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

2 mai—Deuxième lecture du Bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".—(L'honorable sénateur Little).

No 3.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: —Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.—(L'honorable sénateur Sauvé).

Pour mardi, le 9 mai 1939

No 1.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 30

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 4 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen), Ballantyne, Barnard, Beaubien, Black, Blondin, Bourgeois, Calder, Chapais (sir Thomas), Copp, Coté, Dandurand, Donnelly, Duff, Fallis, Farris, Fauteux, Foster, Gillis, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Haig, Harmer, Horsey, Hugessen, Hughes, Jones, King, Lacasse, Lambert, Laird, Léger, L'Espérance, Lynch-Staunton, MacArthur, Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdonald (Cardigan), Macdonell, Marcotte, Marshall, McDonald (Shédiac), McGuire, McLennan, McMeans, McRae, Meighen, Michener, Molloy, Moraud, Mullins, Murdock, Paquet, Parent, Pope, Prévost, Quinn, Rainville, Raymond, Rhodes, Riley, Robicheau, Robinson, Sauvé, Sinclair, Smith (Victoria-Carleton), Smith (Wentworth), Sutherland, Tanner, Taylor, Turgeon, Webster, White, Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 2 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Audrey Elizabeth Logan Williams, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Harold Williams, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le quarante-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 2 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quarante-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Winnifred May Routledge Nilsson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Finn Deleuran Nilsson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $100.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président.

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquantième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 2 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquantième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ernest James Feasey, de la cité de Westmount, province de Québec, ingénieur en automobiles, demandant l'adoption

d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Sarah Skepper Feasey, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président.

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 2 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ethel Jean Peters, de la cité de Londres, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Paul Ernest Vieregge Peters, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président.

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 2 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Eva Clara Doe Durrell, du village de Fulford, dans le comté de Brome, district de Bedford, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry William Durrell, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (F3), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu une deuxième et troisième fois, et
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (G3), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu une deuxième et troisième fois, et
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (H3), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest James Feasey".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu une deuxième et troisième fois, et
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (I3), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu une deuxième et troisième fois, et
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui

communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (J3), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu une deuxième et troisième fois, et

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le JEUDI 4 mai 1939.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que les cadres du personnel du Sénat soient modifiés en y ajoutant les positions suivantes:

Service du Gentilhomme Huissier de la Verge noire:

1 commis grade 4.
1 chef du service de protection.
1 sous-chef du service de protection.
3 sergents-constables.
8 messagers confidentiels.
7 messagers perlementaires.
1 concierge parlementaire et chef du service de ménage.
1 serrurier et ébéniste.

Service de la poste:

1 commis grade 4.
1 commis grade 3.

Service de sténo-dactylographie:

1 commis grade 4.

Service des comités:

1 greffier de comité.

Service des lois:

1 secrétaire, service des lois.

2. Le comité a l'honneur d'informer le Sénat que les commissaires de la régie interne de la Chambre des communes ont formulé une semblable recommandation visant à conférer un statut permanent aux employés temporaires de la Chambre occupant des postes analogues.

3. Si le Sénat ratifie la recommandation à l'effet que les postes susdits soient ajoutés aux cadres du personnel du Sénat, il sera nécessaire, aux termes de la Loi du service civil, de demander à la Commission du service civil de faire les nominations permanentes à même le personnel temporaire du Sénat et d'établir l'échelle des salaires.

4. Le comité croit savoir que la Commission du service civil se propose d'examiner en même temps les recommandations approuvées par les deux Chambres du Parlement.

5. Les nouvelles positions permanentes créées par la recommandation contenue dans le paragraphe 1 du présent rapport n'exigeront pas l'emploi d'un personnel additionnel ni le comporteront de dépenses additionnelles.

6. Afin de se conformer aux classifications établies à l'égard des positions permanentes, et ce, afin de participer aux avantages offerts par la Loi de la retraite du service civil, certains employés seront peut-être obligés de subir une réduction de traitement. En conséquence, il appartiendra à chaque employé éligible à la permanence de déterminer s'il désire profiter de l'avantage d'une nomination permanente comportant les privilèges de la retraite, même si le traitement est inférieur, ou de conserver son statut actuel sans les avantages de la retraite.

7. Le comité appelle l'attention sur le paragraphe 5 du rapport du comité spécial de la Chambre des communes constitué pour faire enquête sur le fonctionnement de la Loi du service civil et auquel il donne son agrément, savoir:

"D'après les témoignages, il appert qu'il existe une différence considérable entre les échelles de traitement... entre le Sénat et la Chambre des communes, qui entrave l'efficacité et la coopération. Votre comité recommande que la branche d'organisation (de la commission du service civil) soit chargée d'une responsabilité particulière à l'égard des échelles de traitement, afin de simplifier les classifications et de faire une enquête approfondie des traitements payés pour de mêmes fonctions, au sein du service et en dehors du service."

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

Le JEUDI 4 mai 1939.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

Le Comité a reçu et étudié une communication du Greffier des Parlements conçue en ces termes:

"1. On a attiré mon attention sur le fait que par sa promotion au poste de comptable en chef du Sénat, M. D. Gilman, ci-devant comptable ministériel, grade 4, avait été privé de son allocation de $480.00, comme premier commis pour une partie du temps, montant qu'il avait reçu jusqu'au premier juillet 1936, pour les fonctions supplémentaires en rapport avec le bureau du greffier des Parlements.

2. Malgré sa promotion, M. Gilman continue de remplir ses fonctions supplémentaires, et ses connaissances de la procédure établie rendent indispensable qu'il continue à remplir ces fonctions.

3. Je prie le comité de faire rapport au Sénat en recommandant le paiement de la somme de $480.00 à M. Gilman, à titre de premier commis pour une partie du temps, lui soit continué dans sa position actuelle de comptable en chef du Sénat, et que la Commission du service civil soit requise de prendre les dispositions nécessaires en vertu de l'article 17 de la Loi du service civil".

Le comité recommande que le Sénat donne son agrément aux mesures proposées par le greffier dans le troisième paragraphe de sa communication.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, le 4 mai 1939.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son cinquième rapport comme suit:

Votre comité recommande que la provision ordinaire de papeterie, etc., choisie par votre comité, du point de vue de l'utilité et de l'économie, pour l'usage des sénateurs dans leurs chambres et à leurs pupîtres dans la Chambre du Sénat, soit fournie suivant les listes approuvées par votre comité, et remise au commis de la papeterie pour être distribuée de la même manière qu'au cours de la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'étude des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au projet de loi (Bill 38), intitulé: "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins".

Après plus ample débat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu une troisième fois.
Etant posée la question d'agrément.
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier reporte ce bill à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat l'a adopté avec des amendements auxquels il demande son concours.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour, pour la reprise du débat sur la question proposée par l'honorable sénateur Griesbach appelant l'attention sur l'état de la défense du Canada.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 8 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour lundi, le 8 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

4 mai—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska.

MOTION

Pour lundi, le 8 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Little:

2 mai—Que la Règle 110 soit suspendue dans la mesure où elle s'applique au bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, le 8 mai 1939

No 1.

4 mai—Deuxième lecture du Bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".—(L'honorable sénateur Little).

No 2.

4 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: —Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.—(L'honorable sénateur Duff).

Pour mardi, le 9 mai 1939

No 1.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 31

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 8 mai 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais
(sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Farris,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald
(Richmond-Cap-
Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sinclair,
Smith (Victoria-
Carleton),
Smith
(Wentworth),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 3 mai 1939.

MONSIEUR,—Le Gouverneur général m'a commandé de vous informer que Sa Majesté le Roi se rendra à la Chambre du Sénat, le vendredi 19 mai, à trois heures de l'après-midi, afin de proroger la présente session du Parlement, ou de donner la sanction royale à quelques bills, selon le cas.

Veuillez agréer,

Monsieur le Président,

L'assurance de ma haute considération,

A. S. REDFERN,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (72), intitulé: "Loi appliquant la Convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du lac à la Pluie ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (81), intitulé: "Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (90), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporte d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (T), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (G2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Universal Eucozone Limited*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C2), intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie William Bond", et informe le Sénat qu'elle a adopté le dit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D2), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (E2), intitulé: "Loi pour faire droit à Adèle Adfeldt Grunau", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F2), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (J2), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pepin", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Rthpan Staroselzky", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (M2), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (N2), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (P2), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Q2), intitulé: "Loi pour faire droit à Lola Margaret Miller Atkinson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (R2), intitulé: "Loi pour faire droit à Zeno Bruck", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (S2), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (T2), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, le 5 mai 1939.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre les témoignages rendus et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des Divorces auquel ont été référées les pétitions respectives de Leslie William Bond, Helen Kerr Hogg Molson, Adèle Adfeldt Grunau, Jeanne Beauregard Desnoyers, Blanche Anna Bousquet Pepin, Agnès Keating Bigelow Reddy, Ethel Rothpan Staroselsky, Myrtle Jane Ramsay Fox, Joseph Maurice Durieux, Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun, Lola Margaret Miller Atkinson, Zeno Bruck, Esther Steinberg Soloway, Sarah Sherry Miller et Zdenka Pauline Ottilie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond, demandant l'adoption de bills de divorces, ainsi que les autres documents soumis en preuve.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

Le Greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (82), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (89), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider et encourager la vente coopérative des produits agricoles", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Première lecture de ce bill ayant été faite,
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 2 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Harold Morris, de la cité de Montréal, province de Québec, musicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jennette Gold Morris, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
G. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport, sur division, est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, le 4 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Philippe Emile Collette, de la cité de Montréal, province de Québec, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laure Ernestine Collette, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
G. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport, sur division, est adopté.

L'honorable président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LUNDI, le 8 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Muriel Suckling Brown, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Howard Brown, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

G. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport, sur division, est adopté.

L'honorable président du comité permanent des Divorces présente le cinquante-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LUNDI, le 8 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-sixième rapport, comme suit:

1. A l'égard de la pétition de William Percy Kemball, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'un bill qui dissolve son mariage avec Anne Marie Treboutat Kemball, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que cette pétition ne soit pas agréée, puisque, de l'avis dudit comité, l'allégation y contenue dans la clause 5 n'a pas été établie à sa satisfaction.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,

A. B. COPP.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport, sur division, est adopté.

L'honorable président du comité des Divorces présente au Sénat un bill (K3), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Morris".

Ledit bill est, sur division, lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois,
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui

communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable président du comité des Divorces présente au Sénat un bill (L3), intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Emile Collette".

Ledit bill est, sur division, lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable président du comité des Divorces présente au Sénat un bill (M3), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown".

Ledit bill est, sur division, lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur Tanner, du comité des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (J), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada", rapporte que, le comité ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Tanner propose que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur King propose que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé, comme suit:

Page 1, lignes 26 à 33 inclusivement. Disjoindre tous les mots à la suite du mot "Conseil", à la ligne 26, jusqu'à la fin de la clause, et leur substituer ce qui suit: "pourra de temps à autre considérer comme opportuns, après consultation avec les universités canadiennes et les organisations nationales représentant des branches spéciales de la médecine.

(2) Le Conseil aura le pouvoir d'accorder des certificats spéciaux aux personnes qui auront fait preuve, à ces examens, du degré de science que le Conseil pourra juger suffisant pour leur donner droit à de pareils certificats spéciaux. Toutefois, l'octroi de ces certificats ne qualifiera aucunement ces personnes à devenir membres du Collège.

(3) Le Conseil aura le pouvoir d'accorder des certificats à des diplômés dans certaines spécialités sans autre examen, si ces diplômés détiennent des certificats ou des diplômes dans des spécialités, délivrés par une université canadienne reconnue."

Etant posée la question sur la motion en amendement, elle est
Résolue par l'affirmative.

Etant posée de nouveau la question sur la motion pour troisième lecture dudit bill, tel qu'amendé, elle est
Résolue par l'affirmative.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des commune et l'informe que le Sénat a adopté ledit bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Griesbach attire l'attention du Sénat sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska.

Après débat, il est
Ordonné: Que plus ample débat soit remis à mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable sénateur Farris, appuyé par l'honorable sénateur Haig, il est

Résolu: Que le Sénat accuse formellement réception du rapport préparé par M. W.-F. O'Connor, C.R., Conseil parlementaire, sur l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en conformité des instructions qui lui avaient été communiquées par le Sénat; et que le Sénat exprime à M. O'Connor son appréciation sur le travail qu'il a accompli, les recherches érudites auxquelles il s'est livré, l'abondance et la présentation de la documentation, ainsi que la présentation de ses opinions et commentaires.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*", est lu pour la deuxième fois, et
Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres.

Sur motion de l'honorable sénateur Little, il est
Ordonné: Que la règle 119 soit suspendue dans la mesure où elle s'applique au bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la question proposée par l'honorable sénateur Griesbach appelant l'attention sur l'état de la défense du Canada, il est
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 9 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, le 9 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

Pour mercredi, le 10 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Hughes:

8 mai—Attendu que nous ne recevrons probablement pas à temps pour le discuter au cours de la présente session le rapport annuel sur l'application de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, et attendu que nous avons déjà reçu quelques données concernant l'application de cette loi durant l'année 1938-39 et qui peuvent provoquer un débat susceptible de procurer au Gouvernement et au Parlement des renseignements qu'ils devraient avoir aussi tôt que possible, en conséquence je donne avis que, mercredi prochain, j'attirerai l'attention du Sénat sur les chiffres qui ont été donnés par anticipation, sur leur signification, et sur quelques autres aspects de l'application de cette loi.

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 9 mai 1939

No 1.

8 mai—Deuxième lecture du (Bill 6), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions".—(L'honorable sénateur King).

No 2.

8 mai—Deuxième lecture du (Bill 82), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé".—(L'honorable sénateur Marshall).

No 3.

8 mai—Deuxième lecture du (Bill 89), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider et encourager la vente coopérative des produits agricoles".—(L'honorable sénateur Marshall).

No 4.

8 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: —Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.—(L'honorable sénateur Duff).

No 5.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mercredi, le 10 mai 1939

No 1.

8 mai—Reprise du débat sur l'avis de l'honorable sénateur Griesbach:— Qu'il attirera l'attention du Sénat sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska.—(L'honorable sénateur Farris).

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 32

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 9 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Duff,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur White, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente ce qui suit comme premier rapport de ce comité.

OTTAWA, le 9 mai 1939.

Le comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement présente son premier rapport comme suit:

Votre comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes et recommande qu'ils ne soient pas imprimés.

Le président,

GEORGE V. WHITE.

2. Compte rendu des réunions, pour l'année 1938, des membres du comité de régie interne de la Chambre, en conformité de l'article 80 du Règlement.

2a. Rapport de la commission du service civil concernant l'organisation et la classification du personnel permanent de la Chambre des communes, en même temps que la résolution des membres du comité de régie interne adoptant ce rapport et le recommandant à l'approbation de la Chambre.

2b. Projet d'organisation et de classification des positions permanentes du personnel de la Chambre des communes, avec une lettre du Greffier de la Chambre qui recommande d'absorber dans le personnel permanent les commis temporaires et certains employés qui remplissent des devoirs d'un caractère permanent.

3. Rapport du Directeur général des élections.

6a. Etat montrant:—

1. Qui étaient en 1938 les délégués du Canada à la Société des Nations, et quelles furent leurs dépenses et autres allocations.
2. S'ils ont soumis un rapport pour 1938. Si oui, si ledit rapport sera déposé et si l'on a mis en œuvre les propositions qu'il contenait.
3. Depuis l'institution de la Société jusqu'aujourd'hui, quelle somme le Canada a dépensée pour cet organisme.
4. Qui nomme les délégués et les conseillers techniques. Le cas échéant, quelles sont les aptitudes de ces gens pour donner des conseils, et quelle a été avant leur embarquement, leur formation en matière de diplomatie ou d'apaisement international.
5. Si quelques-uns des délégués ont fait des tournées de conférences après leur retour au Canada. Si oui, quels étaient leurs noms, et si l'Etat a payé les frais de ces tournées.
6. Si la Société existe encore, et quelles nations en font partie.
7. Si le Canada en fera partie en 1939, et, si oui, à quel prix.
8. Quels pays doivent des arrérages de droits et d'autres frais entraînés par leur affiliation.
9. Si le Japon, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et les Etats-Unis sont maintenant membres de cette Société, ou si l'on a invité ces pays à adhérer à une Société réorganisée, et si oui, quand.

16. Rapport de la Commission du district fédéral et état des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 mars 1938.

22. Etat de la dépense du crédit pour les dépenses imprévues, Crédit 75, Loi des appropriations, 1938-1939, jusqu'au 11 janvier 1939.

24. Rapport du classement des prêts et dépôts des banques à chartre du Canada, au 31 octobre 1938.

25. Liste des soldes de compte, etc., des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1938.

26. Liste des actionnaires des banques à chartre du Dominion du Canada au 31 décembre 1938.

27. Liste des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1938.

28. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1938.

29. Etat des recettes et des dépenses de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars 1938.

32. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1938, conformément à la clause 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

33. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance des anciens combattants, pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1938.

34b. Etat montrant:—

1. Dans chaque province, le nombre de demandes de prêts sous le régime de la Loi du prêt agricole canadien, en 1938.
2. Combien de demandes de prêts on a accordées dans chaque province durant l'année 1938, et (*a*) quel a été le total des prêts accordés cette année-là, dans chaque province.
3. Le nombre total des prêts effectués dans chaque province, et (*a*) le montant total des prêts en vigueur dans chaque province.
4. Durant 1938, quelles sommes d'argent chaque bureau de la Commission du prêt agricole canadien a perçues dans chaque province.
5. Le nombre des fonctionnaires occupés dans chacun des bureaux, et (*a*) quelle rémunération on verse à chaque directeur d'une succursale.

34c. Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, à partir du 1er avril, 1935 jusqu'au 31 mars, 1939, quel est le total et le nombre de prêts faits dans la province de Québec par la Commission du prêt agricole canadien.

38. Relevé des permis pour entrer ou demeurer au Canada pour l'année civile 1938.

39. Etat des argents remboursés par autorité de Son Excellence le Gouverneur général, en vertu des dispositions du chapitre 35, 22-23 George V, acte intitulé: Loi des remboursements (Ressources naturelles).

40. Rapport concernant les grains de semence et les dettes pour assistance en vertu des dispositions de l'article 2 du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne", pour l'année 1938.

41. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, depuis la dernière session du parlement.

42. Liste des baux, permis ou autres autorités annulés depuis le dernier rapport au Parlement.

44. Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'année du 1er janvier au 31 décembre 1938.

46. Etat relatif à la vente et à la location de certains terrains annulée par le département des affaires indiennes, du 1er janvier au 31 décembre 1938.

47. Relevé montrant le nombre d'affranchissements en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens durant l'année terminée le 31 mars 1938.

54. Liste des emplois exclus de l'exécution de la Loi du service civil en vertu de l'article 59, pour l'année civile 1938.

59. Rapport des délibérations tenues en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars, 1938.

59a. Etat montrant:—

1. Durant l'année 1938, combien de fonctionnaires on occupait dans les bureaux de la ville de Regina sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies.

2. Combien de personnes on occupait sous le régime de la même Loi dans d'autres parties de la province de Saskatchewan, durant la même année, y compris les directeurs, les surveillants, les surintendants, les ingénieurs, les préposés aux instruments, les dessinateurs, les investigateurs, les spécialistes en terre, les conseillers agricoles, les surveillants agricoles et les assistants agricoles.

3. Les noms, l'adresse de la résidence, le salaire, et l'allocation de dépense de chacun de ces fonctionnaires.

4. Combien de ces fonctionnaires se servent d'autos.

5. Durant l'année 1938, quels ont été les frais de chacun pour le fonctionnement de leur automobile.

6. Combien d'automobiles nouvelles ou usagées on a achetées ou louées durant l'année 1938 pour les fonctionnaires du Rétablissement agricole des prairies dans la province de la Saskatchewan.

7. De qui on a loué et/ou acheté ces automobiles et à quels prix.

63. Relevé des nominations faites en vertu de la Loi du revenu national, telle que modifiée en 1928, pour l'année financière terminée le 31 mars, 1938.

66a. Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi sur les secours et l'aide à l'agriculture, 1938, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 115, en date du 17 janvier, 1939, modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario, sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 1475, en date du 28 juin, 1938, au sujet de certains travaux autorisés pour la ville de Windsor.

Arrêté en conseil, C.P. 85, en date du 13 janvier, 1939, au sujet d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 2494, en date du 4 octobre, 1938; pour établir sur des fermes des personnes sans travail et dans le besoin, au cours des mois d'octobre et de novembre, 1938.

Arrêté en conseil, C.P. 104, en date du 13 janvier, 1939; modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province du Nouveau-Brunswick sous l'empire de l'arrêté en conseil, C.P. 3160, en date du 16 décembre, 1938, pour fournir des secours à ceux qui avaient besoin d'aide immédiate par suite de manque de travail surtout dans les comtés de cette province situés le long de la mer.

66b. Arrêté en conseil, C.P. 105, en date du 13 janvier, 1939: Entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta pourvoyant à la dépense de $35,000.00 provenant du Vote No 530 (spécial) des crédits supplémentaires de l'année qui se terminera le 31 mars, 1939, comme contribution à la construction d'un chemin d'hiver pour les tracteurs dans les districts miniers du nord de l'Alberta.

66c. Arrêté en conseil, C.P. 134, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue avec la province de Québec au sujet de certains travaux additionnels imputables au poste No 524 (Dépenses additionnelles imprévues), du budget supplémentaire de l'année financière 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 135, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province du Manitoba en date du 14 juin, 1937, au sujet des octrois fédéraux au projet d'égout collecteur de Winnipeg et de sa périphérie.

Arrêté en conseil, C.P. 144, en date du 26 janvier, 1939: modifiant l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Ecosse, en date du 25 octobre, 1938, au sujet des octrois fédéraux aux pêcheurs de ladite province qui ont éprouvé des pertes de barques et d'agrès de pêche.

66d. Arrêté en conseil, C.P. 196, en date du 26 janvier, 1939: renouvelant des prêts au montant de $4,678,000.00 consentis à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

Arrêté en conseil, C.P. 214, en date du 31 janvier, 1939: renouvelant un prêt au montant de $5,710,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

Arrêté en conseil, C.P. 215, en date du 31 janvier, 1939: pour autoriser le prêt d'une somme de $135,000.00 à la province du Manitoba, afin de permettre à ladite province d'assumer sa part des travaux et des projets de secours environ jusqu'au 15 février, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p. 100 par année.

66e. Arrêté en conseil, C.P. 230, en date du 31 janvier, 1939: autorisation de mettre à la disposition du ministère des mines et des ressources une somme additionnelle de $10,000 à prélever sur le poste No 524 (Dépenses imprévues), pour continuer la construction d'une route et la protection des forêts dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, à partir de et après le 1er avril, 1938, ce qui permettra de donner de l'emploi à un certain nombre de personnes résidentes qui, autrement, tomberaient sous le secours direct.

66f. Arrêté en conseil, C.P. 244, en date du 3 février, 1939: pour renouveler et consolider des prêts au montant de $149,999.80 et de $141,741.89 respectivement, consentis à la province de la Saskatchewan, en acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66g. Arrêté en conseil, C.P. 25/261, en date du 3 février, 1939: pour autoriser la nomination de certains employés temporaires sur le personnel de la division de l'aide aux chômeurs, à titre d'inspecteurs dans la province d'Ontario, relativement aux entreprises de travaux, à prendre à même le poste No 523 (administration), des crédits supplémentaires de l'année financière qui se terminera le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 242, en date du 3 février, 1939: pour autoriser la signature d'une entente entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta dans le but d'apporter de l'aide aux chômeurs et aux agriculteurs, en pourvoyant à un nouvel entraînement et au rétablissement de certains individus sans travail qui demeurent dans ladite province et qui dépassent l'âge fixé pour profiter des avantages conférés par le projet fédéral-provincial de formation de la Jeunesse, à prendre à même le poste No 522 des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 243, en date du 3 février, 1939: pour autoriser une dépense de $30,000, qui doit être mise à la disposition de la Commission du district fédéral afin de lui permettre de mettre à exécution le programme d'entreprises nécessitées par le projet de route du Parc national de la Vallée de la Gatineau, pour aider aux chômeurs des comtés de Wright et de Hull, à prendre à même le poste No 524, (Dépenses imprévues), des crédits supplémentaires de l'année financière 1938-39.

66h. Arrêté en conseil, C.P. 305, en date du 9 février, 1939: pour autoriser un accord entre le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario pour aider au soulagement du chômage et à l'agriculture dans ladite province, à prélever sur le poste No 522 (rétablissement de personnes sans emploi), des crédits supplémentaires 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 306, en date du 9 février, 1939: pour autoriser un accord entre le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario au sujet

du rétablissement sur les fermes dans les limites de ladite province de certaines personnes sans emploi, pour la période du 1er janvier, 1939, au 31 mars, 1939, inclusivement, en conformité de l'état ci-joint, à prélever sur le poste No 522 (rétablissement de personnes sans emploi), des crédits supplémentaires 1938-39.

66i. Arrêté en conseil, C.P. 375, en date du 18 février, 1939: pour renouveler et consolider des emprunts s'élevant à $2,898,721.43, consentis à la province de la Colombie britannique, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66j. Arrêté en conseil, C.P. 11-362, en date du 16 février, 1939: pour nommer Corinne Adam comme sténographe bilingue sur le personnel du bureau de secours au chômage à un salaire de $60.00 par mois, à prendre sur le poste 523 (administration), crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 358, en date du 16 février, 1939: pour modifier une entente conclue entre le fédéral et la province du Manitoba au sujet du rétablissement de personnes sans emploi, location de machinerie, etc.

Arrêté en conseil, C.P. 359, en date du 16 février, 1939: pour modifier une entente conclue entre le fédéral et la province de la Saskatchewan au sujet de l'établissement de personnes sans emploi et nécessiteuses sur des fermes dans les limites de ladite province,—applications et formules de certificats à utiliser dans ces cas.

Arrêté en conseil, C.P. 360, en date du 16 février, 1939: pour autoriser le paiement d'une somme de $95,054.23 imputable au poste No 524 (Dépenses imprévues), des crédits supplémentaires 1938-39, afin de pourvoir au paiement des réclamations qui comportent des déboursés en rapport avec l'établissement de chômeurs dans les provinces du Manitoba et du Québec.

66k. Arrêté en conseil, C.P. 23-398, en date du 23 février, 1939: autorisant la dépense d'une somme additionnelle de $1,020.22 en faveur de Frank Knapman en règlement final de toutes réclamations imputables aux blessures subies par lui alors qu'il travaillait sur l'équipe du projet No 82 d'aide aux chômeurs,—Route Merritt-Princeton, Colombie britannique.

66l. Arrêté en conseil, C. P. 433, en date du 28 février, 1939: pour consolider les intérêts accrus au montant de $51,926.73 sur des prêts consentis à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66m. Arrêté en conseil, C.P. 406, en date du 25 février, 1939: au sujet de certaines entreprises d'aide aux chômeurs dans la province de l'Alberta, dans les villes de Calgary, Edmonton, Lethbridge, Medicine Hat et Drumheller, à prendre sur le poste No 517, des crédits supplémentaires, 1938-39.

66n. Arrêté en conseil, C.P. 323, en date du 13 février, 1939: pour autoriser le paiement de comptes en souffrance au montant de $51,064.46, sous l'empire de l'entente conclue entre le fédéral et la province de l'Alberta, tel qu'autorisé par l'arrêté en conseil, C.P. 1177, en date du 20 mai, 1937,—Coupe du bois par les colons agriculteurs.

Arrêté en conseil, C.P. 388, en date du 21 février, 1939: pour autoriser les ministères du Travail et de l'Agriculture à mettre la somme de $30,000 à la disposition des autorités de l'exposition canadienne de la tête des Lacs, en vertu d'une entente conclue avec cette organisation de Fort William, Ont., dans le but d'aider au soulagement du chômage dans cette partie de la province d'Ontario.

66o. Arrêté en conseil, C.P. 508, en date du 7 mars, 1939: pour autoriser un prêt à la province de la Saskatchewan, au montant de $1,896,966.47, pour permettre à ladite province d'assumer sa part des dépenses de secours jusqu'au 31 décembre, 1938, et pour accepter en garantie un bon trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66p. Arrêté en conseil, C.P. 554, en date du 11 mars, 1939: pour autoriser le prêt à la province du Manitoba d'une somme de $184,000 afin de permettre à cette province d'assumer sa part des projets et des travaux d'aide au chômage jusqu'au 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66q. Arrêté en conseil, C.P. 595, en date du 18 mars, 1939: pour autoriser le prêt à la province du Manitoba d'une somme de $853,500 afin de permettre à cette province d'assumer sa part des dépenses provoquées par le chômage durant la période qui se terminera le 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66r. Arrêté en conseil, C.P. 592, en date du 18 mars, 1939: pour autoriser l'engagement de M. Stuart Legg, gérant de production de la *Strand Film Company*, de Londres, Angleterre, à un cachet de $3,000 pour quatre mois, afin de diriger le filmage de deux documentaires sur les projets d'entraînement de la jeunesse sous l'autorité du fédéral et des provinces.

Arrêté en conseil, C.P. 593, en date du 18 mars, 1939: pour autoriser un octroi au montant de $15,000 afin de fournir de l'aide à la paroisse Saint-Luc de Matane, comté de Matane, province de Québec, dévastée par les feux de forêt qui ont causé de grandes pertes de propriétés, de maisons et d'effets.

66s. Arrêté en conseil, C.P. 672, en date du 25 mars, 1939: pour renouveler un prêt au montant de $1,938,881.59 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil, C.P. 673, en date du 25 mars, 1939: pour autoriser le renouvellement de la garantie donnée par le gouvernement fédéral sur un bon du trésor de la province du Manitoba au montant de $4,878,763.59 pour une période d'un an, à partir du 1er mai, 1939, que ladite province a donné à la Banque Royale du Canada comme garantie d'un prêt consenti par ladite banque pour permettre à ladite province de faire face à ses obligations échues à New-York.

66t. Arrêté en conseil, C.P. 17/648, en date du 23 mars, 1939: pour autoriser le paiement de certaines dépenses s'élevant à $3,386.13 au sujet du congrès du fédéral et des provinces sur l'entraînement de la jeunesse, congrès tenu à Ottawa, du 17 au 19 janvier, 1939.

66u. Arrêté en conseil, C.P. 719, en date du 28 mars, 1939: pour autoriser un prêt au montant de $1,170,981.04 à la province de la Saskatchewan pour permettre à ladite province de faire face à ses obligations et à ses engagements futurs occasionnés par le chômage, durant la période à partir du 1er septembre, 1938 au 31 janvier 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66v. Arrêté en conseil, C.P. 766, en date du 30 mars, 1939: pour autoriser le prêt d'une somme de $2,397,000.00 à la province de la Saskatchewan afin de permettre à cette province d'assumer sa part du coût des secours aux chômeurs jusqu'au 31 mars, 1939, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66w. Arrêté en conseil, C.P. 11-708, en date du 29 mars, 1939: pour autoriser l'engagement temporaire de M. Patricia McManus comme sténographe, grade 2, sur le personnel de la division des secours au chômage, à un salaire de $90.00 par mois, à dater du 13 mars, 1939, à prendre sur le poste No 623 (administration), des crédits supplémentaires 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 13-751, en date du 29 mars, 1939: pour autoriser l'engagement temporaire d'Eleanor Rhoades comme dactylographe, grade 1, comme membre du personnel de la division des secours au chômage, à un salaire

de $60.00 par mois à dater du 16 mars, 1939, à prendre sur le poste No 623, (administration), des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 773, en date du 31 mars, 1939: pour autoriser le versement d'un octroi fédéral, à compte à demi, pour défrayer le coût de l'entretien d'un groupe de sans-travail non-résidents, venant de diverses provinces, et qui se sont arrêtés à Toronto, en janvier dernier, cette somme ne devant pas dépasser $5,500.00 à prendre à même le poste No 524, des crédits supplémentaires, 1938-39.

Arrêté en conseil, C.P. 774, en date du 31 mars, 1939: pour autoriser la défalcation d'une somme de $104,000.00 à même le poste No 524 (dépenses imprévues), crédits supplémentaires, 1938-39, afin de faire face aux réclamations des provinces de Québec, Manitoba et Alberta, pour les dépenses qu'elles ont faites au sujet de l'établissement des chômeurs sur les terres, jusqu'à la fin de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 775, en date du 31 mars, 1939: pour modifier l'entente conclue entre le fédéral et la province de la Colombie britannique au sujet du plan d'entraînement professionnel de la jeunesse,—achat de machines.

66y. Arrêté en conseil, C.P. 815, en date du 6 avril 1939: pour renouveler le prêt d'une somme de $2,007,198 consenti à la province de l'Alberta, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66y. Arrêté en conseil, C.P. 815, en date du 6 avril, 13939: pour renouveler certains prêts consentis à la province de la Saskatchewan, et pour accepter en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

66z. Arrêté en conseil, C.P. 18-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser le paiement d'une somme de $84.01 à Mlle Mary G. MacDonald, surintendante des Instituts féminins, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, comme frais de voyage lorsqu'elle a assisté au congrès d'entraînement de la jeunesse, tenu à Ottawa, du 7 au 19 janvier, 1939.

Arrêté en conseil, C.P. 19-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser la nomination temporaire de Corinne Adam, comme sténographe bilingue du bureau des secours au chômage, à un salaire de $90. par mois.

Arrêté en conseil, C.P. 20-818, en date du 6 avril, 1939: pour autoriser des augmentations de salaires accordées à divers employés du bureau des secours au chômage, à dater du 1er avril, 1938.

66aa. Arrêté en conseil, C.P. 906, en date du 19 avril, 1939: modifiant l'arrêté en conseil, C.P. 388, en date du 21 février, 1939, au sujet de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et l'exposition canadienne de la Tête-des-Lacs, de Fort-William, Ontario, par rapport à la construction de certains ouvrages,—méthode de paiements des comptes.

74. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 3275, en date du 4 janvier, 1939, modifiant les règlements formulés dans l'arrêté en conseil, C.P. 91, en date du 16 janvier, 1936, relatifs aux soins et aux traitements donnés aux anciens membres des forces expéditionnaires canadiennes qui souffrent de quelque invalidité due à des blessures ou à des maladies contractées ou aggravées au cours de leur service militaire, et rendant plus amples ces règlements de manière à inclure sous l'effet de leurs dispositions ces vétérans qui ont rendu des services signalés sur un théâtre de guerre, et qui ne souffrent pas, après examen, d'une invalidité attribuable à leur séjour dans l'armée, mais qui se trouvent dans l'obligation de se faire traiter immédiatement et qui n'ont pas les moyens financiers de le faire.

74a. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 113, en date du 17 janvier 1939: modifiant certains règlements adoptés en vertu de l'arrêté en censil, C.P. 91, en date du 16 janvier, 1936, au sujet des allocations supplémentaires pour frais

d'hôpital aux anciens soldats qui reçoivent des pensions pour amputations, et certaines autres infirmités les obligeant à porter des appareils qui usent ou déchirent leurs vêtements. (Loi des pensions et de la santé nationale, chapitre 39, 18-19 George V.)

82c. Rapport du travail accompli et des dépenses faites, pendant l'année civile 1938, et jusqu'au 31 décembre de la même année, sous l'empire d'une loi incorporée dans le chapitre 26, 1 Edouard VIII, au sujet de la construction d'un embranchement du réseau du Canadien-National de Senneterre à Rouyn, province de Québec.

82d. Rapport du travail accompli et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1938, en même temps que les dépenses prévues pour 1939, sous l'empire du chapitre 12, des Statuts du Canada, 1929, pour la construction par le réseau du Canadien-National d'aménagement de terminus, et de voies d'arrivée, ainsi que d'autres travaux, à et dans les environs de la ville de Montréal.

82e. Etat montrant:

1. Si le gouvernement a donné son consentement au projet d'achèvement du nouveau terminus du National-Canadien, à Montréal. Si oui, à quel coût et à la recommandation de qui les travaux demandés ont été commencés.
2. Si les plans de l'entreprise ainsi que les documents s'y rapportant seront déposés sur le bureau.
3. Si le Parlement a été requis d'approuver cette entreprise, et quand.
4. S'il s'agit d'une entreprise destinée à soulager le chômage.
5. Si le gouvernement a discuté ce projet avec les autorités de la municipalité de Montréal ou avec d'autres.
6. Si la province de Québec contribue quelque chose au coût des travaux, ou si on lui a demandé d'approuver ou d'aider ladite entreprise, sous l'autorité des lois d'assistance-chômage ou d'aide aux municipalités.
7. Les montants déjà dépensés dans cette entreprise et en vertu de quelle autorité.
8. Si la Commission des transports du Canada a été priée de sanctionner ces dépenses ou de faire rapport à leur sujet ou au sujet de leur nécessité, ainsi que le recommandent: (*a*) le rapport Drayton-Acworth, (*b*) le rapport Duff sur les chemins de fer.
9. Si le coût des travaux sera défrayé au moyen d'impôts sur le revenu ou le capital, ou s'il sera prélevé sur l'impôt sur les ventes ou sur le revenu ou bien si le gouvernement en prélèvera une partie pour travaux de chômage.
10. Les dispositions prises en vue de coordonner les travaux ou d'éliminer les déficits avant la mise en train de l'entreprise.
11. Si des objections ont été soulevées contre ce projet, et par qui.
12. Si l'on va déposer sur le bureau des rapports sur l'assistance ou sur la nécessité des travaux de chômage de cette sorte, et si d'autres villes recevront une aide semblable en travaux de chômage et si elles seront admises à traiter directement avec le gouvernement au lieu d'être dirigées vers les provinces, en vertu de la Loi de l'assistance aux municipalités.
13. Quels sont les rapports relatifs aux aspects financier, économique et technique de l'entreprise.
14. Si l'on donnera, dans cette construction, la préférence à la main-d'œuvre et aux industries du Canada.
15. Les autres travaux d'assistance purement municipale qui ont été entrepris à Montréal, soit indépendamment de la province, soit de concert avec elle, durant les trois dernières années à l'étude.
16. Si les mesures prises ou qui doivent être prises ont pour objet de donner suite aux promesses faites par l'honorable ministre des Travaux publics et l'honorable secrétaire d'Etat à l'hiver de 1938 à Montréal.

82f. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et de tous autres documents échangés entre le gouvernement du Dominion et le Chemin de fer National-Canadien, et la ville de Montréal, et toute ou toutes autres personnes au sujet du nouveau projet de terminus du Chemin de fer National-Canadien qui doit coûter $12,600,000, de même qu'une liste des entreprises déjà adjugées pour cet ouvrage.

82g. Les prévisions budgétaires des chemins de fer du Canadien National et des lignes maritimes qui en dépendent, pour l'année civile 1939.

82h. Etat montrant:

1. A quelle date le Conseil des administrateurs du Chemin de fer National-Canadien a ratifié la décision d'achever le terminus du National-Canadien à Montréal.

2. Si l'on déposera sur le bureau, pour renseigner le Parlement, une copie des procès-verbaux de l'assemblée du Conseil d'administration et une copie de tous les rapports d'après lesquels il a pris une décision.

3. Quelles mesures ont été prises pour mettre en œuvre la loi relative à la coordination des services des chemins de fer du Canada, à l'élimination des doubles services et du gaspillage.

4. A quelle date le gouvernement, ou le ministre des Transports, a étudié le problème du nouveau terminus à Montréal, et si on a pris en considération les objections écrites qui ont été envoyées, et si oui, quand, et qui les a étudiées.

5. Si le cabinet ou l'un des ministres qui le composent a rencontré le Conseil d'administration du National-Canadien au sujet de cette affaire. Si oui, où, quand, et quels ont été les résultats de l'entrevue.

6. Si l'on déposera sur le bureau les arrêtés à ce sujet.

83a. Etat montrant:—

1. Les noms des navires de la flotte *Canada-Antilles*, et si ces navires sont exploités en conformité de la Convention de commerce Canada-Antilles du 15 juin 1926.

2. L'âge de chacun de ces navires.

3. Si tous ces navires appartiennent à un type adapté à ce service, et s'ils sont conformes aux termes de la Convention.

4. La vitesse moyenne de chacun des navires en service durant 1938.

5. Durant 1938, quelle a été, par nœud, la moyenne du combustible consumé.

6. La vitesse moyenne de chacun des navires en service en 1929.

7. Durant 1929, quelle a été, par nœud, la moyenne du combustible consumé.

8. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le total des passagers transportés du Canada aux Antilles et des Antilles au Canada.

9. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des passagers arrivés à Montréal, Saint-Jean, Halifax et Boston.

10. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre des passagers inscrits pour le voyage d'aller à Montréal, Saint-Jean, Halifax et Boston.

11. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes de marchandises emportées au voyage d'aller de Montréal, Saint-Jean et Halifax (les bananes exceptées).

12. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de tonnes de marchandises débarquées à Montréal, Saint-Jean et Halifax (les bananes exceptées).

13. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le nombre de régimes de bananes débarqués à Montréal, Saint-Jean et Halifax.

14. Chaque année, de 1929 à 1938 inclusivement, quel a été le déficit (ou le surplus) annuel d'exploitation du *SS. Connector*.

15. Le taux d'intérêt annuel sur les obligations de ce navire.
16. La somme inscrite chaque année au débit de ce navire à l'article dépréciation.
17. Si des fonctionnaires de la compagnies ou d'autres personnes ont soumis des propositions pour éliminer ces pertes. Si oui, qui les a soumises et si l'on a pris quelque mesure au sujet de ces propositions.
18. Le tonnage de poids mort de tous les vaisseaux en service durant chaque année, de 1929 à 1938, inclusivement.
19. Les dépenses de réparations durant chaque année, de 1929 à 1938, inclusivement.
20. Le coût moyen d'entretien, par tonne, pour chaque vaisseau en service durant chaque année.
21. Le coût des fournitures du pont, de la chambre des machines et du service des commissaires, durant chaque année, de 1929 à 1938, inclusivement.
22. La somme totale d'argent placé dans la flotte de navires Canada-Antilles, en service.
23. Perte totale (ou profit) de cette exploitation durant les années 1929 à 1938, inclusivement.

84. Relevé indiquant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'année terminée le 30 septembre, 1938, indiquant aussi les noms des acheteurs.

92a. Copie de la preuve, plaidoyers, etc., qui accompagnent le rapport de l'honorable juge Henry Hague Davis au sujet de certain contrat conclu avec la *John Inglis Company Limited* qui doit fournir aux troupes de défense du Canada un nombre déterminé de mitrailleuses Bren, lequel rapport a été déposé en Chambre le 13 janvier, 1939.

92b. Copie du contrat passé entre le gouvernement et la *John Inglis Company*, de Toronto, pour la fabrication de mitrailleuses Bren, et une lettre en date du 3 septembre, 1938, adressée par la *John Inglis Company, Limited*, de Toronto, au sous-ministre de la Défense nationale, modifiant le contrat du 31 mars, 1938.

92c. Etat montrant:—
1. Si le ministère de la Défense nationale s'est procuré des renseignements sur la manière dont s'est comportée la mitrailleuse Bren à Bisley.
2. Si oui, si ces rapports étaient satisfaisants.
3. Si les rapports indiquent si l'on peut utiliser en sécurité la mitrailleuse Bren pour tir au-dessus de la tête avec des troupes qui s'avancent.
4. Si le ministère de la Défense nationale s'est procuré des rapports sur d'autres épreuves auxquelles a été soumise la mitrailleuse Bren en concurrence avec d'autres mitrailleuses légères.
5. Si oui, quelles sont les indications de ces rapports sur la précision du tir et l'extraction des cartouches.
6. S'il est exact que la mitrailleuse Bren ait été offerte aux autorités militaires allemandes et aux états-majors militaires d'autres grandes puissances et que l'offre a été déclinée.
7. Combien il faut d'hommes pour approvisionner la mitrailleuse Bren dans l'action.

95. Etat relatif à l'engagement d'aides expérimentés en vertu des dispositions de la clause 74 de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, au cours de l'année fiscale 1938-1939.

96. Relevé relatif aux prêts consentis aux Indiens, durant l'année civile 1938.

98. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 2173, en date du 8 septembre 1938, ordonnant la réduction de l'intérêt de 6 pour 100 à 5 pour 100 par année sur certains terrains de soldats-colons vendus à des civils.

99. Etat montrant:

1. Le nombre d'acres des zones frappées par la sécheresse dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan;

2. La population des zones frappées par la sécheresse dans (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

3. Le nombre d'acres en culture dans les zones frappées par la sécheresse de (*a*) l'Alberta, (*b*) la Saskatchewan.

4. Le montant mensuel des octrois fédéraux, depuis le 1er janvier 1935, pour les zones frappées par la sécheresse dans (*a*) l'Alberta, (*b*) dans la Saskatchewan.

5. La somme totale versée depuis le 1er janvier 1935 aux zones de sécheresse de (*a*) l'Alberta, (*b*) de la Saskatchewan.

99a. Copie de tous télégrammes, correspondance et lettres échangés durant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1938, et janvier 1939, entre l'honorable ministre de l'Agriculture, ou son sous-ministre, et le ministre de la Santé de l'Alberta au sujet du corps responsable de l'assistance dans les zones de sécheresse de l'Alberta.

99b. Etat montrant:—

Durant les années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel a été le total des sommes fournies par le fédéral pour assistance contre la sécheresse dans chacune des provinces des Prairies.

100. Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent l'état fédéral a dépensée en 1937-38 dans les territoires où le fédéral a assumé tout le coût de l'assistance.

2. Quelle somme d'argent l'état fédéral a dépensée en 1937-38 dans les municipalités qui reçoivent des octrois et de l'assistance.

3. Quelle somme d'argent l'état a dépensée de 1929 à 1938 inclusivement, pour l'assistance, dans la province de la Saskatchewan, (*a*) soit dans les territoires où il a assumé lui-même tout le coût de l'assistance, (*b*) soit dans les municipalités qui reçoivent des octrois et de l'assistance.

101. Etat montrant:—

1. Du 1er janvier 1936 jusqu'aujourd'hui, quelle somme totale l'Etat a dépensée en Saskatchewan pour services médicaux, (*a*) directement et à part l'assistance, (*b*) sous le chapitre de l'assistance, (*c*) pour la Royale gendarmerie à cheval du Canada, (*d*) Pensions et Santé nationale pour la milice.

2. A qui les divers montants ont été versés, et quel montant on a versé à chacun.

102. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés entre tout membre du cabinet et les *Northern Airways Limited*, la Chambre de commerce de Vancouver, le Conseil de ville de Vancouver, au sujet d'un service postal aérien de Vancouver au Yukon, *via* Prince George, Hazelton, les lacs Maziaden et Dease, Telegraph Creek et Atlin.

103. Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

103a. Copie de tous les contrats signés par le ministère de la Défense nationale ou pour lui depuis le début de la présente année financière (1er avril 1937) jusqu'aujourd'hui, et copie aussi de toutes les soumissions relatives à chacun de ces contrats.

103b. Copies des contrats conclus par le ministère de la Défense nationale au sujet des chemises en broadcloth; pour la machinerie nécessaire à la fabrication de la mitrailleuse Bren, .303 de pouce, marque I; tentes, etc.

103c. Copies des contrats conclus par le ministère de la Défense nationale pour des tuniques de serge bleue, cartouches, morceaux de rechange pour les aéroplanes, huile combustible, machinerie nécessaire pour la fabrication de la mitrailleuse Bren, etc.

104. Etat montrant:—

1. Durant l'année 1937-38, combien de bestiaux on a expédiés en dehors de la Saskatchewan pour les nourrir durant l'hiver.

2. Durant la même année, combien de chevaux on a expédiés en dehors de la Saskatchewan pour les nourrir durant l'hiver.

3. Pendant la même année, combien de cultivateurs de la Saskatchewan recevaient de l'assistance de l'Etat.

4. Combien de cultivateurs de la Saskatchewan ont obtenu, soit des semences, soit du fourrage, durant la même année.

105. Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées entre le 1er avril 1930 et aujourd'hui, quelle quantité totale de charbon le ministère de la Défense nationale a achetée, ou qu'on a achetée pour lui.

2. (*a*) Les noms des compagnies qui ont fourni ce charbon, (*b*) la quantité de charbon fournie par chaque compagnie, (*c*) le prix par tonne et la somme que chaque compagnie a touchée.

3. Si ces achats ont été faits sous le régime des soumissions ou autrement.

4. De quelle sorte était le charbon ainsi acheté, et quel était le pays d'origine.

5. Dans le cas où le charbon a été acheté sous le régime des soumissions, quels ont été les termes de soumissions durant chaque période.

6. Durant la période écoulée du 1er avril 1930 à aujourd'hui, si un haut fonctionnaire quelconque du ministère de la Défense nationale a refusé de fournir des formules de soumission à quelque marchand de charbon, au cours de ces achats de charbon.

7. Si oui, à quel marchand de charbon on a opposé un refus, et quelles étaient les raisons de ce refus.

106. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents datés du 1er mai 1934 au 31 octobre 1934 échangés entre le ministre de la Justice et tout individu ou toute société au sujet du creusement d'une tranchée pour une canalisation, du pénitencier de Collin's Bay aux limites de la ville de Kingston.

107. Etat montrant:—

1. A quelles personnes ou compagnies on a délivré des permis pour l'exportation des armes et des articles énumérés dans l'article 290 de la Loi des douanes.

2. A quelles dates on a délivré ces permis, quelle était la valeur des articles mentionnés dans chaque permis et quel était le pays en faveur duquel on permettait l'exportation.

108. Rapport de l'enregistrement national des récipiendaires de secours dont le gouvernement fédéral assume une portion, pour le mois de septembre, 1938.

108a. Copie du rapport de l'enregistrement national des récipiendaires de secours direct, auquel a contribué le gouvernement fédéral, pendant le mois de novembre, 1939.

110. Déclaration émanant de la corporation canadienne de radiodiffusion au sujet d'une certaine émission devant être donnée par M. George McCullagh, relativement à ses opinions sur des questions d'intérêt public; ainsi qu'une lettre écrite par M. Gladstone Murray, gérant général de la corporation canadienne de radiodiffusion, à M. McCullagh, à ce sujet, en date du 5 janvier, 1939.

110a. Correspondance additionnelle échangée entre la corporation canadienne de radiodiffusion et M. George McCullagh, de Toronto, concernant sa demande d'utiliser les postes radiophoniques pour radiodiffuser une série de causeries.

111. Rapport de la commission de revision nommée pour s'enquérir du bien-fondé des accusations formulées au sujet de l'entrée illégale d'aubains au Canada.

112. Copie d'un contrat entre l'Etat et Rodolphe Moreau, éc., de Pointe Gatineau, contrat incorporant l'engagement de construire un mur de soutènement ou quai à ou proche Pointe Gatineau, Québec.

113. Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement de l'Ontario ou toutes autres personnes et le gouvernement fédéral, au sujet de la construction ou de la reconstruction, entre les années 1923 à 1930, de nouveaux ponts sur la rivière Niagara, ou au sujet du pont d'observation qui a été détruit, et au sujet de la destruction de ce pont parce qu'il constituait une menace pour la navigation.

114. Etat montrant:—

1. Les commissions royales instituées par le gouvernement du Canada depuis le 1er janvier 1900.
2. Le coût de chaque commission.
3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

114a. Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée depuis le 1er novembre 1935.
2. (*a*) En salaires, (*b*) en déboursés, quel a été le coût total de chacune de ces commissions pour l'Etat.

114b. Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée du 1er août 1930 au 1er novembre 1935.
2. En (*a*) traitements, (*b*) autres dépenses, quel a été pour l'Etat le coût total de chacune de ces commissions.

114c. Etat montrant:—

1. Quelles commissions royales le gouvernement du Canada a instituées depuis le 1er janvier 1900.
2. Le coût de chaque commission.
3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

114d. Réponse additonnelle,—Etat montrant:—

1. Les commissions royales instituées par le gouvernement du Canada depuis le 1er janvier 1900.
2. Le coût de chaque commission.
3. Sur quelle question chaque commission a conduit une enquête.

114e. Réponse additionnelle,—Etat montrant:—

1. Le nom de chaque commission que le gouvernement fédéral a instituée depuis le 1er novembre 1935.
2. (*a*) En salaires, (*b*) en déboursés, quel a été le coût total de chacune de ces commissions pour l'Etat.

114f. Etat montrant:—

1. A quelle date on a institué la Commission Rowell, et à quelle fin.
2. Quel en était le coût total au 1er janvier 1939.
3. Si l'on en a reçu des rapports intérimaires. Si oui, les déposera-t-on.
4. Quand on recevra le rapport final.
5. Si le gouvernement étudiera la question de modifier la Loi des enquêtes publiques pour stipuler que toutes les commissions instituées en vertu de cette loi feront dans les dix jours après l'assemblée du Parlement.

115. Copie du bail que la Commission de radiodiffusion du Canada ou Radio-Canada a tout d'abord signé pour la location de la station CKGW de Toronto.

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre les propriétaires de ladite station CKGW et la Commission de radiodiffusion du Canada ou Radio-Canada.

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre les propriétaires de ladite station CKGW et Radio-Canada au sujet de l'expiration du bail susmentionné.

116. Copie du 92ième rapport annuel des Directeurs de la *Canada Life Assurance Company* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1938.

117. (*a*) Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant l'année 1938 entre le gouvernement de la province de l'Alberta, ou tout membre de ce gouvernement et le gouvernement fédéral ou tout membre de ce gouvernement, au sujet du désaveu de toute loi de l'Alberta; (*b*) copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, communications et autres documents provenant de toute personne, société, compagnie ou banque, demandant le désaveu de toute loi de l'Alberta ou protestant contre ce désaveu.

117a. Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 676, en date du 25 mars, 1939: pour approuver le rapport du ministre de la Justice à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, au sujet de certaines mesures adoptées par la législature de la province de l'Alberta, comme suit:

"An Act to amend the debt adjustment Act, 1937" (Chapitre 27, Statuts de 1938).

"An Act to amend the Limitation of Actions Act, 1935". (Chapitre 28, Statuts de 1938).

"An Act respecting the Suspension of Proceedings in respect of certain kinds of Debt", (Chapitre 25, Statuts de 1938).

"An Act to provide for the temporary Increase in Taxes payable by Banking Corporation", (Chapitre 8, Statuts de 1938).

"An Act to amend and consolidate the Tax Recovery Act, 1929", (Chapitre 28, Statuts de 1938).

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil, C.P. 677, en date du 25 mars, 1939: désavouant l'acte suivant passé par la législature de la province de l'Alberta:

"An Act to amend the Limitation of Actions Act, 1935", (Chapitre 28, Statuts de 1938).

118. Réponse à un ordre de la Chambre:—

1. (*a*) Depuis le 1er janvier 1938, combien on a adjugé d'entreprises pour la fourniture de charbon aux édifices publics de l'Etat dans la province du Nouveau-Brunswick, (*b*) les noms et la situation de chacun de ces édifices.

2. Les soumissions reçues dans chaque cas, les montants, et à qui les entreprises ont été adjugées.

119. Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de:—

Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil, C.P. 201, 25 janvier, 1939: Pour transférer l'administration de la loi des faillites, 1927, du ministre des finances au secrétaire d'Etat du Canada.

121. Etat présenté par le commissaire fédéral du cens électoral sur la révision annuelle de la liste électorale tel que requis en vertu des dispositions de l'article 52 de la loi du cens électoral fédéral, 1934.

122. Etat montrant:—

1. Le tonnage total des navires marchands enregistrés au Canada.

2. Le total du tonnage des navires marchands (*a*) de haute mer, (*b*) des navires marchands cabotiers et (*c*) des navires de pêche enregistrés au Canada.

3. Le nombre des marins canadiens.

123. Etat montrant:—

Par province, quels prêts le gouvernement a consentis à des municipalités canadiennes afin de contribuer au coût d'ouvrages ou de projets municipaux rentables, sous le régime du Chapitre 33 du Statut de 1938, "Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938".

124. Etat montrant:—

1. Combien d'officiers et de soldats dont les frais de déplacement étaient couverts par le poste numéro 249, du budget de 1937-38, ont assisté au couronnement de Sa Majesté le Roi.

2. Les noms, l'adresse et le grade des officiers qui étaient présents.

3. En salaire, déboursés ou autres frais, quelle somme a été versée à chaque officier ou pour chaque officier.

4. En vertu de cette appropriation, quel montant on a vraiment dépensé.

125. Etat montrant:—

1. Les noms des personnes qui ont soumissionné pour la livraison de soixante-huit cadres de cibles au Mont-Bruno, Québec, à Niagara sur le Lac, Ontario, et à d'autres localités.

2. Le montant de chaque soumission.

3. En faveur de qui les adjudications ont été faites et à quels prix.

126. Etat montrant:—

1. Le nombre des personnes employées au port de Churchill pour la saison de 1938.

2. Leurs noms et l'adresse de la résidence de chacun.

127. Etat montrant:—

1. Les sommes dépensées par le gouvernement durant la dernière année civile pour les recherches scientifiques relatives au cancer.

2. De quelle façon on a fait ces recherches scientifiques.

3. Si des gouvernements provinciaux ont entrepris de s'enquérir de prétendues guérisons du cancer. Si oui, lesquels.

4. Si le gouvernement s'est engagé à collaborer financièrement ou autrement avec lesdites provinces dans ledit travail d'enquête.

5. Si oui, de quelle manière s'exercera cette collaboration

6. Durant chacune des années écoulées de 1918 à 1938, combien de personnes sont mortes du cancer au Canada.

7. Sur le total des décès survenus durant chacune de ces années, quel est le pourcentage attribuable au cancer.

128. Etat montrant:—

1. Combien d'aéroports les Lignes aériennes Trans-Canada possèdent; (*a*) Quels sont les noms de chacun et où chacun est situé; (*b*) Quel est jusqu'aujourd'hui pour chacun le montant de la mise de fonds et des déboursés; (*c*) Si lesdits aéroports sont terminés, et sinon, à quel montant on évalue les autres dépenses proposées dans chaque cas.

2. Combien d'aéroports les Lignes aériennes Trans-Canada possèdent en partie, (*a*) Quels sont les noms de chacun et où chacun est situé; (*b*) Quel est jusqu'aujourd'hui pour chacun le montant de la mise de fonds et des déboursés; (*c*) Si lesdits aéroports sont terminés et sinon, à quel montant on évalue les autres dépenses proposées dans chaque cas.

3. Quels sont les noms de tous les autres aéroports qui reçoivent des octrois, où ils sont situés, quelle somme on a dépensée jusqu'aujourd'hui et quelles sommes on se propose de dépenser encore dans chaque cas.

4. Quels sont les noms de tous les autres aéroports ou des terrains d'atterrissage forcé que l'on se propose de construire cette année, et où ils sont situés.

5. Jusqu'au 31 décembre 1938, quelle a été la mise de fonds totale dans les aéroports, dans les emplacements, dans l'équipement et les autres travaux préparatoires.

129. Etat montrant:—

1. En quelle année le gouvernement du Canada a fait un prêt au gouvernement de la Grèce.

2. Dans quelles circonstances cet emprunt a été accordé.

3. Le montant du prêt et le taux de l'intérêt.

4. Si les versements d'intérêts ont été faits chaque année à la date convenue.

5. Depuis que le prêt a été consenti, quelles sommes ont été versées annuellement sur le principal.

6. Le montant encore dû et en souffrance.

130. Etat montrant:—

1. Durant chacune des trois dernières années, quel a été le total des recettes du Dominion qui provenaient des taxes.

2. Durant chacune des mêmes années, quel a été le total des recettes de chaque province, provenant de la même source.

3. Durant chacune des mêmes années, quel a été, dans chaque province, le total des recettes provenant de taxes municipales.

131. Etat montrant:—

1. Qui sont actuellement les membres du Conseil de la Défense, ministère de la Défense nationale, et quelle est officiellement la charge de chacun.

2. Quelles sont les attributions et les fonctions du Conseil de la Défense au sujet de (*a*) la coordination de tous les services, des (*b*) propositions soumises au ministre et au Gouverneur en conseil sur les questions de principe et d'administration, des (*c*) communications directes avec le ministère anglais de la guerre ou avec l'Amirauté, (*d*) des communications directes avec les services de guerre ou les services navals des autres pays.

3. Combien de réunions du Conseil de la Défense on a tenues (*a*) en 1937, (*b*) en 1938.

4. Dans quelle mesure le Conseil de la Défense révise-t-il les décisions et les contrats importants relatifs à l'approvisionnement en armes, en munitions, en matériel militaire et naval.

132. Etat montrant:—

1. Durant 1938 combien d'hommes on a occupés sur les terrains du Camp de Niagara, soit pour construire, soit pour réparer les édifices du Camp.

2. Les noms de ces personnes.

3. Combien on leur versait à l'heure.

4. Durant 1938, quel a été le total des gains de chaque personne.

5. Si l'on a donné la priorité aux anciens combattants.

6. Parmi ces hommes, combien il y avait d'anciens combattants.

7. Si tous les hommes ainsi occupés étaient des citoyens canadiens, soit de naissance, soit par naturalisation.

8. Sur la proposition de qui ces personnes ont été occupées.

133. Etat montrant:—

1. A quelle date on a demandé à la Commission du Tarif de s'enquérir du coût des autos, des véhicules-moteur, des radios, des réfrigérateurs et d'autres articles de ménage indispensables au Canada.

2. Le texte des renvois.

3. Quelle mesure la Commission du Tarif a prise en cette affaire, et si son ou ses rapports seront déposés sur le Bureau de la Chambre.

4. Si la Commission a donné les raisons de ses délais à conduire des enquêtes ou à rédiger ses rapports.

134. Etat montrant:—

1. Le montant mensuel versé par le gouvernement fédéral au gouvernement de la province de Québec pour aide au chômage depuis le 1er janvier 1938.

2. Si le gouvernement de la province de Québec a été autorisé à appliquer ces sommes, ou partie d'icelles, à des travaux de chômage.

3. Dans l'affirmative, à quels endroits, pour quel genre de travail, et pour quelles sommes ces travaux ont été exécutés.

135. Etat montrant:—Durant chacune des années civiles 1936, 1937 et 1938, quel était le nombre des fonctionnaires de l'immigration en service aux ports de Cornwall, Morrisburg, Prescott, Brockville, Gananoque, et Kingston, respectivement.

136. Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, mémoires, et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un gardien de quai à Robert's Creek, Colombie-Britannique, durant l'année 1938.

137. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, et de tous autres documents que le ministère des Transports a reçus de fonctionnaires de districts ou d'autres personnes durant les deux dernières années au sujet de la nomination de gardiens de quai dans le district fédéral de Kootenay-Ouest, Colombie-Britannique.

138. Copie d'un mémoire préparé à la demande du chef de l'opposition du temps et selon les instructions du premier ministre d'alors pour illustrer, par voie comparative, l'ancienne méthode de contrôle de la Trésorerie et la nouvelle, et indiquer quelles peuvent être les différences entre les deux, mémoire mentionné à la page 1713 des Débats revisés du 22 mars 1934.

139. Etat montrant: —

1. Quel a été, en 1938, le total des octrois versés pour le charbon.

2. Quelle partie de cette somme on a versée pour le transport du charbon expédié (*a*) de la Nouvelle-Ecosse, (*b*) de l'Alberta, (*c*) des autres provinces.

3. Quelles personnes ou compagnies ont reçu des versements pour avoir expédié du charbon (*a*) de la Nouvelle-Ecosse, (*b*) de l'Alberta, (*c*) des autres provinces et quel montant chacune de ces personnes a reçu.

4. Le nombre total de tonnes et la valeur de nos importations de charbon (*a*) des Etats-Unis d'Amérique, (*b*) de la Grande-Bretagne, (*c*) de la Russie, (*d*) des autres pays.

5. Le nombre total de tonnes et la valeur de nos exportations de charbon (*a*) aux Etats-Unis d'Amérique, (*b*) à la Grande-Bretagne, (*c*) aux autres pays.

140. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a pris des mesures pour compiler un registre national qui porterait sur la défense, ou l'économie politique, ou l'industrie, ou la vie ouvrière.

2. Si oui, quelles sont-elles.

3. Si l'on fera un recensement, ou si l'on compilera ou si l'on donnera à compiler un registre national, ou un moderne "Doomsday Book", sur les matières suivantes: (*a*) les ressources industrielles, (*b*) les ressources économiques, (*c*) les ressources alimentaires, (*d*) le capital humain, (*e*) les ressources militaires et la défense, (*f*) les chômeurs.

142. Etat montrant:—

1. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs de la ville d'Ottawa le 15 octobre 1935.

2. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs de la ville d'Ottawa le 1er janvier 1939.

3. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs du Canada le 15 octobre 1935.

4. Combien de personnes étaient occupées dans les services administratifs du Canada le 1er janvier 1939.

142a. Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1937, quel était le nombre total de personnes à l'emploi de l'Etat en les classifiant comme (*a*) permanentes, (*b*) surnuméraires.

2. Combien de ces fonctionnaires (1) permanents, (2) temporaires, reçoivent (*a*) moins que $500 par année, (*b*) $500, mais moins que $1,000, (*c*) $1,000, mais moins que $1,500, (*d*) $1,500, mais moins que $2,000, (*e*) $2,000, mais moins que $3,000, (f) $3,000, mais moins que $4,000, (g) $4,000, mais moins que $5,000, (*h*) $5,000, mais moins que $6,000, (*i*) $6,000, mais moins que $7,000, (*j*) $7,000, mais moins que $9,000, (*k*) $9,000, mais moins que $12,000, (*l*) $12,000, mais moins que $15,000, (*m*) $15,000 et plus.

3. Combien de ces personnes n'occupent leur emploi qu'une partie de l'année.

4. Le 31 mars 1937, quel était le nombre total des fonctionnaires dans la Division militaire, la Division navale et la Division de l'Air du ministère de la Défense nationale.

5. Combien de ces fonctionnaires reçoivent un salaire de (*a*) moins que $500 par année, (*b*) $500, mais moins que $1,000, (*c*) $1,000, mais moins que $1,500, (*d*) $1,500, mais moins que $2,000, (*e*) $2,000, mais moins que $3,000 (*f*) $3,000, mais moins que $4,000, (*g*) $4,000, mais moins que $5,000, (*h*) $5,000, mais moins que $6,000 (*i*) $6,000, mais moins que $7,000, (*j*) $7,000, mais moins que $9,000, (*k*) $9,000, mais moins que $12,000, (*l*) $12,000, mais moins que $15,000, (*m*) $15,000 et plus.

6. Combien de ces personnes n'occupent leur emploi qu'une partie de l'année.

142b. Etat montrant:—Durant chacune des années écoulées de 1930 à 1938 inclusivement, combien de fonctionnaires, permanents et temporaires, chaque ministère fédéral a eus à son emploi.

143. Relevé indiquant le nombre de communes pour le pâturage établies dans la province de la Saskatchewan, l'étendue de chacune, le nombre de milles de clôture construite pour chacune et les noms des entrepreneurs à qui on a adjugé l'entreprise de construire ces clôtures.

143a. Etat montrant:—

1. Sous l'empire des dispositions de la Loi sur le rétablissement agricole des prairies,—1. Si des communes de pâturages ont été créées dans le voisinage de Govenlock, Saskatchewan.

2. Si oui, quelle en est l'étendue totale.

3. Si l'on a acheté des terres prises à bail, quels étaient (*a*) le ou les noms des locataires, (*b*) les dates auxquelles les baux expiraient, (*c*) les dates auxquelles on a pris possession de ces terrains loués.

4. Si l'on a enlevé avant la date d'expiration du bail l'une quelconque des clôtures que les locataires avaient construites sur les propriétés louées.

5. Si l'on a versé à l'un quelconque de ces locataires une indemnité pour l'enlèvement d'une clôture.

6. Sinon, pourquoi.

7. Si l'on a utilisé partie quelconque des vieilles clôtures pour clôturer de nouveau ces terrains.

8. Sinon, pourquoi.

9. Si l'érection de nouvelles clôtures a été faite à forfait.

10. Si oui, quels furent (*a*) les noms des entrepreneurs, (*b*) le montant mentionné dans chaque contrat, (*c*) le coût par mille de la nouvelle clôture.

143b. Etat montrant:—

1. Si on a établi un pâturage commun à Val Marie, Saskatchewan.

2. Si oui, quels sont l'étendue de ce pâturage, le nombre de milles de la clôture et le coût par mille de cette clôture.

3. Si celle-ci a été construite à forfait.

4. Si oui, qui était l'entrepreneur, et quel a été le nombre d'hommes occupés.

144. Copie de tous télégrammes, correspondance et de tous autres documents, datés entre le 15 août 1938 et aujourd'hui et relatifs à la demande que l'Union des ouvriers en chaussures de Waterloo sud a faite au sujet de l'importation de chaussures des Etats-Unis.

145. Etat montrant:—

1. De combien d'avocats de la ville de Hamilton ou du comté de Wentworth le gouvernement a retenu les services durant l'année 1938.
2. Pour quels travaux déterminés on a retenu les services de chacun.
3. Les montants versés à chacun des avocats dont on a ainsi retenu les services, soit en honoraires, soit en émoluments ou frais de déplacement.
4. Le cas échéant, les montants encore dûs.

146. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et requêtes échangées depuis le décès de l'ancien maître de poste, feu George Secord, au sujet de la nomination d'un maître de poste à Apohaqui, Nouveau-Brunswick.

147. Relevé indiquant le montant des subventions versées à la *Dominion Steel and Coal Company* de Montréal ou à ses filiales durant chacune des dix dernières années.

148. Etat montrant:—

1. Depuis 1935, si l'Etat a retenu les services de l'honorable J. L. Ralston à titre d'avocat pour une ou plusieurs commissions.
2. Si oui, pour quelle ou quelles commissions.
3. Quelle rémunération il a reçue dans chaque cas, (*a*) honoraires par jour, (*b*) frais et allocations, (*c*) total.
4. Si l'Etat lui doit encore quelque montant.
5. Si oui, combien.

149. Etat montrant:—

Quelles mesures le ministère du Travail a prises en 1938 pour diminuer le chômage dans les divers métiers reconnus.

150. Etat montrant:—

1. De qui la Commission du district fédéral, depuis qu'elle a été instituée, a acheté des terrains pour les changer en parcs et quels prix elle a versés pour ces terrains.
2. Si la Commission du district fédéral a pris des mesures pour acheter des Sœurs du Bon-Pasteur un terrain sur la rue St-André, ayant front sur la rivière et attenant au parc qui s'étend à l'est des ponts Minto.
3. Ce qu'il est advenu du bois et des matériaux de construction provenant des vieux édifices démolis à Rockcliffe, et quel prix on a obtenu pour ces matériaux.
4. A qui on a adjugé l'entreprise de démolition de ces édifices, et quand l'ouvrage a été terminé.
5. Si l'entrepreneur est encore à l'emploi de l'Etat. Sinon, quand il a été destitué.

151. Etat montrant:—

1. La somme d'argent donnée à chaque province durant chacune des trois dernières années.
2. La somme d'argent garantie pour chaque province durant les mêmes années.

152. Etat montrant:—

Si l'on a accompli des progrès dans le travail d'attirer les touristes en vue de diminuer le chômage.

153. Etat montrant:—

1. Le commerce total du Canada pour l'année 1938.
2. Le chiffre du commerce du Canada pour la même année avec chacun des pays du monde.

153a. Etat montrant:—

1. De 1908 à 1938 inclusivement, quelle a été, chaque année, la valeur du commerce extérieur du Canada, indiquant, (*a*) les importations en provenance de chaque pays, (*b*) les exportations à chaque pays, (*c*) le chiffre du commerce total avec tous pays, (*d*) la balance du commerce avec chaque pays, (*e*) le total de la balance du commerce avec tous pays.

2. Durant la même période, quel était à la fin de chaque année financière le montant de la dette nationale nette et de la dette brute.

3. Durant la même période, quel a été le montant total des recettes et des dépenses, ordinaires aussi bien qu'extraordinaires, donnant aussi le montant du surplus ou du déficit.

153b. Etat montrant:—

1. La dette du Canada: (*a*) au 31 mars 1911; (*b*) au 31 mars 1921; (*c*) au 31 mars 1930; (*d*) au 31 mars 1935.

2. La dette actuelle du Canada.

154. Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada et de leurs filiales, y compris les Chemins de fer de l'Etat.

2. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

3. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit de la compagnie de Chemin de fer Pacifique-Canadien.

4. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

154a. Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada et de leurs filiales, y compris les Chemins de fer de l'Etat.

2. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

3. Chaque année, de 1920 à 1938, quels ont été les recettes brutes, les dépenses d'exploitation, les charges obligatoires, le surplus ou le déficit de la compagnie de Chemin de fer Pacifique-Canadien.

4. Durant la même période, quel a été chaque année le coefficient d'exploitation.

155. Etat montrant:—

1. (*a*) Dans tout le Canada, (*b*) dans la Colombie-Britannique, quel est le nombre de quais et des jetées qui relèvent du ministère des Transports, tel que stipulé dans la Loi des ports et jetées de l'Etat.

2. Si des jetées et des quais complétés relèvent du ministère des Travaux publics. Si oui, combien pour (*a*) tout le Canada, (*b*) pour la Colombie-Britannique.

3. (*a*) Dans tout le Canada, (*b*) dans la Colombie-Britannique, quel est le nombre de quais et des jetées pour lesquels on nomme maintenant des gardiens de quais.

4. Durant l'année financière 1937-38, quelles recettes on a obtenues de la perception des droits et de péages à ces quais et à ces jetées, soit (*a*) en quaiages proprement dits, (*b*) soit en droits d'accostage.

5. Durant l'année financière 1937-38, quelle somme totale les gardiens de ports ont retenue à titre de commission dans la perception de droits et de péages, soit (*a*) pour le quaiages, (*b*) soit pour les droits d'accostage.

6. Le nombre des quais et des jetées de la Colombie-Britannique où l'on perçoit actuellement des droits et des péages à titre de droits d'accostage.

156. Correspondance échangée entre M. James Y. Murdoch, de Toronto, et le ministre du Transport, au sujet de sa démission comme directeur des chemins de fer Nationaux.

157. Etat montrant:—

1. Combien d'emprunts ont été achetés, et combien ont été remboursés durant l'année 1938 (*a*) New-York, (*b*) Londres.

2. Si l'on a obtenu à New-York en novembre 1938 un emprunt de quarante millions destiné à un remboursement.

3. Si l'emprunt précédent a servi à rembourser une dette à l'étranger ou au pays.

4. Qui était créancier et où habitait-il.

5. Pourquoi l'emprunt n'a pas été lancé au Canada.

6. S'il a été offert au Canada.

7. Quel a été le total des dépenses pour (*a*) escompte et commissions, (*b*) frais de déplacement, (*c*) impressions et papeterie, (*d*) gravure, (*e*) honoraires d'enregistrement de l'émission à la Bourse de New-York, (*f*) frais de port et assurance, (*g*) frais de change, (*h*) service de camion blindé, (*i*) service d'une machine à signer, (*j*) impression de la demande d'enregistrement, (*k*) service des messageries et divers, (*l*) le rendement en intérêts, (*m*) le pourcentage brut des frais.

8. La somme brute qui aura été versée par le Canada lorsque l'emprunt deviendra échu dans trente années.

9. Le montant net au crédit du Canada et disponible à l'époque du remboursement pour être appliqué sur l'émission à rembourser.

158. Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, quel était le montant des polices d'assurances des catégories suivantes en force au Canada: (*a*) accidents, y compris les accidents à la personne, les risques attachés à la qualité de patron et à la propriété et les dommages accidentels à la propriété personnelle; (*b*) maladie; (*c*) accidents d'avion; (*d*) tremblement de terre; (*e*) aviation; (*f*) vols; (*g*) explosions; (*h*) faux; (*i*) fraudes; (*j*) crédit; (*k*) garanties; (*l*) grêle; (*m*) transport à l'intérieur; (*n*) bétail; (*o*) machines; (*p*) biens personnels; (*q*) glaces de vitrage; (*r*) biens immobiliers; (*s*) coulage des appareils d'arrosage; (*t*) générateurs de vapeur; (*u*) titres; (*v*) tornades; (*w*) assurance contre la température et toutes les autres sortes.

2. Durant chacune des dix dernières années, quel pourcentage des polices d'assurance de chacune de ces catégories a été souscrit par (*a*) des compagnies britanniques, (*b*) des compagnies étrangères, (*c*) des compagnies canadiennes.

3. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des primes d'assurance que chacune des catégories de ces compagnies (britanniques, étrangères, canadiennes) a perçues pour les polices mentionnées plus haut.

4. Durant chacune des dix premières années, quel a été le total des pertes nettes, y compris les frais de règlement, que les compagnies britanniques, étrangères et canadiennes respectivement, ont subies au sujet des polices mentionnées plus haut.

5. Si l'on peut obtenir des réponses complètes aux questions précédentes dans des rapports ou des publications préparés par le Surintendant de l'assurance du Dominion du Canada. Sinon, pourquoi ces renseignements ne sont pas accessibles.

6. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des impôts, droits de permis ou autres droits que l'Etat canadien ou les provinces ont perçus des compagnies mentionnées plus haut.

158a. Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, combien de compagnies canadiennes, britanniques et étrangères ont obtenu un permis de l'Etat pour souscrire des assurances-feu, des assurances-vie et des assurances pour les autos.
2. Durant les dix dernières années, quel était le montant total du dépôt de chacune de ces compagnies, que l'Etat détenait et qui était applicable aux assurances-feu, aux assurances-vie et aux assurances pour les autos.
3. Durant chacune des dix dernières années, quel a été, provenant des titres en dépôt, le total du revenu de chaque compagnie canadienne, britannique et étrangère.
4. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le placement total de chacune des compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, non compris le dépôt détenu par l'Etat.
5. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le revenu total que chacune de ces compagnies a retiré des placements indiqués plus haut.
6. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le montant total des polices d'assurances-vie, d'assurance-feu et d'assurance pour les autos en force pour chacune de ces compagnies.
7. Durant chacune desdites années, quel a été le montant total de ces polices en vigueur pour les compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, respectivement, qui sont enregistrées comme sociétés par actions, sociétés d'assurances mutuelles ou autres assurances mutuelles.
8. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total du revenu brut, provenant des primes, de chacune de ces compagnies.
9. Durant chacune desdites années, quel a été le total du revenu net, provenant des primes, de chacune de ces compagnies.
10. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des pertes de chacune de ces compagnies, frais de règlement compris, pour l'assurance-feu, l'assurance-vie et l'assurance sur les autos.
11. Durant chacune des dix dernières années, quel a été le total des frais de règlement de chacune de ces compagnies.
12. De quoi se composent ces frais de règlement.
13. Si certaines de ces compagnies conduisent le commerce d'assurance au Canada sans un permis de l'Etat.
14. Durant les dix dernières années, quel a été le total des taxes, droits de permis ou autres droits que le gouvernement du Canada ou les provinces du Canada ont perçus de chacun des groupes de ces compagnies d'assurance.
15. Durant chacune des dix dernières années, quels ont été les vrais traitements versés aux premiers officiers et à d'autres fonctionnaires supérieurs de ces compagnies au Canada.
16. S'il est possible d'obtenir les renseignements demandés plus haut dans des rapports ou des publications préparés par le Surintendant de l'assurance pour le Dominion du Canada.
17. Sinon, pourquoi ces renseignements ne sont pas accessibles.

158b. Etat montrant:—

1. Durant les années civiles 1936, 1937 et 1938, quel a été le montant des polices d'assurance-vie souscrites au Canada par (*a*) les compagnies canadiennes, (*b*) les compagnies britanniques, (*c*) les autres compagnies.
2. Durant 1936, 1937 et 1938, quel a été le montant des primes versées pour ces polices.
3. Combien de polices ont été résiliées, ou abandonnées pour une considération monétaire durant la période mentionnée plus haut.
4. Le montant des polices résiliées ou remises.
5. La somme versée en primes sur les polices mentionnées dans la question 3

159.. Relevé indiquant toutes les entreprises relatives à la création du parc Highland National, Nouvelle-Ecosse, avec les détails suivants: (*a*) les noms des adjudicataires, (*b*) le montant des soumissions, (*c*) les dépenses en 1937 et (*d*) les dépenses en 1938.

159a. Etat montrant:—

1. Quelle somme a été dépensée pour aménager le parc national Highland Nouvelle-Ecosse, durant les années 1936, 1937 et 1938 respectivement.
2. Le coût total des levés pour ledit parc.
3. Quand on complétera ce parc, quel en est le coût estimatif total et quelle en est l'étendue.

160. Dossier contenant (*a*) des détails complets sur cette partie de la récolte de blé de 1935-36 dont la Commission canadienne du blé a disposé entre le 31 juillet 1936 et le 31 juillet 1938; (*b*) des détails complets sur la manière dont la Commission canadienne du blé a disposé du blé acheté de la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited,* du 31 juillet 1936 au 31 juillet 1938.

161. Etat montrant:—

1. De combien de compagnies de publicité les différents ministères de l'Etat ont utilisé les services durant l'année 1938.
2. Les noms de ces agences de publicité.
3. Les montants versés à chacune.

162. Etat montrant:—

1. Quels ouvrages publics de la ville d'Ottawa ont été complétés depuis le 23 octobre 1935.
2. Le coût de parachèvement de ces ouvrages publics.
3. Quels ouvrages publics sont actuellement en cours d'exécution dans la ville d'Ottawa.
4. Le coût estimatif du parachèvement de ces ouvrages publics.

163. Etat montrant:—

1. Ce qu'a été, en onces, le total de la production de l'argent au Canada durant les années civiles écoulées de 1933 à 1938 inclusivement.
2. Durant chacune desdites années, quel a été le total de l'argent qui a été extrait, et quel a été le prix du marché pour chaque once.
3. Sur le total de cette nouvelle production d'argent, quelle quantité le gouvernement des Etats-Unis a acheté durant chacune des années civiles de 1933 à 1938 inclusivement.
4. Quelle somme totale les Etats-Unis ont versée durant chacune de ces années pour tout l'argent nouvellement extrait.
5. Si le gouvernement des Etats-Unis a fait des représentations à l'effet que tous les futurs achats d'argent récemment extrait seraient payés en marchandises fabriquées ou produites aux Etats-Unis.

164. Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires surnuméraires le ministère des Postes a employés dans la ville de Toronto durant l'époque de Noël 1938.
2. Les noms et les adresses de tous ces fonctionnaires.
3. Combien étaient d'anciens combattants.

164a. Etat montrant:—

1. A quelle date a eu lieu dans la ville de Toronto le dernier concours de la Commission du service civil pour les chargeurs des postes.
2. Combien de personnes se sont présentées à ce concours.
3. Combien l'ont passé avec succès.
4. Combien de ces candidats heureux ont été embauchés et ont obtenu un emploi de chargeur dans ce district.
5. Combien de candidats heureux n'ont pas encore obtenu un emploi.

6. Si la Commission du service civil a prié les aspirants de présenter leurs demandes afin de tenir un autre concours pour les chargeurs des postes dans ce district.
7. Si oui, si l'on mettra de côté la liste actuelle et à quelle date.

164b. Etat montrant:—
1. A quelle date a eu lieu dans la ville de Toronto le dernier concours de la Commission du service civil pour les facteurs.
2. Combien de personnes se sont présentées à ce concours.
3. Combien l'ont passé avec succès.
4. Combien de ces candidats heureux ont été embauchés et ont obtenu un emploi de facteur dans ce district.
5. Combien de candidats heureux n'ont pas encore obtenu un emploi.
6. Si la Commission du service civil a prié les aspirants de présenter leurs demandes afin de tenir un autre concours pour les facteurs dans ce district.
7. Si oui, si la liste actuelle des admissibles sera mise de côté et à quelle date.

165. Etat montrant:—
1. Combien de fonctionnaires surnuméraires le ministère des Postes a embauchés dans le district de Montréal durant l'époque de Noël 1938.
2. Combien de ces fonctionnaires vivaient (*a*) dans la ville de Montréal proprement dite, (*b*) en dehors des limites de la ville de Montréal, (*c*) dans la ville de Verdun.
3. Combien de fonctionnaires de chacune des localités mentionnées plus haut, étaient d'anciens combattants, et combien étaient des étudiants.
4. Quels étaient et le minimum et le maximum des jours pendant lesquels on permettait à ces fonctionnaires surnuméraires de travailler.
5. Quelle était l'échelle des salaires (maximum et minimum) versés à ces fonctionnaires.

166. Etat montrant:—
1. Combien de remises aux distributeurs ont été faites, et sur quelles marchandises importées, le ministère du Revenu national, division des Douanes a exercé sa prérogative de résiliation depuis le 1er janvier 1939.
2. Au sujet d'un cas qui lui aurait été soumis, si la Commission du Tarif a pris une décision (*a*) quant à la légalité des remises que le ministère du Revenu national accorde aux distributeurs généraux, ou (*b*) quant à la résiliation de ces remises.

167. Etat montrant:—
1. Si des avions de l'Armée royale de l'Air du Canada ont transporté à titre de passagers des membres de la Chambre des communes en 1936, 1937 et 1938.
2. Si oui, si le ministère de la Défense nationale a accordé des permis pour ces envolées.
3. Les noms des membres de la Chambre des communes qui ont obtenu ce privilège, quel a été dans chaque cas le nombre d'envolées, et entre quelles localités les envolées ont eu lieu.

168. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes et autres documents (au complet) en possession du département des Postes à Montréal concernant l'enquête J. D. Olivier, faite par M. H. Fortier, inspecteur en chef du département, et copie de tous documents, mémoires, écrits en possession de M. H. Fortier concernant l'enquête J. D. Olivier.

169. Etat montrant:—
1. Le total des enrôlements dans les Forces Expéditionnaires Canadiennes durant les années 1914-1918 inclusivement.
2. Combien de Canadiens sont morts au champ d'honneur.
3. Combien sont décédés à la suite de leurs blessures.

4. Combien furent blessés.

5. A combien de vétérans de la grande guerre le gouvernement paie une pension.

6. La somme totale payée en pension aux vétérans depuis la fin de la guerre jusqu'à ce jour.

7. Le coût total jusqu'à ce jour, en capital et intérêt, y compris les pensions, de la participation du Canada à la guerre de 1914-1918.

170. Etat montrant:—

1. Combien d'inspecteurs l'Etat occupe maintenant dans la province de la Saskatchewan pour le ministère de l'Agriculture, la Loi du rétablissement agricole des prairies et pour l'assistance aux chômeurs.

2. Les noms, l'adresse de la résidence, le traitement et la nature du travail de chacun.

171a. Copie de tous les ordres d'expédition que la Commission canadienne du blé a donnés pour le transport du blé de l'Alberta, soit par la route de l'Est, soit par la route de l'Ouest, durant la présente année de mise en marché du blé.

171b. Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministère du Commerce ou tout membre du gouvernement, et tout membre de la Bourse des grains de Winnipeg au sujet des méthodes de vente et d'administration de la Commission du blé, et au sujet de la distribution des affaires de la Commission aux membres de la Bourse des grains de Winnipeg.

172. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement canadien accorde actuellement des bourses d'étude de quelque sorte que ce soit.

2. Si oui, quelles bourses ont été accordées l'an passé.

173. Etat montrant:—

1. Le coût total de tous les vapeurs du service naval, y compris les bâtiments-balises, etc., que le ministère des Transports utilise sur les Grands Lacs, les canaux et les rivières.

2. Durant chacune des années écoulées de 1920 à 1938 inclusivement, combien a coûté l'entretien des navires mentionnés plus haut aussi bien que le balisage des eaux.

174. Etat montrant:—

1. Le coût total du canal Welland avant la date de l'ouverture officielle, si on y comprend le coût total de tous les terrains nécessaires à cette entreprise.

2. Depuis la date de l'ouverture officielle jusqu'aujourd'hui, quel a été le montant annuel des gages et des frais d'administration, y compris l'énergie électrique, la peinture, les réparations, les ponts, le dragage, etc.

3. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le montant des intérêts sur les obligations ou les capitaux nécessaires à la construction du canal.

4. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des recettes provenant de l'usage du canal.

175. Etat montrant:—

1. Les enquêtes conduites en vertu de la Loi des enquêtes (S.R.C. 1927, Chapitre 99) durant les années 1935, 1936, 1937 et 1938 dans la province de l'Alberta.

2. Les noms, l'adresse et la résidence et l'état de chacun des commissaires que le Gouverneur en conseil a nommés pour procéder à ces enquêtes.

3. Le traitement versé à chacun de ces commissaires.

176. Mémoire No H.Q.S. 6619-A 1FD2, en date du 4 octobre 1937: rapport du maître-général des Ordonnances à cette époque sur le contrat conclu entre le gouvernement et la *Montreal Construction Supply and Equipment, Limited,* pour fourniture de munitions.

176a. Rapport à son Excellence le Gouverneur général en conseil, signé I. A. Mackenzie, ministre de la Défense nationale, en date du 1er novembre 1938, à ce sujet.

176b. Etat montrant:

1. Si l'on a souscrit un contrat avec la *Montreal Construction, Supply and Equipment, Limited,* de Montréal, pour la fabrication d'obus. Si oui, à quelle date.
2. Si c'est la compagnie même à qui a été adjugée l'entreprise de la construction d'un édifice public à Ottawa.
3. A quelle date cette compagnie a commencé la fabrication des obus.
4. Si l'on a donné quelque raison pour la non livraison des obus.
5. Si oui, quelle est la raison.
6. Si cette entreprise a été adjugée par choix plutôt qu'à la suite de la concurrence dans les offres. Si oui, pour quelles raisons.
7. Dans quelle mesure on a étudié les outillages d'autres établissements industriels avant de choisir cette compagnie en particulier.

177. Etat montrant:

1. Depuis octobre 1935, combien de ministres de la Couronne ont visité des pays étrangers pour transigner des affaires publiques.
2. Quels pays a visités chacun des ministres.
3. Quel était l'objet de chaque visite.
4. Quelle a été la durée de chaque visite.
5. Quels ministres étaient accompagnés par un secrétaire et/ou par d'autres membres de leur personnel au cours de ces visites.

177a. Etat montrant:—

1. Si le secrétaire d'Etat a visité le continent européen durant 1938.
2. Si oui, s'il était accompagné par des personnes faisant partie des services administratifs.
3. Quels pays il a visités.
4. De quelle nature étaient les affaires qu'il a transigées dans chacun des pays visités.
5. Les résultats de sa visite dans chacun de ces pays.

178. Etat montrant:—

1. Si l'on a acheté des épinettes pour la décoration des terrains qui entourent les casernes militaires de la ville de Calgary.
2. Si oui, de qui on a acheté des épinettes.
3. Où réside le vendeur.
4. Si l'on a fait un appel de soumissions relatif à cet achat.
5. Si oui, quels sont les noms et les prix des soumissionnaires.
6. Si l'on peut obtenir des épinettes dans la province de l'Alberta.

179. Etat montrant:—

1. Combien d'entreprises ont été adjugées pour la fabrication d'obus ou de caisses à munitions.
2. A quels individus ou compagnies on a adjugé ces entreprises.
3. La somme mentionnée dans chacun de ces contrats, en indiquant le prix à l'unité dont l'addition forme cette somme.
4. Si ces entreprises ont été adjugées (*a*) après soumissions par concurrence, (*b*) ou par simple choix entre les offres.
5. Le cas échéant, quelles livraisons ont été faites pour ces entreprises.

180. Etat montrant:—

1. Quelle étendue de terre, le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, ou les deux, ont achetée pour le nouveau parc national de la province de l'île du Prince-Edouard.

2. La somme totale versée jusqu'aujourd'hui pour ces terrains.

3. La somme approximative qui reste à verser pour les terrains qui feront partie de ce parc.

4. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme le gouvernement a dépensée pour cette entreprise, à l'exclusion de la terre.

5. Le coût estimatif total de cette entreprise.

6. Jusqu'aujourd'hui, quel montant le gouvernement a dépensé pour le terrain de golf qui doit être établi dans ce parc.

7. Le coût estimatif de ce terrain de golf.

181. Etat montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1935 à 1938, si le ministère de la Justice ou tout autre ministère ou service de l'Etat, a acheté un outillage photographique pour la Royale gendarmerie à cheval, à Regina, ou dans toute autre partie de la Saskatchewan.

2. Si oui, (*a*) de qui cet outillage a été acheté, (*b*) de quelle nature était cet outillage, (*c*) par l'intermédiaire de quel courtier on l'a acheté, et (*d*) quel prix on a versé.

182. Etat indiquant le coût total des ouvrages publics entrepris durant les années 1937 et 1938 au havre de Grand Bend; les noms des personnes occupées par ces travaux et le total des gages et des allocations versés à chacune de ces personnes.

183. Copie de toute correspondance et de tous bordereaux de salaires relatifs au nouveau quai de Victoria Bridge, Black River, comté de Northumberland, N.-B.

183a. Copie de toute correspondance et de tous bordereaux de salaires relatifs au nouveau quai de Victoria Bridge, Black River, comté de Northumberland, N.-B.

184. Copie de tous les bordereaux de salaires relatifs à la construction, sous la direction du contremaître, Arthur McWharter, d'une digue, etc., à Eatonsville, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

185. Copie de tous les bordereaux de salaire et des comptes relatifs à la construction, sous la direction du contremaître Carl Knowlton, d'ouvrages pour la protection de la baie West Advocate, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1938.

185a. Copie de tous les bordereaux de salaire, soumissions, pièces justificatives, et un état relatif à la quantité de bois de construction et aux autres matériaux au sujet de l'entreprise exécutée sous la conduite du contremaître Hermand L. Reid, District No 10, municipalité de Cumberland, N.-E., et aussi, le cas échéant, le nom de l'inspecteur et le tarif de rémunération qu'il recevait.

186. Etat montrant:—

1. Combien de pays jouiront des mêmes diminutions du tarif des douanes que les Etats-Unis, par suite de la signature de la Convention de commerce récemment conclue entre le Canada et les Etats-Unis.

2. Quels sont ces pays.

3. Durant chacune des cinq dernières années, quel a été le montant du commerce du Canada avec chacun de ces pays, soit (*a*) pour les exportations, (*b*) soit pour les importations.

4. Quel pourcentage du commerce d'importation de chacun de ces pays sera affecté par les concessions du Canada contenues dans ladite Convention de com-

merce avec les Etats-Unis et dans la clause de la nation la plus favorisée qui existe dans les autres conventions, ce pourcentage devant être calculé sur la moyenne des importations des cinq dernières années.

187. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, contrats et autres documents relatifs au dragage dans la baie de Hamilton durant l'année 1938.

188. Etat montrant:—

1. Si les personnes suivantes: H. P. Sutherland, Gaspard Chartrand, Horace Halcrow, John Bacon et A. G. Halstead, sont à l'emploi de l'Etat d'une façon temporaire ou permanente.

2. Si oui, quels sont, pour chacun, l'adresse de la résidence, le traitement, la date où il a été embauché, et à quel titre chacun est à l'emploi de l'Etat.

189. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans et devis et autres documents portant une date de l'année 1938 et que le gouvernement a en sa possession au sujet des réparations ou des travaux d'entretien à la jetée du Sud, chenal de Burlington.

190. Etat montrant:—

1. Sur le nombre total des chômeurs inscrits dans tout le Canada comme recevant de l'assistance, combien (*a*) sont âgés de cinquante ans ou plus, (*b*) sont âgés de vingt à trente ans.

2. (*a*) Dans tout le Canada, (*b*) dans chaque province, quel est le nombre total des chômeurs enregistrés pour chaque plan d'assistance aux célibataires.

191. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

191a. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

191b. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a octroyé à la *Oka Sand and Gravel Company* le privilège d'extraire du sable des grèves du Lac des Deux-Montagnes, près de la propriété des Révérends Pères Trappistes, de M. Laurent Desjardins et autres.

2. Dans l'affirmative, à quelle date et en quelle année a été octroyé ce privilège et pour combien de temps.

3. Dans le cas contraire, si le gouvernement entend protéger les grèves des propriétaires riverains contre les dommages causés ou qui pourraient être causés par l'extraction du sable de ces grèves.

192. Copie de tous mémoires, lettres, ou autres documents que le ministre du Travail a adressés au président de la Commission nationale de placement, ou à tout autre membre de cette commission et qui contiennent la demande que le ministre du Travail a faite à l'effet que la commission devrait prendre en considération le fait que la Commission Rowell sur les relations entre le Dominion et les provinces conduisait une enquête sur certains problèmes qui sont aussi de la

compétence de la Commission nationale de placement, comme M. Purvis l'a indiqué au second paragraphe de sa lettre au ministre du Travail, lettre datée le 26 janvier 1938 et qui est reproduite à la page 2 du rapport final de la Commission nationale de placement.

912a. Copie de tous télégrammes, lettres, rapports et autres documents que le ministère du Travail ou tout autre ministère fédéral a en sa possession et qui ont été échangés entre le président de la Commission nationale de placement ou tout autre membre de la commission et le gouvernement de la province de l'Alberta.

193. Copie de l'appendice 6 des Ordres et Règlements du Roi et de tous les arrêtés du conseil qui peuvent avoir été adoptés pour en modifier les termes.

194. Etat montrant:—

1. Combien de prêts le ministère des Pensions et de la Santé nationale a accordés (*a*) en 1937, (*b*) en 1938 à des anciens combattants en vertu des dispositions qui prescrivent des allocations pour ceux qui ont besoin d'outils ou d'équipement pour exercer un métier reconnu.
2. (*a*) En 1937, (*b*) en 1938, quel a été le montant total prêté à ces fins.
3. En vertu de cette disposition si l'on a consenti en 1937 ou en 1938 des prêts à d'anciens combattants engagés dans l'industrie des pêcheries.

195. Etat montrant:—

1. Le nombre d'anciens combattants de l'Armée impériale qui reçoivent maintenant l'allocation de guerre des anciens combattants.
2. Le nombre des anciens combattants de la guerre Sud-Africaine qui reçoivent maintenant l'allocation de guerre des anciens combattants.
3. Le nombre des anciens combattants de l'Armée impériale qui reçoivent maintenant l'allocation de chômage du ministère des Pensions et de la Santé nationale, indiquant (*a*) le domicile avant la guerre, (*b*) le domicile avant 1924.
4. (*a*) En 1937, (*b*) en 1938, quel a été le nombre total des anciens combattants de l'Armée impériale admis dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale.
5. Combien d'anciens combattants de l'Armée impériale occupent un emploi au ministère des Pensions et de la Santé nationale.

196. Relevé indiquant le montant total dépensé pour des réparations au quai de l'Etat à Washabuck Centre, comté de Victoria, Cap-Breton-Nord, Nouvelle-Ecosse, durant l'année 1938 et jusqu'au 1er février de l'année 1939, relevé indiquant d'une façon particulière la rémunération pour le travail du premier contremaître et le coût des matériaux utilisés.

197. Etat montrant:—

1. La dette du Dominion du Canada en 1914.
2. La dette du Dominion du Canada en 1920, et chaque année ensuite jusqu'en 1938.
3. Les intérêts annuels pendant les mêmes années.
4. Le pourcentage des titres du Canada détenu au pays, à l'étranger.
5. La dette du Chemin de fer National-Canadien (*a*) en 1923, (*b*) en 1938.
6. Les intérêts annuels pendant les mêmes années.
7. Le pourcentage des titres du National-Canadien détenu au pays à l'étranger.

197a. Etat montrant:—Le 31 mars de chacune des années 1914, 1920, 1930, 1935 et 1938, quelle était la dette totale de l'Etat fédéral, y compris la dette ferroviaire.

198. Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, télégrammes, rapports et autres documents relatifs à l'interrogation de l'Auditeur général au sujet des postes 13 et 219 pour 1937-38, comme on la trouve à la page 307, Volume I du Rapport de l'Auditeur général pour l'année se terminant le 31 mars 1938.

199. Etat montrant:—

1. Combien de légations maintient à l'étranger le Canada, et dans quels pays.

2. Depuis leur ouverture jusqu'aujourd'hui, les frais d'établissement et d'entretien de chacune.

3. Le personnel de chacune, les salaires et les autres allocations de ce personnel.

4. Si le Canada maintient à chacun des mêmes endroits d'autres bureaux du commerce, de l'immigration ou autre.

200. Copie de tous télégrammes, lettres, propositions et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de l'expiration d'un contrat pour la manutention des correspondances à la gare de chemin de fer de Wanham et au sujet de la nomination d'un nouvel entrepreneur.

201. Etat montrant:—

1. Durant l'année civile 1938, combien de caisses d'oranges ont été importées au Canada, chaque mois (*a*) des Etats-Unis, (*b*) des pays de l'Empire britannique en indiquant le pays d'origine.

2. Le total des droits perçus chaque mois sur lesdites oranges en provenance (*a*) des Etats-Unis, (*b*) des pays de l'Empire britannique.

3. Durant l'année civile 1938, quel a été le total des importations au Canada de dattes sans leurs noyaux en provenance (*a*) des Etats-Unis, (*b*) des pays de l'Empire britannique.

4. (*a*) Le droit tarifaire imposé pour chaque pays, (*b*) les autres droits ou impôts perçus.

5. Durant l'année civile 1938, quel a été le total des importations de dattes avec leurs noyaux en provenance (*a*) des Etats-Unis, (*b*) des pays de l'Empire britannique, et quel droits ont été perçus sur les importations en provenance de chacun des pays mentionnés plus haut.

202. Copie du bail ou contrat souscrit par le gouvernement du Canada en 1936 et par la *Three Rivers Grain and Elevator Company;* et aussi copie de toute modification à ce bail ou contrat, ou de tout autre bail accordé par le gouvernement fédéral à cette compagnie après la signature du premier bail.

203. Copie de tous correspondance et documents échangés durant les trois dernières années entre le gouvernement fédéral et toute autre personne concernant le pilote J.-Arthur Gariépy, de Bienville, comté de Lévis, P.Q., et le pilotage dans le district de Québec-Montréal.

204. Etat montrant:—

1. Depuis la dernière session, si le gouvernement a eu recours aux mandats du Gouverneur général dans l'intention de se procurer des sommes d'argent.

2. Si oui, à quelles dates, pour quelles fins et quels étaient les montants.

204a. Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 1er janvier 1938 pour autoriser l'émission de mandats du Gouverneur général.

205. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, plans, rapports d'ingénieurs, contrats, dépenses, bordereaux de salaire et autres documents relatifs aux réparations faites au quai de New-Glasgow, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938, et aussi un état montrant le coût estimatif de l'achèvement de ces réparations.

206. Etat montrant:—

1. Quels bureaux et/ou édifices l'Etat loue dans la ville d'Edmonton, Alberta, ou prend-il à bail.

2. Où sont situés ces bureaux et/ou ces édifices, de qui ils sont loués ou pris à bail, et quels montants sont versés sous forme de loyer ou de terme pour chacun de ces locaux.

3. Le montant total ainsi versé.

207. Etat montrant:—

1. Qui est chargé de l'exécution de la Loi du travail des aubains et si cette Loi est maintenant en force.

2. Si le gouvernement déposera des rapports du ministère relatifs à ses effets ou à son utilité.

3. Si l'on a reçu des plaintes au sujet de la non application de cette Loi, et au sujet des effets de la non application sur le chômage au Canada.

4. Durant chacune des années 1937, 1938 et 1939, combien d'aubains ont été admis au Canada sous l'empire de cette Loi (*a*) venant des Etats-Unis, (*b*) du Royaume-Uni, (*c*) du continent européen,—pour occuper des emplois au Canada.

208. Etat montrant:—

1. Combien a coûté au Canada sa participation à l'Exposition impériale de Glasgow en 1938.

2. A cette exposition impériale, combien de personnes on a occupées dans l'édifice du Canada (*a*) pour annoncer ou expliquer les produits exposés, (*b*) pour toutes autres fins.

3. Quels salaires on a versés à ces fonctionnaires.

209. Etat montrant:—

1. Sous l'empire du Plan de formation de la jeunesse (Rogers-Bilodeau), combien de jeunes ont reçu une formation dans la province de Québec pour la période de cours antérieure au 1er octobre 1938.

2. Combien de ces jeunes gens parlaient anglais, et combien, français.

3. Combien se sont enregistrés pour la période de cours allant du 1er octobre au 31 mars.

4. Combien de ces derniers parlent le français, et combien l'anglais.

5. Si l'enseignement que l'on donne à ces cours de formation est donné et en anglais et en français.

6. Parmi les jeunes mentionnés dans la question 1, combien ont trouvé un emploi par suite de leur formation.

7. Le coût de chacune des périodes de cours mentionnées dans les questions 1 et 3.

8. De combien de jours de formation réelle se compose ce plan de formation de la jeunesse.

210. Liste indiquant les noms des compagnies à qui l'on a demandé des soumissions pour l'approvisionnement en bœuf du District militaire N° 10, durant les années écoulées de 1930 à 1938 inclusivement, et une liste indiquant quelle ou quelles compagnies ont été chargées de l'entreprise, et quel a été le montant total versé chaque année au ou aux soumissionnaires heureux.

211. Etat détaillé de tous les deniers dépensés durant les années civiles 1937 et 1938 à Apple Tree Cove, comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, état montrant les noms des ouvriers et des contremaîtres occupés, les montants divers versés à chacun, les noms de toutes les personnes de qui ont été achetés des matériaux et les montants versés à chacun d'eux.

212. Etat montrant:—Combien de livres et de publications forment maintenant la liste des imprimés qui ne peuvent se transporter par les postes.

213. Etat montrant:—

1. Chaque année, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel a été par province, le montant des obligations municipales qui n'ont pas été payées.

2. Par province, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel était le total de la dette garantie des corporations du Canada.

3. Par province, durant les années 1930, 1935 et 1938, quel a été le montant des hypothèques sur des fermes, qui n'ont pas été payées.

214. Copie de l'arrêté du conseil et des règlements du Ministère de l'Agriculture qui ont trait aux expéditions à la Grande-Bretagne, de bœuf refrigéré, à titre d'expérience; et aussi un dossier contenant une liste des fabricants de

salaison qui ont fait ces expéditions, et une copie du contrat ou de la convention entre l'Etat canadien et ces fabricants de salaison. Et aussi un état montrant la quantité de bœuf refrigéré que l'on a expédié, la date de l'expédition, le port de l'expédition, le prix versé à l'expéditeur pour le bœuf, le prix réel et le pourcentage de ce prix versé par l'Etat, le cas échéant, sur chaque expédition.

215. Etat montrant:—

1. Combien de livres de graine de semence d'agropyre à crête on a acheté en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des prairies pour les semences d'automne en 1938.
2. De qui on l'a achetée.
3. La date ou les dates de ces achats.
4. Le prix ou les prix payés pour cette graine, par livre.

215a. Etat additionnel même sujet.

216. Etat montrant:—Durant les années 1937 et 1938, quelle somme d'argent, le cas échéant, l'Etat a dépensée dans le Montana ou dans d'autres états américains, pour pâture, provende et foin destinés au cheptel du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

217. Etat montrant:—

1. Durant chacune des années 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938, quel montant le fédéral a fourni pour des ouvrages accomplis ou entrepris à la frontière de Niagara sous la direction ou la surveillance de la Commission des parcs de Niagara.
2. A quelles fins ces dépenses ont été faites.
3. Quel montant a été versé directement à la Commission des parcs de Niagara pour tous ouvrages ou entreprises mentionnés plus haut.
4. Le montant des engagements que le gouvernement peut avoir pris envers la Commission des parcs de Niagara pour ouvrages semblables non encore terminés ou non encore exécutés.

218. Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, contrats, factures, bordereaux de salaire, rapports d'ingénieurs et d'inspecteurs, plans et devis et autres documents relatifs au dragage du Chenal Bailey's Brook, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1937 et 1938.

219. Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont maintenant occupées à l'arsenal de l'Etat, dans la ville de Québec, soit (*a*) parmi le personnel de l'administration, (*b*) les techniciens, (*c*) les artisans habiles, (*d*) les manœuvres.
2. Combien d'entre eux sont des officiers ou des hommes enrôlés.
3. Si l'arsenal de l'Etat à Québec a fabriqué des corps d'obus de 18 livres à grands explosifs ou des Howitzer H.E. 4·5 de pouce durant 1936, 1937 et 1938.
4. Si oui, quel en a été le coût à l'unité.

220. Etat montrant:—

1. Le total des frais de construction du nouvel hôtel du Canadien-National à Vancouver.
2. Le nombre total des pièces de cet hôtel.
3. Le nombre de chambres à coucher.
4. Le nombre des appartements vice-royaux.
5. Jusqu'aujourd'hui, quel a été le total des frais de décoration.
6. Le coût total de tout l'ameublement, (*a*) draperies, (*b*) meubles, (*c*) tapis.
7. La moyenne du coût de l'ameublement des chambres à coucher.
8. La moyenne du coût de l'ameublement des appartements vice-royaux.
9. Si l'on a fait un appel de soumissions pour ces ameublements.

10. Si les soumissions étaient (*a*) permises à tout concurrent, ou (*b*) permises à des concurrents choisis.

11. Les soumissions reçues.

12. A qui ont été adjugées les entreprises, indiquant les entreprises et les frais.

221. Etat montrant:—

1. Si un individu du nom de Samuel J. Maguire occupait un emploi de mécanicien au port de Montréal en 1909 ou en 1910.

2. Si oui, si ce Samuel J. Maguire est le même individu que l'on trouve subséquemment en charge d'un outillage mécanique important dans les élévateurs à grains, et d'appareils de lavage de marchandises dans les entrepôts, et qui a agi en qualité de maître mécanicien pour la Commission du port de Montréal du 1er mai 1930 au 5 avril 1938.

3. Si ledit Samuel J. Maguire a inventé divers dispositifs de sûreté à l'avantage du port de Montréal, y compris un appareil pour empêcher la surcharge des soutes à grains et des seaux contre la poussière afin d'empêcher la poussière du grain de se répandre dans l'air et de déterminer des explosions.

4. Si c'est l'homme même dont on a aboli l'emploi au nom de l'efficacité, tel qu'exposé à la page 701 des *Débats* non revisés du 3 février 1939.

5. Si cet homme reçoit une pension.

6. Sinon, quelle est la raison.

222. Etat montrant:—

1. Le montant total des sommes que l'Etat a versées comme subventions d'un montant fixe en 1936, 1937 et 1938.

2. Durant les mêmes années, qui a été le montant versé à chacune des provinces.

223. Etat montrant:—

1. Les dépenses faites par l'Etat durant les trois dernières années pour sculpture, taille ou autres ornementations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel central des édifices du Parlement.

2. Les noms de toutes les personnes occupées à ce travail.

3. Où résidait chacune de ces personnes à l'époque où elle a été embauchée pour cet ouvrage.

4. Depuis combien de temps chacune de ces personnes avait établi sa résidence au Canada.

224. Etat montrant:—

1. Le coût total d'un nouveau navire pour faire le service entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard.

2. Si l'on prendra quelque mesure afin de donner un service additionnel et un meilleur service à l'aide d'un nouveau navire qui ferait la navette entre Toronto et Port Dalhousie, sur l'embranchement d'une sous-compagnie du National-Canadien, le chemin de fer Niagara, Ste-Catherine et Toronto.

3. Depuis combien de temps le vapeur *Northumberland* est assigné à ce service, et quel était son parcours avant de venir à Toronto.

4. Le coût de ce navire, et quand il a été construit.

5. S'il est construit pour la navigation sur le lac, et quels aménagements de pont et abri il offre par mauvais temps.

6. Combien de passagers la loi l'autorise à transporter, et s'il possède les appareils de sauvetage nécessaires.

7. Si l'on prendra quelque mesure pour assigner un nouveau navire à ce parcours afin d'améliorer le service.

225. Etat montrant:—La somme dépensée par l'Etat par province pour les bataillons scolaires durant chacune des années financières terminées le 31 mars 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938.

226. Copie de tous télégrammes, correspondance, propositions, rapports et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession, qui ont été datés durant les années 1937 et 1938, et qui ont trait à l'achat et à l'établissement d'un nouveau champ de tir dans le comté de Lincoln, Ontario.

227. Etat montrant:—

1. Si le colonel George McLeod, d'Edmonton, Alberta, était à l'emploi de l'Etat durant l'année 1936.
2. Si oui, quel ou quels emplois occupait-il.
3. Quand il avait été nommé.
4. Son salaire.
5. Si on lui permettait de présenter un compte de frais, et si oui, de combien.
6. Le montant total qu'il a reçu pendant qu'il occupait cet ou ces emplois (*a*) en salaire, (*b*) pour ses dépenses.

228. Etat montrant:—

1. Durant chacune des dix dernières années, quels prêts ou quelles subventions ont été accordés aux chemins de fer Nationaux du Canada et au chemin de fer Canadien-Pacifique.
2. Durant cette période de dix ans, quels remboursements ont faits le National-Canadien ou le Pacifique-Canadien.
3. A quelles conditions ces prêts ont été accordés.

229. Etat montrant:—

1. De compte à demi avec les provinces, si le gouvernement fédéral donne une allocation substantielle aux personnes des villes et des municipalités qui ne peuvent plus occuper un emploi.
2. Au début de 1938, le 31 mars ou à une autre date, si le ministère du Travail a averti les provinces qu'après une certaine date, il cesserait d'accorder une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail.
3. De compte à demi avec la province, si le gouvernement donne une allocation substantielle aux personnes des villes et des municipalités de la Colombi-Britannique qui ne peuvent occuper un emploi.
4. Si oui, si l'on a empêché de recevoir cette allocation substantielle une catégorie quelconque de personnes qui ne peuvent plus occuper un emploi et qui habitent une municipalité quelconque de ladite province.
5. Si l'Etat donne une allocation substantielle aux personnes inaptes au travail, combien de personnes ont reçu une allocation de ce chef dans chaque province, durant les mois de janvier 1939, ou durant le dernier mois pour lequel les statistiques sont complètes.

230. Etat montrant:—

1. Avec quelles compagnies le ministère de la Défense nationale a complété des arrangements pour (*a*) la fabrication d'aéronefs, (*b*) l'assemblage d'aéronefs, (*c*) la fabrication de moteurs d'aéronefs, (*d*) la fabrication de parties d'aéronefs.
2. Si ces entreprises ont été adjugées après soumissions par concurrence, ou par choix.

231. Etat montrant:—

1. Durant les années 1936, 1937, 1938 et 1939, si le ministère de la Défense nationale a acheté des fusils.
2. Si oui, de qui il a acheté ces fusils.
3. Durant la même période, si le ministère a fait des arrangements pour se procurer des mitrailleuses lourdes ou légères autres que la mitrailleuse Bren.
4. Si oui, à quelles sources il s'est procuré ou il se procurera ces armes d'après les contrats actuels.
5. Si oui, de quel modèle seront les mitrailleuses qu'on lui fournira.

232. Copie de tous les bordereaux de salaires de l'année 1938 relatifs aux réparations du quai Forbes, comme on l'appelle, Richibouctou, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

233. Etat montrant:—

1. Combien de succursales des banques autorisées du Canada sont maintenant ouvertes au Canada.
2. Combien de succursales ont été fermées depuis 1929.
3. Le cas échéant, quelles raisons on a invoquées pour fermer ces succursales.
4. (*a*) En 1929, et (*b*) en 1938, quel était le total du capital réel de toutes les banques autorisées du Canada.
5. Les fonds de prévision pour les mêmes années.
6. (*a*) en 1929, et (*b*) en 1937, quels ont été les bénéfices nets.
7. Et si ce montant comprend tous les revenus provenant des fonds en prévision.
8. (*a*) en 1929, et (*b*) en 1938, quelle a été la moyenne de l'intérêt reçu sur les prêts au commerce.
9. Les dividendes versés (*a*) en 1929, (*b*) en 1938.
10. (*a*) en 1929, et (*b*) en 1938, quel était le total de tous les prêts des banques.
11. (*a*) En 1929, et (*b*) en 1938, quel était le total de tous les dépôts remboursables sur demande.
12. (*a*) En 1929, et (*b*) en 1938, quel était le total des dépôts à préavis.

234. Etat montrant:—

1. Si l'état construit un aéroport au Cap-Breton, en Nouvelle-Ecosse.
2. Si oui, où il est situé, et quels en seront les dimensions et le coût estimatif lorsqu'il sera terminé.
3. De qui on a acheté le terrain et quel prix on a versé pour ce terrain.
4. Si l'on a obtenu une partie quelconque de ce terrain du gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse.
5. Si oui, quelle en est la superficie.
6. Quel prix on a versé pour cette partie.
7. Le nom du courtier ou de l'agent qui a préparé cette transaction et la somme versée pour ses services, honoraires compris.

235. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 29 avril 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et toute ou toutes autres personnes au sujet de l'usage de pièges à poisson en Colombie-Britannique.

235a. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 29 avril 1938 jusqu'aujourd'hui, entre le ministre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et toute ou toutes autres personnes au sujet de l'usage de pièges à poisson en Colombie-Britannique.

236. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre l'honorable ministre de l'Agriculture, ou son ministère, ou tout haut fonctionnaire de ce ministère et M. Allen, commissaire de l'Agriculture du Canada en Grande-Bretagne, au sujet des produits agricoles du Canada importés en Grande-Bretagne, et aussi copie de tous les rapports que ce commissaire a rédigés depuis sa nomination.

237. Etat au Sénat en réponse à la question suivante:

1. Est-il vrai que le gouvernement a pris des mesures pour sévir contre les fautes et abus dénoncés dans le rapport de la Commission Royale d'enquête nommés par une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 2 février 1934, avec pouvoir de rechercher et d'examiner les causes de l'écart considérable

entre le prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs payent pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, etc.

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures.

239. Etat montrant:—

1. Quel a été chaque année, le nombre des immigrants admis au Canada: (*a*) durant la période du 10 octobre 1911 au 29 décembre 1921; (*b*) durant la période du 29 décembre 1921 au premier août 1930.

2. Quels ont été, chaque année, les montants déboursés par le gouvernement, pour fins d'immigration; (*a*) durant la période du 10 octobre 1911 au 29 décembre 1921; (*b*) durant la période du 29 décembre 1921 au premier août 1930.

240. Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont maintenant occupées à l'arsenal de l'Etat à Lindsay, Ontario, soit parmi (*a*) le personnel de l'administration, (*b*) les techniciens, (*c*) les artisans habiles, (*d*) les manœuvres.

2. Quel ouvrage on exécute maintenant dans cet arsenal.

241. Copies d'un message envoyé le 29 septembre 1938, par le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, au très honorable Neville Chamberlain, premier ministre de la Grande-Bretagne, pour le féliciter au sujet de l'entente de Munich.

243. Etat montrant:—

1. Le montant total versé par chaque ministère, au cours de la dernière année financière, (*a*) au chemin de fer Canadien-National; (*b*) à la compagnie du Pacifique-Canadien, pour les transports, y compris les services de wagons-lits, de wagons-salons et de wagons spéciaux.

2. Le montant total versé par chaque ministère, au cours de la dernière année financière, (*a*) au service de télégraphe du Canadien-National, (*b*) et au service de télégraphe du Pacifique-Canadien.

244. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre tout ministre ou ministère fédéral et les gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta au sujet de la manière de se procurer ou de financer les semences de la récolte de 1939.

245. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout ministère fédéral, et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province au sujet de la collaboration des deux gouvernements dans l'assistance à accorder aux pêcheurs de homards après la forte tempête qui sévit en Nouvelle-Ecosse en décembre 1938.

246. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1937 à aujourd'hui entre le gouvernement fédéral, ou tout ministère fédéral et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse, ou tout ministère de cette province au sujet du versement d'une somme pour une subvention à la *Dry Salt Fish Producers*.

247. Etat montrant:—

1. Le cas échéant, quelle quantité de sable a été livré en 1937 par navire à l'île Sainte-Hélène, port de Montréal.

2. Qui a livré ce sable.

3. Le tarif de quayage ou des droits de terre-plein en vigueur durant la période où ce sable était déposé à l'île Sainte-Hélène.

4. Quelle quantité de sable (en tonne de 2,000 livres) a été livré durant cette année aux ouvrages de l'île Sainte-Hélène.

5. Si l'on a fait des représentations au ministère des Transports ou au Conseil des ports nationaux pour leur demander de renoncer au quayage ou au droit de terre-plein sur les livraisons de sable.
6. Si oui, qui a fait ces représentations.
7. Si l'on a renoncé au quayage ou au droit de terre-plein.
8. Si oui, pourquoi, et pour quelle période.
9. Quelle somme on aurait perçue sur ces livraisons si l'on n'avait pas renoncé aux droits de terre-plein.

248. Etat montrant:—Le total des frais (par article) d'une émission de titres à 3¼%, portant la date du 1er juillet, d'une somme de £10,000,000, vendus à Londres en janvier 1938.

249. Copie de tous écrits, lettres, télégrammes, plans, et tous autres documents en possession de la Commission du service civil concernant le plan de réorganisation des employés du bureau de Poste à Montréal, de 1937 à ce jour.

250. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports, mémoires et autres documents échangés entre tout ministère fédéral et tout commissaire canadien du commerce en Australie, ou toute société ou compagnie du Canada faisant le commerce des conserves de saumon, au sujet des méthodes injustes de concurrence subies par les conserves de saumon du Canada de la part du saumon du Japon ou de la Sibérie, dans la mise en vente sur le marché d'Australie.

251. Etat montrant:—
1. Quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a dépensée pour l'aménagement des ports de Churchill, de Port Arthur et de Fort William (*a*) depuis la Confédération, (*b*) chaque année de 1900 jusqu'aujourd'hui.
2. Quelles recettes l'Etat a retirées de cette mise de fonds (*a*) depuis la Confédération, (*b*) chaque année de 1900 jusqu'aujourd'hui.
3. Quelles sommes l'Etat a dépensées pour l'aménagement des ports de Toronto et de Hamilton.
4. Quelle partie de cette mise de fonds a été chargée à la Commission du port de Toronto et à la Commission du port de Hamilton, respectivement.

252. Etat montrant:—
1. Quelle était, au 31 juillet, la quantité de blé des classes, 1, 2, 3 et 4 du Nord, et 5 et 6, emmagasiné dans les élévateurs du Canada.
2. Durant l'année écoulée entre le 1er août 1937 et le 31 juillet 1938, quelle quantité de blé de chacune des classes énumérées précédemment, on a reçu dans les mêmes élévateurs.
3. Et durant la même période, quelle quantité de blé des classes précédentes on a expédié.
4. Quelle quantité de blé de chaque classe demeurait dans les élévateurs du Canada le 31 juillet 1938.

253. Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, le ministre de la Justice ou tout haut fonctionnaire de l'Etat, et le gouvernement de la province d'Ontario, le solliciteur-général, ou tout haut fonctionnaire de la province d'Ontario, au sujet de la question de référer aux tribunaux la Loi de la tempérance du Canada afin de déterminer si cette loi est constitutionnelle, de déterminer aussi si elle est encore en vigueur dans les comtés de Huron, de Perth, de Peel, et dans le district de l'île Manitoulin.

254. Etat montrant:—Combien le gouvernement fédéral a payé à chacune des provinces du Canada, depuis 1930, sur le projet de route dite Trans-Canada.

255. Etat montrant:—

1. Le total des impôts sur le revenu individuels et corporatifs perçus chaque année depuis que cette taxe a été imposée;

2. Le nombre de contribuables de chaque catégorie de revenus imposables durant chacune des dix dernières années;

3. Le montant total perçu de chacun de ces groupes de contribuables durant chacune des dix dernières années;

4. Le pourcentage du total que représentaient les contribuables de chaque catégorie, et le pourcentage du total que formaient les impôts versés par chaque catégorie de contribuables durant chacune des dix dernières années.

256. Sénat:—Etat en réponse aux questions suivantes:

1. Le ou vers le 23 mai 1938, un contrat de livraison de la poste rurale a-t-il été conclu entre Anibert LeBlanc et le ministre des Postes du Canada, pour le transport de la poste de Sa Majesté sur la route rurale de Moncton N° 2.

2. Ledit contrat a-t-il été exécuté par écrit.

3. Ledit contrat est-il encore en vigueur. S'il a été annulé, à quelle date et pour quels motifs a-t-il été annulé.

4. Ledit contrat prévoit-il un avis préalable écrit de trois mois.

5. Ledit avis a-t-il été signifié.

6. Le contractant touchera-t-il une somme pour cet avis de trois mois.

7. Copies du contrat et de tous rapports, correspondance, requêtes, lettres, télégrammes et autres documents sur la foi desquels le ministre ou des fonctionnaires de son ministère sont intervenus.

257. Copie de tous écrits, correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés du 1er août 1938 à aujourd'hui, au sujet de réparations à la jetée N° 1 et au quai du Japon à Vancouver, entre le Conseil des ports nationaux, le ministère du Travail et le secrétaire de l'Unité ouvrière 2404, constituée par des ouvriers qui se chargent du battage de pilots et de la construction de ponts, de quais et de bassins à Vancouver, Colombie-Britannique.

258. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la résolution mentionnée dans le paragraphe suivant du discours du trône prorogeant la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse le 14 avril 1938: "La résolution que vous avez adoptée au sujet du transport des marchandises et de charbon par le port de Halifax, sera transmise aux autorités fédérales".

259. Etat montrant:—

1. Le montant total des dettes envers l'Etat dont la résiliation a été mise en vigueur en Saskatchewan durant chacune des années 1935, 1936, 1937 et 1938.

2. Durant les mêmes années, quel a été le montant des dettes dues à des compagnies (compagnies fiduciaires ou hypothécaires) qui ont été annulées en Saskatchewan.

260. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu de l'Institut Italo-Canadien la demande de se servir de bureaux de l'Etat afin de tenter de recouvrer de l'argent appartenant à des Canadiens et détenu dans des banques italiennes.

2. Si oui, si le gouvernement a accompli quelque chose à cet égard, et quels progrès peut-on noter en cette affaire.

261. Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour: (*a*) l'aide à la construction des maisons salubres, (*b*) l'aide à l'amélioration des bâtisses.

262. Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a formé la Commission internationale des loisirs et de la récréation.

2. Quand le Canada a participé pour la première fois à ces conférences annuelles.

3. Jusqu'aujourd'hui, quel a été pour le Canada le total des frais.

4. Qui a représenté le Canada à la troisième réunion mondiale qui a eu lieu à Rome du 26 juin au 3 juillet 1938.

5. Si l'on a présenté un rapport au secrétaire d'Etat et si ce rapport sera déposé.

6. Où et quand la réunion mondiale aura lieu cette année, et si le Canada sera représenté à cette assemblée.

7. Si la commission a pris une décision au sujet du montant que les particuliers doivent posséder avant de pouvoir jouir de loisirs.

263. Réponses aux questions suivantes:—

1. Combien d'inspecteurs, de contremaîtres, et d'autres ouvriers sont maintenant occupés à l'entreprise que l'on exécute actuellement comme ouvrage d'assistance, à Campbellton, Nouveau-Brunswick.

2. Quels sont les noms de chacun, et combien chacun reçoit-il pour chaque heure de travail.

3. Des statistiques permettent-elles de connaître le coût de chaque verge de remblai.

4. Jusqu'aujourd'hui, quelle somme a-t-on dépensée.

264. Etat montrant:—

1. Combien de billets de faveur le Conseil des ports nationaux délivre pour le pont Jacques-Cartier.

2. A qui on a délivré ces billets.

3. En vertu de quelle autorité on émet ces billets de faveur.

4. Le cas échéant, qui verse le montant du déficit de l'administration de ce pont.

265. Etat montrant:—

1. Si de gros capitalistes du Japon ont acquis une part d'intérêt prédominante dans les limites à bois très étendues de l'île Malcolm, des îles de la Reine Charlotte, et de l'île de Vancouver, au sud du lac Cowichan.

2. Si de gros capitalistes du Japon ont acquis une part d'intérêt prédominante dans les mines de l'anse Sydney, de l'île Louise et de la baie Ikeda.

3. Si des travaux de dragage et le creusage de souterrains pour l'emmagasinage de l'huile, ont été entrepris sous la direction d'un ancien officier de la marine japonaise, au Camp minier de l'Anse Surf, île de Vancouver.

266. Copie de la Loi de l'armée et du manuel de la loi militaire, tel que modifié jusqu'aujourd'hui, dont il est fait mention dans les Ordres et Règlements du Roi promulgués pour la Milice du Canada en vertu de l'arrêté du Conseil, C.P. 2974, du 29 novembre 1938.

267. Etat montrant:—

1. Si l'on a rapatrié des Orientaux durant l'année terminée le 31 mars 1939.

2. Si oui, quels sont leurs noms, à quelle race ils appartiennent et quels sont, dans chaque cas, les motifs du rapatriement.

268. Etat montrant:—

1. Parmi les marchés que l'Etat a maintenant adjugés, ou au sujet desquels il étudie maintenant des soumissions, pour des drapeaux ou de l'étamine devant servir à la décoration durant la prochaine visite de Leurs Majesté, s'il s'en trouve qui comprenne des drapeaux, de l'étamine ou d'autre matériel de fabrication japonaise.

2. Si des marchandises japonaises sont comprises dans ces marchés, quels sont les prix de ces marchandises et en quelle quantité on les a commandées.

270. Etat montrant:—

1. La ou les compagnies qui impriment des timbres-poste pour l'Etat.
2. La ou les compagnies qui impriment les timbres du Revenu national pour l'Etat.
3. La ou les compagnies qui impriment les obligations de l'Etat.
4. La ou les compagnies qui impriment les billets de la Banque du Canada.
5. Si ces contrats contiennent une clause relative au juste salaire.
6. Si les inspecteurs de l'Etat ont examiné les échelles de salaires pour s'assurer que la clause des justes salaires était observée. Si oui, à quelles dates en 1938.
7. Les gages minima versés aux (*a*) ouvriers habiles, (*b*) aux manœuvres qu'emploient les entrepreneurs mentionnés plus haut.
8. Les échelles de salaires, ou les salaires arrêtés par les sociétés ouvrières, que l'on verse dans ce district pour le même travail.

271. Etat montrant:—

1. Si le secrétariat d'Etat a étudié la question du drapeau convenable à arborer par tout le pays durant la prochaine visite de Sa Majesté.
2. Si ce ministère déposera sur le bureau copie des règlements ou décisions à cet égard.
3. Les règlements relatifs aux drapeaux pour les eaux de l'intérieur ou de l'extérieur du Canada.

272. Etat montrant:—

1. Si l'on donnera aux miliciens appelés sous les drapeaux et en service par tout le pays, pour la visite du Roi, une solde quelconque, des repas, des billets de chemin de fer ou de tramway, ou de menues sommes pour la dépense d'être en service, ou bien, au lieu de ces montants, une allocation quelconque par jour.
2. Si l'on a reçu de la milice quelques demandes pour des allocations de ce genre, et quelles réponses ont été données.
3. Qui fait les arrangements pour ces revues de la milice.
4. (*a*) Si le gouvernement verse une contribution quelconque aux provinces, ou aux municipalités pour défrayer le coût de la décoration dans les localités et (*b*) si le gouvernement pavoise les édifices publics dans tout le Canada.

273. Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, ou le ministre des Transports, ou tout fonctionnaire, et la Commission des Transports et la Compagnie de téléphone Bell, au sujet d'une enquête sur la diminution des tarifs et des taxes téléphoniques au Canada, et montrant quelle décision on a prise et quand, quelles auditions ont eu lieu, quels témoins ont été interrogés; y compris aussi une copie du mémoire sur cette question que le ministère a transmis au ministre intérimaire, l'honorable M. Ilsley, comme ce ministre l'a annoncé à la Chambre mercredi le 22 mars.

274. Etat montrant:—

1. Si MM. J. P. MacMillan, F. C Fenton, J. V Smart, Andrew Livingstone et John Matheson ont quelque chose à faire avec l'ouvrage d'aménagement du Parc national du Cap-Breton.
2. Si oui, quel est l'emploi de chacun.
3. Combien chacun reçoit (*a*) en traitement, (*b*) en frais de subsistance, (*c*) en frais de déplacement.
4. Combien chacun a reçu durant chacune des années 1937 et 1938.

275. Réponse additionnelle à la question suivante:

1. Sous le régime de quel programme, le ministère des Pêcheries assiste-t-il l'industrie de la pêche et les pêcheurs des provinces maritimes?
2. Le même programme s'applique-t-il aux trois provinces, ou s'il y a un programme différent pour la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard?

3. Durant les années 1937 et 1938, quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a-t-il donnée aux trois gouvernements des provinces maritimes pour être distribuée parmi les pêcheurs?

4. Et à quel montant s'est élevée la contribution des gouvernements provinciaux durant chacune de ces trois années?

5. Quel contrôle le gouvernement fédéral exerce-t-il sur la dépense de l'argent qu'il fournit?

6. Et quels sont les moyens que le gouvernement fédéral peut avoir pour savoir si les gouvernements provinciaux fournissent leur contribution?

276. Etat montrant:—

1. Si l'on a nommé un nouveau maître de poste à Harriston, Ont.
2. Si oui, quel est son nom.
3. Sur la proposition de qui il a été nommé.
4. S'il est un ancien combattant.
5. S'il y avait d'anciens combattants parmi les autres candidats.
6. Si oui, quels sont leurs noms.

277. Etat montrant:—

1. Pendant quelles heures travaillent les mécaniciens sédentaires et les chauffeurs occupés au chauffage des édifices des départements suivants: (*a*) ministère de l'Agriculture, (*b*) laboratoires des recherches sur le combustible, (*c*) ministère de la Justice, y compris les pénitenciers, etc., (*d*) ministère des Mines et des Ressources, (*e*) Monnaie Royale, (*f*) ministère de la Défense nationale, (*g*) ministère des Pensions et de la Santé nationale, (*h*) ministère des Postes, y compris tous les édifices de ce ministère, (*i*) département des Impressions publiques et de la Papeterie, (*j*) Royale gendarmerie à cheval du Canada, (*k*) ministère des Transports, (*l*) Banque du Canada, (*m*) Rideau Hall, (*n*) et tous autres édifices de l'Etat où le chauffage est exécuté sous la direction et la surveillance de mécaniciens et de chauffeurs.

2. Quels salaires sont versés à ces hommes, et si le tarif en est fixé selon la puissance ou les dimensions de l'appareil de chauffage, ou d'après la classe du diplôme des mécaniciens ou chauffeurs.

3. S'il existe un système de zones quant aux heures de travail et au tarif des salaires. Si oui, dans quels districts.

4. Si l'on a fixé un tarif de justes salaires pour cette classe de fonctionnaires. Si oui, quels en sont les détails.

5. Le tarif, la classification et les heures de la Commission du service civil pour ces fonctionnaires.

6. Si l'arrêté du conseil C.P. 670 est appliqué à chacun de ces fonctionnaires.

7. Si l'arrêté du conseil C.P. 1537 est appliqué pour ces fonctionnaires en ce qui a trait à l'observation du dimanche ou à un jour de congé durant la semaine.

278. Etat montrant:—

1. Les montants (*a*) des débits bancaires de comptes personnels au Canada pour le mois de décembre 1938, (*b*) et indiqués séparément, de la monnaie fiduciaire autorisée et en cours durant le même mois, et quelle partie de cette monnaie avait été émise par le Dominion du Canada, par la Banque du Canada et par les banques autorisées.

2. Relativement à la question 1 (*a*) quel était le pourcentage de la monnaie fiduciaire en cours, et relativement à la question 1 (*a*) et (*b*) quel était, indiqué séparément, le pourcentage de l'or que détenaient le Dominion du Canada et la Banque du Canada.

3. Chaque année de 1929 à 1938 inclusivement, quelle quantité d'or on a exportée, et à quel prix par once.

4. Pourquoi on exporte l'or produit au Canada, et pourquoi le gouvernement ne l'emmagasine-t-il pas.

279. Copie de tous les comptes et bordereaux de salaire relatifs aux travaux exécutés au quai de l'Etat à Mackay's Point, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1938 et 1939.

280. Copie d'un arrêté en conseil C.P. 908, en date du 21 avril, 1939, pour référer à la Cour suprême du Canada la question suivante pour qu'elle l'étudie et formule une opinion à ce sujet:

"Est-ce que le bill No. 9, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour suprême", ou l'une quelconque de ses dispositions, est *intra vires* du Parlement du Canada? Sous quel aspect ou aspects, et jusqu'à quel point?"

281. Etat montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, combien de poursuites le Service d'inspection des poids et mesures a instituées dans chaque province contre (*a*) des épiceries au détail et des boucheries indépendantes pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (*b*) contre des épiceries et des boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article, (*c*) contre des épiceries et des boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins pour des infractions aux articles 63 et 64 de la Loi des poids et mesures, donnant séparément le nombre de poursuites instituées sous l'empire de chaque article.

2. Pour chacun des groupes de causes mentionnées plus haut, quel fut le nombre des poursuites retirées, des poursuites renvoyées et le nombre des condamnations.

3. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, quel fut, dans chaque province, le nombre de colis de marchandises ensachées d'avance que le Service des poids et mesures a examinés, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids, pour (*a*) les épiceries au détail et les boucheries indépendantes, (*b*) les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes locales de magasins, (*c*) les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

4. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, combien de pains le Service d'inspection des poids et mesures a inspectés dans chaque province, et quels furent les résultats de cette inspection quant au surplus, à l'insuffisance ou à l'exactitude de poids.

5. (*a*) Durant l'année financière terminée le 31 mars 1939, quel fut, dans chaque province, le nombre des achats pour essai du Service d'inspection des poids et mesures, (*b*) quel fut le nombre de colis montrant un surplus, une insuffisance ou une exactitude de poids pour (1) les épiceries, (2) les viandes, montrant les résultats séparément pour les achats faits dans les épiceries au détail et les boucheries indépendantes, pour les boucheries et les épiceries appartenant à des chaînes locales de magasins, pour les épiceries et les boucheries appartenant à des chaînes nationales de magasins.

282. Rapports, témoignages et appendices de la Commission du Tarif, en vertu des dispositions de la Partie I de la loi de la commission du tarif, 1933, sur neuf questions à elle référées par le ministre des Finances, à savoir: automobiles; meubles, coke; huiles végétales et animales, gras et saindoux; treillis de fibre de coco; cigares; amidons et dextrines; fil de worsted à tisser; industrie de la radio.

283. Etat montrant:—

1. Si l'Etat a acheté l'emplacement d'un édifice public à Tweed, Ontario.
2. Si oui, de qui on a acheté ledit terrain.
3. Le prix versé pour ce terrain.

4. Si le Conseil et les citoyens de Tweed ont exprimé leur opposition à cet emplacement au cours d'une assemblée publique.

5. Si le Conseil municipal de Tweed a offert à l'Etat d'échanger ce terrain contre un autre de manière que le terrain sur lequel serait construit l'édifice public serait situé dans le centre de la localité.

6. Si oui, si cet échange a été fait.

7. Si le terrain tout d'abord acheté a été échangé pour un autre terrain.

8. Si oui, quelle est la valeur du terrain acquis à la faveur de cet échange.

9. Quelle était, d'après l'évaluation, la valeur des deux terrains mentionnés plus haut.

10. De qui on a acquis l'emplacement échangé.

11. Si le terrain acquis en dernier lieu est situé au centre de la localité.

12. Si le Conseil de Tweed s'est objecté à la situation du terrain acquis en dernier lieu.

13. Les édifices construits sur chacun de ces emplacements.

14. Quelle somme le Parlement a allouée pour l'achat d'un emplacement et la construction d'un édifice public à Tweed.

15. Si l'on a reçu les soumissions pour la construction dudit édifice et quel est le montant de chaque soumission.

16. Si l'on a adjugé l'entreprise de la construction d'un édifice public à Tweed.

17. Si oui, quels sont les noms et l'adresse de cet entrepreneur et quel est le prix mentionné au contrat.

284. Rapport fournissant, en détail, toutes les sommes dépensées au quai Iona, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, au cours de l'année civile 1938, y compris le nom des contremaîtres et des ouvriers occupés et la somme versée à chacun, ainsi que le nom de toutes les personnes dont on a acheté des matériaux, et le montant payé à chacun.

285. Rapport fournissant, en détail, toutes les sommes dépensées au quai de Grass Cove, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, au cours de l'année civile 1938, y compris le nom des contremaîtres et des ouvriers occupés et la somme versée à chacun respectivement, ainsi que le nom de toutes les personnes dont on a acheté des matériaux, et le montant payé à chacun.

286. Etat montrant:—

Si le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre copie de toute correspondance et de tous autres documents provenant du gouvernement des Etats-Unis, ou de toutes autres personnes, depuis la dernière session du Parlement, au sujet de (*a*) la dérivation des eaux à Chicago, (*b*) la route fluviale du Saint-Laurent.

287. Etat montrant:—

1. Si l'on a élaboré le plan de formation de cultivateurs dans l'intention d'enlever des jeunes garçons aux villes pour les placer sur des fermes.

2. Combien de jeunes garçons ont été placés dans les diverses provinces grâce à ce plan.

3. Combien de ces jeunes garçons venaient des villes.

4. De combien de fils de cultivateurs et d'ouvriers agricoles on a versé le salaire en vertu de ce plan, dans les diverses provinces.

5 Si l'on prend maintenant des mesures afin de s'assurer que le plan de formation de la jeunesse et le plan de formation de cultivateurs s'appliquent aux jeunes chômeurs des villes.

6. Si l'Etat a vérifié les états relatifs au travail accompli sous l'empire du plan de formation de la jeunesse et du plan de formation des cultivateurs, ou s'il a fait enquête sur ces exposés.

7. Si oui, quels ont été les résultats.

288. Etat montrant:—

1. Chaque année, de 1921 à 1938, quel a été le total des dépenses que le Canada a faites pour sa défense.

2. Quel est maintenant le total des officiers, officiers sans brevet et soldats (*a*) de la milice et de l'armée permanente, (*b*) de l'armée de l'air, (*c*) de la marine du Canada.

3. Dans quels navires se compose la marine du Canada, et où celle-ci se trouve à l'heure présente.

289. Etat montrant:—Le montant global dépensé chaque année fiscale, du 1er avril 1935 jusqu'au 31 mars 1939, par le gouvernement fédéral dans la province de Québec pour les fins suivantes: (*a*) Entretien et amélioration de la route du fleuve Saint-Laurent; (*b*) entretien et amélioration des ports; (*c*) subsides et aide aux communications maritimes et au commerce.

290. Copie de toute correspondance, de tous télégrammes, rapports, mémoires et tous autres documents relatifs à la construction et/ou à l'entretien des ouvrages publics dans la municipalité d'Escuminac, comté de Bonaventure, P.Q., depuis le premier janvier, 1938.

291. Etat montrant:—Pour chaque année fiscale, du 1er avril 1935 au 31 mars 1939, quels sont les montants dépensés par les chemins de fer Nationaux pour voies ferrées nouvelles et pour constructions nouvelles dans la province de Québec.

292. Etat montrant:—

1. Durant les années financières écoulées du 1er avril 1907 à aujourd'hui, quelle quantité de charbon le ministère des Travaux publics a achetée pour les édifices publics d'Ottawa. (*a*) Si l'on a acheté ce charbon sous le régime des soumissions ou autrement. (*b*) Quelles compagnies ont soumissionné, quelles étaient les conditions des soumissions, et quels ont été les prix soumis. (*c*) Le prix payé par tonne. (*d*) Durant chacune des années mentionnées, quelle a été la somme totale versée à une même compagnie. (*e*) A quelle compagnie a été adjugée l'entreprise chaque année. (*f*) Le cas échéant, de quelle façon on a invité les soumissions durant chacune de ces années, soit par voie d'annonces ou autrement.

2. Durant chacune des années mentionnées plus haut, quelle méthode on a suivie pour connaître les quantités livrées par le soumissionnaire heureux, soit en se fondant sur les prix de transport ferroviaire ou autrement. (*a*) Si l'on a suivi la méthode des prix de transport, quels étaient le numéro et les autres marques de chaque wagon de charbon livré, (*b*) Si l'on a suivi une autre méthode, de quelle façon on a établi les quantités de livraisons, donnant tous les détails, (*c*) Durant chacune des années mentionnées, quels moyens possédait le ministère, le cas échéant, de vérifier le prix du charbon livré.

3. Si le ministère des Travaux publics ou tout autre ministère fédéral possède une balance pour vérifier le poids des livraisons de charbon, et si oui, depuis quelle date.

4. Si l'usage de cette balance a révélé des différences dans les poids des livraisons de charbon, et si oui, quelle mesure le ministère a prise pour recouvrer ou ajuster des majorations dues à l'inexactitude des poids.

5. Si le ministère possède des renseignements sur des remboursements ou sur des ajustements que des compagnies de charbon livrant du charbon à l'Etat, auraient faits pour des comptes envoyés deux fois, des majorations dans le poids des livraisons, l'insuffisance de poids, ou des surpayes. Si oui, quels sont les détails complets de tous ces ajustements et remises.

6. Durant chacune des années mentionnées plus haut, si l'on a versé à une compagnie de charbon quelconque un taux ou un prix spécial par tonne, en plus et au-dessus du prix fixé par la soumission, pour un service spécial, ou une

charge de livraison, ou une charge de manutention, relativement au charbon livré en vertu de cette soumission. Si oui, quels sont les détails complets pour chaque année.

293. Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la nomination d'un nouveau maître de poste à Quorn, ont.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il lui plaira de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:

Page 2, ligne 25. Après le mot "à" ajouter les mots "ou après".

Après débat,

Ledit amendement est agréé.

L'honorable sénateur Dandurand propose que ledit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Etant posée la question d'agrément sur ladite motion,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Graham,	Lambert,	Moraud,
Buchanan,	Green,	Léger,	Murdock,
Calder,	Haig,	L'Espérance,	Quinn,
Copp,	Hardy,	Little,	Raymond,
Dandurand,	Harmer,	Lynch-Staunton,	Robicheau,
Duff,	Hugessen,	MacArthur,	Sinclair,
Farris,	Hughes,	Marshall,	Turgeon,
Fauteux,	King,	McDonald (Shédiac),	Wilson (Rockcliffe)—34.
	Lacasse,	McGuire,	

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Gillis,	Marcotte,	Rainville,
Barnard,	Griesbach,	McMeans,	Smith (Victoria-Carleton),
Beaubien,	Laird,	Meighen,	Smith (Wentworth),
Blondin,	Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),	Michener,	Tanner,
Bourque,		Mullins,	Taylor,
Chapais (sir Thomas),	Macdonell,	Paquet,	White—24.
		Pope,	

Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ledit bill, pour lequel il demande son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur King propose que le bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Marshall propose que le bill (82), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (89), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider et encourager la vente coopérative des produits agricoles, est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la question proposée par l'honorable sénateur Griesbach appelant l'attention sur l'état de la défense du Canada, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain, pour être considéré en premier lieu.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

"Que les taxes parlementaires paées au cours de la session de 1937 au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 10 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, le 10 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernenent pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Hughes:

8 mai—Attendu que nous ne recevrons probablement pas à temps pour le discuter au cours de la présente session le rapport annuel sur l'application de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, et attendu que nous avons déjà reçu quelques données concernant l'application de cette loi durant l'année 1938-39 et qui peuvent provoquer un débat susceptible de procurer au Gouvernement et au Parlement des renseignements qu'ils devraient avoir aussi tôt que possible, en conséquence je donne avis que, mercredi prochain, j'attirerai l'attention du Sénat sur les chiffres qui ont été donnés par anticipation, sur leur signification, et sur quelques autres aspects de l'application de cette loi.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 10 mai 1939

No 1.

8 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: —Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.—(L'honorable sénateur Duff).

No 2.

8 mai—Reprise du débat sur l'avis de l'honorable sénateur Griesbach:— Qu'il attirera l'attention du Sénat sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska.—(L'honorable sénateur Farris).

No 3.

9 mai—Prise en considération du premier rapport du comité mixte des Travaux d'impression.—(L'honorable sénateur White).

No 4.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 33

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 10 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Barnard,
Beaubien,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Hugessen,
Hughes,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*" rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 12. Un amendement a été apporté au texte anglais, qui ne concerne la version française.

2. Page 1, lignes 19 à 21, inclusivement. Supprimer tous les mots à partir du mot "William", ligne 19, jusqu'au mot "mentionnées", ligne 21, et leur substituer "Les personnes".

3. Page 1, ligne 27. Supprimer la mot "et".

4. Page 2, ligne 7. Après le mot "année", insérer "ou à telle autre date que les administrateurs pourront de temps à autre fixer".

5. Page 2, ligne 20. Supprimer les mots "à partir de tous cesdits endroits".

6. Page 2, ligne 21. Supprimer les mots "ou des endroits".

7. Page 2, lignes 30 et 31. Supprimer le mot "effectivement".

8. Page 2, ligne 32. Supprimer les mots "des pouvoirs établis ci-après", et leur substituer "de ses pouvoirs en vertu de la présente loi".

9. Page 2, ligne 34. Après le mot "Etats-Unis", insérer "d'Amérique".

10. Page 2, lignes 36 à 39, inclusivement. Supprimer tous les mots à la suite du mot "fleuve", ligne 32, et leur substituer ce qui suit:

> Toutefois, la Compagnie peut, dans l'intervalle, acheter par contrats tous terrains requis pour les fins de son travail ou de son entreprise, préparer et soumettre au Gouverneur en conseil ses plans, épures, dessins et cartes, et accomplir toutes autres choses que prescrit l'article dix de la présente loi.

11. Page 3, ligne 46. Au mot "article", substituer "alinéa".

12. Page 3, ligne 49. Au mot "article", substituer "alinéa".

13. Page 4, ligne 35. Aux mots "seize et dix-sept", substituer "quinze et seize".

14. Page 4, lignes 41 à 49, inclusivement et page 5, lignes 1 à 7, inclusivement. Disjoindre la clause douze et rénuméroter comme clauses douze à vingt-trois inclusivement, les clauses treize à vingt-quatre.

15. Page 5, ligne 26. Après les mots "Etats-Unis", insérer "d'Amérique".

16. Page 5, ligne 29. Après le mot "dans", insérer "l'Etat de".

17. Page 6, lignes 44 et 45. Aux mots "quinze, seize et dix-sept", substituer "quatorze, quinze et seize".

18. Page 7, lignes 13 et 14. Après les mots "Etats-Unis", substituer "d'Amérique".

19. Page 7, lignes 25 et 26. Aux mots "quinze, seize, dix-sept et dix-huit", substituer "quatorze, quinze, seize et dix-sept".

20. Page 7, ligne 26. Au mot "cette" substituer "la".

21. Page 7, ligne 31. Après les mots "Etats-Unis", insérer "d'Amérique".

22. Page 7, ligne 32. Au mot "ladite", substituer "la".

23. Page 7, ligne 16. Un amendement a été apporté au texte anglais, qui ne concerne pas la version française.

24. Page 7, ligne 36. Aux mots "dans le Dominion", substituer les mots "dans les limites".

25-26. Page 7, ligne 41. Après le mot "désigner", insérer "et cesseront alors et prendront fin tous droits, titres et intérêts de la Compagnie et de ses successeurs et ayants-droit dans ce pont et ses approches, ainsi que toutes les constructions, propriétés, droits de propriété et concessions, en tant que situés dans les limites du Canada".

27-28. Page 7, lignes 27 et 28. Des amendements ont été apportés au texte anglais, qui ne concerne pas la version française.

29. Page 8, lignes 14 à 24, inclusivement. Supprimer tous les mots à partir de "L'emploi" jusqu'à la fin de la clause, et leur subseituer ce qui suit:

> 21. Pour la section dudit pont située dans les limites du Canada, l'embauchage de la main-d'œuvre pour sa construction, son maintien et sa surveillance, sera assujetti aux termes et conditions de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail, 1935;* et cette section devra être construite par une main-d'œuvre canadienne et avec des matériaux canadiens, et durant toute la durée de sa construction, la Compagnie, ses successeurs ou ayants-droit devront fournir chaque semaine au ministre du Travail du Canada un état certifié des noms et adresses de tous les fournisseurs de ces matériaux, ainsi que des quantités de matériaux fournis par chacun d'eux.

30. Page 8, ligne 26. Aux mots "ledit pont", substituer "pont".

31. Page 8, ligne 26. Après le mot "signifiera" insérer "à moins que le texte n'exige une interprétation différente".

32. Page 8, ligne 7. Un amendement a été apporté à la version anglaise, qui ne concerne pas la version française.

Lesdits amendements sont agréés, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la question proposée par l'honorable sénateur Griesbach appelant l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.

Après débat, il est
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit de nouveau ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la question proposée par l'honorable sénateur Griesbach attirant l'attention du Sénat sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska, il est
Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

"Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle" soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 11 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, le 11 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Hughes:

8 mai—Attendu que nous ne recevrons probablement pas à temps pour le discuter au cours de la présente session le rapport annuel sur l'application de la *Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers*, et attendu que nous avons déjà reçu quelques données concernant l'application de cette loi durant l'année 1938-39 et qui peuvent provoquer un débat susceptible de procurer au Gouvernement et au Parlement des renseignements qu'ils devraient avoir aussi tôt que possible, en conséquence je donne avis que, mercredi prochain, j'attirerai l'attention du Sénat sur les chiffres qui ont été donnés par anticipation, sur leur signification, et sur quelques autres aspects de l'application de cette loi.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 11 mai 1939

No 1.

8 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Griesbach: —Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état de la défense du Canada.—(Le très honorable sénateur Meighen).

No 2.

8 mai—Reprise du débat sur l'avis de l'honorable sénateur Griesbach:—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska.—(L'honorable sénateur Farris).

No 3.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 34

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 11 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Barnard,
Beaubien,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (6), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyée le bill (82), intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (89), intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider et encourager la vente coopérative des produits agricoles", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le très honorable sénateur Graham, du Comité spécial institué pour s'enquérir des moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

JEUDI, le 11 mai 1939.

Le Comité spécial institué par le Sénat, le 30 mars 1938 pour s'enquérir des moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays, et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent, et en faire rapport, a l'honneur de soumettre son troisième rapport comme suit:

Le Comité a présenté un rapport intérimaire, à la date du 30 juin 1938, après avoir tenu quarante-trois séances et entendu trente et un hauts fonctionnaires des deux réseaux ferroviaires. Afin de terminer l'enquête commencée, le Comité fut de nouveau institué le 7 mars de cette année, et, depuis cette date, il a tenu onze séances et entendu quatorze nouveaux témoins. Le texte des délibérations du Comité au cours de la session de 1938, et jusqu'à ce jour, au cours de la présente session, couvre 1,903 pages de texte imprimé, et 106 pièces concernant le problème étudié ont été produites devant le Comité.

Les témoignages rendus devant le Comité furent à la fois très intéressants et très utiles pour ses membres, en même temps qu'ils ont servi à éclairer l'opinion publique sur cette très importante question. Cette enquête a peut-être eu pour résultat d'inspirer au peuple canadien un sentiment différent—peut-être entièrement différent—à l'égard du rôle que jouent les chemins de fer nationaux dans la vie de la nation. Il a sans doute semblé à plusieurs que nos chemins de fer nationaux, à cause de leurs déficits, constituaient, si l'on peut dire, une entrave au progrès national. Un grand nombre de Canadiens seront sûrement surpris d'apprendre que les chemins de fer nationaux du Canada n'accusent aucune perte d'exploitation et que les déficits, dont on a tant parlé et qui ont sans doute entamé sérieusement le trésor national, proviennent entièrement des charges d'intérêt envers les obligataires et actionnaires et découlent pour la plus grande partie de lignes ayant appartenu auparavant à des compagnies privées acquises par le gouvernement, et qu'il a maintenues en service dans l'intérêt national. Il importe de ne pas perdre de vue que ces intérêts sont garantis par le Gouvernement du Canada et qu'ils constituent une obligation permanente, de quelque manière que l'on puisse disposer des lignes du National-Canadien.

La mesure considérable de service public que rendent les chemins de fer nationaux dans le domaine de la colonisation et du développement du pays, et dont les frais sont incorporés dans les déficits dont on a parlé, a laissé une profonde impression sur le Comité. Ces services ont une grande valeur pour le développement économique du pays, et ne sauraient être profitables si l'on juge la question exclusivement du point de vue ferroviaire. Le Comité est d'avis qu'il serait désastreux d'adopter une politique visant à effacer les déficits des chemins de fer par la suppression de services ferroviaires essentiels.

Le Comité a examiné une carte à grande échelle qui démontre que, d'un total de 21,972 milles de lignes au Canada, et sur une base de trafic correspondant à 1937, 4,034 milles de lignes produisent des recettes suffisantes à couvrir les frais d'exploitation, les impôts et les charges d'intérêt, que les recettes pour 4,087 milles de lignes suffisent à payer les frais d'exploitation sans acquitter entièrement les impôts et les intérêts, alors que 13,851 milles de lignes ne font même pas leurs frais d'exploitation. Ces chiffres indiquent qu'elle forte proportion de lignes déficitaires du National-Canadien doit être supportée par les lignes profitables, dites lignes marginales. Quoi qu'il en soit, les lignes marginales, de même que les lignes déficitaires rendent de précieux services du point de vue national, même si ces services ne peuvent se mesurer sur la base ordinaire des profits en affaires. Nos chemins de fer nationaux ont servi d'instrument de développement national et ont dû maintenir de vastes parcours pour les fins de la politique nationale.

La grande valeur pour l'avenir des lignes du National-Canadien situées de manière à faciliter le développement des immenses étendues minières et forestières du nord canadien a aussi retenu l'attention du Comité. Les lignes du National-Canadien sont particulièrement bien situées pour contribuer au développement futur du pays, et la preuve recueillie n'eut-elle eu d'autre résultat que d'attirer l'attention sur la valeur des chemins de fer nationaux pour l'avenir du Canada, qu'elle aurait déjà été utile au public.

Les témoignages ont aussi fait ressortir la valeur du réseau du Pacifique-Canadien pour le Canada. Et votre Comité est fermement convaincu que tous les Canadiens bien pensants apprécient l'œuvre accomplie par le Pacifique tant au Canada qu'à l'étranger. Cette compagnie a fait preuve de courage et d'initiative et elle a joué un rôle de premier plan dans le développement de l'Ouest canadien, et les services du Pacifique-Canadien ont fait honneur au Canada dans tous les pays du monde. La réputation financière du Pacifique est aussi bien établie, et nulle autre entreprise ne paraissait offrir en période normale de meilleure valeur de placement. Aussi le Pacifique a-t-il attiré au Canada des capitaux considérables de tous les pays de l'univers, et la situation de son crédit ne le cède qu'à celle du Dominion même. La sérieuse diminution

de la puissance à gagner du Pacifique-Canadien dans les conditions anormales que nous traversons ne doit aucunement entacher la cempétence de se administrateurs, puisque cette diminution est imputable pour une grande partie aux conditions qui sévissent de par le monde et qui ont aussi atteint son rival au Canada de même que presque tous les chemins de fer du continent nord-américain.

En dépit de la situation générale, Sir Edward Beatty a déclaré au Comité, en 1938, que l'avenir du Pacifique-Canadien ne lui inspirait aucune inquiétude. A son avis, grâce à de strictes économies, cette compagnie a pu survivre à la crise que nous venons de traverser, et le Pacifique peut envisager l'avenir avec confiance. Le Comité se plaît à noter qu'à la récente assemblée annuelle des actionnaires du Pacifique-Canadien, Sir Edward Beatty a pu déclarer qu'il était convaincu que malgré les difficultés qui l'assaillent présentement, le Pacifique est en mesure de maintenir son indépendance pour les années à venir.

Un fait important ressort de la preuve faite devant le Comité, à savoir, que la tendance du transport ferroviaire au Canada comme ailleurs, est en baisse constante. Cette preuve démontre qu'une comparaison établie entre les années 1935, 1936 et 1937, par rapport à 1923, révèle une augmentation appréciable de la production et des affaires bancaires au Canada, tandis que les recettes brutes des chemins de fer accusent un déclin qui atteignait 26 pour cent en 1937. Ce fléchissement s'est produit en dépit du fait que la population du Canada a passé d'environ 9 millions en 1923 à 11 millions en 1937.

Les principales causes de cette baisse peuvent être attribuées à l'intensification de la concurrence du transport routier, du transport par les eaux intérieures et des expéditions par le canal de Panama. La principale expansion de la concurrence routière s'est produite entre 1923 et 1937. Durant la même période, le trafic entièrement canadien, par le canal de Welland, a passé de 3 millions de tonnes à 11 millions de tonnes, et le transport-marchandises entièrement canadien par le canal de Panama a augmenté, au cours de la même période, de 1 million à 4 millions de tonnes annuellement. En même temps, le trafic-voyageurs des chemins de fer canadiens accusait, de son côté, une chute de 50 pour cent.

La preuve recueillie a révélé que le transport routier est à peu près dénué de tout contrôle, qu'il accapare le trafic le plus rémunérateur et qu'il fonctionne le plus efficacement au cours du printemps, de l'été et de l'automne. De leur côté, les chemins de fer sont astreints à une réglementation sévère, et doivent maintenir leurs services en toutes saisons. En face des désavantages que subissent les chemins de fer, le gouvernement leur a récemment procuré un certain allégement au moyen de la clause des "taxes convenues" de la Loi des transports de 1938. Grâce à cette loi, les chemins de fer peuvent maintenant conclure des contrats avec les expéditeurs sur la base de "taxes convenues" pour le trafic direct. Il est encore trop tôt pour juger des effets de cette nouvelle législation, mais votre Comité est convaincu que la situation des chemins de fer pour ce qui concerne le transport est aujourd'hui fort différente de ce qu'elle était en 1923.

De l'avis de certains membres du Comité, l'insistance avec laquelle en a rappelé les déficits du National-Canadien a, dès le début de l'enquête, placé les chemins de fer nationaux sous un faux jour aux yeux du public qui, avant la tenue de cette enquête ne possédait qu'une idée imparfaite du développement du réseau des chemins de fer nationaux et des services qu'ils ont rendus au pays. Malheureusement, les dettes et déficits des chemins de fer nationaux paraissent en condamner les administrateurs, et, quoi que les affaires du Pacifique-Canadien fussent aussi en déclin et que le Pacifique eût à lutter de son côté, les témoignages rendus par ses représentants ont concentré l'attention sur les déficits du National-Canadien, comme s'ils étaient la seule cause de tous nos embarras ferroviaires. La réaction psychologique de cette situation fut de placer les administrateurs des chemins de fer nationaux sur la défensive et de les contraindre à défendre leur administration.

L'institution de ce Comité a suivi une campagne de propagande en faveur de l'unification menée par le président du Pacifique-Canadien depuis que les recommandations de la Commission Duff furent incorporés dans nos lois. Même si on n'a apporté aucune preuve tendant à démontrer que l'un ou l'autre des chemins de fer s'est efforcé d'entraver l'application de la coopération prescrite par la Loi de 1933, nous sommes d'avis qu'en fait, cette coopération a été rendue plus difficile du fait que l'une des parties se livrait à une active compagne afin de convaincre le public que les résultats de la coopération seraient négligeables et que l'unification offrait la seule solution efficace. Nous croyons aussi que cette campagne de propagande a obscurci le problème fondamental de l'adaptation de l'industrie ferroviaire aux conditions nouvelles créées par l'expansion du transport routier. Votre Comité est d'avis que le problème du transport routier devra faire l'objet d'une étude approfondie en vue de coordonner les nouveaux et les anciens moyens de transport pour assurer aux uns et aux autres le maximum d'avantages économiques. Le problème des chemins de fer au Canada est attribuable pour une très large part à cette véritable révolution de l'art du transport.

Le principal projet étudié par votre Comité fut celui du Pacifique-Canadien visant l'unification des deux chemins de fer, et pour lequel on a réclamé le mérite d'une économie annuelle de $75,000,000 pour les deux entreprises réunies en se basant sur le niveau du trafic de 1930, ou de quelque $56,000,000 à $59,000,000 en se basant sur le trafic de 1937. Après avoir étudié très attentivement ces estimés, le Comité en a conclu qu'une partie seulement des économies pouvait être calculée avec précision, et que cette partie s'appliquait surtout à l'abandon de lignes qui, de l'avis du Comité, ne pourraient pas être abandonnées.

Le Pacifique-Canadien n'a pas fourni les détails des autres économies concernant la fermeture d'usines, de gares, l'abandon de services, et la réduction des services de trains. Le Comité n'a pas pu, par conséquent, examiner les aspects du projet relatifs aux économies les plus considérables. D'autre part, la répugnance du Pacifique à dévoiler ces renseignements essentiels par crainte de réaction dans l'opinion publique n'a pas contribué à amener le Comité à envisager favorablement le projet d'unification.

Ce manque de renseignements essentiels n'a pas porté seulement sur les économies estimées, mais comme on l'a remarqué au cours des séances du Comité en 1938, il s'est aussi manifesté à l'égard du partage possible entre le Gouvernement et le Pacifique-Canadien des économies réalisées conjointement, alors que le Comité n'a pu obtenir de précisions des représentants du Pacifique, sauf en termes généraux, quant au mode de partage des recettes nettes des deux réseaux sous le régime d'unification. De plus, certaines questions suggestives posées aux représentants du Pacifique sur les questions financières, par exemple le besoin de nouveaux capitaux, le remboursement des obligations du Pacifique parvenues à terme, dans le cas de l'unification, et l'assurance inéluctable que le Gouvernement serait tenu de donner relativement aux nouveaux emprunts, sont presque toutes demeurées sans réponse.

Le Comité a trouvé des objections d'autre nature à l'adoption du principe d'unification; il lui a paru que toute forme d'unification qui tenterait de maintenir dans une seule administration les principes de propriété privée et de propriété publique, ne serait pas praticable, puisque l'Etat se trouverait fatalement engagé financièrement, en sorte qu'il deviendrait ensuite impossible de séparer les biens des uns et des autres et de revenir au statu quo. De l'avis de plusieurs membres du Comité, l'adoption d'une pareille politique conduirait inévitablement à l'étatisation de tous les chemins de fer canadiens. On appréhendait aussi le danger que la Commission Duff a signalé de l'acheminement vers un monopole ferroviaire au Canada—un Etat dans l'Etat. Pour ces motifs, votre Comité croit que l'unification ne peut pas être recommandée comme une mesure de politique publique.

Dans ce sens, votre Comité a étudié le plus soigneusement possible la perspective de la coopération. Les fonctionnaires des Chemins de fer nationaux ont prétendu que toutes les économies praticables pourraient être réalisées par l'application d'une politique de coopération obligatoire dont la pratique produirait, a-t-on dit, des économies de $10,000,000 à $15,000,000, même dans les conditions actuelles de dépression du transport ferroviaire. Cependant, quelques membres du Comité ont pensé que l'unification rapporterait des économies encore plus grandes, si la population du Canada était prête à payer le prix d'une compression aussi draconienne des services ferroviaires et à en supporter les inconvénients qui ont déjà été mentionnés tant au point de vue national que du point de vue du public.

Votre Comité a reconnu que l'adoption des mesures de coopération a occasionné par sa lenteur bien des désappointements. Les recommandations de la Commission Duff qui, de l'avis général, a accompli un excellent travail, n'ont effectivement jamais été appliquées, et il ne manque pas de raisons pour croire qu'une économie considérable peut résulter de la coopération, si le système de coopération est énergiquement mis en œuvre et avec la volonté bien déterminée d'en tirer des résultats. Votre Comité ne voit pas pourquoi la coopération ne pourrait pas s'accommoder effectivement d'une duplication des services et d'une duplication des aménagements; et il ne semble pas recommandable de modifier les termes de la *Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933*, sauf en ce qui concerne l'indemnité à payer aux employés démis, avant qu'aient été complètement éprouvées les possibilités de la loi actuelle. Quoi qu'il en soit, votre Comité pense que les faits qu'il a portés à la connaissance du public, quant à la lente réalisation des plans de coopération jusqu'à présent, ont eu le bon effet de stimuler les deux réseaux ferroviaires et de redoubler leurs efforts dans ce sens. On nous a récemment appris que plusieurs importants projets de coopération sont actuellement à l'étude, et qu'ils comprennent un plan de mettre complètement en commun tous les services de trains de voyageurs qui se font concurrence par tout le pays lequel plan offre l'occasion d'économies importantes.

Des membres du Comité se sont plaints que si peu de résultat a été obtenu, depuis cinq années que la coopération a été mise en œuvre comme mesure de la politique du Gouvernement. Ces critiques semblent ne pas tenir compte que, même avec l'unification, les résultats attendus prendraient cinq années et même un plus long temps à se produire.

Les témoignages recueillis par le Comité démontrent clairement que le problème ferroviaire du Canada ne peut pas être résolu d'un seul coup. Toute tentative d'atteindre à ce but au moyen de mesures draconiennes ne pourrait qu'engendre des problèmes encore plus graves en semant la perturbation dans les populations intéressées, parce que, dant la plupart des localités du pays, le chemin de fer est et restera un facteur essentiel des facilités de transport. Le Comité croit que la situation peut être améliorée par la coopération visant à l'élimination des services faisant double emploi aux endroits où cette élimination peut s'opérer sans affecter quelque intérêt public essentiel. On peut espérer encore de l'amélioration à mesure que seront plus clairement déterminées les sphères d'exploitation du transport ferroviaire et du transport routier, et que la concurrence entre ces deux modes de transport fera l'objet d'une règlementation et d'une taxation juste et équitable. C'est le grand problème qui s'impose fortement à l'attention des gouvernements, non seulement au Canada, mais aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Le Comité a soigneusement étudié la proposition faite par le Pacifique-Canadien que les témoignages déposés devant le Comité soient déférés à une firme d'ingénieurs et de comptables ferroviaires de confiance, dégagés de tout intérêt dans un réseau ou dans un autre, et de charger une telle firme d'étudier ces témoignages particulièrement en ce qu'ils se rapportent aux opérations de

génie et de comptabilité, et d'opérer même le relevé physique qui pourrait être jugé nécessaire, afin de dresser un rapport complet des économies qui, d'après les calculs de ces experts, pourraient être réalisés au moyen d'un système d'administration unifié, et dans quelle mesure ces économies réduiraient, si elles doivent la réduire, l'efficacité des services rendus à la population du Canada.

Après étude suffisante, le Comité a conclu que ce projet de référence à un corps de l'extérieur n'est pas praticable, attendu que les éléments essentiels du problème ne sont pas seulement d'ordre ferroviaire, mais qu'ils intéressent une vaste politique nationale qui doit être réglée par le Parlement canadien et les autorités exécutives. Une pareille responsabilité ne peut pas être déléguée.

Cependant, le Comité recommanderait que les témoignages recueillis, ainsi que les pièces déposées, soient inclus dans un rapport, de façon à les mettre à la disposition de quiconque s'intéresse au problème du transport au Canada. On croit qu'une documentation abondante et précieuse a été ajoutée aux archives publiques. Cette documentation met à jour les données publiées en premier lieu dans le rapport de la Commission Drayton-Acworth-Smith de 1917, et que la Commission Duff a considérablement augmentées en 1931-32. Cette dernière Commission a étudié la question des chemins de fer plus profondément que n'a pu le faire de Comité. Le personnel de la Commission Duff comprenait l'un des plus éminents et des plus prospères directeurs de chemins de fer des Etats-Unis, ainsi que l'homme qui est maintenant président du "Passenger Transport Board", de Londres. Cette Commission, après avoir étudié sur place les principales propriétés des deux réseaux ferroviaires, n'a pas manqué l'occasion de terminer son rapport par l'observation suivante:

> Nous nous sentons tenus, par notre devoir envers le public, de donner un avertissement grave à la population canadienne. A moins que le pays ne soit prêt à adopter le plan que nous avons proposé, ou quelque autre mesure aussi efficace, afin d'assurer l'exploitation efficace et économique des deux réseaux et, par ce moyen, non seulement de soulager le trésor fédéral mais d'améliorer la situation financière du réseau privé, alors le seul recours serait, soit de réduire les dépenses publiques dans d'autres domaines, soit d'alourdir le fardeau des impôts sous lequel peinent les industries de ce pays. Sans l'adoption de l'une ou l'autre de ces mesures, et il y a une limite à leur application, la stabilité des finances publiques et le crédit du Pacifique-Canadien seront menacés, et il en résultera des conséquences graves pour la population canadienne et pour ceux qui ont placé leurs épargnes dans ce chemin de fer.

Les recommandations mentionnées ci-dessus ont été incorporées dans les statuts du Canada, mais leur application n'a pas été appuyée par la détermination de l'un des chemins de fer à imposer à la population du Canada une politique que la Commission Duff avait écartée pour les mêmes raisons qui contraignent ce Comité à rejeter encore une fois l'unification comme mesure de politique nationale. Le Comité est d'opinion que, dans l'intérêt des chemins de fer et des affaires en général, le malaise qui résulte de l'agitation du Pacifique-Canadien en faveur de l'unification prenne fin par la constatation franche que l'adoption de l'unification des chemins de fer n'est pas possible, et que de nouveaux et de plus sérieux efforts devraient être tentés pour faire produire leur effet à la lettre et à l'esprit de la *Loi du Canadien-National et du Pacifique-Canadien, 1933*, pour que les deux réseaux conviennent entre eux d'un arbitre—de préférence le Président de la Commission des Transports—qui règlerait les difficultés pouvant surgir dans l'application de la politique de coopération. Le Comité est d'avis que telle est la seule méthode pratique à suivre en vue de l'amélioration de la situation actuelle de nos chemins de fer.

Le Comité croit qu'un pareil règlement des différends susceptibles de surgir dans l'application des mesures de coopération, peut s'opérer d'après les termes mêmes de la loi de 1933 qui, en vue de réaliser des économies et d'augmenter le

rendement de l'exploitation, oblige les deux réseaux à s'entendre, et à s'efforcer continuellement de s'entendre sur l'application des mesures, plans et arrangements de coopération justes et raisonnables et les mieux ordonnés pour effectuer ces économies.

Quant au choix d'un arbitre, cette législation prescrit que le Commissaire en chef de la Commission des Transports présidera tout tribunal d'arbitrage, auquel chaque chemin de fer nommera un représentant, et pour les litiges de suffisante importance, deux arbitres additionnels pourront être ajoutés au tribunal par le Président de la Cour de l'Echiquier ou par un juge de la Cour Suprême du Canada. Cette disposition particulière de la loi n'a pas encore été appliquée, bien que l'une ou l'autre compagnie ait la faculté d'y recourir. Nous avons donc sous la main toute la législation requise pour donner effet à la recommandation du Comité que le Chef de la Commission des Transports agisse comme arbitre s'il arrive qu'une compagnie de chemin de fer refuse de prendre en considération un plan de coopération provenant de l'autre chemin de fer.

En terminant ses travaux, le Comité tient à remercier les représentants des deux réseaux de chemins de fer canadiens, ainsi que les divers autres témoins qui ont comparu devant lui; il tient aussi à exprimer toute sa gratitude au Conseil du Comité, le Colonel O.-M. Biggar, C.R., qui lui a rendu de précieux services en facilitant sa besogne. Le Comité désire également reconnaître la parfaite compétence dont les secrétaires conjoints et les sténographes ont fait preuve.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE P. GRAHAM,

C.-P. BEAUBIEN,

Présidents conjoints.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Hughes attire l'attention du Sénat sur les chiffres donnés par anticipation concernant l'administration de la "Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers" pour l'année civile 1938-1939, sur leur signification et sur quelques autres aspects de l'application de cette loi.

Débat.

A l'appel de l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la question proposée par l'honorable sénateur Griesbach appelant l'attention sur l'état de la défense du Canada, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la question proposée par l'honorable sénateur Griesbach appelant l'attention sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

"Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle" soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mardi prochain.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Rapport du ministère des Mines et des pêcheries sur l'année financière terminée le 31 mars 1938 (Edition française).

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (83), intitulé: "Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 12 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour vendredi, le 12 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, le 12 mai 1939

No 1.

8 mai—Reprise du débat sur l'avis de l'honorable sénateur Griesbach:—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska.—(L'honorable sénateur Farris).

No 2.

11 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur la situation des chemins de fer et les charges financières qui en résultent.

Pour mardi, le 16 mai 1939

No 1.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 35

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 12 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Barnard,
Beaubien,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
King,
Lacasse,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été référé la bill (83), intitulé: "Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies", rapporte que le comité ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements, qu'il soumettra au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 21. Un amendement a été apporté à la version anglaise, qui ne concerne pas la version française.

2. Page 4, ligne 26. Supprimer le mot "les" et lui substituer les mots "ou par l'entreprise des".

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est, sur division, alors lu pour la troisième fois, tel qu'amendé.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec deux amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la reprise du débat sur la question proposée par l'honorable sénateur Griesbach, appelant l'attention sur un projet de construire une route militaire pour véhicules automobiles, à partir de la frontière des Etats-Unis sur le territoire canadien, jusqu'au territoire américain de l'Alaska.

Plus ample débat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la considération du troisième rapport du Comité spécial institué pour s'enquérir des moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays, et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mardi prochain, le vingt-trois mai, et qu'il y soit en premier lieu.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Samedi 13 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour samedi, le 13 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

MOTION

Pour samedi, le 13 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Dandurand:

12 mai—*Résolu:*—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi pour exprimer à Sa Majesté, à l'occasion de sa venue au Canada, l'assurance de l'affectueuse loyauté de cette Chambre, de l'ardent désir avec lequel elle a attendu l'arrivée en ce pays de Sa Majesté le Roi et de Sa Majesté la Reine, ainsi que le profond intérêt avec lequel les sénateurs suivront la visite de Leurs Majestés aux diverses provinces et aux Etats-Unis.

ORDRE DU JOUR

Pour samedi, le 13 mai 1939

Pour mardi, le 16 mai 1939

No 1.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi, le 23 mai 1939

No 1.

12 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur la situation des chemins de fer et les charges financières qui en résultent.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 36

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Samedi 13 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),
Barnard,
Beaubien,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Un message est reçu du greffier de la Chambre des communes avec un bill (140), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant respectivement le 31 mars 1939 et le 31 mars 1940.

Ledit bill est lu une première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième et troisième fois.

Etant posée la question d'agrément,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill.

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, appuyé par l'honorable Tanner, pour le très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu: Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi pour exprimer à Sa Majesté, à l'occasion de sa venue au Canada, l'assurance de l'affectueuse loyauté de cette Chambre, de l'ardent désir avec lequel elle a attendu l'arrivée en ce pays de Sa Majesté le Roi et de Sa Majesté la Reine, ainsi que le profond intérêt avec lequel les sénateurs suivront la visite de Leurs Majestés aux diverses provinces et aux Etats-Unis.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à vendredi prochain, à deux heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 19 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour vendredi, le 19 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, le 19 mai 1939

No 1.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

Pour mardi, le 23 mai 1939

No 1.

12 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur la situation des chemins de fer et les charges financières qui en résultent.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 37

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 19 mai 1939

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Barnard,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Duff,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Green,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Laird,
L'Espérance,
Little,
Lynch-Staunton,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Macdonell,
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McGuire,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Quinn,
Rainville,
Raymond,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

Un message est transmis au Sénat par le greffier de la Chambre des communes, avec le bill (94), intitulé: "Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice", lui demandant son concours.

Ledit bill est alors lu une première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu une deuxième et troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Après quelque temps, Sa Majesté le Roi étant venu au Sénat et ayant pris place au Trône, entouré de ses Conseillers d'Etat,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

Il plaît à Sa Majesté d'ordonner jue les Communes se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre du Sénat.

Les Communes étant présentes,

Le greffier lit les titres des bills devant recevoir la sanction royale, savoir:

Loi concernant un accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Loi appliquant la convention du 15 septembre 1938 sur la régularisation, en cas d'urgence, du niveau du Lac à la Pluie, ainsi que du niveau des autres eaux limitrophes dans le bassin dudit lac.

Loi ayant pour objet d'encourager la vente coopérative du blé.

Loi ayant pour objet d'aider et d'encourager la vente coopérative des produits agricoles.

Loi ayant pour objet de contrôler et de réglementer les marchés de grain à terme.

Loi modifiant la loi des pensions.

Loi modifiant la code criminel.

Loi ayant pour objet la formation des jeunes gens en vue de les adapter à une occupation rémunératrice.

A ces bills la sanction royale est annoncée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Sa Majesté le Roi sanctionne ces bills".

L'honorable président de la Chambre des communes s'adresse à Sa Majesté en ces termes:

"QU'IL PLAISE À VOTRE MAJESTÉ:

"Les Communes du Canada ont voté les subsides requis pour permettre au Gouvernement d'acquitter les frais du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Majesté, le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant respectivement le 31 mars 1939 et le 31 mars 1940".

"Auquel bill je prie humblement Votre Majesté de sanctionner".

Le greffier lit ensuite le titre de ce bill.

La sanction de ce bill est prononcée par le greffier du Sénat en ces termes:

"Sa Majesté remercie Ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Il plaît ensuite à Sa Majesté le prononcer le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie sincèrement des Adresses que vous m'avez présentées lors de mon arrivée à Québec. La Reine et moi apprécions hautement ces expressions de votre loyalisme et de votre affection.

Je suis fort heureux que ma visite au Canada me procure l'occasion de faire la connaissance des membres des deux Chambres, en Parlement réunis. Aucune cérémonie ne saurait symboliser de façon plus complète l'association, dans la liberté et l'égalité, des nations de notre Commonwealth. Ainsi que le disait mon père, à l'occasion de son jubilé d'argent, l'unité de l'Empire britannique s'exprime plus dans la suprématie du séculaire Parlement qui siège à Westminster. Elle trouve son expression, de nos jours, dans la libre association de nations attachées à des principes de gouvernement identiques, à un idéal commun de paix et de liberté, et unies par une même allégeance à la couronne.

La reine et moi avons été profondément touchés de l'accueil chaleureux qui nous a été ménagé depuis notre arrivée au Canada. Nous nous faisons une joie de notre prochain voyage à travers chacune des provinces, et, avant notre départ, d'une brève visite aux Etats-Unis.

J'entretiens le fervent espoir que mon présent voyage rendra plus profonde, chez le peuple canadien, la conscience de son unité nationale. J'espère aussi que mon voyage aux Etats-Unis contribuera à maintenir l'éminente cordialité des relations existant entre ce grand pays et les nations du Commonwealth.

Ces visites, comme celle que la reine et moi avons faites récemment sur le continent européen, seront, nous en sommes convaincus, considérées comme l'expression de l'esprit de nos peuples ardemment désireux d'atteindre à une amitié plus intime et à de meilleures relations, non seulement avec ceux de notre sang mais aussi avec toutes les nations et toutes les races.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence bénir vos travaux et mon royaume du Canada.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Sa Majesté de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 23 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour mardi, le 23 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 23 mai 1939

No 1.

2 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

No 2.

12 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur la situation des chemins de fer et les charges financières qui en résultent.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 38

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 23 mai 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Ballantyne,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Fallis,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Horner,
Horsey,
Hughes,
King,
Lacasse,
Lambert,
Léger,
Little,
Logan,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
Marshall,
McMeans,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Webster,
White.

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (J), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (U2), intitulé: "Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (V2), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (W2), intitulé: "Loi pour faire droit à Janni Kalmanowitz Rittner", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (X2), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Y2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O.", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (A3), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick" et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B3), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C3), intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D3), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (E3), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F3), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (G3), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (H3), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest James Feasey", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (I3), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (J3), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (K3), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Morris", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L3), intitulé: "Loi pour faire droit à Philippe Emile Collette", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (M3), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 12 mai 1939.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre les témoignages rendus et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été référées les pétitions de Roberta Copeland Cool Roberts, Margaret Maud Turner Bell, Janni Kalmanowitz Rittner, Ambrose Tibbitts Aston, Anne Ver Trees Hart Acena, O., Dorothy Boretsky Pozomick, Elsie Victoria Oliver, Doris Mabel Casselman, Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham, Rose Edith Winer Bazar, Audrey Elizabeth Logan Williams, Winnifred May Routledge Nilsson, Ernest James Feasey, Ethel Jean Peters, Eva Clara Doe Durrell, Harold Morris, Philippe Emile Collette, Muriel Suckling Brown, respectivement, demandant l'adoption de bills de divorces, ainsi que les autres documents soumis en preuve.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

Le greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (38), intitulé: "Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense et l'entreprise des projets de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins" et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (83), intitulé: "Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporte d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (Z2), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle sollicite son agrément.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

Un amendement a été apporté au texte anglais qui ne concerne pas la version française.

Page 7, ligne 9. Insérer ce qui suit comme paragraphe deux de l'article dix-huit:

"(2) La construction dudit pont ne doit pas être commencée avant qu'une somme d'au moins cinquante mille dollars ait été versée au Trésor du Dominion du Canada, laquelle somme ne doit pas être retirée avant que ledit pont ait été ouvert à l'usage du public et qu'un certificat à cet effet de l'ingénieur en chef de la Compagnie, ou du corps ou compagnie fusionné, ait été déposé au bureau du

ministre des Finances; et cette somme doit être confisquée au profit de Sa Majesté, sur arrêté du gouverneur en conseil, si ledit pont n'est pas achevé dans le délai spécifié au présent article".

Page 7, ligne 44. Après le mot "et", insérer le mot "sauf".

Avec la permission du Sénat,

Lesdits amendements sont agréés.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes audit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (20), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de "La Corporation canadienne de la Finance du Ménage", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (62), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu pour la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (104), intitulé: "Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu pour la deuxième fois et

Renvoyé au comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

L'honorable président du comité permanent des Divorces, présente le cinquante-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, le 16 mai 1939.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquante-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lucy Violet Siggins, Hopson, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Hopson, du village de Val Tétreau, province

de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de $50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

C. W. ROBINSON.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (M3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division,
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu une deuxième et troisième fois, et
Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:

"Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle" soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la considération du troisième rapport du Comité spécial institué pour s'enquérir des moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays, et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain, et qu'il y soit inscrit en premier lieu.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 24 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, le 24 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

Pour jeudi, le 25 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

23 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût global des réparations apportées au brise-lames ou havre à bateaux de Graham's Pond, Ile du Prince-Edouard, au cours de l'année 1938

2. Quel a été le coût de construction de l'entrepôt à poisson érigé à cet endroit?

3. Quelles sont les personnes qui ont fourni des matériaux pour ces deux entreprises, ainsi que les quantités fournies par chacune d'elles?

4. Quelles furent les personnes employées à ces travaux, et quel montant fut versé à chacune d'elles?

MOTION

Pour jeudi, le 25 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

23 mai—Qu'un ordre du Sénat soit émis pour la production de copies des rapports faits par les fonctionnaires du ministère des Postes en Nouvelle-Ecosse, relativement au contrat pour le transport de la poste de B. Ross et son contrat du 2 décembre 1937, pour le service de Scotsburn, route rurale No 1, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 24 mai 1939

No 1.

23 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur la situation des chemins de fer et les charges financières qui en résultent.

No 2.

23 mai—Deuxième lecture du projet de loi (Bill 20), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de "La Corporation canadienne de la Finance du Ménage".—(L'honorable sénateur Little).

Pour jeudi, le 25 mai 1939

No 1.

23 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935".—(L'honorable sénateur Marshall).

Pour mardi, le 30 mai 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:
—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 39

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 24 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Léger,
Little,
Logan,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
Marshall,
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Rainville,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Turgeon,
Webster,
White.

PRIÈRES.

Suivant l'ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du rapport du Comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur les moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent, et en faire rapport.

L'honorable sénateur Dandurand, appuyé par le très honorable sénateur Graham propose que ledit rapport soit maintenant adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Beaubien, appuyé par l'honorable sénateur Gordon, propose, en amendement, que ledit rapport ne soit pas maintenant adopté mais qu'il soit modifié en supprimant tous les paragraphes qui suivent le deuxième paragraphe, sauf et excepté le dernier paragraphe, et en y substituant ce qui suit:

Il est infiniment regrettable qu'une question d'importance aussi grave à ce moment n'ait pu faire l'objet d'un seul et même rapport, et que l'unanimité du Comité spécial qui a étudié cette question des Chemins de fer n'ait pas ajouté son poids aux recommandations que le Parlement aura à prendre en considération et qui intéressent également toute notre population accablée sous le faix des impôts.

CAPITALISATION ET DÉFICITS DU NATIONAL-CANADIEN

Le National-Canadien constitue pour la nation son problème domestique le plus grave et le plus tenace. Les dépenses occasionnées au Canada par l'entreprise ferroviaire de l'Etat, au 31 décembre 1938, y compris les intérêts, dépassaient $3,300,000,000, dont la majeure partie provient de déficits annuels répétés, ainsi que d'emprunts consentis par le gouvernement canadien au National-Canadien.

Le déficit de caisse en 1938, substantiellement plus élevé qu'en 1937, comme l'indique le rapport annuel des Chemins de fer nationaux du Canada pour 1938, s'élève à $54,314,195. Ce déficit ne comprend pas les pertes de capital au montant de $2,712,877, inscrites au poste "Part de Propriétaires", sous l'autorité de la *Loi sur la revision du capital des Chemins de fer nationaux du Canada, 1937*, ni l'intérêt sur $672,688,000, le principal de cette "Part de Propriétaires". La somme totale des contributions du gouvernement au réseau, au 31 mars 1938, transportée au Fonds du revenu consolidé, se chiffrait à $838,000,000. (Voir Comptes Publics, 1938, Appendice 28). De plus, la somme totale des intérêts, au 31 décembre 1936, sur les emprunts consentis au réseau, courus et impayés et transportés au Trust des titres des Chemins de fer nationaux du Canada, en vertu de la loi précitée, se chiffrait à $574,781,000.

Les sommes considérables sus-mentionnées, déjà amorties, représentent, en fait l'appropriation, par le Dominion du Canada, d'un capital global très considérable placé dans nos chemins de fer, et comporte également une augmentation substantielle de la dette nationale. Nous ne critiquons pas ici cet amortissement. Les résultats, cependant, compte tenu des sommes amorties, se passent de commentaires.

Il est évident que le problème des chemins de fer ne peut être laissé à lui-même comme on l'a fit jusqu'ici, sans qu'il en résulte de nouvelles charges pour le contribuable, de même qu'un péril à la fois imminent et grave pour le crédit du Canada. En face de l'augmentation marquée des dépenses et des impôts fédéraux au cours des dernières années, en face aussi de nos besoins grandissants, plus particulièrement dans le domaine de la défense nationale, de l'assistance à apporter à des groupes importants de la population, de l'expansion rapide de la

législation sociale, de même que de la nécessité d'économiser les ressources du pays, nous tenons à citer de nouveau le grave avertissement donné à la nation par la Commission royale Duff, en 1932. Cet avertissement est encore beaucoup plus à propos aujourd'hui qu'il ne l'était il y a sept ans:

> Nous nous sentons tenus, par notre devoir envers le public, de donner un avertissement grave à la population canadienne. A moins que le pays ne soit prêt à adopter le plan que nous avons proposé, ou quelque autre mesure aussi efficace, afin d'assurer l'exploitation efficace et économique des deux réseaux et, par ce moyen, non seulement de soulager le trésor fédéral mais d'améliorer la situation financière du réseau privé, alors le seul recours serait, soit de réduire les dépenses publiques dans d'autres domaines, soit d'alourdir le fardeau des impôts sous lequel peinent les industries de ce pays. Sans l'adoption de l'une ou l'autre de ces mesures, et il y a une limite à leur application, la stabilité des finances publiques et le crédit du Pacifique-Canadien seront menacés, et il en résultera des conséquences graves pour la population canadienne et pour ceux qui ont placé leurs épargnes dans ce chemin de fer.

Causes d'inaction

On prétend que les dépenses relatives au National-Canadien, même si elles sont excessives, servent à assurer la subsistance d'une partie de la population qui, autrement, devrait peut-être requérir assistance. Cette prétention est manifestement fallacieuse puisqu'il n'existe aucune garantie que ces dépenses excessives profitent véritablement à ceux qui pourraient en avoir besoin, et puisque, par-dessus tout, la mise en vigueur d'une pareille politique entraînerait un gaspillage effréné dans tous les ministères du gouvernement. On doit particulièrement déplorer l'attitude complaisante dont ont fait preuve plusieurs témoins, parmi lesquels des fonctionnaires qui paraissaient désireux que le pays se résigne à supporter indéfiniment des déficits insupportables. Pour justifier une pareille attitude, on a prétendu que ces déficits ne constituaient en somme qu'une perte apparente pour le pays, puisque le National-Canadien assure à la nation une valeur égale en services essentiels à son bien-être actuel et à son développement futur. Ce raisonnement est tout à fait inadmissible puisque de semblables services, qui répondent entièrement aux besoins, peuvent être assurés et sont de fait assurés par l'autre réseau ferroviaire au Canada, de même que par des compagnies similaires dans d'autres pays, sans qu'il en coûte à la nation. Des personnes qui ont rendu témoignages devant le Comité ont présenté des solutions au problème, solutions qui n'envisageaient aucun abandon de services essentiels, mais visaient toutes à réduire ou à supprimer la duplication de services inutiles ou superflus.

Il est clair que le fardeau peut être allégé d'autre manière, par une augmentation très considérable des recettes; mais cette augmentation paraît tout à fait irréalisable, soit par l'augmentation des tarifs, soit par toute augmentation imaginable du trafic.

Remèdes proposés

On a proposé au Comité trois différentes méthodes destinées à réaliser des économies pour alléger le fardeau des déficits du National-Canadien.

Coopération volontaire

On a recommandé l'application plus efficace des dispositions de la loi de 1933 sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, qui se rapporte à la coopération.

Cette suggestion est loin de laisser entrevoir une solution satisfaisante. Depuis l'entrée en vigueur de la loi précitée, en 1933, la somme totale des écono-

mies résultant d'arrangements actuellement en vigueur, et d'autres arrangements convenus entre les chemins de fer mais n'ayant pas encore pris effet, sera de moins de $2,000,000 par année.

Une période de cinq années d'essai a révélé, il faut l'avouer, que les économies pouvant être effectuées par coopération volontaire sont presque insignifiantes. De plus, il ressort clairement des témoignages de fonctionnaires des deux réseaux qu'il y a très peu à espérer de ce côté. L'absence d'un seul et même intérêt dans les résultats à obtenir par le moyen d'économies, la jalousie persistante et assez naturelle qui existe entre fonctionnaires quant au prestige de leurs compagnies respectives et quant aux conséquences qui peuvent les affecter, sont cause que le partage équitable des charges et des avantages fait l'objet de débats interminables et presque toujours futiles. A cet égard, il y a lieu de dire que les témoignages n'établissent pas que l'une ou l'autre des deux compagnies soit la plus responsable de la futilité de ces pourparlers.

Coopération obligatoire

Une deuxième recommandation, formulée celle-là par le Président du National-Canadien, préconise l'institution, dans les négociations entre les chemins de fer, d'un nouvel organisme composé d'un représentant de chaque réseau et d'un président nommé par le gouvernement, lequel président aurait un vote prépondérant. Cet organisme aurait le pouvoir d'entreprendre l'étude de tout projet proposé par un membre en particulier, et si un tel projet faisait l'objet d'un rapport favorable de la majorité des membres, ou du président seul, il serait automatiquement déféré à un tribunal d'arbitrage pour décision finale. On a prétendu que ce moyen dégagerait les compagnies de chemins de fer de l'odieuse responsabilité qu'elles encoureraient en concluant des ententes en vue de réaliser des économies impopulaires. A cet égard, il serait vain de s'attendre que le gouvernement soit disposé à encourir de bon gré la défaveur du public—comme conséquence d'action posée par ses représentants—défaveur que les fonctionnaires de chemins de fer admettent eux-mêmes s'être efforcés d'éviter. L'expérience démontre qu'aucun gouvernement ne peut sciemment encourir la défaveur du public. Cette suggestion paraît donc impraticable.

On pourrait faire aussi remarquer qu'une dangereuse responsabilité résulterait de l'établissement, comme agent chargé d'opérer les changements dans l'exploitation ou dans les biens tangibles, d'une Commission dont deux membres, dans les affaires des deux réseaux, représenteraient un chemin de fer, tandis que l'autre chemin de fer n'aurait qu'un seul représentant. Il importe d'éviter avec le plus grand soin toute action obligatoire qui pourrait constituer pour le pays une cause de responsabilité pour l'avenir.

Il nous semble que le plus tôt la population du Canada admettra que la coopération de deux réseaux concurrents ne peut jouer efficacement pour la réalisation d'économies absolument indispensables, sera le mieux pour l'établissement de mesures réellement efficaces, de même que pour la solvabilité de notre pays. A ce sujet, il faut bien se rappeler que les chemins de fer sont engagés dans une lutte mortelle pour assurer leur existence, et que tant que durera cette lutte, chacun combattra l'autre. Les conséquences de cette destruction réciproque retombent sur le contribuable canadien. On a fortement représenté à votre comité que cette lutte ne prendrait fin que lorsque fonctionnaires et employés des deux réseaux travailleraient dans une entente cordiale à la poursuite d'une seule fin économique.

Unification d'administration

La troisième recommandation porte sur l'exploitation, par une seule administration, des réseaux du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, chaque compagnie conservant ses propriétés respectives, et aucune garantie n'étant donnée par le Pacifique-Canadien d'un rendement sur ces actions, obligations

ou autres valeurs émises. Sous le régime d'unification d'administration, chaque compagnie continuerait à recevoir les recettes nettes que les résultats véritables du passé, établis sur une période d'années convenue, indiquent que chaque compagnie aurait reçues en tant qu'institution indépendante, et les recettes nettes additionnelles produites par les économies réalisées en vertu de l'unification d'administration seraient partagées entre elles sur une base équitable. On a laissé entendre que le National-Canadien devrait toucher au moins la moitié de ces recettes additionnelles. La recommandation portait que l'administration unifiée serait soumise à la régie d'une Commission créée par le Parlement et composée de quinze administrateurs, dont cinq seraient choisis par le gouvernement ou par le National-Canadien, cinq par le Pacifique-Canadien, et les cinq autres par les administrateurs déjà choisis, au moyen de quelque méthode appropriée.

Cette proposition s'est heurtée dès le début à deux objections:

Premièrement: On a prétendu qu'une pareille unification d'administration créerait un monopole énorme et oppresseur.

A cette objection s'appliquent les arguments suivants tirés de la preuve:

(1) Pendant de nombreuses années, de vastes territoires du Canada, qui n'étaient pas desservis par les deux chemins de fer, ont été assujettis au monopole, si l'on tient à se servir de cette expression, soit du Pacifique-Canadien, soit du National-Canadien, sans désavantage perceptible.

(2) Depuis longtemps déjà les chemins de fer ont été privés de tous les pouvoirs qui pourraient rendre un monopole préjudiciable à l'intérêt public. La Commission des Transports possède statutairement une autorité suprême sur les chemins de fer et contrôle tous les projets d'abandon de lignes, de suppression ou diminution des services, de même que sur l'augmentation ou la réduction des tarifs.

(3) Le développement du transport au moyen d'automobiles, autobus et camions (publics et privés) et le transport maritime et aérien ont engendré des conditions qui, même avec l'unification d'administration des chemins de fer, produisent une concurrence très efficace et assez difficile à surmonter. De fait, plusieurs témoins, y compris des représentants des travailleurs, ont déclaré énergiquement qu'avec le système d'exploitation actuel il était impossible de surmonter cette concurrence, et qu'à moins que des mesures efficaces ne soient prises, la main-d'œuvre ferroviaire elle-même en souffrirait directement et sur une vaste échelle.

(4) Le monde moderne vit sous le régime d'un grand nombre de monopoles imposés du plein gré des peuples, afin précisément de supprimer les charges excessives et le gaspillage provenant de la duplication. On en trouve des exemples frappants dans l'industrie du transport, du téléphone, de l'eau, du gaz, de l'électricité et d'autres services métropolitains, et, dans certains pays, dans l'industrie des chemins de fer.

Deuxièmement: L'autre objection est inspirée par la crainte que l'unification procurerait à un groupe nombreuxx de la population une influence collective qui pourrait dominer la vie politique du Canada. La réponse à cette objection paraît être que, si l'intérêt qui maintient la solidarité des employés de chemins de fer est un intérêt professionnel, cette influence existe déjà. On n'en peut trouver de meilleur exemple que l'opposition à l'unification d'administration, de même qu'à la coopération, exprimée par les employés de chemins de fer des deux réseaux par l'entremise de leurs syndicats.

Si l'intérêt qui crée cette coalition est d'ordre politique, alors les conditions sont actuellement aussi favorables à son succès qu'elles le seraient sous le régime d'une seule administration. Plusieurs même sont d'avis que cette puissance politique s'exerce à l'heure actuelle. Il ne fait pas de doute que la masse des

employés des deux chemins de fer, par le truchement de leurs syndicats, font pression sur les partis politiques.

Cette pression constante et concertée a pour but principal la protection d'une classe de travailleurs de ce pays, privilégiée entre toutes.

Cette influence constitue effectivement l'un des plus graves obstacles au règlement de notre problème ferroviaire. Et cet obstacle ne sera surmonté qu'en plaçant l'administration du National-Canadien, définitivement et une fois pour toutes, en dehors de l'ingérence politique et entre les mains d'hommes compétents, déterminés et tout à fait indépendants, qui ne pourraient être révoqués que pour motifs suffisants. Ceci pourrait s'accomplir en plaçant nos chemins de fer sous la direction d'une Commission formée d'hommes compétents et dont la seule tâche serait d'assurer l'exploitation profitable du réseau unifié.

Tout motif raisonnable que pouvaient avoir les employés de chemins de fer de s'opposer à l'unification d'administration a été supprimé par la mise en vigueur de dispositions législatives qui les protègent, comme en Grande-Bretagne, contre le renvoi, l'abaissement de situation ou le transfert. Il faut tenir compte qu'il faudra au moins de cinq à sept ans pour atteindre, étape par étape, les pleins résultats de l'unification. La preuve recueillie indique que les déplacements normaux que cause la mort, la mise à la retraite ou la résignation, supprimeraient dans l'ensemble un nombre d'employés plus considérables qu'il ne faudrait pendant l'établissement de l'unification, et que ceux qui subiraient un désavantage dans des cas spéciaux—car certains subiraient un désavantage—recevraient sûrement une compensation. Les garanties positivement offertes sont des mesures de protection jusqu'à présent inconnues des classes ouvrières de n'importe quelle industrie au pays, et aucune autre classe de travailleurs ne jouit d'une pareille protection.

On aurait pu raisonnablement s'attendre que les employés de chemins de fer fussent réassurés par la déclaration sans équivoque relative à cette protection, faite de la part du Pacifique-Canadien—et qui serait sans doute acceptable au gouvernement si un arrangement devait être conclu—et qu'ils eussent cessé leur opposition au projet d'unification d'administration. Cela est d'autant plus vrai que le projet d'indemnisation ferait et devrait faire l'objet d'une entente qui respecterait pleinement les désirs des employés, et les droits reconnus par une telle entente deviendraient statutaires.

L'objectif consiste à éviter un désastre financier à notre pays, désastre qui causerait un tort à toutes les classes de la société, et surtout aux classes pauvres. Il est donc raisonnable de demander à tous de collaborer dans un esprit de justice à la réalisation de cet objet.

En persistant dans leur présente attitude, les travailleurs des chemins de fer ne font que confirmer leur intention de laisser les contribuables du Canada supporter indéfiniment la charge de milliers de positions inutiles. Sur ce point, il y a lieu de souligner que les avantages, dans l'ensemble, sont pour la classe privilégiée des vieux employés, tandis que les subalternes souffrent du manque de travail.

Il ne faut pas oublier non plus que les entreprises ferroviaires au Canada, comme dans tous les pays, accusent une contraction constante du volume de leurs affaires par rapport aux entreprises en général. La preuve faite devant votre Comité ne peut inspirer d'autre conclusion que cette tendance paraît devoir persister.

M. Hungerford, président des Chemins de fer nationaux du Canada, a mentionné dans son témoignage que les efforts tentés pour assurer une exploitation économique sont gênés par ce qu'il a appelé la considération de "l'intérêt public"; que ce qui constitue l'intérêt public est en réalité déterminé par le gouvernement au pouvoir, et que si le National-Canadien n'était pas une entreprise de l'Etat, il ne pourrait sûrement pas continuer ses opérations sur la base actuelle.

On peut raisonnablement supposer, comme l'indiquait sir Henry Thornton dans son témoignage devant la Commission royale, que la politique du gouvernement, quels que puissent être les efforts des administrateurs du National-Canadien pour exploiter leur réseau suivant les principes d'affaires reconnus, se réflète malheureusement dans l'administration du réseau par des augmentations ou des compressions de personnel, l'exécution de contrats pour ouvrages, achats, etc., ce qui explique dans une large mesure que le National-Canadien a dépensé pour frais d'opération seulement, au cours de l'année dernière, 96.67 cents pour chaque dollar gagné, tandis que le Pacifique-Canadien a dépensé 82.29 cents pour gagner le même montant.

Comme un frappant exemple d'ingérence politique dans l'administration du National-Canadien, on peut mentionner le fait que l'achèvement du terminus de Montréal fut positivement promis du haut de la tribune électorale par des ministres de la Couronne, des mois avant que les administrateurs du chemin de fer aient recommandé de procéder à cet ouvrage.

Nous prétendons que l'unification d'administration, en éliminant cette forme et d'autres formes d'ingérence politique, et en faisant graduellement disparaître les duplications et des frais absolument inutiles dans d'autres domaines, pourrait bien supprimer la principale cause des déficits encourus sans cesse dans le passé.

Économies réalisables par l'unification

Sir Edward Beatty, président de la Compagnie du Pacifique-Canadien, affirme que l'unification d'administration des deux chemins de fer pourrait permettre une économie annuelle de $75,000,000 dans des conditions de trafic normal, qui, dit-il, sont celles de 1930. Cette prétention a été corroborée dans tous les détails par de nombreux hauts fonctionnaires de cette compagnie. Ces fonctionnaires, de même que Sir Edward lui-même, furent interrogés longuement par les membres de votre Comité. Des chiffres et d'autres preuves à l'appui démontrent que des économies moindres, mais encore énormes, pourraient être réalisées au cours d'années de trafic moins considérable.

Il paraît important d'exposer ici la méthode suivant laquelle ces économies pourraient être réalisées. L'exposé qui suit est tiré de la preuve produite et est conforme aux faits allégués dans tous les détails.

Relativement aux économies réalisables par l'unification d'administration, on trouve d'abord les conclusions soumises par les fonctionnaires respectifs des deux compagnies, à la demande de la Commission royale Duff, et présentés à cette Commission. Ces conclusions sont les suivantes:

Par les fonctionnaires du Pacifique-Canadien:

$75,300,000, d'après l'échelle des opérations en 1930.

Par les fonctionnaires du National-Canadien:

$50,340,000, d'après l'échelle des opérations en 1931.

Ce dernier chiffre équivaudrait à $56,440,000, d'après l'échelle des opérations en 1930—les opérations de 1930 ayant été d'environ 30% plus élevées que celles de 1931.

Il ressort de ces données que les chiffres s'établissent à $75,300,000 d'après l'estimé du Pacifique-Canadien et à $56,440,000 d'après l'estimé du National-Canadien.

On y trouve un exposé complet des méthodes très poussées qui ont donné les estimés d'économie mentionnés plus haut.

Les fonctionnaires du Pacifique-Canadien ont témoigné les premiers et ont démontré qu'un comité de fonctionnaires, tiré des services de l'exploitation du génie, du trafic, de la mécanique et de la comptabilité,

avait été constitué et avait travaillé pendant une longue période. Ce comité a opéré le relevé des organisations de surveillance actuelles des deux chemins de fer en tant qu'unités indépendantes, de l'allocation et de la fonction des diverses lignes, des services de trains de voyageurs et de marchandises, ainsi que des aménagements de têtes de lignes et d'usines. Chaque partie de cette enquête a été confiée à des fonctionnaires expérimentés dans chaque phase de ce travail spécial. Les hauts fonctionnaires de la compagnie se tinrent en disponibilité pour consultation. En un mot, les ressources de l'organisation tout entière furent utilisées par ce comité. Les efforts du comité n'avaient pas pour but de déterminer une limite maximum d'économies, mais simplement ce qu'on pouvait raisonnablement s'attendre de pouvoir économiser dans des conditions normales. Les méthodes employées par le National-Canadien, d'après la description qu'en a été donnée, différaient sensiblement de celles du Pacifique-Canadien. Les deux chemins de fer, cependant, ont prévu, dans leurs estimés, des économies provenant de la réduction de dépenses imputables aux charges fixes ordinaires, à la sollicitation du trafic, à la publicité et à la surveillance régionale, aux abandons de lignes, aux nouvelles orientations de trafic, à l'augmentation des charges de wagons et de trains, à la consolidation des travaux de réparations pour ajustement des services de trains de voyageurs, ainsi qu'à l'exploitation conjointe des terminus pour marchandises et voyageurs, la consolidation des services de messageries et de télégraphe, la consolidation des services de comptabilité, ainsi que d'autres dépenses. Chaque estimé présente certains faits qui n'apparaissent pas dans l'autre; mais si l'on considère qu'on a suivi deux méthodes différentes pour la préparation de ces estimés, la ressemblance, qui existe entre les deux prend une importance particulière. La preuve recueillie à révélé que, dans le cas de l'estimé du Pacifique-Canadien, un fonctionnaire expérimenté de la *Great Northern Railway Company* avait été chargé de faire une revue détaillée de l'ensemble du plan qu'on avait adopté des économies estimées. Ce fonctionnaire, M. V.-P. Turnburke, vérificateur général du *Great Northern*, avait déjà dû opérer lui-même la consolidation du *Great Northern* et du *Northern Pacific*. Après avoir fait une revue très poussée, il avança certaines critiques et certaines suggestions, et rapporta en définitive qu'à son avis le comité du Pacifique-Canadien, en établissant l'estimé des économies réalisables, s'en était tenu à une évaluation prudente, et qu'il n'avait aucune hésitation à accepter ses conclusions.

Plusieurs hauts fonctionnaires et ingénieurs du Pacifique-Canadien, qui avaient fait partie de dix-sept comités en tout, ont démontré, sous les différents postes en usage en comptabilité ferroviaire, les diverses compressions de dépenses que l'on estimait devoir résulter de l'unification d'administration. La plupart de ces postes furent partagés en sections et même en sous-sections, de manière à établir dans chaque cas deux séries complètes de chiffres—la première série applicable à la section ou à la sous-section particulière en tant que partie des deux réseaux lorsque unifiés, l'autre applicable aux économies résultant dans chaque cas de l'unification.

On ne peut nier que le corps de la preuve établie par le procédé que nous venons de mentionner fut complet et révélateur.

Il est un aspect de ces économies qu'il convient de souligner tout particulièrement. On s'est efforcé de laisser dans le public l'impression que les économies ne pourraient être opérées, ou du moins qu'elles seraient opérées en très grande partie, par l'abandon de lignes. La preuve a clairement démontré que les écono-

mies provenant de l'abandon de lignes ne constituaient pas plus de 10 p. 100 des économies totales réalisables. Même cette proportion de 10 p. 100 qu'on peut attribuer à l'abandon de lignes, comprenait des lignes presque inutilisées et à l'abandon desquelles ni l'un ni l'autre des réseaux n'avait d'objection. Aucun de ceux qui ont rendu témoignage n'ont paru avoir l'intention d'abandonner des lignes, sauf celles que la Commission des Transports, après représentations de la part de tous les intéressés, considérerait comme pouvant être abandonnées sans sacrifier l'intérêt public. On a montré que des économies très considérables pourraient être réalisées, sans même envisager la question d'abandon de lignes.

La preuve, sauf quelques points de détails dont il sera question plus bas, appuie et justifie des économies au montant de $75,300,000, en prenant comme base le niveau de trafic de 1930, tel qu'établi par l'estimé du Pacifique-Canadien présenté à la Commission royale de 1932.

En face de demandes formulées par différents membres du Comité, le Pacifique-Canadien entreprit, après avoir rendu son premier témoignage, de préparer un estimé basé sur le niveau du trafic de 1937. Cet estimé a montré qu'on pourrait réaliser des économies se chiffrant à $56,346,000, sans aucun abandon de lignes, et des économies de $59,361,000 en tenant compte des abandons de lignes qu'il paraissait raisonnable de supposer que la Commission des Transports autoriserait dans les conditions présentes. Cette réduction fut expliquée par la déclaration que ces économies varieraient avec le trafic et que, par conséquent, elles se chiffreraient de nouveau à $75,300,000, advenant que le trafic retrouve le niveau de 1930.

Les témoignages rendus par les représentants du Pacifique-Canadien furent nécessairement de caractère technique. On peut en dire autant, mais peut-être à un degré moindre, des témoignages rendus là-contre par les fonctionnaires du National-Canadien.

Qu'il suffise, pour démontrer le caractère très spécial de la preuve faite des deux côtés, de se reporter à la méthode employée, non exclusivement, mais dans l'ensemble, pour établir le chiffre des économies réalisables par l'unification.

Cette méthode a exigé la détermination de la réduction des parcours de trains et de wagons, réalisable sans préjudice au service du public, par la consolidation des trains peu chargés—considération que l'unification d'administration rendrait possible—et par l'utilisation des parcours les plus courts et les plus économiques pour les trains de voyageurs et de marchandises. Le résultat, d'après la preuve, indique une économies de 6,909,939 milles de trains-voyageurs, soit 14.3 p. 100, et 8,897,000 milles de trains-marchandises, soit 15.4 p. 100. Ces pourcentages de réduction et d'autres, calculés d'une manière analogue, servirent à mesurer les économies réalisables dans les différents services où ces pourcentages pourraient s'appliquer équitablement.

Dans d'autres cas, les économies furent calculées directement en estimant la réduction qui serait possible par la consolidation des services. La formule de parcours de trains et wagons a servi à démontrer que plus de $50,000,000 du total de $75,373,000 d'économies prétendues réalisables l'étaient effectivement. D'autres méthodes techniques furent appliquées, soit exclusivement, soit conjointement avec la réduction des parcours de trains, pour établir le reste des économies prétendues réalisables.

Tous ces calculs furent basés sur les chiffres de 1930. Les fonctionnaires du National-Canadien se sont opposés à la formule qui vient d'être décrite et à son résultat, en niant l'exactitude de la réduction du parcours des trains déclaré, et en ajoutant que les coûts unitaires du Pacifique-Canadien ne s'appliquent pas au National-Canadien, puisque les lignes des deux chemins de fer ne sont pas comparables. Le Pacifique-Canadien a démontré en preuve que ces coûts unitaires n'avaient pas été appliqués dans les calculs relatifs aux opérations du National-Canadien, mais que, dans les cas où on s'en était servi, on les avait pris comme base du coût qu'il était possible de réaliser par l'unification. Les

fonctionnaires du National-Canadien ont prétendu de plus que les calculs du Pacifique-Canadien ne tenaient pas compte de la réduction substantielle des dépenses de l'ancien réseau, de 1930 à 1937. Le Pacifique-Canadien a admis que les économies de nature permanente, réalisées au cours des dernières années, motivaient une déduction de $4,801,000 de l'estimé primitf, mais il a démontré qu'une somme additionnelle de $9,056,000 devrait être ajoutée à cause d'autres changements connus. De plus, la preuve a révélé que, par leur nature même, les économies temporaires réalisées indépendamment par les chemins de fer étaient totalement différentes des économies permanentes qui pourraient être réalisées par l'unification d'administration au moyen de l'élimination des lignes et services faisant double emplois L'estimé revisé du Pacifique-Canadien dont il vient d'être question, ayant été calculé sur la base du trafic de 1937, annule complètement, s'il est raisonnablement précis, la prétention qu'il n'est plus possible d'effectuer d'économies considérables, soit à cause des économies réalisées indépendamment par les chemins de fer, soit à cause de la réduction du trafic ou autrement.

De 1930 à 1937, les recettes brutes des deux chemins de fer ont accusé un fléchissement de 21.6 p. 100. Les dépenses réunies des deux chemins de fer durant la même période ont accusé une diminution de 20.7 p. 100.

M. Fairweather paraît être le seul témoin du National-Canadien qui ait fait un relevé complet de toute la situation. Sa déposition tend à démontrer que l'unification des chemins de fer ne peut pas produire d'économies considérables, car le public et les employés ne toléreront pas la réduction de services et la création du monopole qui en résulterait. Mis en présence de plusieurs économies auxquelles ces objections ne paraissaient pas s'appliquer, même de loin, il a laissé l'impression qu'il se refusait à considérer toutes les économies auxquelles ces objections ne s'appliquaient pas. Cette affirmation générale est aussi appuyée en termes généraux par M. Hungerford, président du National-Canadien.

Tous les témoignages de ces fonctionnaires ont laissé percer un souci inquiet pour la popularité du National-Canadien et de son administration. Cela est assez naturel, si l'on tient compte de l'ambiance dans laquelle doivent nécessairement vivre des fonctionnaires qui ne sont responsables qu'au gouvernement. On ne saurait trop souligner qu'un pareil état d'esprit même irrésistiblement à l'existence de services inutiles et extravagants dont le contribuable doit faire les frais.

Relativement au témoignage de M. Fairweather en particulier, il faut se souvenir du rapport qu'il a préparé et présenté à la Commission royale de 1932. Ce rapport contenait une conclusion qu'il était possible de réaliser une économie de $56,230,000 par l'unification en se basant sur le niveau du trafic de 1930, et de $50,090,000 en prenant comme base le trafic de 1931, année dont le trafic approche de près celui de 1937. De plus, ce rapport fut préparé à la demande de feu sir Henry Thornton et soumis à la Commission royale au cours d'une séance tenue à bord d'un train. Il est aussi important de noter que cet estimé fut dressé avant l'institution de la Commission royale et avant que le Pacifique-Canadien, à la demande de la Commission eût commencé la préparation de son estimé. Dans la préparation de ce rapport, M. Fairweather fut assisté de sept conseillers techniques et eut accès à tous les renseignements dont il pouvait avoir besoin de la part du Pacifique-Canadien.

L'estimé primitif de M. Fairweather est étendu et comprend un mémoire explicatif de 12 pages et des annexes couvrant 39 pages. Bien qu'il ait été préparé par une méthode toute différente, cet estimé paraît corroborer dans les grandes lignes celui de sir Edward Beatty, comme le démontre la comparaison établie ci-après sous les deux chefs principaux:

ESTIMÉS PAR LE NATIONAL-CANADIEN ET LE PACIFIQUE-CANADIEN, RESPECTIVEMENT, DES ÉCONOMIES RÉALISABLES PAR L'UNIFICATION, BASÉS SUR LE NIVEAU DU TRAFIC EN 1930

	C.N.R.	C.P.R.
Augmentation des recettes d'exploitation ferroviaire	$ 6,540,000	$ 1,396,000
Sollicitation du trafic et publicité	6,950,000	5,976,000
Transport et opérations diverses	20,047,000	24,954,000
Entretien de la voie et des structures	3,423,000	14,889,000
Entretien de l'équipement	7,797,000	14,360,000
Frais généraux	1,573,000	4,289,000
Navires fluviaux et côtiers	500,000	450,000
Hôtels	4,500,000	....
Opérations de messageries	600,000	1,450,000
Télégraphes (chemins de fer et commerciaux)	700,000	948,000
Intérêts sur les fonds placés dans le matériel et le matériel roulant	3,000,000	6,350,000
Divers	600,000	311,000
Grand total	$56,230,000	$75,373,000

Les détails indiquent dans chaque estimé des postes qui n'apparaissent pas dans l'autre, ce qui laisse supposer que les estimés combinés pourraient bien ouvrir des champs d'économie plus considérables que le total de l'un ou l'autre.

M. Fairweather a aussi rendu témoignages relativement aux économies réalisables par l'unification. A cet égard son opinion accuse des écarts marqués, puisqu'il avait primitivement estimé les économies réalisables de ce chef à $35,000,000, puis à $24,000,000, plus tard à $10,000,000, et en fin de compte il a déclaré que ces estimés n'étaient que des approximations de sa part. Il est difficile de juger la valeur d'un pareil témoignage.

Cette très brève analyse de la preuve suffit à en révéler le caractère technique. Bien que les soussignés soient d'avis, comme aussi probablement d'autres membres du Comité, qu'après avoir étudié attentivement la situation pendant plusieurs mois et après avoir entendu une foule de témoins sur tous les aspects de la question, et après avoir interrogé ces témoins, ils ont pu porter un jugement assez positif sur les mérites des opinions contradictoires présentées par les fonctionnaires des deux compagnies de chemins de fer, respectivement, ils sont aussi d'avis que, ne possédant pas de connaissances techniques sur ces sujets, le public serait mieux servi et plus satisfait si on pouvait lui procurer les constatations d'un tribunal impartial d'experts qualifiés par leur formation et leur expérience pour faire rapport sur la preuve recueillie. En conséquence, une motion fut présentée devant votre Comité, le 2 mai 1939, conçue en ces termes:

> Que la preuve recueillie devant le Comité soit soumise à une firme d'ingénieurs ferroviaires et de comptables de confiance, dégagés de tout intérêt dans un réseau ou dans l'autre, et de charger une telle firme d'étudier ces témoignages particulièrement en ce qu'ils se rapportent aux opérations de génie et de comptabilité, et d'opérer même le relevé physique qui pourrait être jugé nécessaire, afin de dresser un rapport complet des économies qui, d'après les calculs de ces experts, pourraient être réalisées au moyen d'un système d'administration unifié, et dans quelle mesure ces économies réduiraient, si elles doivent la réduire, l'efficacité des services rendus à la population du Canada.

Cette motion, nous le regrettons, fut rejetée.

Les soussignés sont d'avis qu'une pareille enquête n'eût pas entraîné de frais très onéreux, puisque la preuve est déjà recueillie, et qu'une enquête sur place ne serait nécessaire que dans quelques cas spéciaux car les faits, cartes, plans et autres données sont déjà disponibles et peuvent être examinés aux bureaux de l'une ou l'autre compagnie. Les soussignés croient aussi qu'un rapport de ce genre est le seul moyen de tirer plein parti de la masse considérable de renseignements que votre Comité a accumulés et de les mettre à la disposition du public canadien.

Les soussignés considèrent comme hautement significatif le fait que, sur une question qui aurait dû être traitée simplement comme une question d'économies pour le peuple canadien dans l'exploitation des chemins de fer de la nation, question qui engloberait nécessairement les services essentiels, on trouve deux courants d'opinion nettement opposés parmi les fonctionnaires des chemins de fer, et que l'un soit confiné entièrement au National-Canadien et l'autre au Pacifique-Canadien. La question, considérée comme nous l'avons posée plus haut, est, ou devrait être, essentiellement la même pour les deux réseaux. La seule conclusion est donc que d'autres considérations que celles que comprend dans la définition ci-dessus sont entrées en ligne de compte.

Les soussignés ont l'honneur d'insister encore une fois sur la nécessité infiniment pressante, du point de vue de tout le pays, de son crédit et de sa solvabilité, et pour le bien de toutes les classes et de tous les groupements du Dominion, de trouver une solution efficace et déterminée, et de la trouver sans plus de délai évitable.

Conclusions

D'après les termes de l'institution de votre Comité, votre Comité était chargé d'un mandat très précis, savoir:

> S'enquérir des moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent.

Afin de remplir ce mandat, une enquête complète devait être faite. Cette enquête s'est instruite. A la suite de l'enquête, le Comité devait faire rapport, et ce rapport devait indiquer les moyens que votre Comité juge les plus propres à "remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer et d'alléger les lourdes charges financières qui en résultent"; et ces 'moyens' recommandés dans le rapport doivent être, de l'avis des signataires du rapport, les 'meilleurs' à adopter dans les conditions que les témoignages ont exposées.

Il est impossible aux soussignés de trouver, dans la preuve recueillie, le moindre espoir de remédiation par aucun autre moyen que celui qu'indique ci-après le présent rapport.

De plus, nous croyons que si, contrairement à la preuve apportée, un allégement effectif peut éventuellement résulter de n'importe laquelle des autres mesures proposées, ces mesures, appliquées jusqu'au point essentiel pour opérer cet allégement, seront exposées aux mêmes objections, s'il en est, que pourrait inspirer le procédé ci-après indiqué.

Notre attention s'est arrêtée aux considérations suivantes:

1. Les grandes entreprises concurrentes, qui font des efforts pour se maintenir dans le même domaine, peuvent d'une façon générale, et peut-être dans tous les cas, réaliser d'énormes économies en unifiant leurs opérations;

2. L'unification effectuée sur une échelle très restreinte dans les opérations de nos chemins de fer, a déjà produit un considérable pour-cent dans les réductions. Dans le cas des trains en commun, par exemple, une économie de 33% s'est réalisée dans l'exploitation, bien que ces trains en commun portent encore le fardeau des doubles cours, têtes de ligne, etc.

3. Outre les économies à réaliser d'une année à l'autre dans l'exploitation, le besoin de nouveaux capitaux pour une administration unifiée serait considérablement moindre que pour deux administrations concurrentes;

4. En présumant que l'intérêt public puisse être sauvegardé et que les services essentiels puissent être maintenus, des occasions de manifeste importance

se présenteront d'opérer des économies d'après un plan d'administration unifiée s'appliquant aux deux réseaux tels qu'ils existent actuellement au Canada.

Afin de préserver l'intérêt public et de maintenir les services publics dans ce qu'ils ont d'essentiel, et de sauvegarder aussi les intérêts du pays, les soussignés recommandent d'insister sur les conditions énumérées ci-dessous et qui doivent être observées dans tout système d'administration unifiée qui pourra être mis en œuvre. Les stipulations ci-dessous ne sont pas proposées comme devant couvrir la situation dans son intégralité. Cependant, nous croyons que les conditions qui existent au Canada, tant par rapport aux affaires générales du pays que par rapport à l'entreprise du Canadien-Pacifique, sont telles qu'elles permettent de trouver toutes les dispositions nécessaires et raisonnables et de s'entendre pour les adopter. On devrait atteindre les objectifs suivants:

i) Aucune obligation, légale ou morale, expresse ou implicite, ne devrait contraindre le pays à assumer quelque responsabilité à l'égard des débentures ou valeurs du Pacifique-Canadien, tant au compte du capital qu'à celui des intérêts;

ii) Tout plan d'administration unifiée qui sera adopté, devra être tel que la Compagnie du Pacifique-Canadien ne pourra en aucune façon dominer les opérations qui résulteront de l'application de ce plan;

iii) Des recettes jusqu'à concurrence de la moyenne globale des deux réseaux durant un nombre d'années à déterminer d'un commun accord, il devra être assuré au National-Canadien la même part des recettes qu'il recevait de cette moyenne globale des recettes;

iv) Des recettes qui dépasseront cette moyenne globale, et qui proviendront problablement des économies réalisées par une administration unifiée, le National-Canadien ne devrait pas recevoir moins de la moitié;

v) Les nouvelles acquisitions de capital, limitées comme elles le seront aux exigences communes, devraient être obtenues sur une base de responsabilité déterminée et individuelle couvrant les actions de capital respectives du National-Canadien (ou du Dominion du Canada) d'une part, et de la Compagnie du Pacifique-Canadien d'autre part;

vi) Les deux parties devraient consentir à telle extension des pouvoirs et du contrôle de la Commission des Transports qui paraîtra nécessaire pour servir et protéger l'intérêt public partout où il se manifestera;

vii) En prévision des importantes économies à réaliser, et afin que les procédés pratiqués ne causent à personne un tort déraisonnable, des dispositions devraient être prises pour que les deux réseaux protègent suffisamment la main-d'œuvre que la poursuite de ces économies pourrait réduire, d'après le mode récemment adopté par les chemins de fer de la Grande-Bretagne;

viii) L'agrément à toutes les dispositions prises devrait être obtenu de chaque classe distincte de porteurs de titres du Pacifique-Canadien et du National-Canadien, dans la mesure où ces derniers ne sont pas déjà protégés par la garantie du Gouvernement.

Les soussignés sont d'avis que, d'après ce que les témoignages ont exposé, ce pays ne peut attendre de soulagement que par un système d'administration unifiée; que les témoignages ont démontré qu'un pareil système peut effectivement apporter un soulagement, à la condition que le statut établissement ce système

écarte absolument l'ingérence politique. Ils sont aussi d'opinion que ces moyens peuvent être pris en assurant une ample et complète protection à tous les intérêts publics.

Arthur Meighen,
C. P, Beaubien,
F. B. Black,
J. A. Calder,
Thos, Cantley,
L. Coté,
J. T. Haig,
G. B. Jones,
W. H. Sharpe.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (20), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de La Corporation canadienne de la Finance du Ménage", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 25 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, le 25 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

23 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût global des réparations apportées au brise-lames ou havre à bateaux de Graham's Pond, Ile du Prince-Edouard, au cours de l'année 1938

2. Quel a été le coût de construction de l'entrepôt à poisson érigé à cet endroit?

3. Quelles sont les personnes qui ont fourni des matériaux pour ces deux entreprises, ainsi que les quantités fournies par chacune d'elles?

4. Quelles furent les personnes employées à ces travaux, et quel montant fut versé à chacune d'elles?

MOTION

Pour jeudi, le 25 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Tanner:

23 mai—Qu'un ordre du Sénat soit émis pour la production de copies des rapports faits par les fonctionnaires du ministère des Postes en Nouvelle-Ecosse, relativement au contrat pour le transport de la poste de B. Ross et son contrat du 2 décembre 1937, pour le service de Scotsburn, route rurale No 1, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 25 mai 1939

No 1.

24 mai—Reprise du débat sur la prise en considération du rapport du comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur la situation des chemins de fer et les charges financières qui en résultent.—(L'honorable sénateur Black.)

No 2.

23 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935".—(L'honorable sénateur Marshall).

Pour mardi, le 30 mai 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:
—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 40

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 25 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Farris,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
King,
Lacasse,
Lambert,
Léger,
Little,
Logan,
MacArthur,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Pope,
Prévost,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sauvé,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Webster,
White.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (62), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", rapporte que le comité a examiné ledit bill et qu'il l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Marshall, appuyé par l'honorable sénateur Dandurand, propose que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Horner, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, que ledit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit modifié en y supprimant la clause 46.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à demain.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, auquel a été renvoyé le bill (104), intitulé: "Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs", rapporte que le comité a examiné ledit bill et qu'il l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 6, ligne 6. Après le chiffre "18", insérer "(1)".

2. Page 6, ligne 1. Reporter le paragraphe trois de l'article dix-sept comme paragraphe deux de l'article dix-huit.

3. Page 13, Titre. Au mot "Couvoirs", substituer "Production de Volailles".

Dans le titre

Au mot "Couvoirs" substituer "Production de Volailles".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (141), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (142), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (143), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Accise, 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable sénateur Tanner, il est

Ordonné: Qu'un ordre du Sénat soit émis pour la production de copies des rapports faits par les fonctionnaires du ministère des Postes en Nouvelle-Ecosse, relativement au contrat pour le transport de la poste de B. Ross et son contrat du 2 décembre 1937, pour le service de Scotsburn, route rurale No 1, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dandurand que le troisième rapport du Comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur les moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays et d'alléger les charges financières qui en résultent soit maintenant adopté,

Et la motion en amendement de l'honorable sénateur Beaubien audit rapport.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à demain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit ajourné à demain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 26 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi, le 26 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

23 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût global des réparations apportées au brise-lames ou havre à bateaux de Graham's Pond, Ile du Prince-Edouard, au cours de l'année 1938

2. Quel a été le coût de construction de l'entrepôt à poisson érigé à cet endroit?

3. Quelles sont les personnes qui ont fourni des matériaux pour ces deux entreprises, ainsi que les quantités fournies par chacune d'elles?

4. Quelles furent les personnes employées à ces travaux, et quel montant fut versé à chacune d'elles?

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, le 26 mai 1939

No 1.

25 mai—Reprise du débat sur l'amendement proposé par l'honorable sénateur Horner sur la troisième lecture d'un projet de loi (Bill 62), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada".—(L'honorable sénateur Haig).

No 2.

25 mai—Prise en considération du rapport du comité permanent de l'Agriculture et des Forêts sur le (Bill 104), intitulé: "Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs".—(L'honorable sénateur Donnelly).

No 3.

25 mai—Deuxième lecture du (Bill 141), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 4.

25 mai—Deuxième lecture du (Bill 142), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 5.

25 mai—Deuxième lecture du (Bill 143), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 6.

25 mai—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Dandurand à l'effet que soit maintenant adopté le troisième rapport du Comité spécial institué par le Sénat aux fins de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer et pour alléger les lourdes charges financières que cette situation impose au pays, et d'en faire rapport, et sur la motion de l'honorable sénateur Beaubien en amendement à ce rapport.—(L'honorable sénateur Murdock).

No 7.

23 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935".—(L'honorable sénateur Marshall).

Pour mardi, le 30 mai 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 41

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 26 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Farris,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hardy,
Harmer,
Horner,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
Lacasse,
Léger,
Little,
Logan,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
Marshall,
McDonald (Shédiac),
McLennan,
McMeans,
McRae,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Pope,
Prévost,
Rainville,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Robinson,
Sharpe,
Sinclair,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Wentworth),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Webster,
White.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est
Ordonné: Que préséance soit accordée à l'ordre du jour No 6.

En conséquence, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Dandurand que le troisième rapport du Comité spécial institué par le Sénat pour faire enquête sur les moyens les plus efficaces de remédier à la situation extrêmement grave des chemins de fer au pays et d'alléger les charges financières qui en résultent soit maintenant adopté,

Et la motion en amendement de l'honorable sénateur Beaubien audit rapport.

Après plus ample débat, et

Etant posée la question d'agrément sur la motion en amendement,

Le Sénat se divise, et les noms ayant été appelés, ils sont inscrits comme suit:

POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Gordon,	Meighen,	Sharpe,
Ballantyne,	Griesbach,	Michener,	Smith (Victoria-Carleton),
Beaubien,	Haig,	Paquet,	Smith (Wentworth),
Black,	Horner,	Pope,	Sutherland,
Calder,	Jones,	Rainville,	Tanner,
Coté,	McMeans,	Rhodes,	Taylor—25.
Gillis,			

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Bourgeois,	Hardy,	Lacasse,	Moraud,
Dandurand,	Harmer,	Marcotte,	Murdock,
Donnelly,	Horsey,	Marshall,	Parent,
Farris,	Hugessen,	McRae,	Prévost,
Graham,	Hughes,	Molloy,	Robicheau,
			Robinson—21.

L'amendement est donc remporté.

La question d'agrément étant posée sur la motion principale visant l'adoption du rapport tel qu'amendé, elle est,

Sur la même division.

Résolue par l'affirmative.

Le Sénat reprend ses affaires courantes.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (62), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada".

Et sur la motion en amendement de l'honorable sénateur Horner.

Après plus ample débat, et

Avec la permission du Sénat,

La motion en amendement est retirée, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que ledit bill soit de nouveau référé au comité permanent des banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par le comité permanent de l'agriculture et des forêts au bill (104), intitulé: "Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs".

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec des amendements auxquels il demande son concours.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (141), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes" est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (142), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu" est lu pour la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (143), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934" est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la troisième fois.

La question d'agrément étant posée,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Un message est transmis par le Greffier de la Chambre des communes avec le bill (15), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932".

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour recevoir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message est transmis par le greffier de la Chambre des communes avec le bill (144), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre".

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est lu pour la deuxième et troisième fois.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Lundi 29 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour lundi, le 29 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

Pour mardi, le 30 mai 1939

No 1.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

26 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût global des réparations apportées au quai de Newport, Ile-du-Prince-Edouard, au cours des années 1936, 1937 et 1938?

2. Les noms de toutes les personnes ou compagnies qui ont fourni des matériaux pour ces réparations et les montants payés à chacune d'elles?

3. Les noms de toutes les personnes qui ont travaillé à ces réparations et le montant payé à chacune d'elles?

ORDRE DU JOUR

Pour lundi, le 29 mai 1939

No 1.

23 mai—Deuxième lecture d'un projet de loi (Bill 63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935".—(L'honorable sénateur Marshall).

No 2.

26 mai—Deuxième lecture du (Bill 15), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932".—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour mardi, le 30 mai 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 42

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi 29 mai 1939

Huit heures du soir.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Ballantyne,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Buchanan,
Calder,
Dandurand,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Horner,
Hugessen,
Hughes,
Jones,
Lacasse,
Lambert,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
Marshall,
McLennan,
Meighen,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Parent,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Tanner,
Taylor,
Webster,
White.

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Y), intitulé: "Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Ottilie Josefine Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom d'Yvonne Drummond", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (N3), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, le 26 mai 1939.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour remettre à cette Chambre les témoignages rendus et les pièces justificatives déposées devant le comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Lucy Violet Siggins Hopson, demandant l'adoption d'un bill de divorce, ainsi que les autres documents soumis en preuve.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

Le greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la table.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (I2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Canadien-National et du Pacifique-Canadien, 1933", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (15), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes, l'informant que le Sénat a adopté ledit bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mardi 30 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mardi, le 30 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernenent pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

26 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût global des réparations apportées au quai de Newport, Ile-du-Prince-Edouard, au cours des années 1936, 1937 et 1938?

2. Les noms de toutes les personnes ou compagnies qui ont fourni des matériaux pour ces réparations et les montants payés à chacune d'elles?

3. Les noms de toutes les personnes qui ont travaillé à ces réparations et le montant payé à chacune d'elles?

ORDRE DU JOUR

Pour mardi, le 30 mai 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 43

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 30 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Fauteux,
Foster,
Gillis,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horner,
Hughes,
Jones,
Lacasse,
Lambert,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Marcotte,
Marshall,
McLennan,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Mullins,
Murdock,
Parent,
Rainville,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Robicheau,
Sauvé,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton)
Tanner,
Taylor,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (104), intitulé: "Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été renvoyé lebill (62), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada" rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des commones et l'informe qoe le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été référé le bill (63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, lignes 3 et 4. Disjoindre la clause première.

2. Page 1, lignes 5 à 12. Disjoindre la clause deux du bill et lui substituer ce qui suit comme clause première:

"1. Sont abrogés les alinéas (*b*) et (*c*) de l'article sept de la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, chapitre cinquante-trois des Statuts de 1935, et remplacés par les suivants:

(*b*) Acheter du blé de producteurs seulement, et en quantités ne dépassant pas cinq mille boisseaux d'un même producteur, au cours d'une même année de récolte. Toutefois, la Commission peut, au moyen d'un ou de plusieurs achats, selon le cas, acheter, de toute personne constituée, aux termes d'un contrat ou par l'application d'une loi, comme propriétaire, vendeur, créancier hypothécaire, ou à un autre titre, le blé ou une partie du blé auquel cette personne a ainsi droit et qui a été produite par un autre producteur, soit seul soit de concert avec d'autres producteurs sur une ferme ou un groupe de fermes exploitées comme unité; mais l'ensemble de ces achats de blé produit sur une même ferme ou groupe de fermes exploitées comme unité ne doit dépasser cinq mille boisseaux au cours d'une même année de récolte;

(*c*) Vendre, emmagasiner et transporter du blé;"

3. Page 1, ligne 12. Renuméroter la clause trois comme clause deux.

4. Page 1, ligne 17. Supprimer les mots "Fort William" et leur substituer "Fort William-Port Arthur ou Vancouver".

5. Page 2, lignes 6 à 16. Disjoindre la clause quatre du bill et lui substituer ce qui suit comme clause trois:

"3. Est en outre modifié l'article sept de ladite loi par l'addition du paragraphe suivant:

(2) Un producteur qui vend directement ou indirectement à la Commission au cours d'une même année de récolte, une quantité de blé dépassant la quantité que le présent article autorise la Commission à acheter,

est coupable d'une infraction punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de dix cents le boisseau pour tout le blé par lui vendu à la Commission, ou d'un emprisonnement d'au plus un mois, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement. Toutefois, aucune poursuite ne sera intentée sous l'autorité du présent paragraphe, sans le consentement écrit et préalable de la Commission."

6. Page 2, ligne 17. Renuméroter la clause cinq comme clause quatre.

7. Page 2, ligne 18. Renuméroter la clause six comme clause cinq.

8. Ajouter ce qui suit au bill comme clause six:

"6. La présente loi entrera en vigueur le premier jour d'août 1939".

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Marshall propose que ledit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Aseltine propose:

Que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé en y ajoutant le mot "Churchill" après le mot "Port Arthur" au paragraphe trois dudit bill.

Etant posée la question sur la motion en amendement,

Elle est adoptée par la négative.

Etant posée la question sur la motion principale,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ledit bill avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Réponse à un ordre du Sénat, à la date du 25 mai 1939, produisant:

Copies des rapports faits par les fonctionnaires du ministère des Postes en Nouvelle-Ecosse, relativement au contrat pour le transport de la poste de B. Ross et son contrat du 2 décembre 1937, pour le service de Scotsburn, route rurale No 1, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (130), intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (92), intitulé: "Loi concernant les secrets officiels", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (85), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (93), intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion ajournée de l'honorable sénateur Moraud;

"Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du bill (H), intitulé: "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle" soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression" il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Mercredi 31 mai 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour mercredi, le 31 mai 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

26 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût global des réparations apportées au quai de Newport, Ile-du-Prince-Edouard, au cours des années 1936, 1937 et 1938?

2. Les noms de toutes les personnes ou compagnies qui ont fourni des matériaux pour ces réparations et les montants payés à chacune d'elles?

3. Les noms de toutes les personnes qui ont travaillé à ces réparations et le montant payé à chacune d'elles?

ORDRE DU JOUR

Pour mercredi, le 31 mai 1939

No 1.

30 mai—Deuxième lecture du (Bill 130), intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 2.

30 mai—Deuxième lecture du (Bill 92), intitulé: "Loi concernant les secrets officiels".—(L'honorable sénateur Dandurand).

No 3.

30 mai—Deuxième lecture du (Bill 85), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada".—(L'honorable sénateur Dandudand).

No 4.

30 mai—Deuxième lecture du (Bill 93), intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public".—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour mardi, le 6 juin 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 44

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi 31 mai 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourque,
Buchanan,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Dandurand,
Donnelly,
Fallis,
Foster,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Hughes,
Jones,
Lacasse,
Lambert,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
Marshall,
McGuire,
McLennan,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Prévost,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été référé le bill (142), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à soumettre au Sénat dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, lignes 7 et 8. Aux mots "un individu, une corporation ou toute autre", substituer "toute".

2. Page 4, ligne 36. A la suite du mot "mentionnées", ajouter "au présent article".

3. Page 6, lignes 42 à 47, inclusivement. Disjoindre la clause 18 et lui substituer ce qui suit:

> 18. L'article six de la présente loi s'applique au revenu de l'année 1939 ainsi qu'à toute période subséquente. Tous les autres articles, sauf les articles dix, seize et dix-sept s'appliquent au revenu de 1938 ainsi qu'aux périodes financières se terminant dans ladite année et à toutes les périodes subséquentes. L'article dix sera censé être entré en vigueur le vingt-sixième jour d'avril 1939.

Lesdits amendements sont agréés.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Wilson (Rockliffe) présente au Sénat le rapport du comité mixte de la Bibliothèque, qui s'est réuni le 23 mai 1939.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

RAPPORT DU COMITE MIXTE DE LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU 23 MAI 1939

Le Comité a adopté les propositions suivantes:

(1) Que le système d'éclairage de la bibliothèque du Parlement soit amélioré en enlevant les réflecteurs actuels du centre du dôme et en les remplaçant par des lampes de 500 watts convenablement installées;

Que la canalisation actuelle allant du tableau des instruments aux lampes mentionnées plus haut soient libérées de toute connection de terre.

(2) Que le parquet de la bibliothèque du Parlement soit remis en bon état en enlevant le plancher, le faux-plancher et les lambourdes pour les remplacer par des matériaux à revêtir en ciment, sur lequel on appliquera un carrelage en caoutchouc d'un dessin spécial que le ministère des Travaux publics a recommandé tout particulièrement vu sa propriété absorbante des bruits de pas et sa facilité d'entretien; ce dessin reproduira, jusqu'à un certain point, le dessin du plancher actuel et s'harmonisera avec l'architecture générale de la boiserie de la bibliothèque.

(3) Qu'une inspection sévère soit faite du système de chauffage de la bibliothèque du Parlement, et que les mesures nécessaires que recommandera le ministère des Travaux publics soient prises immédiatement pour remédier à tout ce qui est défectueux afin d'éviter des dommages irréparables, aux livres très précieux, que pourraient causer des tuyaux disjoints, etc.

(4) Que les extincteurs désuets actuellement installés dans la bibliothèque du Parlement soient remplacés par des appareils modernes afin d'atténuer ou de prévenir tous les dangers d'incendie et les pertes irréparables qui s'ensuivraient.

(5) Que le chef du service mixte de distribution de la bibliothèque soit prié de fournir à la bibliothèque du Parlement deux exemplaires de chaque publication officielle reçue à ce bureau pour distribution.

(6) Que les membres du Comité ont appris avec regret la mort de l'honorable Martin Burrell, bibliothécaire du Parlement, dont la bonté et la courtoisie l'avaient rendu populaire à tous ceux qui étaient en contact avec lui. Il était un homme d'Etat, un homme de lettres aussi bien qu'un ami affable et un agréable compagnon. Sa disparition est une perte pour tout le Dominion, et sa mémoire vivra longtemps surtout parmi les membres du Parlement et les autres habitués de la bibliothèque.

Le Comité a discuté la question de fermer la bibliothèque le dimanche. Il a été jugé préférable de maintenir la coutume d'ouvrir la bibliothèque le dimanche, durant la session, de quatre heures à six heures de l'après-midi.

Le bibliothécaire général a informé le Comité qu'un espace avait été réservé dans le nouvel édifice des Archives à la ferme expérimentale pour soulager l'encombrement actuel à la bibliothèque, et que 52,000 volumes ont déjà été transportés dans le nouvel immeuble.

Le bibliothécaire général a soulevé la question de l'achat d'un projecteur Recordak qui serait utilisé pour la reproduction microfilme des journaux. Il fut décidé de renvoyer à plus tard une décision à ce sujet.

Président de la Chambre des communes, *Président du Sénat,*

PIERRE F. CASGRAIN. W. E. FOSTER.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (130), intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (92), intitulé: "Loi concernant les secrets officiels", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit immédiatement référé à un comité plénier.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Léger, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (85), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada", est lu pour la deuxième fois, et
Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (93), intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", est lu pour la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.
Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (87), intitulé: "Loi concernant les obligations à clause-or", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.
Ledit bill est lu pour la première fois, et
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la deuxième et pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.
Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

LE MERCREDI 31 mai 1939.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leurs amendements au bill (63), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935", et qu'un amendement par voie de conséquence soit apporté audit bill en supprimant les mots "Fort William" à la page 2, ligne 3 et en leur substituant les mots "Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver".
Ordonné: Que le greffier porte ledit message au Sénat.

Attesté.

Le greffier des Communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit message est immédiatement pris en considération, et
Résolu: Que le Sénat agrée ledit amendement par voie de conséquence apporté par la Chambre des communes audit bill.
Ordonné: Qu'un message soit transmis en conséquence à la Chambre des communes.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Jeudi 1er juin 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour jeudi, le 1er juin 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

26 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût global des réparations apportées au quai de Newport, Ile-du-Prince-Edouard, au cours des années 1936, 1937 et 1938?

2. Les noms de toutes les personnes ou compagnies qui ont fourni des matériaux pour ces réparations et les montants payés à chacune d'elles?

3. Les noms de toutes les personnes qui ont travaillé à ces réparations et le montant payé à chacune d'elles?

ORDRE DU JOUR

Pour jeudi, le 1er juin 1939

No 1.

31 mai—Troisième lecture du (Bill 85), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada".—(L'honorable sénateur Dandudand).

No 2.

31 mai—Prise en considération du rapport du Comité mixte de la Bibliothèque.

Pour mardi, le 6 juin 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud:
—Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 45

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 1er juin 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (sir Allen),
Ballantyne,
Beaubien,
Black,
Blondin,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Gordon,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Horsey,
Hugessen,
Hughes,
Lacasse,
Lambert,
Léger,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Prévost,
Raymond,
Rhodes,
Riley,
Sauvé,
Sharpe,
Smith (Victoria-Carleton),
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE JEUDI, 1er juin 1939.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son sixième rapport, comme suit:

Votre comité a vérifié les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année financière 1937-38, et il les a trouvés exacts.

Votre comité a aussi examiné les comptes du Sénat pour la période du 1er avril au 31 décembre 1938, et il les a trouvés exacts.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopé.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE JEUDI, 1er juin 1939.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande la permission de présenter son septième rapport, comme suit:

Le comité recommande:

1. Que MM. Green et Fortier soient maintenus en fonctions durant la prochaine intersession du Parlement; et que M. Green soit payé au taux de $25.00 par semaine et M. Fortier au taux de $10.00 par semaine.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopé.

L'honorable sénateur Black, du comité des Banques et du commerce, auquel a été référé le bill (130), intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Tanner:

Que ledit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit référé au comité des Banques et du commerce, avec instructions de le modifier comme suit:

(1) Qu'il soit clairement déclaré que l'objet du bill est de procurer de meilleurs prix aux pêcheurs pour leurs produits, et que les conditions et la réglementation établies dans ledit bill visant la réalisation de cet objet;

(2) Qu'il soit clairement déclaré que la Commission qui doit être nommée comprenne un fonctionnaire supérieur du ministère des Pêcheries comme président, et que les deux autres membres soient des représentants des pêcheurs producteurs, coopératifs ou autres.

(3) Que la clause 9 soit disjointe.

Après débat, et

Etant posée la question sur la motion en amendement,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (85), intitulé: "Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ledit bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération du rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, qui s'est réuni le 23 mai 1939.

Ledit rapport est agréé.

La Chambre des communes transemet, par son greffier un message ainsi conçu:

Le JEUDI 1 juin 1939.

Résolu: Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre adopte les amendements apportés par le Sénat au bill No 142, "Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu", et tout en ce faisant, elle ne juge pas à propos, à cette période de la session, d'insister sur ses privilèges à ce sujet; mais que son désistement en cette circonstance, cependant, ne doit pas être posé en précédent.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message reste déposé sur la table.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Vendredi 2 juin 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATIONS

Pour vendredi, le 2 juin 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

No 2.

Par l'honorable sénateur Macdonald:

26 mai—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel a été le coût global des réparations apportées au quai de Newport, Ile-du-Prince-Edouard, au cours des années 1936, 1937 et 1938?

2. Les noms de toutes les personnes ou compagnies qui ont fourni des matériaux pour ces réparations et les montants payés à chacune d'elles?

3. Les noms de toutes les personnes qui ont travaillé à ces réparations et le montant payé à chacune d'elles?

ORDRE DU JOUR

Pour vendredi, le 2 juin 1939

Pour mardi, le 6 juin 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 46

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi 2 juin 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Aylesworth (Sir Allen),
Black,
Bourgeois,
Bourque,
Buchanan,
Calder,
Chapais (Sir Thomas),
Copp,
Coté,
Dandurand,
Donnelly,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Graham,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horsey,
Hugessen,
Lacasse,
Lambert,
L'Espérance,
Little,
Logan,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McGuire,
McLennan,
Meighen,
Michener,
Molloy,
Moraud,
Mullins,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Rhodes,
Sauvé,
Sharpe,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
Webster,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été référé le bill (130), intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve", rapporte que pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 1er juin 1939, le comité a examiné ledit bill, et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1. Insérer ce qui suit comme préambule au bill:

Considérant que diverses causes, d'origine tant domestique qu'étrangère, ont provoqué dans les provinces de l'Est du Canada, à l'égard des pêcheurs, au sens de producteurs-pêcheurs, un état de choses grave et pressant qui les empêche d'obtenir pour le poisson destiné à l'exportation des prix suffisants pour leur permettre de continuer la production de poisson à cette fin:

Et considérant que cet état de choses porte atteinte et fait tort au commerce et à l'industrie du Canada:

A ces causes, afin que ces pêcheurs puissent obtenir pour leur poisson des prix suffisants pour leur permettre d'en continuer la production.

2. Page 1, ligne 21. Après le mot "président", insérer "qui doit être une fonctionnaire du ministère des Pêcheries".

3. Page 1, ligne 22. Ajouter ce qui suit à l'alinéa deux:

Les deux autres membres seront nommés comme représentants des producteurs-pêcheurs, groupés en coopératives ou autrement.

4. Page 2, ligne 16. Un amendement a été apporté au texte anglais, qui ne concerne pas la version française.

5. Page 2, ligne 33. A la suite de *a*), insérer "à tels termes et conditions pouvant être jugés nécessaires pour garantir que cette aide parvient aux producteurs-pêcheurs".

6. Page 3, lignes 19 et 20. Disjoindre la clause neuf.

7. Renuméroter comme clauses neuf, dix et onze, les clauses dix, onze et douze.

Lesdits amendements sont agréés.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.
Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

La Chambre des communes tranmet, par son greffier, un bill (132), intitulé: "Loi constituant en corporation la Caisse hypothécaire centrale", pour lequel elle sollicite son agrément.
Ledit bill est alors lu pour la première fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et
Renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un bill (146), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est alors lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, reste ajourné jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

AFFAIRES DE ROUTINE

Samedi 3 juin 1939

Présentation des requêtes. Lectures des requêtes. Rapports des comités. Avis de questions, d'interpellations et de motions.

INTERPELLATION

Pour samedi, le 3 juin 1939

No 1.

Par l'honorable Sénateur Tanner:

28 avril—Qu'il demandera au gouvernement:

1. Quel est le pour-cent, la proportion ou autre part réelle ou approximative, ou quelle est la somme globale, de profit revenant aux adjudicataires de chacun des contrats conclus avec le gouvernement depuis 1935, pour des armements ou autre matériel de guerre?

2. Quel est le montant total, convenu ou évalué, à payer par le gouvernement pour et en vertu de chaque contrat?

ORDRE DU JOUR

Pour samedi, le 3 juin 1939

No 1.

2 juin—Troisième lecture du bill 146, intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940.—(L'honorable sénateur Dandurand).

Pour mardi, le 6 juin 1939

No 1.

23 mai—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Moraud: —Que les taxes parlementaires payées au cours de la session de 1937 au sujet du Bill H, "Loi concernant la Corporation de Prêts et de Finance industrielle", soient remboursées à la Corporation, moins les frais de traduction et d'impression.—(L'honorable sénateur Dandurand.)

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.

No 47

PROCÈS-VERBAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Samedi 3 juin 1939

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable W.-E. FOSTER, Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Black,
Bourgeois,
Buchanan,
Calder,
Chapais (sir Thomas),
Copp,
Dandurand,
Fallis,
Fauteux,
Foster,
Griesbach,
Haig,
Harmer,
Horsey,
Lambert,
Little,
Logan,
Macdonald (Cardigan),
Marcotte,
McLennan,
Meighen,
Michener,
Murdock,
Paquet,
Parent,
Rhodes,
Sharpe,
Sutherland,
Tanner,
Taylor,
White,
Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été référé le bill (132), intitulé: "Loi constituant en corporation la Caisse hypothécaire centrale", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, avec plusieurs amendements, qu'il est prêt à lui soumettre dès qu'il lui plaira de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 5, ligne 28. A "1939", substituer "1938".

2. Page 7, ligne 35. Un amendement a été apporté au texte anglais, qui ne concerne pas la version française.

3. Page 9, ligne 31. A la suite du mot "charges", insérer "légitimes".

4. Page 10, lignes 20 et 21. Retrancher les mots "et dividendes accumulés".

5. Page 10, lignes 23 à 26. Retrancher les mots "et moyennant les autres prescriptions que le gouverneur en conseil juge nécessaires pour rendre exécutoires les dispositions de la présente loi selon leurs intention, signification et esprit véritables".

6. Page 10, ligne 36. Insérer ce qui suit comme nouveau paragraphe (3) de la clause 16:

> Chaque convention d'affiliation doit aussi contenir telles autres prescriptions que le gouverneur en conseil juge nécessaires pour rendre exécutoires les dispositions de la présente loi selon leurs intention, signification et esprit véritables".

7. Page 11, ligne 39. A la suite du mot "rectifiées", insérer "ou à être rectifiées".

8. Page 11, ligne 44. Ajouter ce qui suit à la clause 19: "sauf dans les cas où le débiteur a refusé d'agréer une rectification de l'hypothèque et dans le cas où une autre personne dont le consentement est nécessaire à la rectification, a refusé ce consentement".

Lesdits amendements sont agréés.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Dandurand propose que ledit bill soit maintenant lu pour la troisième fois, tel qu'amendé.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Meighen,

Que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas maintenant lu pour lt troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité des Banques et du commerce, avec instruction de l'amender de nouveau comme suit:

Par le retranchement des dispositions qui doivent être retranchées pour restreindre l'application du bill aux hypothèques sur terres et aux contrats de ventes de terres.

Après débat, et

Etant posée la question sur la motion en amendement,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, il sont inscrits comme suit:

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fallis,	Meighen,	Tanner,
Bourgeois,	Griesbach,	Rhodes,	Taylor,
Calder,	Marcotte,	Sharpe,	White—15.
Chapais,	Macdonald (Cardigan),	Sutherland,	

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

Copp,	Haig,	Lambert,	Murdock,
Dandurand,	Harmer,	Little,	Parent,
Foster,	Horsey,	Michener,	Wilson (Rockcliffe)—12.

Elle est donc résolue par l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la table:

Réponse à un Ordre du Sénat, à la date du 30 mars 1939, produisant:

1. Copies des rapports des ingénieurs et des estimés relatifs à l'établissement d'un port de facilités terminales à Cariboo, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, en vue du service de traversier projeté entre Cariboo et Wood Islands, Ile-du-Prince-Edouard?

2. Une description et la superficie des terrains acquis ou à acquérir en vue de l'établissement de ce port et de ces facilités terminales; les noms des personnes de qui pareils terrains sont acquis ou à acquérir et les prix de ces terrains?

3. Une description des quais, bâtiments, lumières de navigation et autres structures et ouvrages qui doivent être établis en vue de l'aménagement dudit port et des facilités terminales, et le coût estimatif de chacun de ces ouvrages?

4. Copies du cahier des charges et du contrat de dragage à Cariboo?

5. Copies des communications et représentations adressées au gouvernement ou à quelque ministère du gouvernement par le conseil de la ville de Pictou et par le Board of Trade de cette ville relativement à l'établissement du service de traversier et à l'aménagement du port et du terminus?

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (130), intitulé: "Loi pourvoyant à l'institution d'un Office du poisson de conserve", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (146), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Tanner, du comité des Banques et du commerce, auquel a été référé le bill (132), intitulé: "Loi constituant en corporation la Caisse hypothécaire centrale", rapporte que le comité l'a étudié de nouveau et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans autre amendement.

Etant de nouveau posée la question pour troisième lecture du bill, tel qu'amendé,

En amendement, il est proposé par le très honorable sénateur Meighen:

Que ledit bill, tel qu'amendé, ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau modifié comme suit:

Page 5, lignes 30 à 40, inclusivement. Disjoindre le paragraphe (ii) en entier.

Page 7, lignes 1 à 16, inclusivement. Disjoindre les alinéas (i) et (j), et renuméroter (i), (j), (k), (l), (m), (n), (o), (p), (q) et (r) les alinéas (k), (l), (m), (n), (o), (p), (q), (r), (s) et (t).

Page 7, lignes 18 et 19. Retrancher les mots "et des maisons non agricoles au Canada".

Page 7, lignes 29 à 35, inclusivement. Disjoindre la clause restrictive.

Page 7, lignes 37 et 38. Retrancher les mots "et des maisons non agricoles au Canada".

Page 8, ligne 35. A la lettre (*q*), substituer (*o*).

Page 8, ligne 43. A la lettre (*n*), substituer (*l*).

Page 11, lignes 41 et 42. Retrancher les mots "ou sur des maisons non agricoles au Canada".

Page 12, lignes 4 et 5. Retrancher les mots "et sur des maisons non agricoles au Canada".

Page 12, lignes 11 à 16, inclusivement. Disjoindre la clause restrictive.

Page 14, lignes 13 à 41, inclusivement. Disjoindre l'alinéa (b) en entier.

Page 17, lignes 13 à 15, inclusivement. Disjoindre les paragraphes (ix), (x) et (xi), de l'alinéa (a.

Etant posé la question sur la motion en amendement,

Elle est mise aux voix, et les noms étant appelés, ils sont inscrits comme suit:

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fallis,	Marcotte,	Tanner,
Bourgeois,	Griesbach,	Meighen,	Taylor,
Calder,	Macdonald	Sharpe,	White—14.
Chapais,	(Cardigan),	Sutherland,	

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

Dandurand,	Harmer,	Little,	Parent,
Foster,	Horsey,	Michener,	Wilson
Haig,	Lambert,	Murdock,	(Rockcliffe)—11.

Elle est donc résolue par l'affirmative.

Etant posée de nouveau la question sur la motion pour la troisième lecture du bill, tel qu'amendé,

Après débat,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ledit bill avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures et demie.

Huit heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

SAMEDI, le 3 juin, 1939.

Résolu,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leurs amendements Nos 7, 10, 11, 12, 13, 14 et 16, au bill No 132, Loi constituant en corporation la Banque hypothécaire centrale, et qu'elle n'accepte pas leurs amendements Nos 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 15, 17, 18, 19 et 20, pour les raisons suivantes:

1. Parce que les amendements empêcheraient d'atteindre plusieurs des fins principales du projet de loi tel qu'adopté par la Chambre.

2. Parce que ces amendements priveraient des milliers de propriétaires de maisons non agricoles dans toutes les provinces du Canada du privilège de faire rectifier leurs hypothèques en conformité des dispositions du bill, et particulièrement du privilège de faire réduire le taux d'intérêt sur lesdits hypothèques à un taux qui ne dépassera pas cinq et demi pour cent.

3. Parce que ces amendements n'auraient pour résultat qu'une économie relativement peu élevée pour le trésor du Dominion, et les dépenses que le trésor aurait encore à faire seraient hors de proportion avec les avantages qu'en retirerait le public.

4. Parce que, étant donné ces amendements, la présente mesure ne saurait réaliser un de ses principaux objets qui est d'améliorer d'une façon permanente le mode de consentement des hypothèques dans ce pays. Les compagnies qui ont le droit de s'affilier à la Banque hypothécaire centrale projetée, limitent actuellement leurs opérations, en majeure partie, aux hypothèques sur les maisons non agricoles. Par conséquent, les dispositions du bill dont l'objet est de faciliter les emprunts de longue durée à des taux d'intérêt peu élevés selon les principes énoncés au paragraphe (3) de l'article 22 du bill auraient bien peu d'effet en pratique; et désapprouve l'amendement No 1 pour les raisons suivantes:

1. Parce que cet amendement enlèverait aux cultivateurs qui ont conclu des contrats de vente au cours de l'année 1938, à une époque où le prix des céréales était élevé, et à la suite d'une année où la récolte s'est avérée excellente, le droit de faire rectifier leurs contrats de vente sous le régime des dispositions de ce bill.

2. Parce que, dans plusieurs cas, les premiers paiements en espèces effectués par ces cultivateurs étaient très faibles, et que, par suite de prix moins élevés et de récoltes moins abondantes, en 1938, ceux-ci ne possèdent, à l'heure actuelle, que peu ou point d'intérêt résiduel sur leurs terres.

Ordonné: Que le Greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes.

ARTHUR BEAUCHESNE.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération immédiatement.

En conséquence, le Sénat passe à la prise en considération dudit message.

Après débat, et

Sur motion, il est

Résolu: Que le Sénat n'insiste pas sur ses 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 8e, 9e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e amendements, auxquels la Chambre des communes n'a pas agrée.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer en conséquence.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 1er juin 1939.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, G.C.M.G., s rendra à la Chambre du Sénat le samedi 3 juin, à 10 heures de relevée, en vue de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Adjoint du secrétaire du Gouverneur général.

A Son Honneur de Président
du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable sir Lyman P. Duff, en sa qualité de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône.

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

"C'est le désir du très honorable député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue,

Le Greffier, lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi constituant en corporation *The Association of Canadian Clubs.*
Loi constituant en corporation *Universal Eucozone Limited.*
Loi pour faire droit à Leslie William Bond.
Loi pour faire droit à Helen Kerr Hogg Molson.
Loi pour faire droit à Adele Adfeldt Gruneau.
Loi pour faire droit à Jeanne Beauregard Desnoyers.
Loi pour faire droit à Blanche Anna Bousquet Pepin.
Loi pour faire droit à Agnes Keating Bigelow Reddy.
Loi pour faire droit à Ethel Rothpan Staroselsky.
Loi pour faire droit à Myrtle Jane Ramsay Fox.
Loi pour faire droit à Joseph Maurice Durieux.
Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Mary Huggins Yaun.
Loi pour faire droit à Lola Margaret Miler Atkinson.
Loi pour faire droit à Zeno Bruck.
Loi pour faire droit à Esther Steinberg Soloway.
Loi pour faire droit à Sarah Sherry Miller.
Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada.
Loi pour faire droit à Roberta Copeland Cool Roberts.
Loi pour faire droit à Margaret Maud Turner Bell.
Loi pour faire droit à Janni Kolmanowitz Rittner.
Loi pour faire droit à Ambrose Tibbitts Aston.
Loi pour faire droit à Anne Ver Trees Hart Acena, O.
Loi pour faire droit à Dorothy Boretsky Pozomick.
Loi pour faire droit à Elsie Victoria Oliver.
Loi pour faire droit à Doris Mabel Casselman.
Loi pour faire droit à Kathleen Emma Gladys Smart Higginbotham.
Loi pour faire droit à Rose Edith Winer Bazar.
Loi pour faire droit à Audrey Elizabeth Logan Williams.
Loi pour faire droit à Winnifred May Routledge Nilsson.
Loi pour faire droit à Ernest James Feasey.
Loi pour faire droit à Ethel Jean Peters.
Loi pour faire droit à Eva Clara Doe Durrell.
Loi pour faire droit à Harold Morris.
Loi pour faire droit à Philippe Emile Colette.
Loi pour faire droit à Muriel Suckling Brown.
Loi constituant un Conseil des achats de la défense en vue de contrôler l'adjudication des contrats pour la fabrication du matériel de défense, limitant les coûts et contrôlant les bénéfices à l'égard desdits contrats, et autorisant le prélèvement, par voie d'emprunts, de certaines sommes d'argent à ces fins.

Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company.*

Loi ayant pour objet de venir en aide à l'agriculture dans les provinces des Prairies.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi pour faire droit à Zdenka Pauline Otillie Josefine von Ehrenfeld-Pop Drummond, autrement connue sous le nom de Yvonne Drummond.

Loi pour faire droit à Lucy Violet Siggins Hopson.

Loi modifiant la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933.

Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932.

Loi concernant les parcs à bestiaux, les animaux de ferme et leurs produits, et les couvoirs.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi concernant les secrets officiels.

Loi autorisant le prélèvement par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi concernant les obligations à clause-or.

Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi constituant en corporation la Caisse hypothécaire centrale.

Loi concernant la *Central Finance Corporation* et changeant son nom en celui de "La Corporation canadienne de la Finance du Ménage".

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable substitut du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable substitue du Gouverneur général comme suit:

"PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable substitut du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît à l'honorable substitut du Gouverneur général de clore la Quatrième session du Dix-huitième Parlement du Dominion du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En venant clore une session au cours de laquelle, pour la première fois, le Roi a paru en personne au Parlement du Canada, je désire exprimer la satisfaction que procure à mon gouvernement l'allégresse universelle et sincère d'un peuple uni qu'honore la visite de son Souverain.

Je désire, par la même occasion, vous remercier de l'attention que vous avez apportée aux nombreux problèmes auxquels le Canada, tout comme les autres pays, doit faire face en ces temps difficiles.

Mon gouvernement s'est réjoui de ce que Sa Majesté ait pu accorder, en personne, la sanction royale au projet de loi portant ratification de l'accord de commerce conclu entre le Canada et les Etats-Unis. Cet accord et d'autres mesures destinées à parer aux circonstances exceptionnelles où se trouvent les industries primaires, ou à améliorer l'organisation des marchés, seront d'un avantage certain pour les producteurs primaires de toutes les parties du Dominion et auront leur répercussion dans l'accroissement des échanges commerciaux et de l'emploi de la main-d'œuvre.

Les Chambres ont pris des dispositions en vue de l'établissement d'une Banque hypothécaire centrale, dont l'objet est d'alléger le fardeau des dettes que supportent les cultivateurs et les petits propriétaires.

Je constate avec plaisir que, grâce à l'extension du programme de formation de la jeunesse, il sera possible d'utiliser l'énergie et l'enthousiasme des jeunes à la conservation et à la mise en valeur de nos grandes richesses forestières.

L'insécurité dans le domaine international a rendu nécessaire l'accroissement du budget de la défense nationale.

J'exprime le vœu que le désir de paix, qui tient de si près au cœur des habitants de tous les pays, contribuera encore à éviter tout conflit international et à restaurer, entre les nations, la collaboration, la bonne entente et l'harmonie.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment de vous quitter, je prie la Divine Providence de bénir vos travaux.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le bon plaisir du très honorable substitut du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé au jeudi, treizième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé au jeudi treizième jour de juillet prochain.

OTTAWA: J.-O. PATENAUDE, O.S.I., Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1939.